



HAL
open science

Pratiques et perceptions des espaces publics du quartier de Porte de la Chapelle

Lamiel Gauchet

► **To cite this version:**

Lamiel Gauchet. Pratiques et perceptions des espaces publics du quartier de Porte de la Chapelle. Géographie. 2022. dumas-04048035

HAL Id: dumas-04048035

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04048035>

Submitted on 27 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Lamiel GAUCHET

**Pratiques et perceptions des espaces
publics du quartier de Porte de la
Chapelle**

Mémoire soutenu le 06/09/2022

En vue de l'obtention du master

Mention Géographie, Aménagement, Environnement et Développement /

Géographie

Parcours Territoires, Villes et Santé

Université Paris Nanterre / Université Paris Est Créteil

Année Universitaire 2021/2022

Sous la direction de Mme Hélène Charreire, Mme Sophie Blanchard

Je tenais à adresser ma reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce mémoire. Je tiens tout d'abord à remercier mes directrices de mémoire, Sophie Blanchard et Hélène Charreire, pour leur accompagnement et les conseils avisés qu'elles m'ont adressé tout au long de l'enquête de terrain puis de l'écriture. Je tiens également à remercier tout particulièrement Roxane Caparros pour les précieux retours qu'elle a pris le temps de m'envoyer, alors même qu'elle écrivait son propre mémoire. Je souhaitais enfin remercier ma mère, qui a patiemment pris le temps de me relire (et de me supporter moralement).

Table des matières

<i>Introduction générale</i>	3
<i>Partie 1 : Cadre de la recherche. Les aménagements des espaces publics, quels enjeux spécifiques pour la santé des habitants et le tissu sociodémographique d'un quartier ?</i>	4
Chapitre 1 : Contexte et problématique de la recherche	4
I. Introduction et problématique : De l'amélioration du bien-être de tous à l'exclusion sociale des populations les plus précaires, des contradictions inhérentes à l'Urbanisme?	4
II. Hypothèses de recherche : Les changements que les projets d'aménagement vont induire dans les espaces publics du quartier	8
III. Objectifs de recherche : Documenter les pratiques et les perceptions des espaces publics de Porte de La Chapelle	10
Chapitre 2 : Cadre théorique et état de l'art : Les espaces publics, une catégorie analytique propre à la ville et donc centrale pour l'urbanisme	12
I. L'espace public, les espaces publics : tentative de définition d'une notion polysémique	12
II. Les pratiques et les perceptions des espaces publics : quels enjeux en urbanisme ?	16
III. Les enjeux singuliers de l'aménagement des espaces publics, tout particulièrement dans le cadre de l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS)	20
<i>Partie 2 : Cadre de l'étude et méthodologie : Des spécificités du terrain à une méthode d'enquête adaptée</i>	27
Chapitre 1 : Présentation du terrain d'étude : de la vie de quartier à l'échelle locale à l'inclusion dans le Grand Paris	27
I. Le quartier de Porte de La Chapelle : un Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) cumulant les facteurs de défavorisation et concentrant les projets d'aménagements	27
II. Un quartier s'inscrivant dans un arrondissement hétérogène : créer de la « mixité sociale » dans les quartiers les plus défavorisés ou la réduire à l'échelle de l'arrondissement ?	36
III. Le 18 ^{ème} arrondissement à l'échelle de la ville de Paris : un nord-est parisien restant plus hétérogène que le reste de la ville mais soumis à la gentrification depuis plusieurs années.....	39
IV. Le 18 ^{ème} arrondissement à l'échelle du Grand Paris : un renouvellement urbain généralisé dans le cadre d'un projet de métropolisation organisé par les pouvoirs publics	44
Chapitre 2 : Méthodologie de la recherche : une approche qualitative impliquant un travail de terrain approfondi	47
I. L'approche du « <i>Natural Experiment</i> » : le cadre général du projet de recherche Urbasanté	48
II. « Perceptions et pratiques des espaces publics », un sujet suggérant une approche qualitative	52
<i>Partie 3 : Présentation et analyse des principaux résultats</i>	74

Chapitre 1 : Des pratiques et des perceptions des espaces publics hétérogènes selon les secteurs	74
I. Chapelle Évangile et Chapelle Charbon : deux secteurs formant un quartier et tournés vers le reste du 18 ^{ème} 75	
II. Chapelle International : un nouveau secteur d'habitation encore en émergence.....	83
III. Porte de La Chapelle : un secteur au carrefour des autres secteurs du quartier.....	89
IV. Gare des Mines Fillettes : un secteur globalement en marge du reste du quartier et comportant lui-même des disparités internes, plutôt tourné vers le 19 ^{ème}	96
Chapitre 2 : Les espace vert, un type d'espaces publics tendant à cristalliser les tensions entre bien-être et gentrification	109
I. La création du Parc Chapelle Charbon : un espace vert encore inachevé qui modifie déjà le quartier 109	
II. Le square du 21 avril 1944, le square Charles Hermite et le jardin Rachmaninov : des espaces verts plus ou moins récents et plus ou moins appropriés par les habitants du quartier	117
III. La végétalisation ponctuelle des espaces de voirie : des initiatives plus ou moins probantes selon les secteurs du quartier	121
Chapitre 3 : La question du contrôle social et de la gestion des espaces publics à travers les discours sur l'insécurité ou l'insalubrité : améliorer le cadre de vie de tous ou exclure les indésirables ?	123
I. La question sensible de l'insécurité dans un quartier habité par des populations « indésirables » peinant souvent à cohabiter avec les populations « légitimes ».....	123
II. Vers une gestion sécuritaire des espaces publics qui repousse les conflits hors du quartier ?	130
III. L'enjeu de la propreté : entre dénonciation des incivilités et sentiment d'abandon	136
IV. La pollution sonore et atmosphérique : la question clivante de la circulation automobile	138
Chapitre 4 : Des habitants formulant plus ou moins consciemment leurs attentes et leurs craintes quant aux projets d'aménagements	140
I. Les commerces, un facteur majeur d'attractivité pouvant modifier les pratiques et les perceptions des espaces publics	141
II. Des représentations repousseurs d'un quartier « malfamé », aux perspectives d'opportunités qui attirent d'éventuels gentrificateurs	142
III. Pour les populations précaires, la crainte d'une hausse du loyer et de ne plus pouvoir habiter le quartier est souvent formulée.....	145
Conclusion	147
Bibliographie	149
Annexes.....	162
<i>Figure 1 : Schéma de l'imbrication des différents déterminants de santé</i>	<i>20</i>
<i>Figure 2 : Schéma : L'UFS, un outil permettant d'agir efficacement sur les déterminants de la santé ?</i>	<i>21</i>
<i>Figure 3 : Graphique de l'usage des transports en commun pour aller travailler à Paris par rapport au reste de le reste de la France</i>	<i>24</i>
<i>Figure 4 : Schéma de l'influence des espaces verts sur la santé des habitants d'un quartier</i>	<i>26</i>
<i>Figure 5 : Carte du quartier d'étude et de ses différents secteurs</i>	<i>28</i>
<i>Figure 6 : Vue aérienne de la Porte de la Chapelle</i>	<i>29</i>
<i>Figure 7 : Carte de la répartition des logements sociaux au sein des QPV de notre quartier d'étude</i>	<i>32</i>
<i>Figure 8 : Carte des projets d'aménagements de la ZAC Gare des Mines Fillettes</i>	<i>34</i>
<i>Figure 9 : Carte des projets d'aménagements de la ZAC Chapelle Charbon</i>	<i>35</i>
<i>Figure 10 : Carte des conseils de quartier du 18ème arrondissement</i>	<i>37</i>
<i>Figure 11 : Carte des avancées des fronts de gentrification à Paris entre 1960 et 2010</i>	<i>38</i>
<i>Figure 12 : Carte de Porte de la Chapelle, un quartier situé au nord de Paris, à la limite de la Seine-Saint-Denis</i>	<i>40</i>
<i>Figure 13 : Graphiques de l'évolution du nombre de logements à Paris et dans le 18ème arrondissement</i>	<i>40</i>

<i>Figure 14 : Graphiques des pyramides des âges à Paris et dans le 18^{ème} arrondissement</i>	41
<i>Figure 15 : Carte de la répartition des logements sociaux SRU par arrondissement en 2020</i>	42
<i>Figure 16 : Carte de la répartition des Quartiers Prioritaires de la ville de Paris</i>	43
<i>Figure 17 : Carte de l'évolution de la population entre 2013 et 2018 dans la métropole du Grand Paris</i>	45
<i>Figure 18 : La lecture de l'espace en géographie sociale</i>	53
<i>Figure 19 : Photographie de panneaux informatifs sur la ZAC Chapelle Charbon</i>	76
<i>Figure 20 : Photographies de la future promenade plantée de Chapelle International</i>	84
<i>Figure 21 : Carte de la répartition des commerces au sein du quartier d'étude</i>	97
<i>Figure 22 : Photographies de la cour de Valentin Abeille lors d'un événement associatif</i>	106
<i>Figure 23 : Photographies de l'accès à Valentin Abeille depuis Porte de la Chapelle</i>	108
<i>Figure 24 : Photographies du parc Chapelle Charbon</i>	111
<i>Figure 25 : Photographies du jardin partagé de Chapelle Charbon</i>	113
<i>Figure 26 : Photographie d'une future entrée du parc Chapelle Charbon</i>	115
<i>Figure 27 : Photographie du square du 21 avril 1944</i>	118
<i>Figure 28 : Photographie de la végétation du square Charles Hermite</i>	120
<i>Figure 29 : Photographie de panneaux informatifs sur la végétalisation de Chapelle International</i>	122
<i>Figure 30 : Photographies des habitats informels de la Colline du crack en 2018</i>	125
<i>Figure 31 : Carte de la périphérisation des campements de migrants entre 2017 et 2018</i>	131
<i>Figure 32 : Photographies des barrières à l'ancien emplacement de la Colline du crack</i>	135

Introduction générale

Pour autant qu'un environnement -et *a fortiori* un environnement urbain- influe sur la santé des populations qui y vivent, dans quelle mesure le modifier influe sur l'état de santé de ces populations ? En étudiant le quartier de Porte de La Chapelle sur une durée d'au moins cinq ans, le projet de recherche Urbasanté vise à apporter quelques éléments de réponse à cette vaste question. La santé, comprise comme « *un état complet de bien-être physique, mental et social* » (Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé, 1948), est une notion multidimensionnelle et complexe. Afin de l'analyser finement, plusieurs volets d'enquête ont donc été définis : stratégies d'approvisionnement alimentaire, qualité de l'air, pollution sonore ou encore « *pratiques et perceptions des espaces publics* ».

De mars à août 2022, j'ai été conduite à travailler sur cette dernière thématique dans le cadre d'un stage de master 1. Dans le cadre du projet Urbasanté, l'objectif du volet sur les espaces publics est, à terme, d'évaluer comment les projets d'aménagements vont modifier les pratiques et les perceptions de ces espaces dans le quartier de Porte de La Chapelle -situé dans le 18^{ème} arrondissement de Paris- et comment cela peut influencer sur leur état de santé. Cette évaluation se fera sur plusieurs années. Ma recherche en revanche ne s'inscrit pas dans une telle temporalité, puisque mon stage a duré 5 mois. Mon objectif a été d'établir un diagnostic territorial du quartier de Porte de La Chapelle sur cette thématique avant la mise en œuvre des projets d'aménagement. Ce diagnostic pourra être comparé avec celui réalisé à d'autres stades d'avancement des aménagements dans le quartier. Pour étudier les perceptions et les pratiques, une question de l'ordre du sensible, j'ai privilégié une approche qualitative et réalisé un travail de terrain régulier.

Guidée par mes lectures, et au fur et à mesure qu'avancait le travail de terrain, j'ai également été conduite à me poser la question des potentielles contradictions inhérentes aux projets d'aménagements du quartier. Si ces aménagements peuvent permettre de créer un

environnement urbain plus favorable au bien-être, est-ce qu'ils correspondent vraiment aux besoins des populations du quartier, et notamment aux plus vulnérables ? Si ces populations ne bénéficient pas des nouveaux aménagements favorables à la santé, ces derniers ne feraient alors que maintenir -voire renforcer- des inégalités de santé. À travers les pratiques et les discours des habitants, j'ai analysé dans quelle mesure les habitants du quartier de Porte de La Chapelle conscientisent cette tension et si cela modifie leur perception du quartier.

Afin d'examiner ces questions, je reviendrai tout d'abord sur le cadre conceptuel de ma recherche (partie I) avant de présenter les spécificités du terrain et de l'étude que j'y ai menée (partie II). L'analyse des données obtenues, présentant les résultats en fonction de thématiques identifiées dans les entretiens, nous permettra enfin d'apporter des éléments de réponse. Cette seconde partie, nécessairement plus dense, s'articulera en plusieurs temps. Il s'agira tout d'abord de montrer que le terme « quartier » donne une illusion d'unité, derrière laquelle se cache une certaine hétérogénéité de secteurs et de populations allant de pair avec une hétérogénéité de pratiques et de perceptions des espaces publics. Une attention particulière sera ensuite prêtée aux espaces verts, dans la mesure où ces espaces publics concentrent et révèlent souvent les tensions entre gentrification et recherche d'amélioration du bien-être de tous. Ce focus nous permettra d'élargir à nouveau la réflexion à l'ensemble des espaces publics du quartier et de mieux comprendre certains conflits sous-jacents, ainsi que les facteurs d'inégalités de santé qui peuvent en découler. Nous chercherons alors enfin à savoir dans quelle mesure les habitants estiment qu'en modifiant leur cadre de vie les aménagements peuvent jouer sur leur bien-être ou générer des tensions.

Partie 1 : Cadre de la recherche. Les aménagements des espaces publics, quels enjeux spécifiques pour la santé des habitants et le tissu sociodémographique d'un quartier ?

Chapitre 1 : Contexte et problématique de la recherche

- I. Introduction et problématique : De l'amélioration du bien-être de tous à l'exclusion sociale des populations les plus précaires, des contradictions inhérentes à l'Urbanisme ?

I.1 Aménagement, urbanisme et santé

En décembre 2020, dans un contexte encore très marqué par la crise sanitaire liée au COVID-19, la Ville de Paris intègre explicitement la dimension de la santé au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en précisant que « *la croissance très vive des préoccupations de santé au cours des dernières années est certainement l'une des évolutions les plus marquantes et les plus*

importantes pour l'aménagement de Paris. » Il s'agit donc ici d'adopter une logique relevant de la santé globale, avec l'idée que l'environnement urbain peut aussi influencer sur les déterminants de la santé car « *la santé c'est plus que l'hôpital, c'est plus que le système de soin, c'est tout l'environnement, tel est le principal message de cette approche* » (Lévy, 2022).

Dans une note de recherche, Stefan Reyburn revient sur le lien entre urbanisme et santé en affirmant que « *l'environnement bâti est considéré stricto sensu comme un facteur de risque qui s'inscrit dans une perspective de santé publique* » (Reyburn, 2010). Il cherche alors à défendre le concept d'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS), qu'il présente comme un objectif éminemment vertueux puisque « *le projet vise à mener des interventions urbanistiques conduisant à l'amélioration des conditions de vie et de la santé populationnelle.* » Qui oserait nier la nécessité d'améliorer la santé de tous en influant sur l'environnement urbain ? La santé devient alors un potentiel nouvel argument massif de justification de tout projet d'aménagement.

À Porte de La Chapelle-Charles Hermite, quartier situé à proximité d'un échangeur d'autoroute et du périphérique, encastré entre deux voies ferrées, comportant plusieurs îlots de chaleur et classé en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV), la question de l'UFS semble s'imposer pour réduire les inégalités de santé. Partant cependant du principe que le contexte urbain du quartier pourrait bel et bien favoriser des inégalités sociales de santé, avec certaines populations plus précaires et également plus exposées que d'autres aux nuisances sonores, à la pollution de l'air ou encore au stress, nous nous intéresserons spécifiquement à cet enjeu. En effet, « *l'espace/le territoire/le lieu jouent un rôle actif dans la genèse des situations sanitaires variées* » (Rican, Salem, Vaillant, 2014) Il ne s'agit donc pas seulement d'analyser la répartition d'inégalités dans l'espace mais d'affirmer que les inégalités sociales ne sont pas toujours le seul facteur expliquant les inégalités de santé. Si l'organisation de l'espace en tant que telle s'avère bel et bien être un facteur d'inégalités de santé, tout laisse à penser qu'en agissant directement sur l'espace il serait possible de modifier partiellement ces inégalités. D'où la conclusion des trois chercheurs : « *Les fortes interrelations entre territoire et santé imposent de mieux articuler les questions d'aménagement, de gestion ou d'organisation du territoire à celles des enjeux de santé publique.* »

Revenons alors brièvement aux questions d'aménagements et d'urbanisme. Le terme urbanisme renvoie directement à l'idée de ville puisqu'il s'agit de (ré)organiser volontairement l'espace urbain. Ainsi l'aménagement « *est consubstantiel à l'urbanisme lorsqu'il porte sur les villes ou des parties de villes, ou plus autonome lorsqu'il travaille des territoires plus vastes ou réputés non urbains. (...) L'aménagement et l'urbanisme ne diffèrent donc que par l'échelle d'intervention et par le caractère non exclusivement urbain des actions d'aménagement.* » (Barles, 2018). L'urbanisme constitue alors un « *interface* » entre la société et l'espace (urbain). L'espace est réorganisé par l'action volontaire d'individus ce qui « *modifie donc l'environnement, que celui-ci soit au centre de cette action, c'est-à-dire lorsque ce sont les objectifs environnementaux de l'urbanisme qui sont visés, ou qu'il soit l'instrument mis au service d'un autre but, lorsque ce sont par exemple les objectifs sociaux de l'urbanisme qui justifient l'action* ». Un plan d'urbanisme intégrant des objectifs de santé relèverait du second cas mentionné : la réorganisation d'un quartier de la ville pourrait permettre d'améliorer l'état de santé de ses habitants.

L'analyse historiques des liens entre urbanisme et santé permet d'établir qu'ils sont anciens mais qu'ils se distendent notamment au XX^{ème} siècle avant d'être réaffirmé au XXI^{ème} siècle. La question est en fait réintroduite via celle de la lutte contre l'obésité par l'OMS : « *Nos cadres et mode de vie urbain sont obésogènes. Dès lors, médecins et chercheurs lancent un appel aux*

urbanistes et architectes pour produire une ville plus saine qui favoriserait notre dépense énergétique dans notre gestuelle quotidienne » (Weil, 2015). Dès le XX^{ème} siècle, l'étalement urbain et la ville qui n'est plus tant pensée pour les piétons que pour la voiture favorisent la sédentarité. Se créent des pôles spécialisés (centre-ville commercial, quartiers d'affaires, périurbain résidentiel...) qu'il ne semble plus possible de relier à pied du fait des distances et barrières entravant leur accessibilité (obstacles liés à la morphologie urbaine, ou aux désagréments du trajet). La sédentarité n'est d'ailleurs pas la seule conséquence néfaste pour la santé de ce mode d'urbanisation, puisqu'« *il en découle une intense circulation automobile entre ces pôles, avec pour conséquences, des nuisances de bruit, de pollution, d'insécurité qui affectent la santé des populations* » (Weil, 2015). Au fur et à mesure que la ville s'est dilatée, les espaces publics se sont distendus et leurs fonctions, le sens qui leur est accordé, en sont profondément modifiés.

Ce moindre investissement des espaces publics s'oppose à la promotion d'un mode de vie actif dans la mesure où « *de nombreuses études permettent d'établir une relation entre la présence de parcs, de places publiques, squares, rues piétonnes etc.* » (Weil, 2015) qui sont des espaces publics « *comme facteur influençant le niveau d'activité physique* » (Weil, 2015). Ainsi, les espaces publics en général représentent un levier d'action sur la santé pour les urbanistes sur les mobilités actives comme sur d'autres déterminants de la santé, et plus largement sur le bien-être : favoriser la pratique d'une activité physique en créant des lieux dédiés, favoriser les liens sociaux en créant des lieux propices aux échanges et à la rencontre, favoriser le développement d'îlot de fraîcheur...

La santé représente toutefois rarement le principal objectif des aménageurs et certains chercheurs tentent ainsi de concilier cette question avec celle de l'attractivité urbaine : « *En termes de santé et d'équité, un enjeu important consistera à traiter les espaces publics non seulement comme outil de marketing des centres villes, mais comme un levier pour améliorer la qualité de vie également dans les quartiers et territoires moins favorisés* » (Weil, 2015). Seulement, nous pouvons alors nous demander s'il semble réellement possible de développer un mode d'urbanisme qui concilierait ces deux enjeux. *Revaloriser* les espaces publics en les rendant de nouveau *attractifs*, ces tournures peuvent nous évoquer le spectre de la gentrification.

1.2 Aménagements et gentrification

Certains des aménagements en cours ou prévus dans le quartier de la Porte de la Chapelle participent à la métropolisation du Grand Paris, d'autres sont directement liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, d'autres encore visent à construire des immeubles pour accueillir de nouveaux habitants dans le quartier. Tous visent à dynamiser le quartier en le rendant plus attractif et en accueillant de nouveaux habitants, ainsi que des visiteurs de passage, que cela soit pour le travail ou les loisirs. Ils permettraient de revitaliser le quartier en le rendant plus vivant et agréable, en y attirant de nouveaux commerces et en revalorisant des espaces pensés comme délaissés voire dégradés.

Dynamiser, revitaliser, valoriser... L'idée reste la même et éveillera la vigilance de certains. En effet, dans le contexte parisien actuel, et notamment dans certains quartiers du nord-est parisien pouvant encore être qualifiés de « populaires », la question de la gentrification semble sous-jacente. Notre quartier d'étude, lui-même situé dans le nord-est parisien et concentrant des populations moins favorisées que la moyenne parisienne, pourrait éventuellement se révéler être un terrain propice au développement de ce phénomène. Ainsi, « *la notion (de gentrification) désigne une forme particulière d'embourgeoisement qui transforme la composition sociale comme le bâti et l'espace public des quartiers populaires. Elle présente l'intérêt d'éclairer l'interaction entre la transformation des rapports sociaux et celle de l'espace urbain* » (A. Clerval, A. Fleury, 2009). Si les aménagements urbains sont loin d'être les seuls facteurs de cet embourgeoisement, ils n'en demeurent pas moins l'un des outils. Ainsi, « *l'aménagement des espaces publics de proximité, qui participe pleinement à l'embellissement de la ville, contribue inmanquablement à valoriser l'immobilier dans les quartiers où il est mis en œuvre* » (A. Clerval, A. Fleury, 2009).

En géographie sociale, certains chercheurs ont déjà analysé les nombreuses justifications politiques et morales des acteurs des politiques urbaines, pouvant conduire à différentes formes de gentrification : mixité sociale (M. Giroud, 2015), sécurité (J. Donzelot, 2004), féminisme (S. Blanchard, C. Hancock, 2017)... Que ces justifications soient instrumentalisées de manière consciente ou inconsciente, là n'est pas la question. Ces chercheurs soulignent pourquoi et comment ces mots d'ordre sont employés par les gentrificateurs, quels sont les objectifs qui se cachent éventuellement derrière ces termes et dans quelle mesure les modifications mises en œuvre au nom de ces idéaux permettent de les atteindre.

Tous les idéaux cités par les acteurs publics et privés pour justifier une gentrification plus ou moins planifiée ou spontanée ont un point commun, ils tendraient à améliorer la ville pour le bien du plus grand nombre : « *Paris s'inscrit dans ce mouvement, avec un recentrage de l'action de la Mairie depuis les années 1990 sur l'amélioration des espaces publics de proximité et plus récemment une reformulation de sa politique autour des notions de partage et de confort* » (A. Fleury, M. Froment-Meurice, 2014). En ce sens, nous pouvons déjà nous demander dans quelle mesure l'argument de la santé ne pourrait pas devenir un nouvel argument de la gentrification, dans la mesure où il semble être dans l'intérêt de tous d'améliorer le niveau de santé global de la population.

1.3 Problématique : de la tension entre réduction des inégalités de santé et gentrification

La question de la gentrification se pose de manière d'autant plus aigüe dans un quartier tel que celui de Porte de La Chapelle, bordé d'autres quartiers populaires en voie de gentrification. En revalorisant des espaces publics et en tachant de les rendre plus attractifs, en redensifiant la ville et en implantant des commerces de proximité, le risque est d'exclure les populations les plus précaires face à des commerces qui ne leur correspondent et face à l'augmentation des logements ? Pour autant, il semble également difficile de « ne rien faire » pour améliorer le cadre de vie et rendre le quartier plus sain et propice au bien-être des habitants. D'une part, les aménagements semblent pouvoir permettre l'amélioration de la santé de tous, y compris des

populations les plus précaires (qui sont souvent les plus concernées par les inégalités de santé). D'autre part, ces mêmes aménagements risquent d'exclure ces populations défavorisées. Il pourrait alors sembler légitime de se demander comment concilier ces deux enjeux. Nous n'aurons pas ici prétention à répondre à une question si complexe relevant de la prospective, la plupart des aménagements du quartier étant encore loin d'être achevés. Par ailleurs, une telle approche ne doit pas nous donner l'illusion d'un urbanisme aux pouvoirs déterministes. Le succès de tout projet urbanistique dépend aussi de l'appropriation des populations qui en feront usage car « *dès le niveau de la perception, l'homme installe sur les objets qu'il perçoit un réseau de significations qui reflètent son expérience, le groupe dans lequel il a été formé, certaines de ses aptitudes : chaque individu crée ainsi en partie l'environnement où il vit* » (Claval, 1974). Qu'il s'agisse de redynamiser le quartier et d'en faire un pôle attractif ou d'améliorer la santé des habitants qui y vivent, le succès des aménagements prévus ne dépend donc pas que d'une planification par le haut et ne peut être prédit.

Plus modestement, l'objectif de cette de recherche est de comprendre comment les pratiques et les perceptions actuelles des espaces publics des habitants du quartier d'étude influent déjà sur leur santé, tout en nous demandant comment sont perçus les aménagements en cours ou encore à l'état de projet par les habitants. En analysant leurs pratiques et leurs perceptions, mais aussi les discours qui les entourent, se posera alors en creux la question de savoir dans quelle mesure les acteurs de Porte de La Chapelle conscientisent cette tension entre deux objectifs potentiellement antagonistes.

II. Hypothèses de recherche : Les changements que les projets d'aménagement vont induire dans les espaces publics du quartier

II.1. Une hypothèse générale de recherche qui ne pourra pas être confirmée avant plusieurs années

L'aménagement des espaces publics dans le quartier de Porte de la Chapelle va modifier les perceptions et les pratiques des habitants ainsi que leur santé. Les différents stades d'avancement des projets d'aménagements du quartier offrent un panel d'observation relativement large et permettent ainsi d'étudier les différentes étapes de transformation du quartier : de l'élaboration du projet (comme à Gare des Mines-Fillettes) à la livraison (comme à Chapelle International), en passant par la phase de chantier (comme entre autres à Chapelle Charbon et Porte de La Chapelle). Dans les zones d'aménagements les moins avancées, cela pourrait aussi permettre - dans une temporalité dépassant celle de mon stage - d'établir une étude comparative entre « l'avant » et « l'après » aménagement, et d'analyser d'éventuels changements tant au niveau des pratiques et des perceptions des espaces publics qu'au niveau de l'état de santé global des habitants

II.2 Des hypothèses spécifiques au stage, visant à établir un premier constat

L'aménagement des espaces publics influe sur les perceptions et les pratiques des habitants. Cela est déjà sous-entendu dans l'hypothèse générale de la recherche : en voulant comparer un « avant » et un « après » aménagement, nous partons du postulat qu'en créant de

nouveaux espaces publics et en rénovant des espaces publics déjà existants, les acteurs publics modifient les perceptions et les pratiques des habitants de ces espaces. Créer un nouvel espace public, en transformant par exemple une friche en place ou en jardin, induit de nouvelles perceptions et permet de modifier les pratiques. Si par exemple un espace semble plus agréable s'il a été végétalisé, décoré avec du streetart ou que du mobilier urbain y a été installé, il est ainsi probable que les habitants le fréquentent davantage et/ou que de nouvelles pratiques s'y développent.

Dans le cadre de ce premier diagnostic, nous partons du principe que certains aménagements en cours ont déjà modifié les pratiques et les perceptions des habitants. En outre, nous émettons l'hypothèse secondaire que, L'aménagement des espaces publics contribue à améliorer l'état de santé global des habitants en modifiant leur cadre de vie et en influant ainsi parfois sur leurs pratiques. L'aménagement des espaces publics peut avoir un effet positif sur la santé des habitants d'au moins deux façons. D'une part, en influant sur la morphologie urbaine de la ville les aménagements modifient le cadre de vie des habitants. D'autre part, certains aménagements peuvent être pensés dans le but d'inciter les habitants à de nouvelles pratiques, bénéfiques à leur santé. L'installation de mobilier urbain ou la création de pistes cyclables peut par exemple les inciter à pratiquer une activité sportive, la végétalisation des rues peut les inciter à s'y déplacer à pied donc à augmenter leur activité physique, l'installation de fontaines d'eau potable les incitera à s'hydrater plus régulièrement etc.

Plus largement, nous nous demanderons dans quelle mesure les espaces publics peuvent être des lieux de sociabilité et de mixité sociale, et alors potentiellement devenir un facteur de consolidation des liens sociaux, constituant un des nombreux déterminants de la santé. Dans cette perspective, nous nous demanderons aussi si des espaces publics perçus comme plus « apaisés » incitent certains groupes de populations déjà présents dans le quartier à davantage fréquenter et s'approprier des espaces qu'ils pratiquaient déjà auparavant. Les parents auront par exemple plus facilement tendance à laisser leurs enfants jouer en groupe dans un parc proposant un cadre agréable et un mobilier urbain adapté que dans un parc dégradé, voire sur une place ou sur un trottoir. Il semble aussi plus agréable de se réunir sur un banc dans une rue aux trottoirs larges, végétalisée et dotée de bancs que dans une rue étroite, délaissée par les piétons et très empruntée par les voitures.

En influant sur les perceptions et les pratiques des espaces publics, leur aménagement risque de reléguer certaines populations (parmi les plus précaires) hors de ces espaces, qu'elles occupaient pourtant avant, et cela pourrait alors augmenter les inégalités de santé. Si les processus d'aménagement n'incluent pas assez les populations du quartier dans la prise de décision, il est possible que ces populations ne se sentent pas à l'aise dans des espaces publics qui ont été repensés sans elles, voire qui n'ont pas été pensés pour elles. Cette impression variera probablement selon les groupes de populations déjà présents dans le quartier, tous ne percevront sans doute pas de la même manière ces changements.

Les populations « indésirables » exclues du quartier pourraient alors subir une relégation urbaine, les renvoyant vers des espaces moins visibles et moins centraux. Un tel processus nuirait à leur santé, dans la mesure où cela signifierait que ces populations seraient éloignées des quelques services qui leur sont accessibles et sur lesquelles elles peuvent parfois s'appuyer pour subsister comme des aides alimentaires ou encore un soutien juridique et social (public ou

associatif). Par ailleurs, déplacer ces populations risque de mettre à mal le réseau de solidarité (aussi ténu soit-il) qu'elles ont pu se constituer sur un territoire, si bien que ces populations déjà très précaires devront à nouveau se reconstruire tant bien que mal un nouveau réseau.

Plus largement, les populations précaires dans leur ensemble -même celles qui ne sont pas explicitement désignées comme « indésirables » risquent d'être confrontées à une gentrification du quartier. Le prix des logements, le type de commerces disponibles dans le quartier ou bien même, comme nous le développerons dans l'hypothèse suivante, la fréquentation des espaces publics pourraient les exclure progressivement du quartier. Il est alors possible qu'une part significative des populations précaires soient amenées à s'éloigner des espaces pensés en faveur de la santé des habitants en s'installant dans des secteurs plus éloignés de la Ville de Paris et moins récemment aménagés.

L'aménagement des espaces publics autour de Porte de la Chapelle va modifier les perceptions et les pratiques qu'en ont les habitants du quartier, mais aussi les habitants de Paris en général, ce qui pourrait générer un processus de gentrification. En effet, si les espaces publics deviennent plus attractifs, car perçus comme plus accueillant, il est possible que les habitants du quartier les fréquentent davantage et que des populations extérieures au quartier s'y rendent également. Durant la période des Jeux Olympiques, des acteurs extérieurs au quartier seront forcément amenés à fréquenter les espaces publics du quartier, et, dans une moindre mesure, il est possible que cette fréquentation perdure. Par exemple, si un grand parc est créé, cela peut attirer des populations de l'ensemble du nord de Paris. Le quartier paraîtra alors plus dynamique et il est possible que cela renforce encore son attractivité et donc la fréquentation des espaces publics par des personnes extérieures au quartier.

À terme, l'évolution des perceptions et des pratiques des espaces publics pourrait influencer sur l'évolution des perceptions et des pratiques des espaces non publics (aussi bien dans le cas des logements que des commerces). Si le quartier est perçu comme plus accueillant et dynamique, il pourra être perçu comme un lieu « d'opportunités économiques et commerciales » : des cafés pourraient par exemple se multiplier autour des espaces perçus comme agréables et attirant une potentielle clientèle, des acteurs pourraient investir dans un patrimoine immobilier revalorisé par ce nouveau cadre etc. Si les nouvelles perceptions et pratiques des acteurs extérieurs au quartier influent sur l'espace non public, les populations présentes avant cette évolution risquent de se retrouver de plus en plus exclues du quartier.

III. Objectifs de recherche : Documenter les pratiques et les perceptions des espaces publics de Porte de La Chapelle

Comme nous l'avons déjà brièvement mentionné, ce stage s'inscrit dans un projet de recherche plus large, dont un des objectifs consiste à documenter et à analyser l'influence des projets d'aménagements dans le quartier de Porte de La Chapelle sur l'évolution des pratiques et des perceptions des espaces publics. L'objectif n'est pas d'étudier les espaces publics d'un quartier rénové, mais bien de les étudier durant les processus de réhabilitation et d'aménagement pour établir plusieurs diagnostics de terrain au fur et à mesure de leur avancement.

Durant mon stage, **mon objectif principal a été d'établir un premier diagnostic de terrain centré sur la question des espaces publics.** Plus précisément, il s'agit d'évaluer comment et dans quelle mesure les perceptions et les pratiques des habitants dans ces espaces influent sur leur santé. Si le parc Chapelle Charbon (dont 2,88 ha ont été livrés en 2020) et le secteur Chapelle International (dont les premiers logements et commerces ont été livrés en 2019) représentent déjà des aménagements d'envergure partiellement achevés, il s'agit d'étudier le quartier avant leur livraison complète et avant l'achèvement du projet de l'Arena II, dont la livraison est prévue pour début 2023. Afin de réaliser ce diagnostic, deux méthodes de collecte de données m'ont permis de répondre à des sous-objectifs complémentaires. Nous reviendrons plus en détail sur la méthodologie propre à ces deux outils d'enquête (partie 2), mais nous pouvons déjà brièvement établir que chacune de ces méthodes permettent de documenter des sujets distincts.

III.1 Les observations de terrain : un outil permettant de documenter les pratiques des espaces publics

Les observations de terrain ont ainsi eu pour but de **documenter les pratiques des espaces publics du quartier à un moment T des processus d'aménagements.** À long terme, l'objectif sera de pouvoir reproduire les observations effectuées afin de pouvoir comparer les données ainsi obtenues avec celles du premier diagnostic et d'analyser une éventuelle évolution.

Les observations menées sur le terrain entre mai et juillet 2022, m'ont servie à répondre, entre autres, aux questions suivantes : Comment se répartit la fréquentation des espaces publics dans le quartier ? Quels facteurs permettraient d'expliquer cette répartition ? Quelles populations sont plus ou moins présentes et dans quels espaces publics ? Quelles pratiques dominent dans ces espaces : pratiques sportives, simples mobilités, lieux de réunion et de sociabilité... ? etc.

III.2 Les entretiens : un outil permettant également de documenter les pratiques mais aussi les perceptions

Les entretiens ont aussi eu pour but de documenter les pratiques des habitants, mais ils m'ont surtout permis d'aborder la question des perceptions des espaces publics par les habitants du quartier. Ils visaient ainsi à me renseigner sur des questions de l'ordre du sensible, difficilement observables sur le terrain puisque relevant de la subjectivité de chacun. L'objectif a alors été de mettre en lien les pratiques observées et déclarées avec les perceptions des habitants et de déterminer comment ces pratiques influent sur leur santé, qu'ils en soient conscients ou non.

J'ai alors de nouveau cherché à répondre à une série de questions : Comment les perceptions influencent les pratiques des habitants ? Réciproquement, comment ces pratiques influencent les perceptions ? Se sentent-ils à l'aise dans l'espace public ? S'y sentent-ils les bienvenus ? Comment tendent-ils à se l'approprier ? Sont-ils exclus de certains espaces publics ? Leurs pratiques et leurs perceptions sont-elles prises en compte dans les processus d'aménagement ? Comment ces pratiques permettent-elles ou non aux habitants de se maintenir en bonne santé ? Leur fréquentation des espaces publics influe-t-elle positivement ou

négalement leur bien-être ? Selon les habitants, les espaces publics qu'ils fréquentent ont-ils une influence plutôt positive ou négatives sur leur santé ? Pourquoi ? Si leurs pratiques des espaces publics exercent une influence néfaste sur leur santé, le perçoivent-ils ? Cherchent-ils parfois consciemment à agir positivement sur leur santé en pratiquant les espaces publics (notamment à travers les pratiques sportives et les pratiques au sein des espaces verts) ?

Chapitre 2 : Cadre théorique et état de l'art : Les espaces publics, une catégorie analytique propre à la ville et donc centrale pour l'urbanisme

I. L'espace public, les espaces publics : tentative de définition d'une notion polysémique

Pour caractériser les espaces publics au sein du quartier, il faut d'abord définir quels espaces peuvent ou non être qualifiés de « publics », et la tâche n'est pas aisée. L'expression « espace public » s'avère polysémique et son sens prête à débat. S'il peut d'abord sembler évident de définir les espaces publics en opposition aux espaces privés, une telle approche se révèle vite insuffisante et nous ne saurions nous contenter de définir un concept par la négative.

1.1 Une notion relevant d'abord de la philosophie politique et de la sociologie

En 1962, Jürgen Habermas publie sa thèse, traduite et publiée en français en 1978 sous le titre de *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la sphère bourgeoise*. Bien que le titre comporte le terme « espace », Habermas parle d'« espace » en tant que philosophe et sociologue. Il ne désigne pas l'espace géographique (produit de l'interaction entre l'homme et son milieu) mais un espace philosophique, qui est à la fois physique et idéologique. C'est au sein de cet espace que peut se développer l'opinion publique, soit son véritable objet d'étude dans cet ouvrage.

Il faut également préciser que lorsque Habermas parle d'espace ou de sphère publique, il parle d'une notion temporellement et spatialement située, l'auteur analysant les cas de l'Angleterre, de la France et de l'Allemagne. Dès l'introduction, il concède que le concept de public trouve ses racines dans l'Antiquité : « *Dans la cité grecque parvenue à son apogée, la sphère de la polis (...), la chose commune (...) à tous les citoyens libres, est strictement séparée de la sphère de l'oïkos (...) qui est propre à chaque individu. La vie publique (...) se déroule sur la place du marché, l'agora, mais elle n'est pas dépendante de ce lieu (...)* » (Habermas, 1962). Au XVIIIème siècle, l'entrée dans l'économie capitaliste permet l'avènement de la notion du public telle que nous l'entendons aujourd'hui : « *L'activité économique devenue affaire privée doit se régler sur un échange de biens plus étendu et placé sous le contrôle et la direction de la sphère publique ; les conditions économiques qui président alors à son déroulement sont extérieures au cadre de l'économie domestique : pour la première fois, elles relèvent de l'intérêt général* » (Habermas, 1962).

Si le concept d'Habermas a été critiqué et qu'il ne s'agit pas d'une notion géographique (contrairement à ce que pourrait laisser croire le terme « *espace* »), sa thèse a trouvé une certaine résonance dans toutes les sciences sociales -notamment du fait de sa portée en termes d'analyse politique - et a notamment introduit l'idée d'espaces publics en géographie. Dans *La Ville sans qualité*, Joseph Isaac revient sur les différentes significations qu'a pu revêtir l'expression au gré des disciplines et des chercheurs qui s'en sont emparés : « *la notion d'espace public, tour à tour métaphore de la ville comme lieu de rencontre, de la cité comme centre du débat politique, et de la société urbaine comme société démocratique, peut sembler faire tourner autour d'un même mot un espace de recherche infiniment distendu par ses objets et ses terrains* » (Isaac, 1998).

Par ailleurs, même si l'inscription spatiale des espaces publics reste parfois floue, voire impensée, nous relèverons un point tellement évident qu'il mérite d'être souligné : l'espace public est un espace urbain. Du point de vue de la philosophie politique, l'espace public n'existe qu'en ville (qu'il soit matériel ou non) dans la mesure où le public a trait avec la vie de la *polis*, c'est-à-dire de la cité. Même si le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication tend à remettre en cause cette affirmation, d'un point de vue socio-historique le développement des villes est étroitement lié au développement des espaces publics.

1.2 En géographie, une notion polysémique dont la définition prête à débat

Le défi qui apparaît en géographie consiste à spatialiser le public, à cerner clairement ces deux termes sans faire du premier un concept flou que nous n'aurions pas à délimiter. Il s'agirait alors de considérer comment le public peut s'incarner physiquement dans certains espaces matériels et donc localisables, d'étudier ces incarnations spatiales et non pas d'analyser systématiquement tout ce qui relève de la sphère publique à la manière d'Habermas. La difficulté réside dans le fait de délimiter ce qui relève du public ou non. Bien que cette question ne soit pas strictement géographique et demande un minimum de conceptualisation politique, philosophique et sociologique, le géographe ne peut sans doute pas la contourner en se référant à une simple catégorie juridique (qui lui permettrait de ne pas questionner la nature même du public) afin d'en trouver des marqueurs spatiaux tangibles.

Dans son article « Vers une géographie de l'espace public », Ola Soderstrom commence ainsi par rappeler que l'espace public « *évoque généralement, et suivant le point de vue disciplinaire, soit un objet matériel - à savoir une place, une rue - soit un phénomène social - à savoir une situation de communication* » (Soderstrom, 1991). Autrement dit, soit nous considérons qu'un espace est public du point de vue de son accessibilité - au risque de faire l'impasse sur la réelle nature du public -, soit la question sociale l'emporte sur la spatialité. En privilégiant l'axe de l'accessibilité, le chercheur affirme qu'il ne cherche pas tant à savoir comment le public s'incarne matériellement dans l'espace mais plutôt « *comment l'espace "fait du public", comment il est utilisé comme ressource dans les phénomènes d'interactions* » (Soderstrom, 1991). Il prend donc le parti inverse d'Habermas, qui selon lui ne considère l'espace public que « *comme support de pratiques, comme lieu de déploiement d'une vie publique limitée jusque là à la Cour du Roi et qui s'étend au cours du XVIII^e siècle à une pluralité de lieux urbains, en particulier les cafés, les Salons et les clubs* » (Habermas, 1962).

L'approche par l'accessibilité proposée par O. Sodestrom peut sembler féconde du point de vue de la méthode mais évacue le problème de la définition de la nature même de l'espace public plutôt que de s'y confronter. Du fait de la polysémie du terme, le chercheur pose une définition minimale, ne pose qu'« *une sorte de noyau consensuel minimal concernant la notion d'espace public, on dira toutefois que celle-ci renvoie à deux aspects: d'une part à une interaction sociale et d'autre part au contexte spatial dans lequel celle-ci se déroule.* » Finalement, il renonce donc à définir la notion et ne fait qu'affirmer qu'elle relève à la fois de la sociologie et de la géographie.

Dix ans plus tard, dans l'introduction de son livre *Réinventer le sens de la ville. Les espaces publics à l'heure globale*, Cynthia Ghorra-Gobin tend plutôt à réhabiliter la vision habermassienne en ne renonçant plus à définir les espaces publics et en affirmant qu'ils « *ne désignent pas uniquement le statut juridique d'« une catégorie d'espaces non détenus par des propriétaires privés » mais renvoient à la présence du politique et de la société civile dans ces espaces.* » Dans cette optique, il ne suffit pas qu'un lieu soit accessible à tous pour être considéré comme un espace public. Il faut qu'« *il autorise une vie publique où le jeu des relations sociales entre individus se dérouleraient indépendamment de la position sociale occupée par chacun d'entre eux.* » À travers cette définition, la chercheuse tend à faire coexister la dimension matérielle de l'espace public, en en donnant une définition pragmatique, et sa dimension sociopolitique, en en donnant une définition qui renvoie à sa fonction idéale (qu'il n'atteint pas forcément mais vers laquelle il est au moins censé tendre).

Comme beaucoup de géographes à partir des années 1980, Cynthia Ghorra-Gorbin et ses collaborateurs dénoncent dans cet ouvrage le phénomène de métropolisation auquel aboutit la logique capitaliste, et plus particulièrement le « *phénomène de privatisation touchant les Espaces Publics* » qu'elle engendre. Elle n'annonce pas la disparition des espaces publics mais souligne qu'ils sont vidés de leur caractère profondément public et réduit à des lieux de passages, uniquement dédiés à la mobilité. Loin de laisser de côté la question symbolique, elle la maintient donc tout du long de sa réflexion en affirmant qu'« *au-delà du fait qu'ils s'intègrent matériellement à l'organisation spatiale de la ville - et donc à un système économique, politique, social et culturel - les espaces publics « participent activement de la construction d'une identité collective* ». Si cette dénonciation apparaît aujourd'hui datée (et quelque peu inexacte étant donné la place que prennent les espaces publics dans les projets de réhabilitation), elle permet de souligner que l'une des caractéristiques des espaces publics réside dans leur capacité à faire cohabiter les altérités, donc à engendrer cette identité collective propre à l'espace urbain.

Nous finirons enfin par l'analyse de Thierry Paquot dans son ouvrage sobrement intitulé *L'Espace public*, dans lequel il exécute une tentative de définition - qui lui permet également de ne pas choisir entre la dimension spatiale et la dimension symbolique - en distinguant « *les espaces publics* » de « *l'espace public* ». Selon lui, si le singulier relève plus de la sphère publique habermassienne, au pluriel l'expression désigne initialement « *les endroits accessible(s) au(x) public(s), arpentés par les habitants, qu'ils résident ou non à proximité* » (Paquot, 2009). Au pluriel l'expression désigne donc des espaces « *physiques, localisés, délimités géographiquement* », définis par leur fréquentation plutôt que par la propriété.

En faisant potentiellement cohabiter des individus, les espaces publics « remplissent une fonction essentielle de la vie collective : la communication. Ils facilitent l'urbanité élémentaire et reçoivent, comme un don anonyme et sans réciprocité attendue, l'altérité » (Paquot, 2009). En ce sens, bien que matériels et localisables, les espaces publics ont à voir avec l'espace public dans la mesure où ces deux notions contribuent à la mise en commun d'identités différentes se façonnant les unes les autres.

1.3 Dans le droit français, une notion associée à des enjeux sécuritaires

Même si le statut juridique n'épuise pas l'ambiguïté de la publicité d'un espace, la position de Cynthia Ghorra-Gobin nous invite à réfléchir au maintien d'espaces « pleinement » publics (tant dans leur pratique que dans leur propriété), donc à leur définition dans les textes de loi. Dans son article « Espace public et droit administratif », Francesca Di Lascio relève que la question de la distinction entre espace public et privé pose effectivement la question de la « relation juridique entre l'espace physique (le sol) et le droit, traditionnellement basée sur le concept de la propriété individuelle » (Dio Lascio, 2014).

Comme les géographes, la chercheuse en droit de l'architecture et de l'aménagement indique, qu'au-delà du statut juridique, il faut aussi prendre en compte les pratiques et les perceptions. Cela l'amène à distinguer trois types de cas « les situations juridiques subjectives qui se présentent dans les lieux publics, ceux ouverts au public et ceux exposés au public » (Dio Lascio, 2014). Afin d'explicitier ces distinctions, elle les accompagne d'exemples concrets : « un lieu public est un espace destiné à un usage général et auquel les individus accèdent librement (par exemple, la plage) ; un lieu ouvert au public est un espace dont l'accès est limité et soumis à des règles spécifiques établies par le propriétaire, des lois ou des actes administratifs sectoriels (par exemple, les horaires d'ouverture et le paiement du billet d'entrée à un musée) et un lieu exposé au public est un espace soumis à la vision, comme le sont les biens qui y sont contenus et les événements qui y arrivent (par exemple, une place ou un centre commercial) » (Dio Lascio, 2014).

Ce développement se révèle riche du point de vue géographique. En droit, un lieu public se distingue d'un lieu ouvert au public et d'un lieu exposé au public. Lorsque nous parlons d'espaces publics, lesquels de ces lieux désignons-nous ou excluons-nous de cette terminologie ? Où choisissons-nous de poser la limite ? Il n'y a pas de bonne ou mauvaise réponse, les définitions doivent varier en fonction de notre objet d'étude, mais la réflexion à ce sujet s'avère toujours nécessaire.

Plus généralement, il est intéressant de noter que l'expression « espace public » n'apparaît dans les textes législatifs français pour la première fois qu'avec la « loi n°2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public ». Elle est ainsi présente dans le nom de la loi ainsi que dans les articles 1 et 2 :

- **Article 1** : *Nul ne peut, dans l'espace public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage.*

- **Article 2 : I.** — *Pour l'application de l'article 1er, l'espace public est constitué des voies publiques ainsi que des lieux ouverts au public ou affectés à un service public. II. — L'interdiction prévue à l'article 1er ne s'applique pas si la tenue est prescrite ou autorisée par des dispositions législatives ou réglementaires, si elle est justifiée par des raisons de santé ou des motifs professionnels, ou si elle s'inscrit dans le cadre de pratiques sportives, de fêtes ou de manifestations artistiques ou traditionnelles.*

Il apparaît alors que la définition de l'espace public est extrêmement proche de celle du domaine public comme défini depuis 2006 dans l'article L. 2111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques. Cet article précise en effet que « *le domaine public d'une personne publique (...) est constitué des biens lui appartenant qui sont soit affectés à l'usage direct du public, soit affectés à un service public pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public.* » Ce texte de loi indique ainsi quelles pratiques spatiales sont ou non autorisées dans l'espace public en découpant l'espace selon une catégorie juridique jusqu'ici inédite. Désormais, l'espace public s'oppose aux espaces non publics, il devient le lieu où il n'est pas permis à l'individu de se soustraire du contrôle social sous sa forme étatique. Ce qui a été pensé par la tradition philosophique comme le lieu de la vie de la cité par excellence se définit donc d'abord par un interdit dans la juridiction française.

II. Les pratiques et les perceptions des espaces publics : quels enjeux en urbanisme ?

« Une difficulté supplémentaire que nous rencontrons lorsqu'il s'agit de caractériser les espaces publics au sein de notre quartier d'étude réside dans le fait que beaucoup sont en cours d'aménagements ou vont connaître des projets d'aménagements dans les prochaines années. Nous pouvons par exemple citer le projet de l'Arena, qui selon la présentation de la Ville de Paris, inclura « *un socle largement vitré et ouvert sur le quartier [accueillant] les programmes reliés à l'espace public tels que les équipements publics de proximité ou le hall principal d'accueil de la grande salle, débordant sur le parvis pour constituer un véritable rez-de-ville parisien* ».

Or, ces aménagements contribuent à redéfinir la frontière entre espaces publics et espaces privés, en fermant par exemple l'accès à des espaces publics par des barrières physiques, ou en ouvrant au contraire de nouveaux espaces, mais aussi, plus globalement, en modifiant les pratiques et les perceptions de l'espace des habitants du quartier. Si nous acceptons une définition géographique des espaces publics par l'usage, et non uniquement par la propriété, il nous faut admettre que les changements de pratiques et de perceptions induits par les aménagements entraînent parfois une redéfinition du caractère public d'un espace. Sylvie Clarimont et Vincent Vlès réaffirment ce point lorsqu'ils étudient les aménagements des espaces publics barcelonais : « *L'espace public, en tant que potentialité de formes somme toutes rendues assez malléables par l'intervention publique, ne peut prendre sens par sa seule plasticité. Les rapports plastiques, les aménagements seuls n'engendrent pas nécessairement les usages. Mais ils permettent des pratiques sociales ou des comportements sociaux qui correspondent aux enjeux locaux* » (Clarimont, Vlès, 2010). Refusant une approche déterministe, ils adoptent une posture possibiliste : l'aménagement des espaces publics ne

conditionne pas absolument leur usage, mais favorise certaines pratiques et perceptions. L'appropriation effective d'un espace par les habitants peut toujours dépasser la planification pensée par les experts en urbanisme et les pouvoirs publics.

L'impossibilité de penser l'urbanisme en termes déterministes provient en partie du fait que l'espace ne se réduit pas à sa seule dimension physique, géométrique, dans la mesure où il est le produit d'une interaction entre un milieu et une société¹. Les aménagements entraînent certes une modification relativement prévisible de l'espace physique, mais il sera toujours plus difficile d'évaluer à l'avance quels changements ils entraîneront sur l'espace social. Les espaces physique et social étant toutefois étroitement liés, au point de devenir un sujet d'étude unifié en géographie, les évolutions de l'un auront nécessairement des répercussions sur l'autre, puisqu'ils sont en perpétuelle interaction. Les urbanistes peuvent alors parfois volontairement chercher à agir sur l'espace social en modifiant l'espace physique.

Dans le cas plus spécifique des espaces publics, il est possible d'expliciter cette influence sur les pratiques et les perceptions à travers des exemples concrets : « *la forme urbanistique et architecturale des espaces publics, la manière dont elle met en œuvre les relations sociales et les dynamiques de groupe (des rapports à autrui et des « nous »), la manière dont on la fréquente, dont on y fait ses courses, dont on s'y promène ou on y joue, construisent des « combinaisons contextuelles», des tissus particuliers de formes d'usages, de solidarités, de participations sociales ou politiques des citoyens qui construisent une identité, une relation entre le lieu et la société* » (Clarimont, Vlès, 2010). L'urbanisme vise donc à modifier un paradigme de ces combinaisons contextuelles pour favoriser l'émergence de telle ou telle pratique jugée vertueuse (ou au contraire pour décourager des pratiques jugées nuisibles). S'il s'avère impossible de prédire précisément les effets des aménagements à l'avance, il apparaît en revanche possible d'estimer si ces effets seront radicalement opposés ou favorables aux valeurs que défendent les urbanistes les mettant en œuvre. Dans *L'Urbanisme* Pierre Merlin met ainsi ses lecteurs en garde contre le mythe de la « futurologie » et préfère en ce sens qualifier l'urbanisme de *praxis* que de science. Il encourage ainsi les études comparatives et l'analyse des effets des aménagements passés sur les combinaisons contextuelles « *car passé, présent et avenir ne doivent pas être envisagés indépendamment. La prospective se nourrit de l'analyse historique, en particulier en longue durée. Les propositions pour le futur reposent sur le diagnostic de l'état actuel et des tendances passées* » (Merlin, 2018).

À travers cette analyse prospective, il s'agit déjà pour les urbanistes de discerner les résultats qui leur semblent souhaitables ou non, avant de déterminer les aménagements qui leur semblent le mieux permettre d'y parvenir. Il semble nécessaire de conscientiser cette importance des normes et des valeurs en amont des projets d'aménagements pour ne pas tomber dans l'illusion

¹ « *Il s'agit de découvrir ou d'engendrer l'unité théorique entre des « champs » qui se donnent séparément, de même qu'en physique les forces moléculaires, électromagnétiques, gravitationnelles. De quels champs s'agit-il ? D'abord du physique, la nature, le cosmos - ensuite du mental (y compris la logique et l'abstraction formelle) - enfin du social. Autrement dit, la recherche concerne l'espace logico-épistémologique, - l'espace de la pratique sociale - celui qu'occupent les phénomènes sensibles, sans exclure l'imaginaire, les projets et projections, les symboles, les utopies.* » (Lefebvre, 1974)

d'un projet « objectivement » souhaitable et donc indiscutable. Ainsi, « *cette dimension de valeur traverse encore plus amplement ce qui devrait être et deviendra la finalisation matérielle de l'action : la proposition ou le projet qu'un collectif d'acteurs va penser, décider et réaliser, pour palier la situation insatisfaisante identifiée, et pour lesquels il sera encore fait appel, comme pour le diagnostic, à des groupements d'urbanistes* » (Pinson, 2018). Ces normes et ces valeurs détermineront ce qu'il serait possible de considérer comme « l'intérêt général ». Depuis 2016, le Code de l'urbanisme définit les Projets d'Intérêt Général (PIG) et récapitule alors les conditions qui (selon la loi française) permettent d'estimer qu'un projet d'aménagement va dans ce sens. Il faut qu'un tel projet soit « *destiné à la réalisation d'une opération d'aménagement ou d'équipement, au fonctionnement d'un service public, à l'accueil et au logement des personnes défavorisées ou de ressources modestes, à la protection du patrimoine naturel ou culturel, à la prévention des risques, à la mise en valeur des ressources naturelles, à l'aménagement agricole et rural ou à la préservation ou remise en bon état des continuités écologiques.* » L'article ne mentionne pas directement l'enjeu de la santé, même si elle se retrouve en creux dans le fonctionnement des services publics ou encore dans la prévention des risques. Pourtant, en France, l'opinion publique semble étroitement associer l'intérêt général aux questions de santé. Dans le cadre d'une étude sur la perception des inégalités « *la tolérance des Français aux inégalités varie selon le domaine envisagé. Si les inégalités de revenus et de patrimoine sont celles qui sont généralement le mieux tolérées, les inégalités d'accès aux soins sont, elles, nettement moins tolérées. 73,6 % des enquêtés manifestent un niveau faible ou très faible d'acceptabilité de ces inégalités (40 % des enquêtés considèrent qu'elles ne sont jamais acceptables : degré 1 sur l'échelle initiale de 10)* » (Debailly, Dubois, 2011). La question du droit à la santé se révèle peut-être plus consensuelle dans la mesure où elle touche à celle de la dignité humaine. Dans sa Constitution, l'OMS affirme ainsi que « *la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soit sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale.* » Si la santé s'avère bel et bien pensée comme une dimension de l'intérêt général, les urbanistes peuvent alors se demander comment envisager une combinaison contextuelle propice à des pratiques et des perceptions favorables à la santé.

En analysant la question des inégalités de santé et les nombreux facteurs qui permettraient de les expliquer, Stéphane Rican et Zoé Vaillant évoquent la question des perceptions et des conséquences qu'elles peuvent avoir sur la santé des habitants d'un territoire donné et affirment qu'une « *dimension à prendre en compte dans la compréhension des mécanismes socio-territoriaux qui produisent des inégalités de santé, concerne les logiques qui contribuent à l'adoption de représentations, de normes et de valeurs collectives localement élaborées* » (Rican, Vaillant, 2017). Les représentations, et donc les perceptions, que les individus ont du territoire qu'ils habitent dépendent en partie de leur groupe social d'appartenance et vont influencer sur leurs pratiques spatiales. À un groupe social ancré sur un territoire correspond une identité locale (plus ou moins conscientisée et revendiquée selon les cas). Si ces identités influent sur les pratiques quotidiennes des habitants d'un territoire et que ces pratiques ont de possibles répercussions sur la santé, alors la santé « *peut être appréhendée sous l'angle de la capacité d'agir, localement construite (...). L'investigation des modalités de construction locale de ces capacités différentielles d'agir et ces modes d'agir différents revient à rechercher les modes de*

constructions identitaires territorialisés en explorant les canaux par lesquels passe la construction du « sentiment de soi » collectif» (Rican, Vaillant, 2017).

Le groupe social ne se résume pas ici uniquement à la classe sociale (bien que la classe soit souvent facteur important la formation d'un groupe), il peut être défini plus largement « une entité sociale identifiable et plus ou moins structurée, caractérisée par un nombre restreint de personnes liées entre elles par des activités soit communes, soit interdépendantes et qui développent des interactions déterminées par des normes de conduites et des valeurs communes, dans la poursuite de leurs objectifs. »² À une telle définition héritée de la psychologie sociale, les géographes ajouteront la question de la spatialisation des groupes sociaux en se demandant par exemple pourquoi un groupe se forme ici plutôt qu'ailleurs, quelles sont les pratiques spatiales d'un groupe et quelles en sont les conséquences sur l'occupation de l'espace. Plus spécifiquement, en géographie de la santé, les chercheurs peuvent s'intéresser aux effets des pratiques et des représentations sur les déterminants de la santé et sur l'état de la santé d'un groupe social, notamment en comparant les comportements en lien avec la santé et l'état de santé de plusieurs groupes sociaux. Apparaît alors l'intérêt d'analyser l'ancrage spatial d'un groupe social en lien avec son état de santé : « *Les logiques par lesquelles passe cet ancrage quotidien dans un quartier (on pourrait parler de « matrice du quotidien ») peuvent par exemple être décrites à travers l'analyse de la qualité des relations collectives au sein du quartier, des usages et représentations de l'espace dans ce quartier, des usages et représentations de l'offre de soin et de solidarité sociale (...). En reliant ancrage quotidien dans un quartier et santé, il ne s'agit pas d'explorer des liens supposés pathogènes entre une stricte forme architecturale physique et des états de santé. Ce n'est pas le quartier au sens de l'espace physique en soi, qui dans l'hypothèse contribuerait à la promotion ou à la dégradation d'états de santé mais le territoire, c'est-à-dire la manière dont les individus, groupes sociaux et institutions, investissent l'espace physique et social et en sont en retour investis* » (Rican, Vaillant, 2017).

Dans sa note de recherche sur l'UFS que nous avons déjà mentionnée plus haut, Stefan Reyburn affirme également que « les changements dans l'environnement bâti entraînent des changements de comportement positifs. » Autrement dit, en modifiant le tissu urbain, les urbanistes peuvent prétendre à modifier les pratiques des habitants afin d'encourager des comportements plus favorables à leur santé. Nous pouvons alors nous demander dans quelle mesure ces influences sur la santé des habitants ont été pensées par les urbanistes et comment ils ont parfois tenté de les intégrer aux projets d'aménagements, notamment aux projets d'aménagements d'espaces publics... et si ces changements entraînent toujours des comportements considérés comme « positifs ».

² Fischer Gustave-Nicolas, « Chapitre 3. Le groupe social », *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*. sous la direction de FISCHER Gustave-Nicolas. Paris, Dunod, « Psycho Sup », 2020, pp. 75-112. URL : <https://www-cairn-info.faraway.parisnanterre.fr/--9782100802036-page-75.htm>

III. Les enjeux singuliers de l'aménagement des espaces publics, tout particulièrement dans le cadre de l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS)

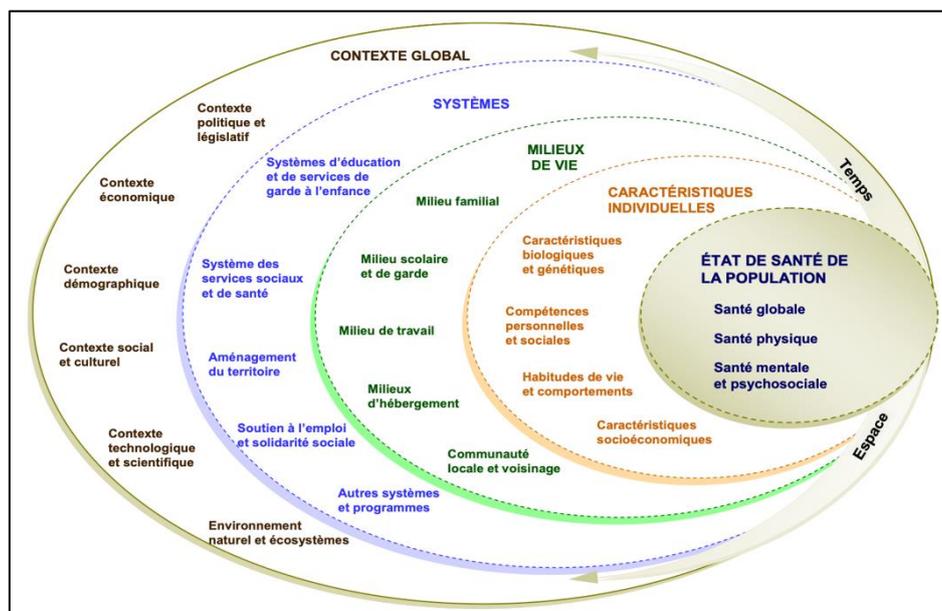
III.1 Une brève définition de l'UFS

L'idée que l'organisation de la ville puisse influencer sur la santé est ancienne : dès le milieu du XIX^{ème} siècle les travaux de John Snow sur la diffusion du choléra via des pompes à eau à Londres ont souligné les questions de santé publique que peuvent engendrer les systèmes urbains, tout en posant les bases de l'épidémiologie. Depuis cette époque, si les progrès de la médecine ainsi que les approches et les concepts ont beaucoup évolué tant dans le domaine de l'urbanisme que dans celui de la santé publique, les relations entre ville et santé sont toujours d'actualité. La question de l'urbanisme favorable à la santé (UFS), qui émerge au tout début des années 2000, semble synthétiser le lien entre les évolutions de ces deux domaines.

Dans l'ouvrage *Un guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants*, Hugh Barton et Catherine Tsourou explicitent le concept d'UFS, base théorique du Projet Ville-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) créé en 1987. Dans l'introduction de cet ouvrage, Marc Danzon - alors Directeur Régional de l'OMS pour l'Europe - part de l'idée que l'environnement urbain (dans toutes ses dimensions physiques, économiques et sociales) peut influencer positivement ou négativement la santé des habitants et définit l'UFS comme une approche qui « *se focalise sur les aspects positifs ce qui implique que les urbanistes réorientent alors leur travail en fonction de la santé et de la qualité de la vie et s'attachent plus particulièrement à faire en sorte que ces objectifs liés à la santé soient au centre du processus de prise de décision* » (Barton, Tsourou, 2000). Pour comprendre ce concept, il faut donc déjà admettre que les « *urbanistes par leur action, jouent un rôle sur les environnements sociaux, physiques et économiques ainsi que sur la manière dont les villes fonctionnent. C'est la raison pour laquelle ils ont un rôle clé pour les villes en fonction de la manière dont ils abordent ces problèmes et garantissent des conditions de vie qui contribuent à la santé, au bien-être et à une bonne qualité de vie* » » (Barton, Tsourou, 2000). En influant sur l'organisation urbaine, l'urbanisme influe nécessairement sur les dynamiques de la ville et sur les déterminants de la santé, et en les anticipant autant que faire se peut, il serait dans une certaine mesure possible de les modifier.

Il ne s'agit pas de renouer avec un déterminisme. Viala Laurent nous met en garde « *Contre le déterminisme de la forme urbaine, une approche totale de la forme de la ville* » (Viala, 2005), en affirmant que la production urbaine « *ne peut et ne doit pas se réduire à l'agencement des formes urbaines* » puisque la ville est une construction sociale que ne saurait être réduite à ses dimensions plastiques et géométriques. Si l'urbanisme doit être pensé comme une discipline plus vaste que la mise ordre des formes urbaines, et que le théorique ne saurait conditionner la mise en œuvre, il n'en reste pas moins que certains environnements urbains sont de fait plus propices à la santé que d'autres en raison de leur influence sur les déterminants de la santé tels que présentés dans la figure 1 ci-dessous.

Figure 1 : Schéma de l'imbrication des différents déterminants de santé

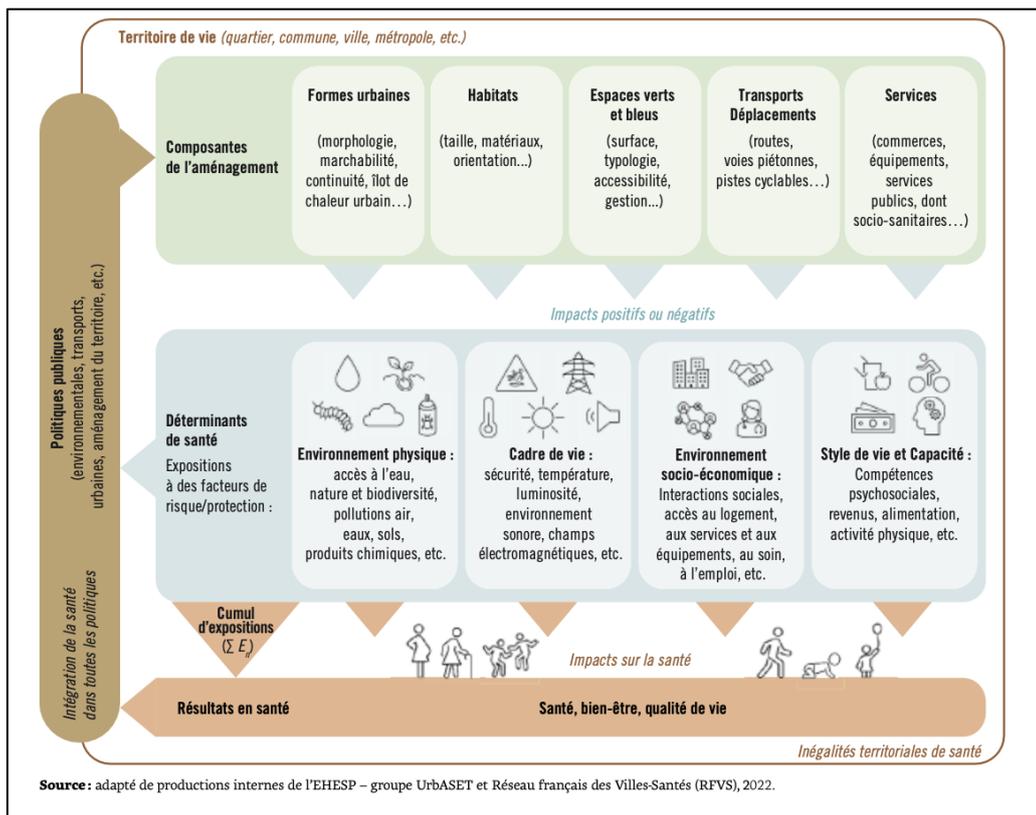


Source : Santé et services sociaux Québec, 2010

En France, la Direction Générale de la Santé a coordonné l'écriture du Guide « Agir et pour un urbanisme favorable à la santé. Concepts et outils », paru en 2014 à destination des Agences Régionales de Santé (ARS). Le titre même de la deuxième partie du guide est on ne peut plus explicite : « Outil pratique d'aide à l'évaluation des impacts sur la santé des projets d'aménagement à l'attention des ARS. » Dans cette seconde partie, les ARS trouveront, entre autres, une méthode pour réaliser les Évaluations des impacts santé (EIS), se basant sur l'approche anglaise du Health Impact Assessment (HIA). Les EIS y sont définis comme « une combinaison de procédures, de méthodes et d'outils par lesquels une politique, un programme ou un projet peut être jugé quant à ses effets potentiels sur la santé de la population et la distribution de ces effets à l'intérieur de la population ».

En 2015, la Ville de Paris intègre le Réseau français des Villes-Santé (RfVS) de l'OMS créé à la fin des années 1980. Au sein de ce réseau, les villes se rassemblent autour d'un objectif : réduire les inégalités de santé. Pour ce faire, le RfVS prétend « intégrer la santé dans toutes les politiques locales comme l'habitat, les transports, la cohésion sociale, la jeunesse, l'urbanisme et l'aménagement. » L'UFS est donc présenté comme un outil pertinent pour répondre non seulement à des enjeux de santé mais aussi à des questions d'inégalités socio-spatiales. Les inégalités de santé résultent en effet d'un cumul de facteurs sur lesquels l'urbanisme pourrait exercer une influence vertueuse s'il les prend en compte, comme présenté dans la figure 2 ci-dessous.

Figure 2 : Schéma : L'UFS, un outil permettant d'agir efficacement sur les déterminants de la santé ?



Source : Diallo Thierno, Lemaire Nina, Pascal Mathilde, Roué Le Gall Anne, 2022, « Urbanisme Favorable à la Santé : agir pour la santé, l'environnement et la réduction des inégalités », *La Santé en action*, n°459

S'affirme ainsi la nécessité de privilégier une approche d'UFS dans les quartiers les plus défavorisés : « *La dégradation des conditions de vie et de la santé des habitants de vastes ensembles dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) a motivé de nombreuses opérations de rénovations urbaines. Ces quartiers sont caractérisés par une concentration de populations en situation de précarité socio-économique présentant une prévalence plus élevée de pathologies chroniques que dans la population générale, une exposition plus forte aux nuisances environnementales, une plus forte sensibilité au changement climatique et souvent un accès restreint aux offres de soins. La question de la santé se pose donc plus spécifiquement dans ces quartiers qui souffrent fréquemment en plus d'un niveau élevé d'insécurité, d'un cadre de vie dégradé, de la présence d'îlots de chaleur et parfois d'insalubrité* » (Anzivino, 2022). Quoiqu'un peu globalisante, voire caricaturale, cette description des QPV correspond sous certains aspects à celle de notre quartier d'étude, tel que nous le verrons plus loin.

Toujours est-il que l'UFS permettrait de corriger des inégalités de santé étroitement liée aux autres inégalités socio-spatiales. D'un point de vue spécifiquement géographique, il s'agit alors non seulement d'analyser la spatialisation d'inégalités économiques et sociale mais aussi d'analyser les inégalités en termes d'accessibilité aux équipements, aux ressources permettant de se maintenir en bonne santé, ou bien encore en termes de morphologie urbaine. Cette approche a permis aux géographes d'affiner leur lecture car, bien que les inégalités socio-économiques expliquent une partie des inégalités de santé, les constats répétés « *d'une persistance de différentiels locaux de santé après prise en compte des caractéristiques sociales*

des individus, ont conduit à s'interroger sur les mécanismes associés aux « effets de lieux » dans la composition des inégalités sociales de santé » (Rican, Vaillant, 2017). En repérant « comment les logiques qui produisent ces différentes dimensions constituant les territoires contribuent à (re)produire aussi les inégalités sociales et territoriales de santé » (Rican, Vaillant, 2017), les urbanistes peuvent ensuite prétendre à en corriger certaines via l'aménagement.

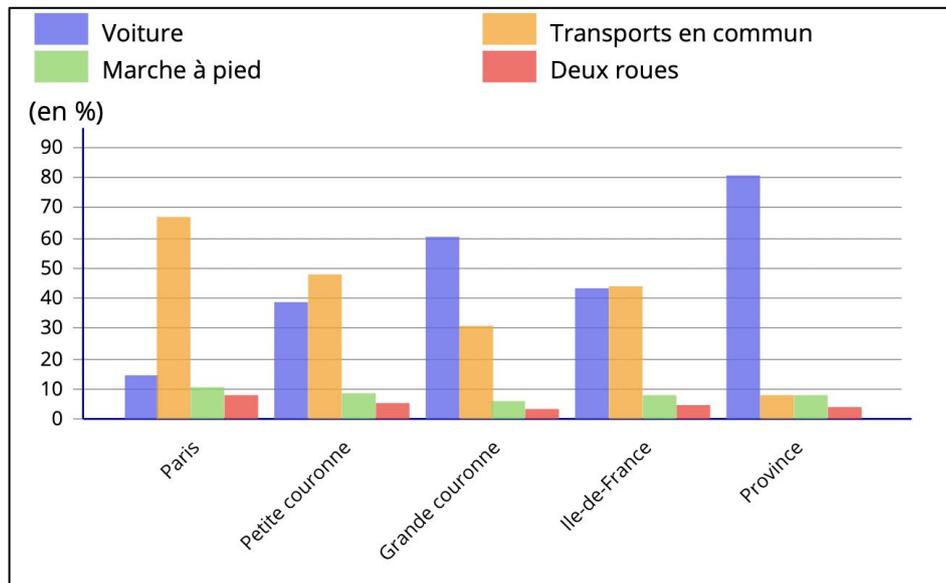
III.2 Les enjeux de l'UFS appliqué aux espaces publics

La question de l'UFS se pose de façon particulière pour les espaces publics, si bien qu'une partie y est spécifiquement dédiée dans *Un guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants*. La question des espaces publics de voirie est tout d'abord posée dans le cadre des enjeux d'accessibilité aux équipements locaux. Nous l'avons déjà évoqué, les liens entre l'urbanisme et la santé se sont renoués au début du XXI^{ème} siècle à travers les enjeux de mobilité active et d'expositions environnementales. Une ville trop distendue ne permet plus aux piétons de pratiquer les espaces publics, ces derniers étant alors réduits à des axes de circulation automobile. D'une part, ce caractère monofonctionnel pose des problèmes de santé en rendant l'espace urbain obésogène et dépossède les espaces de leur dimension publique telle que nous l'avons définie précédemment. Ce constat ne concerne cependant pas vraiment notre quartier d'étude, situé dans une métropole particulièrement dense. D'autre part, la circulation automobile génère une pollution atmosphérique et sonore qui expose les habitants à certains risques pour leur santé. Notre quartier d'étude s'avère cette fois concerné par ce sujet, puisqu'avec le boulevard périphérique et l'autoroute A1, il se trouve entouré d'axes de circulation majeur permettant de rejoindre la petite et la grande couronne de Paris, voire des territoires plus éloignés.

Dans son *Manifeste pour un urbanisme circulaire, pour des alternatives concrètes à l'étalement de la ville*, Sylvain Grisot relie ainsi redensification de la ville et redynamisation des espaces publics, tout en soulignant en quoi cela pourrait favoriser la mobilité active : « *Une forme bâtie se conçoit avec celles qui l'entourent, mais aussi dans sa relation avec l'espace public. Densifier la ville nécessite donc un travail très fin de son socle : ces rez-de-chaussée des bâtiments qui assurent la relation d'un bâtiment à sa rue sont plus important que l'esthétique de leurs façades. C'est la ville à hauteur d'humain qui active la rue et qui donne envie d'y marcher. C'est aussi ce socle qui permet d'offrir au pied d'un nouveau bâtiment des services pour tout un quartier, bénéfice collectif de la densification* » (Grisot, 2021).

Si le problème de l'étalement urbain se pose dans beaucoup d'espaces urbains, nous l'avons relevé, le cas parisien se révèle quelque peu différent. Avec un système de transports particulièrement dense, les habitants de la capitale utilisent moins régulièrement la voiture que dans le reste des Français (voir figure 3) et bien plus souvent les transports en commun ainsi que - dans une moindre mesure - les mobilités douces.

Figure 3 : Graphique de l'usage des transports en commun pour aller travailler à Paris par rapport au reste de la France



Source : Insee, recensement de la population 2011, exploitation complémentaire

Cette singularité parisienne doit être prise en compte par l'UFS dans les projets d'aménagements pour répondre aux objectifs mentionnés par l'OMS dans son guide. Parmi ces objectifs à atteindre dans une perspective santé nous pouvons notamment citer :

- La facilité d'accès aux services et aux services de transports, pensée comme « *un facteur clé dans la promotion de la santé* » et ce « *particulièrement pour les personnes à mobilité réduite et pour les personnes pénalisées par le coût des transports* », soit deux catégories d'individus a priori plus vulnérables que la moyenne face aux problèmes de santé du fait d'une situation d'invalidité et/ou d'une situation de précarité économique. Pour atteindre cet objectif, repenser les services de transports publics s'avère essentiel (penser à la linéarité des axes de transports, implanter des services au niveau des carrefours, penser des accès pour les personnes à mobilité réduite dans tous les types de transports...).
- La diminution de besoin d'utilisation de la voiture et l'augmentation du nombre de trajets à pied ou à vélo s'avèrent déjà plus importantes à Paris que dans le reste de la France, mais continuer d'encourager ces dynamiques pourrait constituer un facteur positif pour la santé, dans la mesure où il s'agirait de continuer à encourager les mobilités actives. Si un tel objectif est atteint, cela permettra théoriquement - en plus des bénéfices liés à l'activité physique et à la baisse de la pollution - de favoriser « *le recours aux équipements locaux grâce à la présence de rues plus agréables et plus sûres, tout ceci contribuant ainsi à la santé et au bien-être.* » C'est notamment dans cette perspective que les chercheurs de l'OMS affirment que « *les quartiers devraient être vus comme un continuum urbain : ils se fonderaient les uns dans les autres, permettraient des déplacements libres entre eux à pied ou à bicyclette, et les*

équipements s'inscriraient dans la zone de leur choix. » Cela demande de penser les espaces publics de voirie pour les piétons (penser des accès piétons pour chaque aménagement, penser au temps de trajet à pied entre les équipements, penser à des moyens de rendre les trajets sûrs et agréables pour les habitants...) et pour les cyclistes (favoriser les trajets directs, penser à la sécurité des cyclistes, créer des parcs à vélos...).

- Une présence plus massive de personnes dans les rues pour favoriser « *le renforcement de la communauté locale* » et créer « *un environnement plus sûr pour les enfants* ». Cela induit de ne pas forcément penser les espaces de voirie comme des lieux de passage permettant uniquement la circulation entre différents espaces privés. La réalisation d'un tel objectif influe positivement sur la santé, dans la mesure où cela favorise « *les réseaux de soutien locaux, l'amélioration de la qualité de vie et l'accroissement du sentiment d'appartenance au quartier* ».

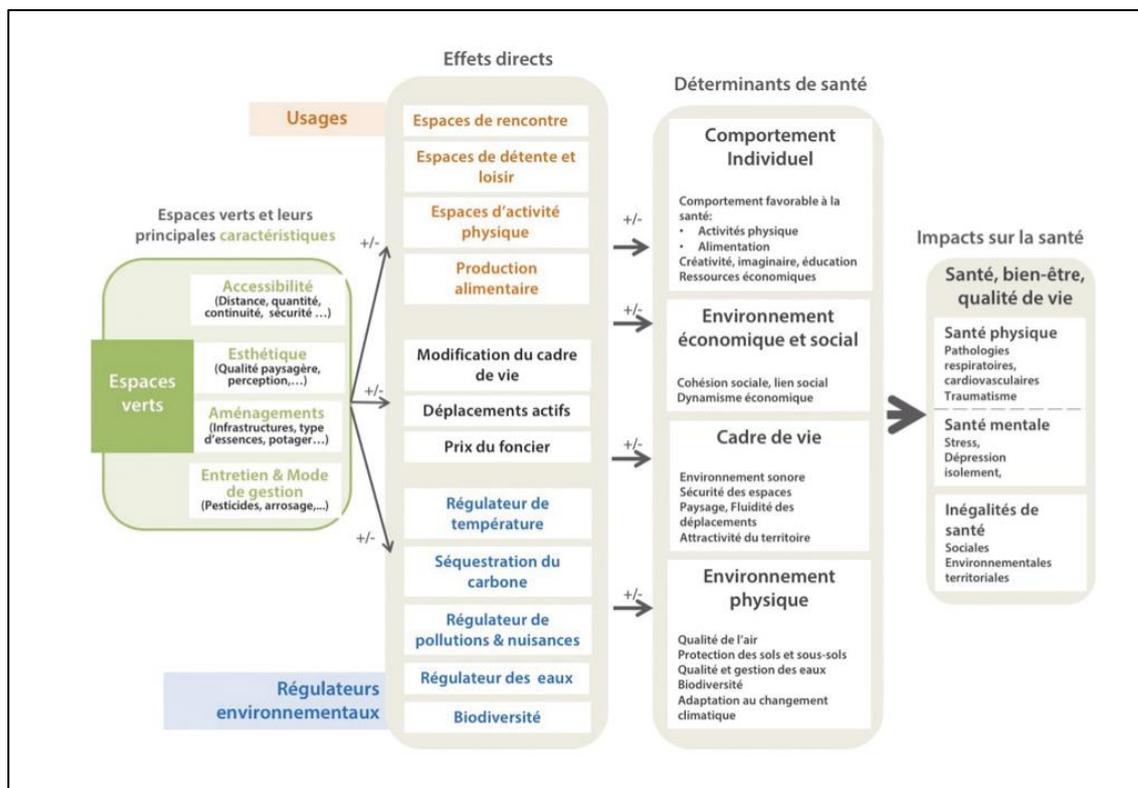
En plus des espaces publics de voirie, le guide s'intéresse aux « *espaces publics extérieurs* », terme qui concerne « *les zones sauvages, les parcs, les petits squares et les autres espaces collectifs.* » Ces espaces peuvent remplir de nombreuses fonctions en lien avec la santé des habitants et ainsi être pensés comme espaces de détente, espaces dédiés aux pratiques sportives, espaces de sociabilité... Par ailleurs, c'est au sein de ces espaces ouverts que se pose le plus directement la question de la végétalisation et des espaces verts qui permettent l'absorption d'une partie de la pollution, tempèrent les chaleurs estivales, incitent tout particulièrement à la pratique d'une activité physique, à la détente et aux relations sociales, sont parfois associés aux questions de la gestion de l'eau et peuvent même permettre à la marge le développement de l'agriculture urbaine.

Nous noterons alors l'importance implicitement accordée aux « *espaces verts* » dans ce guide. La définition de cette expression demeure cependant assez floue et semble tout autant lié aux représentations et aux pratiques associées à un lieu qu'à des indicateurs objectifs, tels que le taux de couvert végétal. Dans un document intitulé « *Espaces verts urbains, promouvoir l'équité et la santé. Élément de préconisation* », le RfSV fait état de cette imprécision : « *en France, plusieurs termes peuvent être utilisés pour désigner les espaces verts en ville : nature en ville, parc, jardin public, square, espace vert public, espace vert urbain, densification verte, etc. En se basant uniquement sur la terminologie d'espace vert public, il n'existe pas, là non plus, de définition unique faisant consensus. (...) Ce terme désigne donc des espaces publics urbains destinés à des usages de circulation et de récréation, ayant été conçus pour des raisons à la fois hygiéniques et esthétiques* » (Comité GreenH-City, 2020). S'il est admis que les espaces verts publics constituent un type d'espaces publics exerçant une influence singulière sur la santé des habitants d'un quartier, il ne faudrait donc pas occulter le fait que la diversité des types d'espaces verts induit divers degrés d'expression de ces influences. Pour simplifier l'analyse, nous nous proposons une définition approximative des espaces verts publics et urbains comme des espaces urbains où la présence de couvert végétal prédomine sur celle des bâtiments et dont les usages relèvent principalement des loisirs.

La figure 4 ci-dessous présente comment les espaces verts urbains peuvent influencer sur la santé des habitants en favorisant certaines pratiques et en améliorant le cadre environnemental.

Cette figure concerne l'ensemble des espaces verts urbains, précisons alors que dans le cadre de notre étude nous ne nous intéresserons qu'aux espaces verts publics. Nous pouvons renouveler notre hypothèse selon laquelle les modifications de l'environnement auront à terme une influence sur les pratiques et les perceptions, influençant donc aussi la santé des habitants. Relevons aussi au passage qu'il est indiqué dans la figure 4 que la présence d'espaces verts influe sur le prix du foncier, nous y reviendrons plus tard pour évoquer l'idée de gentrification verte.

Figure 4 : Schéma de l'influence des espaces verts sur la santé des habitants d'un quartier



Source : Réseau français des Villes-Santé de l'OMS, « Espaces verts urbains, Promouvoir l'équité et la santé. Éléments de préconisation », 2020

Les autres espaces publics ouverts ne relevant ni des espaces de voiries ni des espaces verts sont sans doute encore plus difficiles à regrouper en une seule catégorie du fait de leur potentielle diversité : places, skate parcs ou encore terrains de sport. Quant aux espaces publics fermés, la question demeure toute aussi épineuse : quel point commun entre une bibliothèque, un gymnase ou encore un centre d'animation en dehors de leur caractère public ? Nous ne tenterons donc pas ici de dresser une typologie précise englobant tous les espaces publics existants. Nous nous contenterons seulement de nous intéresser aux espaces publics dans leur ensemble en nous intéressant parfois à ces deux catégories spécifiques que sont les espaces publics de voirie (incluant les places) et les espaces verts publics.

Dans son article, « Les espaces publics : un déterminant du bien-être des populations », l'urbaniste Marcos Weil affirme que l'aménagement des espaces publics s'inscrivant dans une démarche d'UFL doit « *mettre à disposition de la population une variété d'aménagements qui répondent à la diversité des modes de vie et des aspirations individuels, et qui permettent de satisfaire des besoins multiples* » (Weil, 2015). Du fait de la pluralité des usages et des fonctions dédiés aux espaces publics, les chercheurs de l'OMS affirment que, lors de leur aménagement, « *les espaces ouverts nécessitent une stratégie cohérente entre les organismes.* » Les différents acteurs de l'aménagement doivent se coordonner pour tenter de produire un espace cohérent, tout en l'adaptant à une pluralité d'usage. Les aménagements d'espaces publics ouverts ne passent pas forcément par la création de tels espaces. Certains projets concernent aussi la rénovation et la réhabilitation d'espaces publics ouverts considérés comme insalubres, détériorés ou simplement délaissés par les habitants. Dans tous les cas, Marcos Weil souligne l'importance de la question du partage de ces espaces, qui doit être pensée dès leur conception de telle sorte que tous les habitants, idéalement, puissent profiter de ces espaces publics et de leurs externalités positives.

Dans la mesure où l'on considère les espaces publics comme des espaces pensés pour les habitants, certains chercheurs et urbanistes affirment qu'il faut que ces espaces soient aussi pensés avec leurs futurs usagers. Les usagers des espaces publics doivent ainsi être inclus dans les projets d'aménagements pour ne pas rester « *simples consommateurs d'espaces produits par d'autres* » (Weil, 2015). Arrive alors la thématique des aménagements concertés, ou même plus largement d'une forme de démocratie participative. Deux thèmes à la mode dans les politiques urbaines mais dont la signification varie selon les acteurs qui l'emploient et les modalités concrètes de leur mise en œuvre : allant du simple argument marketing à une volonté de tendre vers un certain idéal politique et social, ces notions font débat, y compris au sein de notre quartier d'étude.

Partie 2 : Cadre de l'étude et méthodologie : Des spécificités du terrain à une méthode d'enquête adaptée

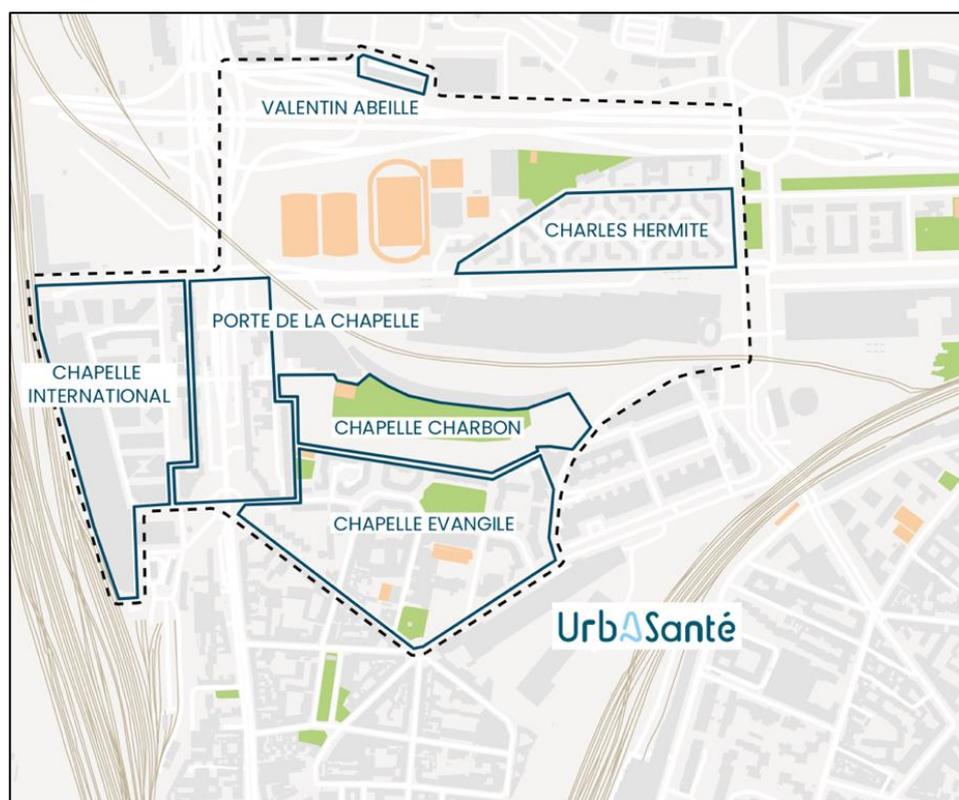
Chapitre 1 : Présentation du terrain d'étude : de la vie de quartier à l'échelle locale à l'inclusion dans le Grand Paris

- I. Le quartier de Porte de La Chapelle : un Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) cumulant les facteurs de défavorisation et concentrant les projets d'aménagements

I.1 Contexte environnemental et sociodémographique global du quartier de Porte de La Chapelle

Comme l'illustre la figure 5 ci-dessous, notre quartier d'étude se compose de plusieurs secteurs. Si ces secteurs ne correspondent pas à la totalité de la surface du quartier d'étude, cela s'explique par le fait que les secteurs entourés ne correspondent qu'aux secteurs d'habitations.

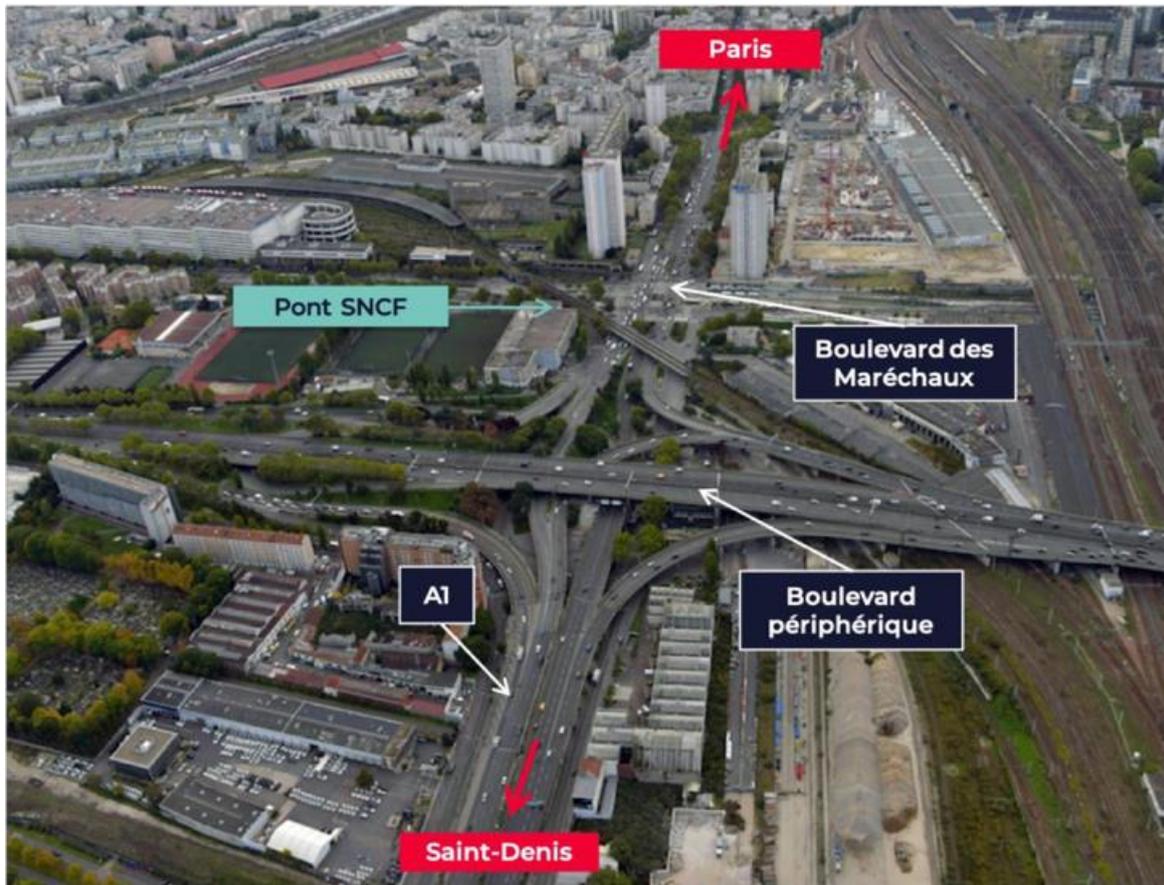
Figure 5 : Carte du quartier d'étude et de ses différents secteurs



Source : Benoit Conti, urbasante.fr, 2022

Les infrastructures qui entourent le quartier au nord, à l'est et à l'ouest tendent à créer un certain enclavement. Au nord du quartier, se trouvent deux infrastructures routières d'envergure : le boulevard périphérique et une bretelle de l'autoroute A1, comme visible sur la figure 6 ci-dessous.

Figure 6 : Vue aérienne de la Porte de la Chapelle



Source : Ville de Paris, 2017

À l'est et à l'ouest, le quartier est encadré par deux infrastructures ferroviaires. Le secteur de la Porte de la Chapelle se caractérise par une forte circulation automobile du fait de l'échangeur de l'autoroute A1 et de l'accès au boulevard périphérique, comme nous pouvons le voir sur la photographie 1. Cette situation en fait un lieu pollué, soumis aux nuisances sonores et peu pensé pour les piétons. Pour réduire ces problèmes, la Mairie de Paris a défini au moins trois objectifs dans le projet d'aménagement : « *Améliorer la qualité des voies piétonnes et cyclables entre Paris et Saint-Denis, végétaliser plus et mieux la porte de la Chapelle et réduire l'impact visuel et fonctionnel de l'échangeur* ». La Ville de Paris a annoncé en 2020 qu'une première phase de travaux aurait lieu de 2022 à 2023 en vue de l'accueil des Jeux Olympiques 2024, le lien entre cet événement et les projets d'aménagements est donc clairement assumé. Une seconde phase d'aménagements est cependant prévue dès la fin des J.O.

Ces infrastructures ont été construites au cours du XIX^{ème} siècle et passent par ce quartier, situé sur un terrain plus plat que le reste de l'arrondissement et donc plus propice à de tels aménagements. Dans un rapport publié en 2008, le constat de l'APUR était déjà clair : « *À l'est, les voies ferrées créent des coupures radicales difficiles à surmonter. Au nord, le boulevard périphérique rend les relations entre Paris et les communes limitrophes souvent mal*

commodes, même au droit des portes. La coupure est très forte, notamment entre les portes de la Chapelle et d'Aubervilliers. » Cela pose donc la question des pratiques spatiales et des liens avec le reste de l'arrondissement, voire de Paris et de la Petite couronne. Dans quelle mesure ces infrastructures limitent-elles ou non les déplacements des habitants hors du quartier ? Limitent-elles la venue d'habitants extérieurs au quartier ? Certains habitants choisissent-ils tout de même de les contourner fréquemment ?

Il semble par ailleurs difficile de mentionner la présence d'infrastructures routières et ferroviaires aussi importantes sans mentionner la question de la santé à travers celle de l'exposition à la pollution. Dans un document plaidant pour une place plus importante de la santé en urbanisme, l'Institut Paris Région revient sur la question de la pollution de l'air et rappelle que « *les conséquences de la pollution atmosphérique sur les populations exposées sont lourdes : atteintes respiratoires et cardiovasculaires, décès prématurés. (...) En Île-de-France, les transports représentent la première source de polluants émis, suivis par le bâti résidentiel et tertiaire* » (Awada et alt., 2021). En 2021, dans son rapport annuel sur la qualité de l'air en Ile-de-France, l'association Airparif confirme ce que l'on pouvait présupposer : « *Les concentrations en NO₂³ les plus importantes sont relevées dans l'agglomération parisienne et aux abords des grands axes de circulation (autoroutes, routes nationales et importantes voies départementales). Dans Paris, les arrondissements au nord de la Seine sont globalement plus pollués qu'au sud, le réseau routier y étant plus dense et constitué d'axes de plus grande importance.* » Notre quartier semble donc réunir toutes les conditions d'exposition à la pollution atmosphérique, mais aussi à la pollution sonore. Dans ce même rapport, Airparif rappelle également que « *le bruit impacte particulièrement la population de l'agglomération parisienne fortement concentrée autour d'un important réseau d'infrastructures de transport dont le fonctionnement ou la fréquentation sont la première source de nuisances sonores. Au-delà de la gêne qu'il représente pour les habitants et usagers, le bruit a des incidences sur la santé. Il a des effets sur l'audition (fatigue auditive, voire perte temporaire ou définitive de l'audition, acouphènes, etc.). Il favorise aussi le stress, les troubles du sommeil et de la concentration, et même les maladies cardiovasculaires. Une exposition au bruit continue ou répétée fait ainsi perdre des années de vie en bonne santé.* »

En plus de cumuler des facteurs de défavorisation environnementale, notre quartier concentre une population défavorisée puisque - nous l'avons déjà martelé - il s'agit d'un QPV. Dans le cas des QPV des Portes, l'évaluation de mi-parcours publié par l'APUR en 2019 fait

³ Dans ce rapport, Airparif présente ainsi le NO₂ (dioxyde d'azote) : « *Le dioxyde d'azote est un polluant indicateur des activités de combustion, notamment le trafic routier. Les émissions directes ou « primaires » d'oxydes d'azote (Nox) sont dues en grande majorité au trafic routier et au secteur résidentiel et tertiaire. (...) Les études épidémiologiques ont montré que les symptômes bronchitiques chez l'enfant asthmatique augmentent avec une exposition de longue durée au NO₂. Une diminution de la fonction pulmonaire est également associée aux concentrations actuellement mesurées dans les villes d'Europe et d'Amérique du Nord. À des concentrations dépassant 200 µg/m³, sur des courtes durées, c'est un gaz toxique entraînant une inflammation importante des voies respiratoires.* »

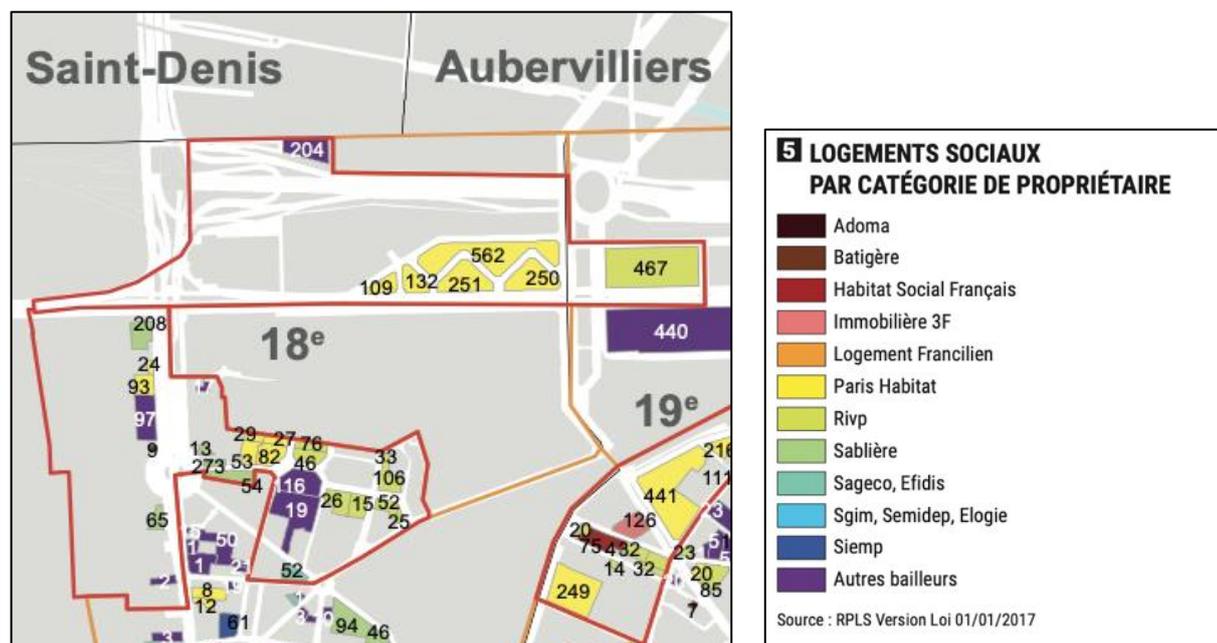
état « d'un accroissement des écarts socio-économiques entre les quartiers du secteur et le reste du territoire parisien : un vieillissement de la population, une forte part de foyer à bas revenus qui stagne, une part d'ouvriers et d'employés qui progresse, une part d'habitants de nationalité étrangère élevée. Ces problématiques sont à mettre en lien avec le parc de logements composé essentiellement de logements sociaux, dont une partie à très bas loyer. » Ce constat est cependant général et, au sein même de notre quartier d'étude, nous constaterons qu'il existe des différences entre les deux QPV s'y trouvant.

En plus de cumuler des facteurs de défavorisation environnementale, notre quartier concentre une population défavorisée puisque – comme expliqué en I.2 - il s'agit d'un QPV. Dans le cas des QPV des Portes, l'évaluation de mi-parcours publié par l'APUR en 2019 fait état « d'un accroissement des écarts socio-économiques entre les quartiers du secteur et le reste du territoire parisien : un vieillissement de la population, une forte part de foyer à bas revenus qui stagne, une part d'ouvriers et d'employés qui progresse, une part d'habitants de nationalité étrangère élevée. Ces problématiques sont à mettre en lien avec le parc de logements composé essentiellement de logements sociaux, dont une partie à très bas loyer. » Ce constat est cependant général et, au sein même de notre quartier d'étude, nous constaterons qu'il existe des différences entre les deux QPV s'y trouvant.

1.2 Une unité du « quartier » questionnable : de Chapelle International, à Porte de La Chapelle en passant par Gare-des-Mines-Fillettes et Chapelle Évangile, la question des ruptures et des continuités urbaines

La figure 7 ci-dessous rappelle la limite des deux QPV de notre quartier d'étude (ainsi qu'une partie d'un QPV hors du quartier) et présente la répartition des logements sociaux dans l'espace et par catégorie d'acteurs.

Figure 7 : Carte de la répartition des logements sociaux au sein des QPV de notre quartier d'étude



Source : Apur.org

Pour encore affiner l'analyse, précisons que ces deux QPV englobent eux-mêmes plusieurs secteurs. Dans le cadre du projet Urbasanté, nous avons retenu ces secteurs comme l'une des échelles d'analyse.

1.2.a Le QPV de Porte de la Chapelle-Charles Hermite, englobant le secteur Charles Hermite, le secteur Valentin Abeille et une partie du secteur de Porte de la Chapelle

En 2014, la part des résidences du parc social dans le QPV Porte de la Chapelle-Charles Hermite est de 97%, témoignant effectivement d'une concentration particulièrement élevée de populations défavorisées. Par ailleurs, en 2016, 36% de ces logements ont un loyer inférieur à 6 euros par mètres carrés et sont donc réservés aux personnes à très faibles revenus. En moyenne, ce pourcentage est inférieur de plus de moitié dans le 18^{ème} arrondissement puisqu'il s'élève à 17% la même année. Le rapport de l'APUR relève ainsi que « le revenu médian disponible par unité de consommation est de 13 300 €, il s'agit du niveau de vie le plus faible de l'ensemble des quartiers prioritaires (14700€ dans les QP) ». Enfin, selon ce rapport le quartier compte un quart d'habitants de nationalité étrangère et une part de personnes âgées plus élevée que la moyenne des QPV parisiens. Notons également que ce QPV est coupé par le boulevard périphérique au nord et longé par les entrepôts Ney au sud. Un des enjeux de l'analyse des pratiques spatiales sera de déterminer dans quelle mesure ces deux infrastructures constituent des barrières physiques à l'origine de ruptures ou de discontinuités urbaines.

Au sud-ouest de ce QPV, se trouve le secteur Charles Hermite (bâtiments 109,132, 250, 251 et 562 sur la carte 6). Situé à l'ouest de la Porte d'Aubervilliers, ce secteur est uniquement composé de logements HBM construits dans les années 1930 selon le modèle typique des

logements construits dans la Ceinture de Paris durant l'entre-deux guerre. Le reste du quartier est occupé par des espaces de voiries, des infrastructures publiques et des zones en cours d'aménagement dont nous serons amenés à reparler. Tout à fait au Nord de ce QPV, se trouve la résidence Valentin Abeille (voir bâtiment 204 sur la carte 7). Construite en 1995, cette cité s'avère particulièrement enclavée. Bien que située de l'autre côté d'une bretelle du boulevard périphérique, elle appartient toujours au 18^{ème} arrondissement de Paris. En plus d'être bordée par le périphérique au sud, elle est limitrophe avec le cimetière parisien de la Chapelle au nord, ce cimetière la sépare de la commune de Saint-Denis et tend à l'isoler des activités commerciales et des services de proximité. Un bus de proximité pallie quelque peu cet isolement depuis 2007 : La Traversé Ney-Flandre (bus 519). Ainsi le quartier composé des secteurs Charles Hermite-Valentin Abeille est constitué à 100% de logements sociaux et regroupe 3300 habitants.

L'étendue de ce QPV correspond par ailleurs à celle de la ZAC Gare des Mines-Fillettes, supervisée par Paris & Métropole Aménagement. L'aménageur avance que ce projet de 20 ha répondra à des enjeux divers : « transition écologique, développement économique et social, renouvellement urbain, désenclavement et effacement de la barrière du boulevard périphérique, création d'intensité urbaine, transformation des portes en places du Grand Paris. Le site accueillera la future Arena pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. » Le titre même de leur publication, « Gare des Mines-Fillettes, un projet local et métropolitain », rappelle en effet les enjeux en lien avec le Grand Paris et les Jeux Olympiques 2024, dépassant largement les enjeux directement liés au quartier.

Comme le montre la figure 8 ci-dessous, une certaine continuité sera cependant assurée par des espaces publics densément végétalisés (prévenant donc des îlots de chaleur et rendant le cadre de vie plus agréable) et par la création d'îlots d'immeubles. Autre point marquant, la création d'îlots au nord du périphérique (dans la zone « Gare des mines » où les terrains appartiennent à la SNCF) ainsi que celle d'espaces verts densément végétalisés pourrait permettre de désenclaver Valentin Abeille. Même si le boulevard périphérique constituera encore une rupture, cette nouvelle continuité pourrait créer une sorte de « pont » urbain entre Charles Hermite et la résidence. Au vu des expositions à la pollution liées au boulevard périphérique, la question de savoir s'il s'agira ou non d'immeubles résidentiels demeure.

Figure 8 : Carte des projets d'aménagements de la ZAC Gare des Mines Fillettes



Source : Paris Métropole Aménagement (réalisation), 2020

Ce projet d'aménagement s'inscrit dans le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) des Portes du 18^{ème}, allant de la Porte de Montmartre à la Porte d'Aubervilliers. Peu d'informations sont accessibles au public quant aux dates des aménagements qui auront lieu dans la partie est de la ZAC (toute la zone hors Arena). Il est seulement indiqué qu'une seconde phase d'aménagements commencera après les JO. Un document de l'APUR publié en septembre 2019 indiquait qu'à Gare des mines les livraisons de « 41 100 m² de logements, 52300 m² de bureaux, 21300 m² d'activités, et commerces, 4500 m² d'équipements, 10800 m² de commerces et hôtels » étaient prévues à l'horizon 2022-2028. Cela semble mal engagé puisqu'en août 2022 les travaux n'ont même pas commencé.

En plus des nouvelles constructions, il est aussi prévu de requalifier les HBM qui composent actuellement l'ensemble des logements de Charles Hermite. Un des objectifs annoncés est d'ouvrir cette zone aux espaces verts puisque l'APUR affirme que « la requalification des centres sportifs, aussi bien que la rénovation des HBM, doivent permettre de redonner des façades programmées sur le mail planté de la ceinture verte ».

I.2.b Le QPV de la Chapelle-Évangile, englobant le secteur Chapelle Charbon, le secteur Chapelle Évangile, le secteur Chapelle International et une partie du secteur de Porte de la Chapelle

Le QPV la Chapelle-Évangile est plus peuplé avec 9500 habitants en 2014, mais la densité de population reste relativement faible (139 habitants par hectare). Il est situé au sud-est de notre quartier d'étude. Pour un QPV, il s'agit d'un espace relativement favorisé puisque le « niveau de vie des habitants du quartier est plus élevé qu'en moyenne dans les quartiers prioritaires (15 440 € contre 14 700 €) » et que le « la population active se compose de 38% d'employés et d'ouvriers et de 31 % de cadres et professions intellectuelles supérieures (respectivement 49 % et 23 % dans les QPV) ». Le parc de logements y est aussi plus mixte : « 46% des résidences principales occupées par des locataires du parc privé, 35 % par des locataires du parc social et 16 % par des propriétaires ». Ce QPV comprend la partie sud du secteur Chapelle Charbon, le secteur Chapelle Évangile, le secteur Porte de La Chapelle et le secteur Chapelle International (figure 5).

Le secteur Chapelle Charbon n'est que partiellement en QPV puisqu'il n'est que partiellement résidentiel. En effet, une large zone au nord-est du secteur correspond au parc Chapelle Charbon. Les quelques logements actuels correspondent à un habitat collectif et mixte. Le parc représente le plus grand espace vert du quartier, et doit encore s'agrandir au cours des prochaines années dans le cadre de la ZAC Chapelle Charbon. Paris & Métropole Aménagement s'avère également en être l'aménageur. Le parc occupera l'immense majorité de la ZAC, mais les projets d'aménagements concerneront aussi des logements mixtes, un groupe scolaire et le square Raymond Queneau comme l'illustre la figure 9 ci-dessous. Cette carte nous permet aussi de distinguer trois zones d'aménagements du parc : un secteur livré depuis l'été 2020, un secteur qui devrait être livré en 2026 et un secteur encore à l'étude tout à l'est. Ce dernier secteur comprend en effet l'actuel secteur d'activité Cap 18, qui représente l'une des plus importantes zones d'activité de Paris intramuros avec près de 3000 emplois. D'un point de vue socio-économique, la question se pose de savoir où seront relocalisés ces emplois : seront-ils dispersés dans le 18^{ème} arrondissement ou regroupés beaucoup plus loin ?

Figure 9 : Carte des projets d'aménagements de la ZAC Chapelle Charbon



Source : Paris Métropole Aménagement (réalisation), 2021

Le parc de 4,5 ha (6 ha à terme) ne comporte pour l'instant qu'une entrée, où se trouve la loge des gardiens. À terme, neuf entrées sont envisagées mais pour le moment le secteur reste plus difficilement accessible pour les habitants du quartier ne résidant ni dans le secteur Chapelle Charbon ni dans le secteur Évangile. Cela d'autant plus pour les habitants de la ZAC Gare des Mines-Fillettes, qui en sont séparés par les entrepôts Ney. Chapelle Charbon dispose d'un parcours sportif, d'un terrain de basket, d'aires de jeux et de jardins partagés. Afin de conserver une trace patrimoniale de l'ancien site de logistique ferroviaire sur lequel a été construit ce parc, l'auvent du quai a été conservé et traverse encore le site.

Le secteur Chapelle Évangile, situé au sud du quartier, est le seul du quartier d'étude à n'être concerné par aucun projet d'aménagement. Il est le secteur le plus densément peuplé du quartier et sans doute aussi le plus animé. La limite entre le secteur Évangile et le quartier Marx Dormoy s'avère ténue. Alors que nos différents secteurs au sein du quartier de Porte de La Chapelle semblent délimités par la morphologie urbaine (notamment les axes routiers) et/ou par un projet d'aménagement (délimitation d'une ZAC), seules les limites du secteur Évangile semblent moins marquées et donc peut-être aussi plus poreuses.

Si Porte de la Chapelle est un quartier enclavé entre deux zones de voies ferrées, le secteur Chapelle International est une enclave dans l'enclave, coincée entre la rue de la Chapelle et la voie ferrée. L'aménageur, Espaces Ferroviaires, vise à valoriser cet ancien site ferroviaire de sept hectares en y créant des logements, mais aussi des commerces de destination et un centre des beaux-arts pour attirer des populations extérieures au secteur. Certains bâtiments sont déjà achevés et livrés (1 500 habitants s'y sont installés en 2019) mais d'autres sont encore à différents stades d'achèvement. Les dernières livraisons sont annoncées pour 2024. Les bâtiments livrés abritent des habitants ou des commerces. Ces commerces sont regroupés dans une halle logistique sur le toit de laquelle il est prévu de créer une ferme urbaine et des terrains de sport. À ces commerces s'ajoutent les SOHO (Small Office Home Office), locaux qui associent lieu de travail en rez-de-chaussée et lieu d'habitation juste au-dessus au premier étage. En termes d'espaces publics, nous pouvons mentionner trois espaces verts : le square du 21 avril 1944 - déjà achevé et livré - ainsi que la future promenade plantée – en cours de réalisation - et le projet de pelouse plantée au Sud du quartier. Nous pouvons aussi mentionner le jardin partagé sur le toit de l'école Eva Kotchever, mais son accessibilité étant extrêmement réduite la question de sa publicité prête à débat.

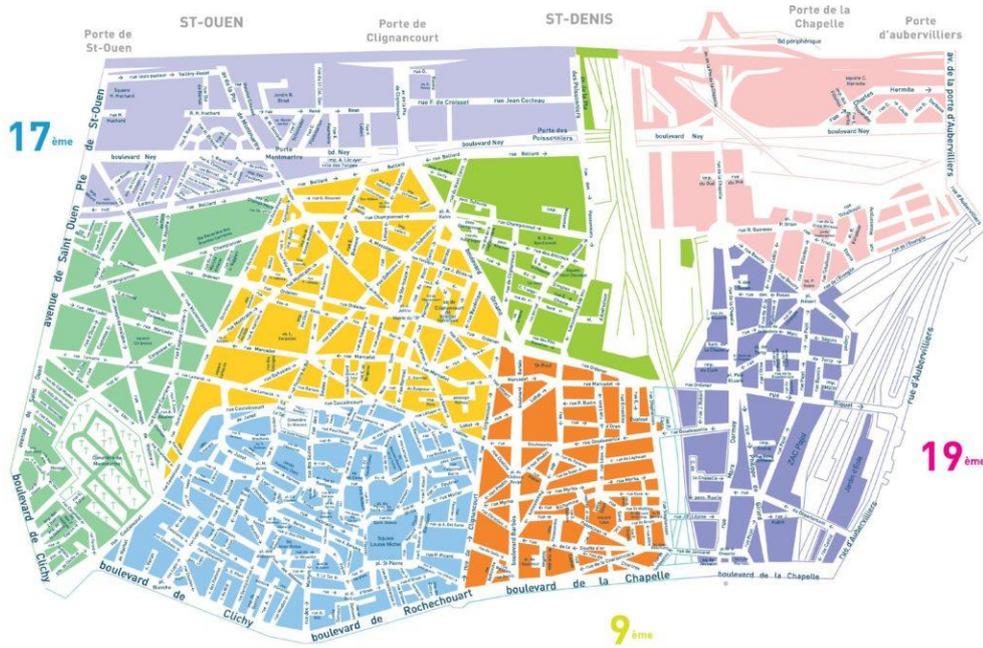
Essentiellement composé de deux zones de QPV, qui concentrent la majeure partie des habitants, nous pouvons donc dire que le quartier abrite surtout des populations en situation de vulnérabilité sociales, ce qui n'exclut cependant pas la présence de classes moyennes, voire de classes moyennes supérieures.

II. Un quartier s'inscrivant dans un arrondissement hétérogène : créer de la « mixité sociale » dans les quartiers les plus défavorisés ou la réduire à l'échelle de l'arrondissement ?

Notre quartier d'étude se situe au nord du 18^{ème} arrondissement, composé de différents quartiers dont les caractéristiques sociodémographiques s'avèrent parfois très hétérogènes. Si

nous reprenons les découpages administratifs de la Mairie du 18^{ème}, qui découpe l'arrondissement en huit quartiers en fonction des conseils de quartier (comme visible sur la figure 10 ci-dessous) et incluant le quartier Charles Hermite-Évangile correspondant à ce que nous appelons le quartier de Porte de La Chapelle. Le quartier Grandes Carrières-Clichy et le quartier Montmartre sont les seuls du 18^{ème} à ne comporter aucune zone de QPV. À titre de comparaison, tout le quartier Moskova-Porte de Montmartre-Porte de Clignancourt est classé en QPV ainsi que toutes les zones résidentielles de notre quartier d'étude.

Figure 10 : Carte des conseils de quartier du 18^{ème} arrondissement

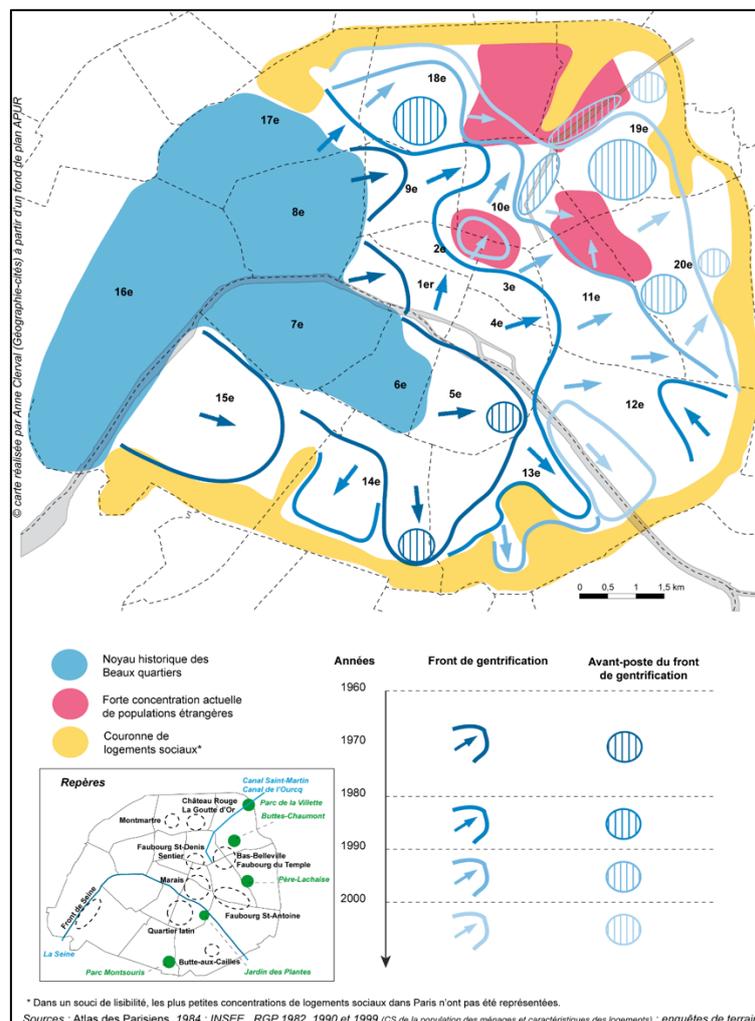


Source : Participezparis18.fr

Le contraste s'avère d'autant plus frappant lorsqu'on sait que le quartier de Montmartre est classé Zone Touristique Internationale (ZTI). Dans la loi les ZTI « sont délimitées par les ministres chargés du travail, du tourisme et du commerce, après avis du maire et, le cas échéant, du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre ainsi que des organisations professionnelles d'employeurs et des organisations syndicales de salariés intéressées, compte tenu du rayonnement international de ces zones, de l'affluence exceptionnelle de touristes résidant hors de France et de l'importance de leurs achats. » C'est donc dire l'attractivité de ces zones, non pas seulement au niveau de la métropole mais bien au niveau international. Dans ce quartier la « médiane du revenu fiscal par Unité de Consommation (26 837 €) ressort largement supérieure à l'ensemble du 18^{ème} arrondissement (20 247 €) faisant ainsi figure d'exception dans l'un des arrondissements les plus pauvres de la capitale, d'autant qu'elle dépasse même la moyenne parisienne (26 431 €). » Le quartier de Montmartre est donc une poche de richesse à l'échelle de l'arrondissement qui nous empêche de le penser comme un territoire uniforme.

Sans détailler les caractéristiques sociodémographiques de tous les quartiers qui composent l'arrondissement, nous pouvons approfondir l'analyse de certains quartiers plus populaires que Montmartre et donc plus proches de notre quartier d'études en termes de profil sociodémographique. Nous commencerons par étudier le cas du quartier de la Goutte d'Or-Château Rouge. Si ce quartier a été plus étudié que d'autres quartiers du 18^{ème}, cela s'explique notamment par le fait qu'il a été touché plus tôt par la gentrification. En 2010, Anne Clerval a créé la figure 11 ci-dessous, synthétisant les différentes manifestations de ce phénomène dans Paris.

Figure 11 : Carte des avancées des fronts de gentrification à Paris entre 1960 et 2010



Source : Clerval A., 2010 « Les dynamiques spatiales de la gentrification à Paris », *Cybergéo*, Rubriques, « Espace, Société, Territoire »,

Cette carte nous permet de constater qu'à partir des années 2000 un front de gentrification s'est ouvert en direction du quartier Château Rouge-Goutte d'Or, situé à proximité de « l'avant-poste du front de gentrification » qu'est le quartier de Montmartre. À l'époque la chercheuse affirme alors à propos de la gentrification que « si elle dépasse le faubourg du Temple et Belleville à l'est, et atteint Château Rouge au nord, elle est encore balbutiante dans les quartiers de la Chapelle (18^e), la Villette et Pont-de-Flandre (19^e), où la

population étrangère est importante » (Clerval, 2010). Pour analyser les manifestations de ce phénomène, qui tend à exclure aux moins une partie des populations les moins aisées déjà présentes dans le quartier, les chercheurs peuvent s'appuyer sur plusieurs indicateurs : l'évolution des indicateurs sociodémographiques (comme la répartition de la population par classes d'âges ou encore par Professions et Catégories Socioprofessionnelles), l'évolution de la part de logements sociaux ou encore l'évolution de l'offre commerciale. Plus nous nous approchons du Nord-Est du 18^{ème} arrondissement - et donc de notre quartier d'étude - plus les processus de gentrifications semblent encore ténus.

Par ailleurs, il paraît aussi intéressant d'évoquer le cas du quartier La Chapelle-Marx Dormoy, étant donné la porosité de ce terrain avec notre quartier d'étude. Au-delà des pratiques et des perceptions que nous analyserons plus loin, cette porosité se révèle au simple fait que selon un autre découpage administratif le « quartier de La Chapelle » englobe à la fois ce que la Mairie du 18^{ème} considère comme le quartier La Chapelle-Marx Dormoy d'une part et le quartier Charles Hermite-Évangile d'autre part. Comme dans le quartier Goutte d'Or-Château Rouge, certains chercheurs y ont analysé les avancements de la gentrification. Le phénomène y reste cependant plus récent et moins étudié. Anthony Goreau-Ponceaud a notamment analysé certaines tensions qui en découlent : *« Le quartier connaît un processus de gentrification, du fait de l'action combinée de la municipalité et des habitants. Le décalage entre les besoins des nouveaux habitants et le maintien d'une offre commerciale « sud-asiatique » crée également des conflictualités sociales et urbaines qui se manifestent par la création d'associations (association Demain la Chapelle et collectif SOS la Chapelle), des pétitions (notamment contre le non-respect de certaines règles d'urbanisme commercial) et des conseils de quartier parfois houleux »* (Goreau-Ponceaud, 2018).

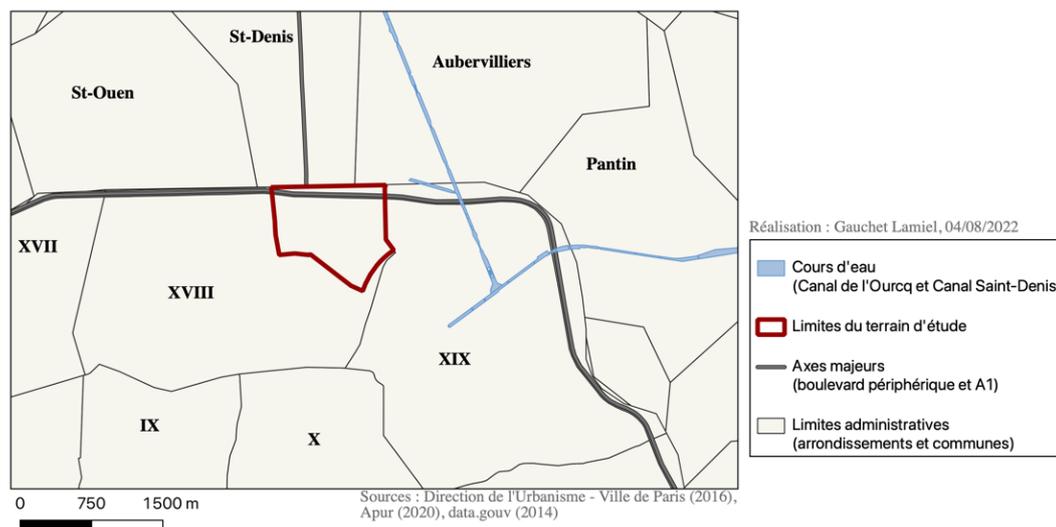
Selon lui, le quartier est justement en pleine phase de gentrification, et non déjà gentrifié, dans la mesure où il n'est pas encore approprié par des classes sociales aisées. L'image du quartier ne serait pas encore attractive et resterait répulsive car *« malgré des processus de gentrification en cours, la Chapelle demeure une poche de pauvreté où les squats illicites de migrants (et les campements sous le métro aérien) font régulièrement l'objet d'arrêtés d'évacuation. En cela, ce quartier est un lieu stigmatisé et situé au plus bas du système hiérarchique des places qui composent l'espace parisien – une place essentiellement négative, ayant pour effet de faire de ceux qui l'occupent des personnes éternellement déplacées ou exclues de l'intérieur »* (Goreau-Ponceaud, 2018).

III. Le 18^{ème} arrondissement à l'échelle de la ville de Paris : un nord-est parisien restant plus hétérogène que le reste de la ville mais soumis à la gentrification depuis plusieurs années

Pris dans son ensemble, le 18^{ème} arrondissement est un arrondissement situé sur la rive droite de la Seine, en bordure périphérique, au Nord de la capitale. Au Nord, il est limitrophe avec les communes de Saint-Ouen, Saint-Denis et Aubervilliers (d'Ouest en Est). Comme nous pouvons le voir dans la figure 12, au sein de la commune de Paris, il est limitrophe avec quatre autres arrondissements de Paris (le 17^{ème}, le 9^{ème}, le 10^{ème} et le 19^{ème}). De ce fait, notre quartier

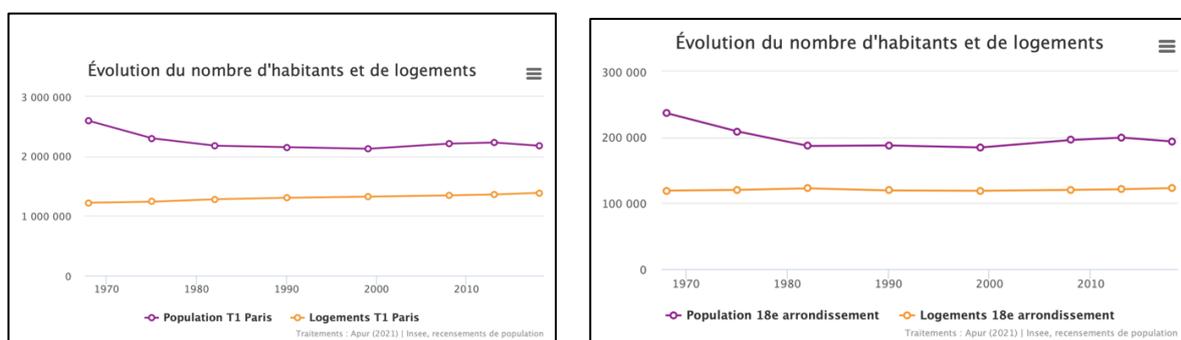
d'étude se situe à la frontière de la commune de Saint-Denis, de la commune d'Aubervilliers et du 19^{ème} arrondissement.

Figure 12 : Carte de Porte de la Chapelle, un quartier situé au nord de Paris, à la limite de la Seine-Saint-Denis



Avec 193 665 habitants en 2018, la densité de population du 18^{ème} arrondissement est de 32 223,8 habitants par km² contre 20 641,4 en moyenne à Paris. Si le 18^{ème} arrondissement n'est pas le plus densément peuplé de la commune, il reste au-dessus de la moyenne parisienne. La figure 13 permet cependant d'établir qu'entre 1970 et la fin des années 2010, la baisse de l'évolution moyenne du nombre d'habitants tend à être légèrement plus forte à l'échelle du 18^{ème} arrondissement qu'à celle de Paris et connaît un creux des années 1980 à 2000. L'évolution du nombre d'habitants au sein de l'arrondissement reste en revanche très stable sur l'ensemble de la période et relativement proche de l'évolution du nombre d'habitants à Paris.

Figure 13 : Graphiques de l'évolution du nombre de logements à Paris et dans le 18ème arrondissement



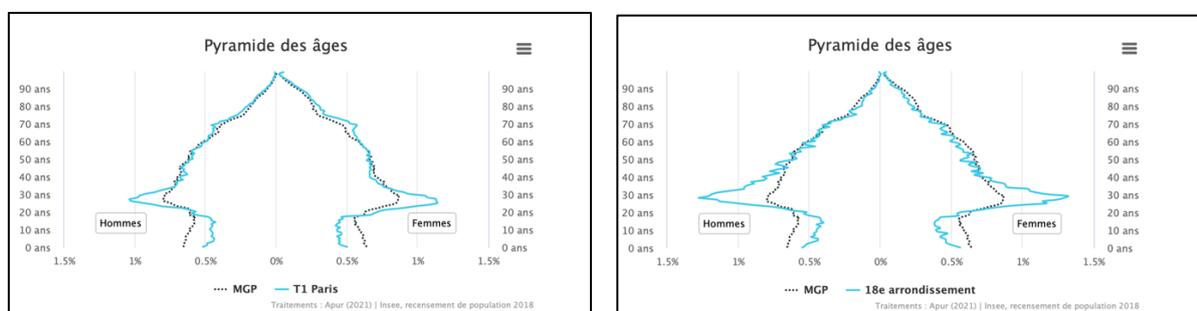
Source : Apur.org, 2022, Cartographie interactive, « Data Portraits Paris/Grand Paris - arrondissements, communes, territoires – données »

Par ailleurs, si la structure démographique par classes d'âge n'est pas drastiquement différente dans le 18^{ème} de la moyenne parisienne, la figure 14 montre une surreprésentation de

population entre 20 et 30 ans par rapport au reste de Paris. Nous pouvons aussi noter qu'à Paris, comme dans le 18^{ème}, cette tranche d'âge est bien plus représentée que dans l'ensemble de la métropole du Grand Paris, tandis que les populations mineures sont en revanche sous représentées par rapport à la moyenne.

Cela peut s'expliquer par l'offre universitaire dont dispose Paris. Ce facteur ne suffit cependant pas à expliquer cette répartition par âge puisque la part d'élèves, d'étudiants et de stagiaires non rémunérés au sein de la population n'est que de 9,6% dans le 18^{ème}, alors que les moins de 30 ans y sont plus nombreux qu'au niveau de la moyenne parisienne et que le taux de scolarisation des 18-24 ans y est inférieur d'environ 8 points. Cet écart concerne donc aussi une population jeune inactive ou en début de carrière, ce qui signifie que des réalités sociales différentes pourraient se cacher derrière des structures démographiques relativement similaires.

Figure 14 : Graphiques des pyramides des âges à Paris et dans le 18^{ème} arrondissement

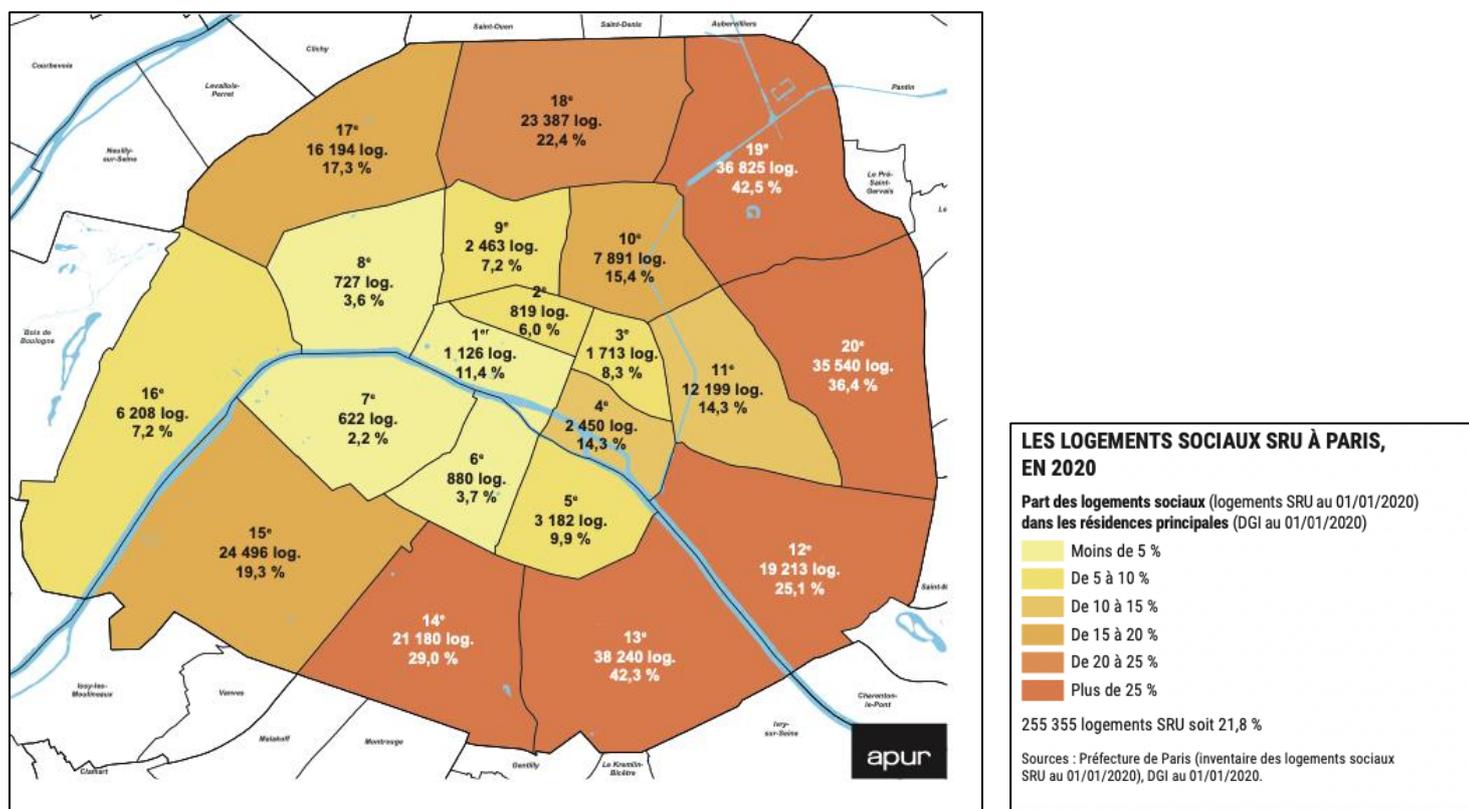


Source : Apur.org, 2021, (Réalisation)

Les disparités démographiques au sein de la commune de Paris s'accompagnent aussi le plus souvent d'inégalités socioéconomiques. Ainsi, selon l'Insee, en 2019 la médiane du revenu disponible par unité de consommation est de 28 570 euros en moyenne à Paris contre 23 650 dans le 18^{ème} arrondissement et cet écart se creuse si on ne s'intéresse plus seulement à la médiane mais au 9^{ème} décile, qui est de 68 870 euros en moyenne à Paris contre 52 340 dans le 18^{ème}.

Autre point de comparaison, en 2019 dans le 18^{ème} arrondissement, 32,5% des habitants sont propriétaires de leur résidence principale et 64,1% sont locataires (le reste des habitants étant logés gratuitement), taux très similaires à la moyenne parisienne qui cette année-là comporte 33,1% de propriétaires. Mais cette moyenne cache des disparités entre les arrondissements, puisqu'on ne compte alors que 48% de locataires dans le 16^{ème}. La figure 15 illustre les disparités de répartitions qui peuvent également exister entre les différents types de logements en location. En plus d'une concentration de logements sociaux (dit SRU du nom de la loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain) plus forte dans les arrondissements périphériques que centraux, on observe que les logements sociaux sont bien plus concentrés dans l'Est parisien, historiquement plus populaire et ouvrier, qu'à l'Ouest et au centre de la capitale, historiquement plus bourgeois. Si le 18^{ème} ne fait pas partie des arrondissements concentrant le plus de logements sociaux à Paris (avec 22,4% de logements sociaux SRU il est bien derrière le 19^{ème}, qui le plus haut taux avec 42,5%), il faut préciser que notre quartier d'étude se situe à limite entre le 18^{ème} et le 19^{ème} arrondissement.

Figure 15 : Carte de la répartition des logements sociaux SRU par arrondissement en 2020



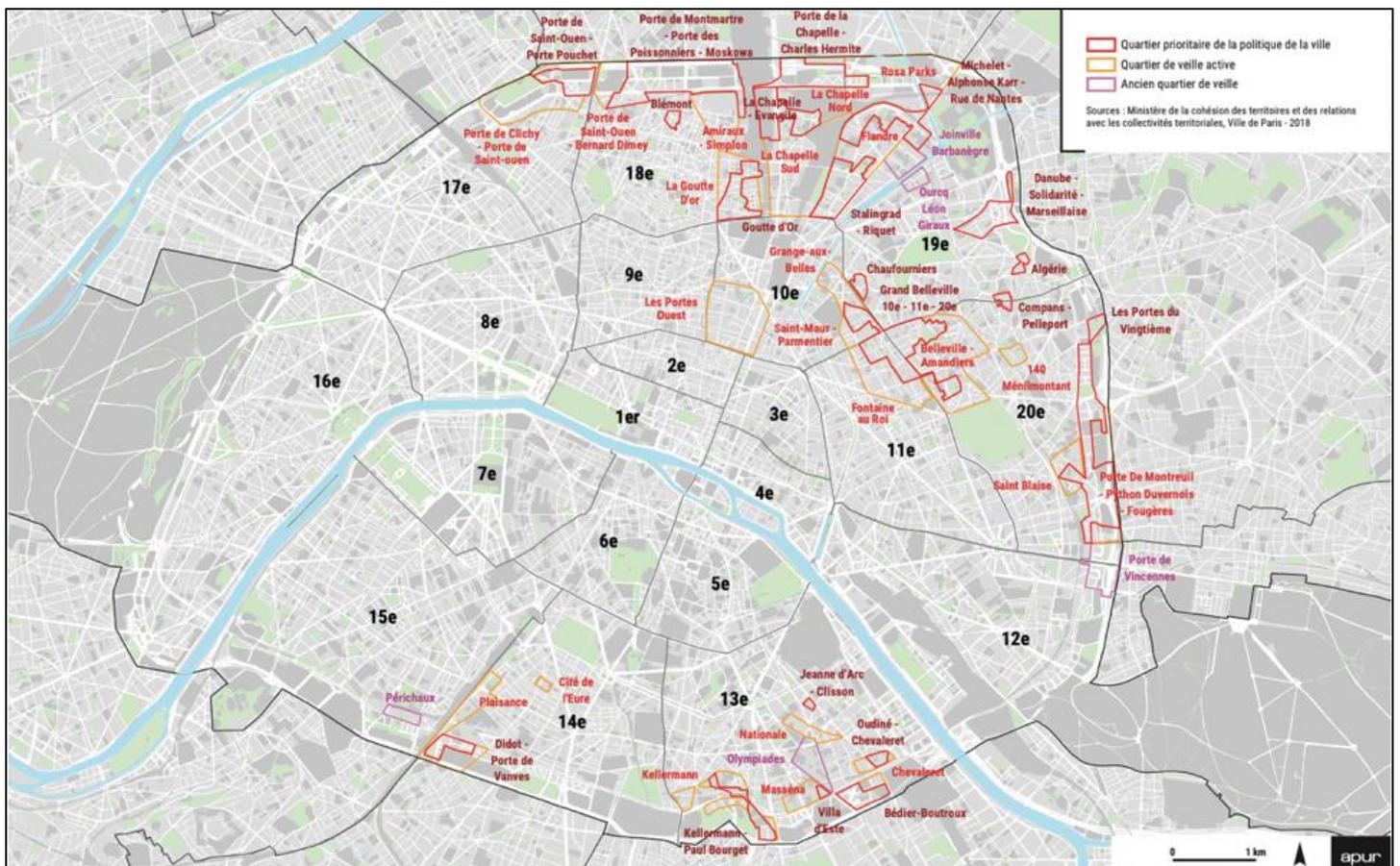
Source : Apur.org, 2020, (Réalisation)

Un rapport de l'APUR de 2008 indique que les logements sociaux tendent à se concentrer le long de la ceinture périphérique de l'arrondissement, notamment dans notre quartier d'étude (et plus précisément dans la zone Gare des Mines-Fillettes). Cela signifie donc que la concentration d'une population éligible au logement social (et n'appartenant donc pas aux classes les plus favorisées) y est historique. Ajoutons à cela que le rapport souligne qu'au-delà du parc de logements sociaux SRU, le 18^{ème} faisait aussi partie des « arrondissements les plus concernés par le parc social »⁴.

⁴ Anne Clerval définit le logement social de fait en l'opposant au logement social de droit et en analysant l'influence des politiques urbaines sur la gentrification parisienne : « Ce faisant, l'habitat social de droit remplace en réalité l'habitat social de fait sans pouvoir toutefois loger autant de personnes, tant parce que les logements sont plus grands que parce que le ratio entre le nombre d'habitants et le nombre de pièces est beaucoup plus faible dans le premier que dans le second. Il faut donc replacer la production des logements sociaux dans le contexte plus large du parc de logements parisiens. Celui-ci, on l'a vu, est marqué par la gentrification. Ce processus contribue à restreindre l'offre locative privée, en particulier celle qui reste accessible aux ménages populaires, à savoir l'habitat social de fait. » (Clerval, Fleury, 2009)

Sans chercher à trouver une stricte corrélation (qui serait démentie par un cas comme celui du douzième arrondissement), il s'avère intéressant de comparer la figure 15 avec la figure &§ ci-dessous. Cette carte représente la répartition des Quartiers prioritaires de la Ville (QPV) en 2022 et donne non seulement un aperçu de la situation socioéconomique de la ville selon les différents arrondissements mais aussi selon des secteurs plus localisés. Le Contrat de ville parisien 2015-2022 délimite 20 QPV répartis dans huit arrondissements. Bien qu'il en existe quelques-uns au Sud, les QPV sont, comme les logements SRU, concentrés dans le Nord-Est de Paris et notamment dans le 18^{ème} et le 19^{ème} arrondissement.

Figure 16 : Carte de la répartition des Quartiers Prioritaires de la ville de Paris



Source : Apur.org, 2018, (Réalisation)

La Mairie du 18^{ème} arrondissement distingue deux zones de QPV :

- Le secteur des « Faubourgs du 18^{ème} », qui concerne le QPV de la Goutte d'Or et les quartiers de veille active la Goutte d'Or, Amiraux-Simplon et La Chapelle Sud
- Le plus large secteur des « Portes du 18^{ème} », qui concerne les QPV Porte de Montmartre-Porte des Poissonniers-Moskova, Blémont, La Chapelle – Évangile (dans notre quartier d'étude), Porte de la Chapelle - Charles Hermite (dans notre quartier d'étude), ainsi que les quartiers de veille active Porte de Saint-Ouen - Bernard Dimey et La Chapelle Nord.

Depuis 2014 la présence de QPV semble surtout nous donner un aperçu de la situation économique, puisque le seul critère retenu pour les définir est la part de la population ayant un revenu inférieur à 11 250 euros par an. Les pouvoirs publics considèrent cependant qu'il s'agit d'un indicateur de défavorisation plus global car renseignant sur « les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines » et que « la politique de la ville est caractérisée par une approche globale des problèmes urbains, économiques et sociaux ». L'intégralité de notre quartier d'étude étant situé en zone de QPV, nous pouvons dès à présent partir du principe qu'il s'agit d'un quartier défavorisé par rapport à Paris et même par rapport à certains autres quartiers du 18^{ème} n'étant pas classés QPV.

IV. Le 18^{ème} arrondissement à l'échelle du Grand Paris : un renouvellement urbain généralisé dans le cadre d'un projet de métropolisation organisé par les pouvoirs publics

IV.1 La métropole du Grand Paris : un projet commun pour des réalités locales diverses ?

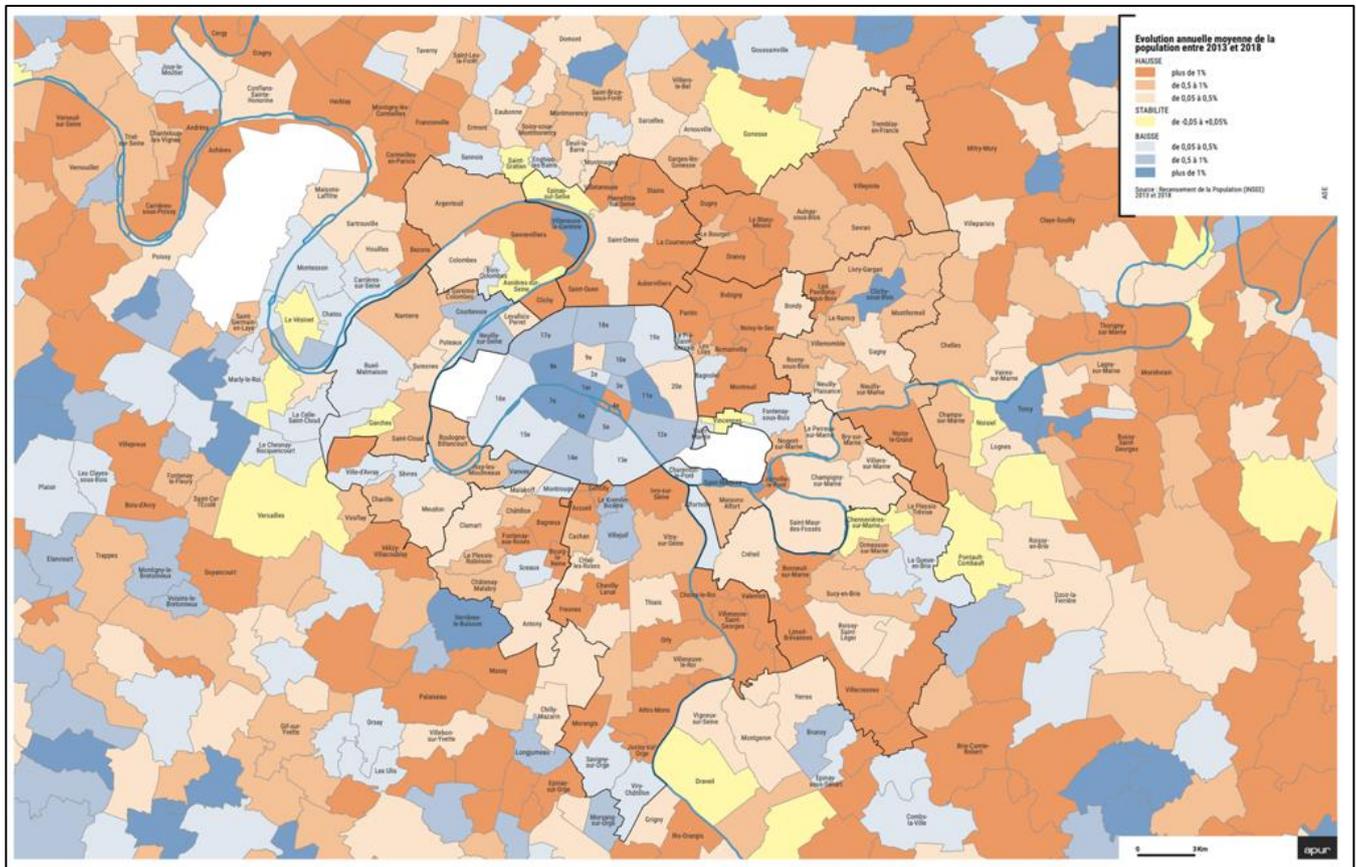
Notre quartier d'étude s'inscrit dans le 18^{ème} arrondissement de la capitale, et donc dans la métropole du Grand Paris. Dès sa création, le 1^{er} janvier 2016, cette intercommunalité est la plus peuplée de France. En 2018, elle compte 7 075 028 habitants et une densité moyenne de 8689,1 habitants par km² (contre 105,5 en moyenne sur le territoire français) d'après l'INSEE. Composée de la ville de Paris et de 130 communes des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de l'Essonne et du Val d'Oise, la métropole est un ensemble imposant tant à l'échelle nationale qu'europpéenne. Cette intercommunalité est pensée comme vectrice de développement pour le territoire dans son ensemble, comme le présente son site officiel (metropolegrandparis.fr) : « Grâce à son rayonnement international, la Métropole du Grand Paris met en place des projets d'envergure qui produisent des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux, pour les Métropolitains et au-delà. » Il est intéressant de noter que lorsqu'un internaute clique sur l'onglet « Découvrir la métropole », aucune donnée sociodémographique ne lui est présentée, seulement des listes ou des cartographies des grands projets de développement, parmi lesquels se trouvent les projets en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 dont l'Arena II située dans notre quartier. De même, la carte interactive disponible sur le site ne permet que de visualiser « les projets de la métropole ».

D'autres sources nous permettent cependant de visualiser les disparités sociodémographiques au sein de cet ensemble de 814 km². Le contexte n'étant pas le même pour toutes les communes, les enjeux en lien avec le développement socioéconomique varient également selon les territoires concernés. L'évolution annuelle moyenne de la population entre 2013 et 2018 représentée dans la figure 17 montre les différents contextes démographiques selon les communes. Si une majorité de communes connaissent une tendance à la hausse, la plupart des arrondissements parisiens connaissent à l'inverse une diminution de leur population.

Le 18^{ème} arrondissement ne fait pas exception avec une baisse annuelle moyenne comprise entre 0,5 et 1%. La question est de savoir si cette tendance va se confirmer ou non avec les projets d'aménagements en cours dans notre quartier d'étude. Plusieurs ZAC y sont en

construction ou en projet. Il existe alors deux possibilités : soit ces ZAC contribueront à densifier l’habitat (notamment par une verticalisation accrue des bâtiments), soit des choix urbanistiques plus « aérés » contribueront à poursuivre cette tendance à la baisse.

Figure 17 : Carte de l'évolution de la population entre 2013 et 2018 dans la métropole du Grand Paris



Source : Apur.org, 2018, (Réalisation)

Nous l’avons déjà précisé, notre quartier d’étude se situe en bordure d’Aubervilliers et de Saint-Denis. S’il s’avère donc certes situé dans la métropole la plus riche de France, il se trouve également à la frontière de certaines des communes les plus défavorisées de cette métropole. En effet, Paris est une commune favorisée à l’échelle de la métropole, mais son étendue, sa densité et l’hétérogénéité de sa population en font un cas à part avec de fortes disparités à toutes les échelles.

IV.2 De l’attractivité territoriale à la gentrification

Les projets d’aménagement menés dans notre quartier d’étude s’ancrent parfaitement dans ce projet plus vaste, notamment avec la construction de l’Aréna II qui accueillera certaines épreuves des Jeux Olympiques 2024. Il s’agit d’ailleurs de la seule infrastructure construite

pour les Jeux Olympiques dans Paris intra-muros. Selon les promoteurs de ce projet, les aménagements prévus à Porte de La Chapelle permettront de redynamiser ce quartier, qui, rappelons-le, est un QPV concentrant les difficultés économiques et sociales. Il y aurait ici l'idée que cette porte du 18^{ème} servirait de « *pont* » entre Paris et la banlieue. Dès 2015 la maire de Paris, Anne Hidalgo, avançait ainsi que « *ces Jeux pourraient contribuer à tomber les barrières géographiques et psychologiques dont on parle souvent entre Paris et les villes qui l'entourent, ils seraient une incarnation magnifique du Grand Paris que nous construisons.* »

Certains acteurs avancent en effet que les Jeux Olympiques 2024 permettraient notamment aux communes de la Seine-Saint-Denis de se développer. Nous pourrions donc considérer cet événement comme une opportunité permettant de tendre vers un rééquilibrage territorial. Lors d'une table ronde intitulée « *Les jeux Olympiques, stratégies urbaines et vigilances citoyennes* », Patricia Pelloux (alors directrice adjointe de l'Atelier Parisien d'Urbanisme) n'a ainsi pas hésité à affirmer que « *les événements culturels et sportifs ont un impact positif certain sur le tourisme. Par ailleurs, ils constituent un accélérateur des politiques publiques. Dans le cas des jeux Olympiques de 2024, ils contribuent au développement du nord de Paris, en suscitant du reste un véritable engouement de la part de la population.* » Suivant cette logique, l'organisation des Jeux Olympiques 2024 s'inscrit dans celle du projet du Grand Paris. En effet, les acteurs publics soutenant le projet affirment qu'il permettra, entre autres, « *le financement d'aménagements dits "d'intérêt métropolitain" dans la demi-couronne située à l'est de la région parisienne (de Saint-Ouen à Orly). Ce soutien vise à pallier le déséquilibre territorial en termes d'attractivité économique entre l'ouest et l'est de la région parisienne.* » Dès lors, les projets d'aménagements liés au Grand Paris nous seraient presque présentés comme des outils de justice spatiale, servant l'intérêt de tous les habitants y compris les plus défavorisés.

Tous les acteurs de la métropole ne partagent cependant pas la même vision, ce qui ne signifie pas nécessairement qu'ils ne soient pas en faveur d'un rééquilibrage territorial. Dans *Grand Paris, émergence d'une métropole*, Frédéric Gilli souligne ainsi que dans la métropole « *les principaux enjeux pointés par les habitants renvoient à deux logiques : il existe à la fois des problèmes locaux partagés par tous (transport et logement au premier chef) et des problèmes liés aux inégalités constatées entre territoires (inégalités sociales mais aussi dans l'éducation, l'accès aux services, etc.). Cette région est l'une des capitales de la planète, mais les Franciliens ne s'estiment pas égaux devant la possibilité de tirer parti des opportunités offertes par une telle situation* » (F. Gilli, 2014). Conscients des inégalités socio-spatiales dont ils sont parfois victimes, certains habitants s'opposent aux Jeux Olympiques, mais il faut bien admettre que ces oppositions restent très localisées et plutôt sporadiques. Nous pouvons par exemple citer Saccage 2024 qui se présente comme un « *collectif d'habitant.e.s de Seine-Saint-Denis et alentours* » et avance sur son site qu'il faut « *examiner et mesurer l'impact néfaste de chacun des projets JOP Paris 2024 sur l'environnement et « l'habitabilité » de ces nouveaux quartiers. Présenté de manière indépendante, individuelle, il s'agit bien d'un tout, logiquement conçu, logiquement relié, planifié dans le cadre du Grand Paris, les JOP n'en étant qu'un accélérateur-catalyseur.* »

S'il s'avère toujours difficile de juger un projet avant sa réalisation, ces inquiétudes peuvent se comprendre au regard des conséquences des précédents Jeux organisés dans d'autres villes. Nous ne mentionnerons pas ici les scandales liés à l'organisation des Jeux Olympiques de 2016 à Rio, ou à celle des Jeux de 2008 à Beijing, dans la mesure où le contexte politique, social et économique de ces pays est particulièrement éloigné du contexte français. Nous pouvons en revanche réaliser le bilan de l'héritage olympique dans d'autres métropoles occidentales, et en tirer certaines leçons sans les constituer en systèmes immuables. Une telle mise en perspective semble alors donner au moins partiellement raison aux opposants aux Jeux dans la mesure où ils ont rarement permis de combler les inégalités socio-spatiales et ont même plutôt tendu à les renforcer. Certains chercheurs se sont en effet attelés à cette tâche et le bilan se révèle peu reluisant en comparaison avec les promesses de développement territorial : « *Les conséquences ne sont pas seulement budgétaires et fiscales, mais aussi sociales dans les zones urbaines réhabilitées, où les spéculations foncières et l'augmentation des prix de l'immobilier accélèrent les processus de gentrification. Le modèle de Barcelone, cité précédemment comme une réussite, entraîne en contrepartie une éviction progressive des classes populaires du quartier olympique, tout comme à Atlanta (1996), Sydney (2000) ou Londres (2012)* » (A. Morteau, 2021).

En multipliant les projets d'aménagements sur des territoires jusqu'ici « en marge », moins dynamiques que le reste de la métropole et concentrant des populations plus précaires que la moyenne intercommunale, le risque réside en fait dans la possibilité que les décideurs parviennent effectivement à les rendre plus attractifs. En ce cas nous pouvons nous inquiéter des conséquences de cette nouvelle attractivité du territoire en nous demandant pour qui il le sera réellement : « *Ce pari d'un ruissèlement du développement métropolitain vers des territoires aujourd'hui défavorisés par le biais de grands chantiers de renouvellement urbain est crédible, dans un contexte de forte tension sur le marché du logement et de raréfaction des réserves foncières aisément mobilisables. On peut cependant s'interroger sur les effets sociaux de ces opérations qui, en ouvrant de nouveaux fronts de gentrification dans les espaces populaires de la métropole risquent de repousser les ménages défavorisés vers ses franges et, ainsi, de déplacer les problèmes liés à la concentration de la pauvreté plutôt que les résoudre* » (Epstein, 2020). Nous pouvons alors légitimement nous demander pour qui les acteurs du développement territorial cherchent à rendre le territoire attractif car la carte 1 semblait nous montrer qu'entre 2013 et 2018 la plaine Saint-Denis avait attiré bien plus d'habitants que la Ville de Paris.

Cette présentation du terrain d'étude nous a permis de mieux saisir les caractéristiques sociodémographiques et environnementales du quartier mais aussi son inscription dans des territoires plus vaste. Considérant ces données et le bref état de l'art que nous avons présenté dans la partie 1, il s'agit désormais de proposer la méthodologie de recherche la plus adaptée à nos objectifs de recherche.

Chapitre 2 : Méthodologie de la recherche : une approche qualitative impliquant un travail de terrain approfondi

I. L'approche du « *Natural Experiment* » : le cadre général du projet de recherche Urbasanté

L'objectif de la recherche Urbasanté étant d'évaluer les influences des aménagements sur la santé des habitants, la question de la méthode à employer pour mesurer ces influences et leurs évolutions s'est révélée centrale. Les coordinateurs du projet ont choisi de se référer à la méthode dite du « *Natural Experiment* », qui permet de mener une double comparaison dans l'espace et le temps. En effet, afin de savoir si les aménagements ont une influence sur la santé, il faudra non seulement comparer différents secteurs avant et après aménagements, mais aussi comparer des secteurs différemment aménagés avec au moins un secteur non-aménagé qui ferait office de cas témoin. Mon travail de recherche s'insère dans ce design général, avec une volonté de reproductibilité de la méthode développée après les opérations d'aménagement.

1.1 L'expérimentation : point de rupture entre les sciences ?

Les *natural experiments* ont pour objectif de vérifier une hypothèse en sciences sociales, alors même que ces sciences empêchent par définition toute expérience randomisée contrôlée en double aveugle. L'essai randomisé contrôlé (ERC) est, dans les sciences dites « dures », une méthode garante de l'objectivité scientifique et de la fiabilité des données obtenue par l'expérience notamment en laboratoire, ou dans le cas de la recherche clinique (test de médicament par exemple). La randomisation correspond à la volonté de compenser les facteurs extérieurs pouvant altérer les résultats de l'étude (comme les biais de sélection). Le contrôle passe par la comparaison des résultats avec un sujet témoin, qui n'est pas concerné par la variable testée. L'idée d'une méthode expérimentale garante du savoir scientifique apparaît dès le XIX^{ème} siècle dans les sciences dites « dures ». Claude Bernard la théorise dans l'*Introduction à l'étude de la méthode expérimentale*, où il affirme qu'« *il y a dans toute connaissance expérimentale trois phases : observation faite, comparaison établie et jugement motivé. La méthode expérimentale ne fait pas autre chose que porter un jugement sur les faits qui nous entourent, à l'aide d'un criterium qui n'est lui-même qu'un autre fait disposé de façon à contrôler le jugement et à donner l'expérience. Prise dans ce sens général, l'expérience est l'unique source des connaissances humaines. L'esprit n'a en lui-même que le sentiment d'une relation nécessaire dans les choses, mais il ne peut connaître la forme de cette relation que par l'expérience.* » (C. Bernard, 1865) L'expérimentation serait donc ce qui permet de véritablement connaître un phénomène et de dépasser les simples suppositions.

En sciences sociales, le problème dans la production du savoir relève justement de cette capacité à comparer les cas étudiés ; la mise en place d'un protocole expérimental s'avère autrement plus complexe qu'en laboratoire. Le premier problème posé par la comparaison en sciences sociales réside dans la possibilité d'établir des critères de comparaisons. Cécile Vigour affirme en ce sens que « *comparer, c'est donc, dans une première approche, relever des différences et des points communs en fonction d'un critère qu'il convient de définir au préalable et qui oriente le chercheur. Dès lors qu'on considère deux termes en fonction d'un même critère, a priori, rien n'est incomparable* » (Vigour, 2003). Seulement, dans le cadre de l'étude Urbasanté, la définition même du ou des critères de comparaison prête à débat. Les chercheurs

du projet ont fait le choix d'évaluer les comportements en lien avec la santé (approvisionnement alimentaire, mobilité active), l'exposition aux nuisances environnementales (pollution, bruit) et la santé perçue. L'étude mêle des données quantitatives (comme des mesures de la qualité de l'air et des questionnaires) à des données qualitatives (comme des entretiens sur les perceptions des espaces publics ou sur les stratégies d'approvisionnement).

Il ne s'agit pas de prétendre à l'exhaustivité : pour mesurer l'évolution des comportements en lien avec la santé, les expositions et la santé perçue, il faut d'abord opérer des choix qui orientent déjà les dimensions de la recherche puisqu'ils indiquent aux chercheurs où regarder.

La seconde difficulté liée à la comparaison en sciences sociales réside dans l'impossibilité de mener une expérimentation sur des sujets observés en dehors de la « vie réelle ». Nous l'avons vu, l'expérimentation suppose non seulement une randomisation mais aussi un bras de contrôle. Autrement dit, il existe fondamentalement une « *différence entre les sciences humaines et les autres sciences, les premières ne font que des expériences, les dernières des expérimentations renouvelables. Il est évidemment impossible pour quelqu'un qui étudie des villes en crise, de les étudier dans deux pipettes sur une paillasse, l'une où l'on versera quelques petites graines de crise économique et l'autre des paillettes de croissance* » (J.-M. Fournier, E. Sabot, 2011). Cela signifie-t-il pour autant que le géographe doit se contenter d'une approche idiographique ?

1.2 Démarche idiographique ou nomothétique : un débat inhérent à la géographie ?

Si la géographie doit se contenter d'approches idiographiques, le risque serait qu'elle perde sa portée scientifique et ne soit plus qu'une discipline vouée à accumuler des monographies. En effet, une définition communément admise de la science est celle de la connaissance des lois qui régissent un phénomène. S'il n'existe que des cas particuliers, alors il n'y a plus de loi. Multiplier les recherches semble pertinent en géographie dans la mesure où « *chacune de ces études ou presque cherche à tester la significativité de nouvelles associations entre autant de déclinaisons possibles de l'environnement de vie (bâti, naturel ou social) et un comportement donné. Malgré la multitude de ces analyses, c'est l'hétérogénéité des conclusions qui ressort, même en tenant compte des biais méthodologiques, notamment dans la quantification et le nombre d'attributs environnementaux étudiés* » (Charreire et al., 2019). Si tout terrain apparaît singulier, l'intérêt même des comparaisons semble mince puisqu'elles ne permettront jamais que de souligner encore et encore que chaque terrain est différent des autres.

Essayer de saisir des schémas récurrents à l'échelle d'un territoire permet, sinon de prédire les effets des aménagements, au moins de les orienter dans un sens plutôt que dans un autre. Se dessaisir de la question revient à se désengager de la question de la production de l'espace et de l'analyse réflexive (sinon critique) que la géographie pourrait y apporter. En effet, « *s'interroger sur l'existence d'associations entre un caractère de l'espace vécu et un comportement de santé à une échelle régionale reste fondamentalement utile pour identifier des leviers d'intervention auprès des décideurs publics et des aménageurs. Même au-delà des enjeux de santé publique, la tendance globale d'un phénomène ne doit pas être caché par des*

exceptions - ou des variantes - locales, et vice versa. Ces questions abordent un problème essentiel et récurrent de la géographie : celui de la combinaison d'une démarche nomothétique (recherche de lois générales valables à toutes échelles de temps et d'espace) et d'une approche idiographique (consistant à étudier les phénomènes dans leur singularité locale). Plutôt que d'opposer ces démarches, c'est leur complémentarité qui devrait être recherchée pour considérer un problème dans son ensemble » (Charreire et alt., 2019).

I.3 Les « natural experiments » comme possible voie médiane ?

Puisqu'une telle démarche semble nécessaire, comment - en géographie - envisager une analyse comparative permettant de dégager certains schémas sans ignorer leurs limites ? Le cas des *natural experiments* pourrait être envisagé comme une tentative de compromis. Cette méthode est justement utilisée pour mesurer les influences de politiques de santé sur une population donnée. Au Canada, l'étude INTERACT cherche également à étudier les liens entre état de santé et urbanisme, et privilégie une approche : « *Natural experiment studies have been proposed as an important method to study how the large investments in infrastructure could cause health benefits related to physical activity, social participation, and well-being. Natural experiment studies are of interest because they can improve causal claims and lead to relevant and timely policy recommendations* » (Kestens and alt, 2019). Si cette méthode ne convient pas pour tester n'importe quelle hypothèse, elle semble pertinente dans certains cas où les hypothèses ne peuvent être menées en laboratoire et ne peuvent donc pas employer un essai contrôlé randomisé.

Si les *natural experiments* ont été popularisés par les sciences économiques, certains chercheurs considèrent que cette méthode a été conçue par John Snow, épidémiologiste du XIX^{ème} siècle dont nous avons déjà mentionné le nom : « *The birth of epidemiology and public health is often attributed to the Natural Experiment described by Dr. John Snow in the mid-1800s when he investigated the relationship between drinking contaminated water and the incidence of cholera. (...) In the measurement of the cholera outbreak of 1854 in London, England, Snow identified individuals that were patrons of two separate water companies (exposed versus not exposed to the stimulus: vibrio cholerae), and simply counted and compared the number of cases of cholera in each group of patrons. In other words, he let the events occur naturally and without his direct influence on the stimulus or outcome* » (Mahar and alt, 2016). L'idée serait d'évaluer l'influence d'un choc exogène sur certaines variables comme ici la santé d'une population.

L'étude Urbasanté vise ainsi à évaluer comment le choc exogène que sont les aménagements, peut influencer les comportements en lien avec la santé des habitants. Le quartier Chapelle Évangile sert en quelque sorte de bras témoin dans la mesure où il ne sera concerné par aucun aménagement au cours de la période d'étude. Le parallèle avec l'expérimentation semble clair et les critères permettant de mettre en place une telle étude sont posés dans la mesure où « dans le cas de l'expérience naturelle, le chercheur doit convaincre que la réalité a des ressemblances avec un protocole de recherche de laboratoire, même s'il ne dispose d'aucune capacité d'action sur ce protocole. Cela revient à prouver deux choses :

premièrement, l'événement considéré comme une intervention est bien « exogène » à ce sur quoi on veut mesurer l'impact ; deuxièmement, il existe un « *groupe de contrôle* » aux caractéristiques identiques à celles du groupe touché par l'événement, ou alors il est possible de tenir compte de toutes les différences de ces deux groupes dans l'estimation statistique de l'effet escompté (*pour raisonner toutes choses égales par ailleurs*) » (Bourgeois-Gironde, Monnet, 2017).

L'objectif de cette méthode est de révéler une causalité entre deux phénomènes, ici entre les aménagements d'un quartier et une modification des comportements en lien avec la santé et la santé perçue des habitants y résidant. S. Bourgeois-Gironde et E. Monnet soulignent que certaines bases théoriques qui doivent alors être acceptées : « *l'effet d'une variable A sur une variable B est considéré comme causal si les conditions suivantes sont vérifiées. D'une part, il faut que A détermine B mais ne soit pas déterminé par B ; la relation doit être à sens unique et non simultanée. D'autre part, il faut que l'effet de A sur B soit direct, c'est-à-dire qu'il soit observé lorsque les autres paramètres sont maintenus comme constants (toutes choses égales par ailleurs) ; il ne doit pas exister de « variable omise » pouvant influencer conjointement A et B. Lorsque ces conditions sont réunies, on dit que A est exogène à B, ce qui équivaut à affirmer que A est la cause de B. La notion d'« exogénéité » se situe au cœur de cette conception de la causalité* » (Bourgeois-Gironde, Monnet, 2017).

Dès lors plusieurs questions méritent sans doute d'être posées par rapport au projet Urbasanté. Premièrement, est-il vrai que B (les comportements en lien avec la santé des habitants) ne détermine pas A (les projets d'aménagement) ? Tout dépendra de la prise en compte de B par les aménageurs et de la portée des concertations mises en place en amont des aménagements (bien qu'il nous soit permis de douter qu'une quelconque concertation puisse redéterminer A). Cette première question peut donc être évoquée mais pose des problèmes minimes par rapport à la seconde : comment affirmer que l'effet de A sur B sera direct ? L'étude Urbasanté est une étude longitudinale censée durer encore cinq ans. Comment affirmer qu'en cinq ans aucune autre variable n'influencera ni A, ni B ? Cela apparaît en fait impossible : une crise économique pourrait influencer à la fois les projets d'aménagement et l'état de santé global des habitants, ou encore les changements climatiques pourraient réorienter l'urbanisme et modifier eux aussi l'état de santé. La bonne question pourrait ainsi plutôt être comment inclure d'éventuelles variables dans l'analyse.

Enfin, il semble essentiel de se poser la question de la porosité des secteurs d'étude. Lorsque David Card, l'économiste ayant popularisé les *natural experiments*, met en place sa méthode, il l'applique au niveau de villes réparties aux États-Unis : « *The first step in evaluating the impact of immigration is to assess the effect of immigrants on the relative supplies of different skill groups in different cities. The second step is to then relate the relative wages for different skill groups to the relative supplies in the local labor market. The maintained assumption – that immigrants and natives are perfect substitutes within skill groups – can be tested by examining the stability of immigrant-native wage differences across different labor markets* » (Ottaviano, Gianmarco I. P., and Giovanni Peri G., 2012). À cette échelle, la question de la porosité et de la circulation entre les différents terrains d'étude semble minime. À l'échelle du quartier de Porte de La Chapelle, elle se pose tout autrement. Certes, le secteur administratif Chapelle Évangile n'est directement concerné par aucun aménagement mais - vue sa proximité avec un secteur comme le secteur Chapelle Charbon - dans quelle mesure pouvons-nous affirmer que

ses habitants ne seront pas impactés par les projets d'aménagement des autres secteurs ? Considérer le secteur Évangile comme une sorte de secteur témoin ne serait-ce pas omettre que ses habitants seront probablement aussi directement impactés par des aménagements comme celui du parc Chapelle Charbon (localisé à moins de 10mn de chez eux) ? Si tel est le cas, alors leur comportement et leur état de santé global ne risque-t-il pas également de varier et de fausser l'analyse des résultats à moins de prendre en compte ce paradigme ?

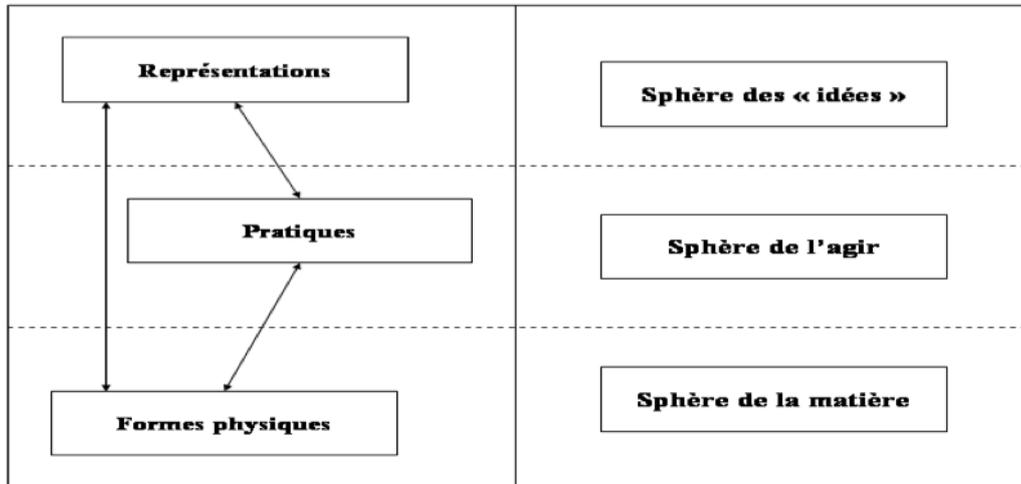
II. « Perceptions et pratiques des espaces publics », un sujet suggérant une approche qualitative

Lorsque j'ai postulé à ce stage de recherche, je savais déjà que le stage orienterait mon mémoire. Il faisait partie de mes missions de collecter des informations sur les pratiques et les espaces publics du quartier de Porte de La Chapelle, à travers des observations de terrain et des entretiens avec des habitants. Je n'ai donc eu à réfléchir ni à la localisation du terrain, ni à l'échelle d'analyse, ni à ses délimitations. Le choix du terrain se justifie par le contexte sociodémographique que nous avons déjà analysé, ainsi que par les nombreux projets d'aménagements qui y sont prévus ou déjà à l'œuvre. Une échelle locale permet de saisir finement les problématiques de santé et certaines questions sociologiques, qui auraient pu être difficiles à analyser à grande échelle, notamment celle des perceptions et des pratiques des espaces publics sur laquelle j'ai eu à travailler. Le choix de l'approche qualitative m'était également imposé, ce qui se justifie étant donné le sujet que j'ai dû analyser.

L'étude des pratiques, et plus encore celle des perceptions, se passe en effet difficilement d'une approche qualitative, du fait même de son objet d'étude qui s'avère difficilement quantifiable car éminemment subjectif. Dans les années 1970, la géographie sociale affirme que *« l'espace, la région, les lieux ne peuvent plus être considérés tout à fait comme des réalités objectives que le géographe examine sous le regard froid de la science. La région est aussi, elle est peut-être même essentiellement, une réalité vécue, c'est-à-dire perçue, ressentie, chargée de valeur par les hommes. (...) De nouvelles recherches s'intéressent ainsi particulièrement au « perçu » ou au « vécu », aux rapports psychologiques entre les hommes et les lieux, révélateurs plus délicats mais aussi plus fidèles d'une réalité plus globale que celle qui est couramment prise en compte par une géographie dite « objective » »* (A. Frémont, 1974).

Puisque le sujet d'analyse n'est pas seulement de l'ordre du quantifiable, il s'agit de définir des méthodes permettant de saisir le subjectif, le perçu, pour ensuite les analyser. Dans cette perspective, certains chercheurs ont distingué trois sphères d'analyses telles que représentées dans la figure 18.

Figure 18 : La lecture de l'espace en géographie sociale



Source : Bertrand M. et al., 2006

Si certaines données de la sphère de la matière et de celle de l'agir peuvent être recueillies par l'observation, il semble impossible d'accéder à la sphère des idées autrement que par le biais des discours (quelque forme qu'ils prennent). Puisque nous avons en outre déjà affirmé que les pratiques et les perceptions s'influencent et se co-construisent en permanence, il apparaît donc nécessaire de comprendre les influences mutuelles de la sphère des « idées » et de la sphère de l'agir. De là s'impose une enquête mêlant observations et entretiens.

II.1 Les observations de terrains : un outil d'enquête permettant d'étudier les pratiques et les formes physiques

Les observations de terrain ont constitué ma première entrée sur le terrain. Je me suis d'abord rendue dans le quartier de Porte de La Chapelle afin d'observer assez librement les espaces publics, en notant et en photographiant ce qui ressortait le plus évidemment à mes yeux durant le premier mois du stage (mars-avril). Cette première étape m'a permis de préparer mes observations suivantes, car, comme le rappellent M. Bertrand et d'autres chercheurs, « cette technique peut être mobilisée suivant un degré d'implication variable du chercheur. Celui-ci peut adopter une position distante ou bien une position active voire participante, dans la mesure où il est plus ou moins intégré et impliqué avec les sujets observés. Dans certains contextes, l'observation peut aussi permettre au chercheur d'être identifié et de se faire accepter des individus qu'il observe » (M. Bertrand et al., 2006). Au cours de mon enquête, j'ai alterné plusieurs types d'observations, me permettant d'obtenir des informations se complétant les unes les autres : des observations flottantes en amont, puis des observations ponctuelles et répétées guidées par une grille d'observation, et enfin des observations participatives.

II.1.a Des observations ponctuelles ou répétées des espaces publics

Comme l'expliquent S. Blanchard, J. Estebanez, F. Ripoll « l'observation remplit une double fonction. Elle peut être exploratoire, quand une observation libre permet de prendre connaissance du terrain, afin de préciser les questionnements de recherche et de déterminer les meilleurs moyens d'y répondre. L'observation formalisée et systématisée est quant à elle une technique d'enquête à part entière, qui suppose de mobiliser les cinq sens afin de décrire des espaces et les interactions sociales qui s'y déroulent » (Blanchard, Estebanez, Ripoll, 2021). Nous pouvons ainsi distinguer plusieurs temps lors de mes observations de terrain, le premier correspondant à celui des observations libres (ou flottantes) et le second à celui des observations ponctuelles et répétées (ou formalisées).

- Des observations flottantes permettant de construire une grille d'analyse

En me rendant à plusieurs reprises sur le terrain et en rédigeant systématiquement des comptes rendus, j'ai ainsi commencé par réaliser des observations flottantes. Sans grille d'observation, ces premières observations ont été un temps nécessaire dans la mesure où je n'avais pas encore déterminé où regarder ; d'une certaine façon mon regard était moins conditionné par ma posture d'apprentie chercheuse. Il ne s'est alors pas agi de prétendre à l'objectivité, mais de tenter de ne pas tout de suite trop normer mon regard, ce qui aurait pu me faire me passer à côté d'évidences. En notant ce qui me frappait le plus lors de ces observations, et en couplant ces informations avec des lectures scientifiques en lien avec mon sujet d'étude, j'ai pu dégager de grandes thématiques récurrentes. Cette première approche, à laquelle se sont ajoutées des rencontres avec les acteurs du quartier (notamment lors d'un conseil de quartier) et des recherches complémentaires sur internet (qu'il s'agisse de documents d'urbanisme ou d'informations sur le contexte sociodémographique), m'a aidée à construire deux grilles d'observations qui m'ont ensuite permis de mener des observations plus analytiques.

Une première grille porte spécifiquement sur la question des espaces publics de voirie (voir annexe 1), tandis que la seconde porte sur les espaces publics de « destination », c'est-à-dire, dans ce quartier, les espaces verts et les espaces dédiés à la pratique sportive (voir annexe 2). En effet, créer une seule grille d'observation aurait été plus compliqué dans la mesure où il m'est apparue lors de mes observations préalables que les usages variaient nécessairement beaucoup. Cela semble logique, dans la mesure où les espaces de voirie ont principalement été conçus comme des lieux de circulation, tandis que les espaces verts et les espaces destinés à la pratique sportive ont principalement été conçus comme des espaces de destination. Cela ne signifie bien entendu pas que certains aménagements des espaces de voirie n'ont pas été pensés comme des espaces de destination (la présence de bancs ou d'agrès sportif indique bien le contraire) ou inversement que certains parcs ne peuvent pas servir de lieux de passages (que cela soit parce qu'un habitant trouve le chemin plus agréable ou simplement plus court). Seulement, les usages dominants y différant lors de mes observations préalables, je me suis rendue compte que mieux valait sans doute construire deux grilles plutôt qu'une grille surchargée.

Initialement, chaque grille est composée de deux parties : une partie relevant de la morphologie urbaine, des aménagements de ces espaces, une autre relevant des usages. La

première partie n'avait pas vocation à être remplie aussi souvent que la seconde, dans la mesure où je présumais que les observations n'allaient pas beaucoup différer d'un mois sur l'autre ce qui, de fait, s'est confirmé. J'ai donc supprimé cette première partie à la suite d'une discussion avec mes directrices de recherche. L'autre partie a visé à documenter les pratiques des habitants dans ces espaces.

En m'appuyant sur la première partie de ma grille, je n'ai donc mené qu'une observation portant sur la morphologie et les aménagements des espaces publics sélectionnés :

- Voirie : Rue de La Chapelle, Boulevard Ney, Porte d'Aubervilliers, rue de l'Évangile, secteur Évangile (notamment la rue Raymond Queneau et la rue Tristan Tzara), secteur Chapelle International (notamment la rue des Cheminots) et secteur Charles Hermite (notamment la rue Charles Hermite)
- Espaces verts : Parc Chapelle Charbon, Jardin Rachmaninov, Square du 21 avril 1944, Square Charles Hermite

- Des observations répétées, plus ou moins appuyées par une grille d'analyse

Ma grille construite, j'ai pu m'aventurer sur le terrain en sachant où regarder, en l'observant à travers des *« filtres qui vont rendre ultérieurement possible des comparaisons et garantir un minimum de neutralité, du moins dans la manière de traiter l'information : ces filtres correspondront à l'arsenal méthodologique et aux outils adaptés au problème traité. L'information sera alors collectée et traitée de façon homogène : les résultats obtenus dans ces conditions seront assurés d'un minimum de comparabilité »* (Gumuchian, Marois, 2000).

Les modalités de ces observations répétées ont varié en fonction des moments. Comme le soulignent M. Morange et C. Schmoll, *« les espaces publics étant à la fois accessibles et anonymes (de manière différenciée cependant selon le genre, l'heure, les pays...), l'enquêteur peut s'y rendre discret afin de ne pas perturber les situations observées. Il peut, au contraire, profiter des possibilités d'interactions et de rencontres offertes par ces lieux pour déclencher des discussions informelles. Par ailleurs, il peut être mobile ou immobile, selon qu'il choisit de se focaliser sur un point d'observation (un coin de rue par exemple) ou d'opérer un transect (observer plusieurs points stratégiques, situés le long d'un linéaire, par exemple dans une rue) ou de déambuler de manière non orientée dans un quartier ou dans une ville »* (M. Morange, C. Schmoll, 2016). Il m'est ainsi arrivé de passer rapidement dans un parc ou dans une rue lors d'une observation, puis d'y revenir à un autre moment et de m'asseoir plus longuement sur un banc ou à un arrêt de bus. Ce qui se passait (ou non) influençait nécessairement mes observations.

Il m'a semblé que dans certains espaces publics, les usages variaient plus d'un horaire à l'autre, d'un jour à l'autre, en fonction du moment de la semaine ou même du temps qu'il faisait. Certains étaient aussi plus fréquentés et/ou plus vastes que d'autres, si bien qu'il me fallait plus de temps pour observer un espace vert comme Chapelle Charbon, qu'un petit square comme celui du 21 avril 1944 (Chapelle Internationale). Ne cachons pas non plus qu'il m'était aussi plus facile de stationner dans certains espaces que dans d'autres. Le quartier de Porte de La Chapelle comporte des espaces publics assez fréquentés par des usagers de drogues, il était plus inconfortable pour moi de rester longtemps immobile dans ces espaces que dans des espaces principalement fréquentés par des familles, tels que les parcs en fin d'après-midi.

Lors de chaque observation je remplissais deux parties de ma grille : l'une portant sur les fréquentations (y a-t-il plus ou moins de monde ? Quel type de population fréquente cet espace ?), l'autre sur les usages. Au fur et à mesure de ces observations, il m'est arrivé de délaissier ma grille en me rendant compte qu'elle ne suffisait plus car je n'avais pas prévu certaines entrées. Par exemple, si j'avais bien prévu que ma vue ne serait pas le seul de mes sens mobilisés et donc inclus une entrée par rapport aux ambiances sonores, je n'avais en revanche pas prévu d'entrée pour des réactions liées au pollen et à la pollution. Plus j'avais dans mes observations, plus les insuffisances de ces grilles m'apparaissaient, si bien que je me suis progressivement tournée vers la seule prise de notes. Si les observations flottantes n'auraient pas suffi, ce va-et-vient entre une méthode m'obligeant à me concentrer sur certains éléments que je n'aurais pas aussi systématiquement relevés et une méthode mettant en avant ce qui m'apparaissait comme le plus frappant, m'a paru relativement féconde. J'aurais cependant pu choisir de remanier mes grilles d'observations au fur et à mesure, seulement le travail que cela aurait systématiquement demandé m'a alors, peut-être à tort, paru superflu.

- Des observations ponctuelles lors d'événements de quartier

À plusieurs reprises, lors d'événements de quartier, j'ai été conduite à me rendre sur le terrain pour mener des observations ponctuelles plus ou moins participantes. J'étais parfois directement identifiée comme chercheuse (ou stagiaire) par les acteurs présents ou parfois seulement par un ou deux acteurs. J'ai en tout mené 15 observations ponctuelles :

- Rue Charles Hermite : Le 30 mars et le 25 mai, lors de « Rues aux enfants »
- Sur la place Pierre Marc Orlan : Le 9 avril, le 14 mai et le 11 juin, lors d'un événement associatif sous forme de repas collectif appelé la Bonne Tambouille.
- Au parc Chapelle Charbon : Le 30 avril, lors de cours de boxe organisés par l'association Amunanti. Le 2 juillet, lors d'une fête organisée pour l'inauguration du parc. Le 16 juillet, lors d'une projection en plein air organisée par l'association 1001 Images.
- Au gymnase de Chapelle International : le 14 et le 11 juin, lors de cours de boxe organisés par l'association Amunanti.
- À Porte de la Chapelle puis en déambulant dans le quartier, le 21 mai lors du carnaval organisé par l'association LAACS.
- À Valentin Abeille : Le 19 juin, lorsqu'un conteur s'y est rendu avec l'association La Caravane qui parle. Le 21 juin, lors d'une projection en plein air organisée par l'association 1001 Images.
- Au square du 21 avril 1944 : le 29 juin, lors d'une fête de quartier.
- Au square Charles Hermite : Le 2 juillet, lors d'une fête de quartier.

Dans le cadre de ces observations, j'ai en outre assisté à deux réunions de préparation de la Bonne Tambouille à la bibliothèque Maurice Genevoix, une réunion de préparation de l'événement Square en fête au centre Rosa Parks et une réunion de préparation de l'événement Chapelle Party au centre social Torcy.

Le degré de participation était très variable selon les événements. Lors d'événements comme la Bonne Tambouille ou la rue aux enfants, il est arrivé que je sois amenée à tenir un stand avec d'autres membres du projet Urbasanté afin de présenter le projet. Bien que nous participions aux événements au même titre que les autres acteurs tenant un stand, nous étions alors clairement identifiés comme chercheurs, ce qui nous plaçait dans un rapport différent. Il est aussi arrivé que je ne sois pas identifié comme chercheuse par tous les acteurs présents, mais seulement par les organisateurs, comme lors des ateliers boxes où j'ai participé au cours comme les autres inscrites, ou lors des projections en plein air où j'ai aidé à monter le matériel comme les autres membres de l'association. En ce sens, mes observations de terrain ont rejoint une certaine souplesse méthodologique, telle qu'expliquée dans *Les outils qualitatifs en géographie*, où il est avancé que les géographes « *parlent parfois d'observation participante ou non participante mais assument le pragmatisme et l'opportunisme qui les conduisent souvent dans des positions intermédiaires. La notion de gradient nous semble donc plus appropriée pour qualifier leur démarche, souvent située dans l'entre-deux : leurs postures peuvent se situer schématiquement le long d'un axe d'implication allant de l'observation directe externe (posture extérieure) à l'observation participante complète (le chercheur participe pleinement et au même titre que les autres à l'activité observée)* » (Morane, Schmoll, 2016).

La question de mener une observation directe ou une observation à découvert conserve cependant de son importance dans la mesure où la présence connue d'un chercheur risque nécessairement d'influencer les discours et la manière de se comporter des observés. En effet, « *les choix liés au mode d'entrée sur le terrain et à la présentation de soi sont en partie sous-tendus par la question du « paradoxe de l'observateur » (Schwartz, 1993) : on observe directement pour saisir les pratiques en acte, et non au travers de la médiation d'instruments, on souhaite donc mettre en place un dispositif qui assure que les pratiques se dérouleront bien « comme si on n'était pas là » ; or, il y a fort à parier que les acteurs modifient leurs comportements du fait même de la présence d'un observateur : parce qu'ils ont des choses à dissimuler, parce qu'ils souhaitent contrôler l'image qu'ils donnent d'eux-mêmes ou encore par bonne volonté, souhaitant aider l'enquêteur dans ce qu'ils perçoivent comme ses objectifs* » (Arborio, 2007). Le chercheur ne doit donc pas prendre tout ce qu'il observe et/ou entend pour argent comptant et doit savoir faire preuve d'un certain recul critique dès lors qu'il se sait identifié ou qu'il sent que sa présence risquerait de modifier les comportements des observés.

Il y a en revanche eu plusieurs moments où mon rôle d'observante n'était pas identifié par les acteurs présents sur le terrain. Lorsque j'étais en position d'observatrice extérieure, non identifiée comme chercheuse, il est probable que ma présence n'ait pas ou peu influencé les observés. En effet, ma présence ne se remarquait pas énormément dans des espaces publics où tout le monde ne se connaissait pas et où les passages étaient parfois nombreux. Lors des fêtes de quartier, peut-être qu'un ou deux habitants a pu relever qu'il m'arrivait de prendre des notes mais probablement pas la majorité des acteurs présents. Lors des cours de boxe, les participantes n'ont pas su que j'étais chercheuse avant que je me présente en tant que tel. Durant plusieurs cours, elles ne se sont pas posées de questions sur ma présence puisque les participantes ne se connaissent pas toutes entre elles et changent régulièrement.

Que je sois ou non identifiée comme chercheuse, tenter de mener une observation plus ou moins participante m'a donné accès à une autre interprétation des événements. En effet, à différents degrés, l'observation participante « *permet de vivre la réalité des sujets observés et de pouvoir comprendre certains mécanismes difficilement décryptables pour quiconque demeure en situation d'extériorité. En participant au même titre que les acteurs, le chercheur a un accès privilégié à des informations inaccessibles au moyen d'autres méthodes empiriques* » (Soulé, 2008). En vivant la réalité du terrain aux côtés des habitants, le chercheur peut non seulement mieux comprendre ce qu'ils lui disent mais aussi avoir accès à ce qu'ils ne formulent pas forcément.

Cependant, le chercheur peut lui-même être soumis à certains biais du fait de sa position ambivalente : si d'une part il « *se distancie et voit son objet « lui glisser des mains* » ; de l'autre, *celui qui accepte une participation de près doit gérer les « risques de la subjectivation* » » (Soulé, 2008). Afin de contourner au maximum ce second problème, le chercheur peut ainsi choisir d'« *être participant et observateur à temps partiel, c'est-à-dire participant en public et observateur en privé* » (Soulé, 2008). Ce biais semble être inévitable, il ne s'agit alors pas de chercher à le supprimer mais à l'inclure dans la recherche en y prêtant une certaine attention réflexive. En ce sens, la subjectivité du chercheur ne constitue pas tant un biais qu'un élément faisant partie intégrante du processus de recherche. Le véritable biais serait de penser qu'une recherche peut prétendre à l'objectivité et d'ainsi annihiler toute possibilité de réflexivité. Nous rejetterons ainsi l'approche positiviste dans le cadre de laquelle « *la connaissance du réel passait nécessairement par une élimination des sources de biais possibles, dont ceux liés au statut et aux modes de pensée propres au chercheur* » (Diaz, 2005). Nous nous rapprocherons plutôt d'une approche postmoderne en affirmant que « *la subjectivité du chercheur est vue non seulement comme inséparable du processus de construction et de production de données mais également comme une ressource en tant que telle dans le processus de connaissance, à la condition toutefois que le chercheur puisse demeurer critique de sa propre démarche et fasse constamment preuve d'une attitude réflexive concernant ses présupposés* » » (Diaz, 2005). Il s'agit en effet à nouveau de faire preuve de nuance : réaffirmer la subjectivité du chercheur ne revient pas à basculer du côté du relativisme en affirmant que tous les points de vue se valent et en faisant fi de la rigueur scientifique ainsi que de ses exigences en termes d'analyse critique.

II.2 Des entretiens semi-directifs menés avec des habitants du terrain d'étude

En plus de ces observations, j'étais chargée de mener une quinzaine d'entretiens avec des habitants du quartier de Porte de La Chapelle. Ces entretiens me permettaient non seulement de continuer à recueillir des informations sur les pratiques des habitants, mais également d'obtenir des données primaires sur leurs perceptions, éléments auxquels les observations n'auraient jamais pu me donner accès. Si en réalité les trois étapes que je vais décrire se sont entremêlées et qu'il m'est arrivé à plusieurs reprises de procéder à des allers-retours entre ces différentes étapes, je décrirai ce travail en trois temps : l'élaboration de la grille, le recrutement ainsi que les entretiens eux-mêmes, enfin l'élaboration d'une méthode d'analyse.

II.2.a Construire une grille d'entretien semi-directif

- Le choix de l'entretien semi-directif

La méthode de l'entretien semi-directif s'est imposée tant du point de vue du sujet que j'avais à traiter que du point de vue du temps qui m'était imparti. J'aurais pu me tourner vers des entretiens plus libres, cependant la contrainte temporelle ne me permettait pas vraiment d'expérimenter d'autres méthodes auxquelles j'avais pensé, comme le parcours commenté. Je me suis donc tournée vers l'entretien semi-directif dans la mesure où cette méthode me permettait d'accéder à la subjectivité des enquêtés tout en me permettant d'obtenir des informations sur les thématiques qui m'intéressaient le plus. En effet, lors d'un tel entretien « *l'objectif est de saisir le sens d'un phénomène complexe tel qu'il est perçu par les participants et le chercheur dans une dynamique de co-construction du sens* » (G. Imbert, 2010). Si aucune méthode ne permettra jamais d'accéder directement aux perceptions, le discours est peut-être l'un des médias les plus directs aux informations qui en retournent. Par rapport à un entretien purement directif, il « *permet une analyse plus riche et en profondeur. Il permet d'accéder à la façon dont les interlocuteurs formulent les questions et les problèmes* » (Morane, Schmoll, 2016).

La contrepartie, par rapport à un questionnaire ou à un entretien plus purement directif, réside dans le fait que l'entretien semi-directif « *rend la montée en généralité moins aisée, ce qui n'interdit pas à l'enquêteur, bien entendu, de mettre en évidence la portée générale de ses résultats* » (Morane, Schmoll, 2016). Il apparaît alors important de trouver un bon équilibre entre ouverture et fermeture lors de la construction de la grille d'entretien et du déroulement de l'entretien. En effet, l'entretien relève d'« *une dynamique conversationnelle au cours de laquelle le chercheur et le répondant sont en interaction susceptible de générer trois biais : les biais liés au dispositif de l'enquête, les biais associés à leur situation sociale respective et les biais qui sont rattachés au contexte de l'enquête* » (G. Imbert, 2010) Mener un entretien trop directif empêcherait l'enquêté de mener la conversation là où le chercheur ne l'a pas envisagée, et ce dernier risque alors de passer à côté de nombreuses informations. Cela relèverait de biais liés au dispositif d'enquête, surtout si s'y ajoutent des biais liés à la situation sociale et que le chercheur se place (volontairement ou non) en position de sachant.

L'enquêteur qui voudrait influencer le moins possible son enquêté ne peut toutefois pas uniquement se contenter de questions trop générales : « *Dans une perspective qualitative, on privilégie généralement les questions ouvertes, qui laissent une part de liberté à l'enquêté dans la formulation de ses réponses (...). Cependant, la plupart des entretiens s'appuient également sur un certain nombre de questions fermées qui visent à recueillir des informations précises, factuelles ou à caractère socio-démographique (âge, situation professionnelle, revenu etc.) sur l'enquêté* » (Morane, Schmoll, 2016). Il importe donc de réfléchir à ces questions en amont pour trouver la juste position, car si des questions trop fermées risquent de trop orienter l'enquêté, des questions trop ouvertes risquent de nous submerger d'informations pas nécessairement primordiales. Il ne faut pas non plus négliger la contrainte temporelle : si la personne interrogée parle des heures durant d'une anecdote sans rapport avec notre enquête, au

point de ne plus avoir le temps d'évoquer les thématiques qui nous intéressent, cela revient aussi à perdre de précieuses informations.

- L'élaboration de la grille d'entretien

Après avoir réfléchi à la forme que prendraient mes échanges avec les enquêtés, il m'a fallu construire ma grille d'entretien (Annexe n°3), qui m'a servi de fil rouge lors des discussions. Dit autrement, la grille ou « *le guide d'entretien est un memento (un pense-bête). Il est rédigé avant l'entretien et comporte la liste des thèmes ou des aspects du thème qui devront avoir été abordés avant la fin de l'entretien. Comme tout memento, il doit être facilement et rapidement consultable : détaillé et précis mais avec des notations brèves et claires (mots clefs ; phrases nominales...).* L'ordre des thèmes de la liste est construit pour préfigurer un déroulement possible de l'entretien, une logique probable des enchaînements. » (Combessie, 2007). Tout au long de l'entretien, le chercheur peut ainsi revenir à cette grille pour vérifier que certains sujets n'ont pas été oubliés, ou simplement pour trouver une nouvelle question à poser lors d'un trop long moment de flottement.

Ainsi, cette grille constitue une aide mais « *n'a pas pour objectif de déterminer ces enchaînements ni la formulation des questions en cours d'entretien (seuls les mots clefs peuvent être repris) : l'entretien doit suivre sa dynamique propre* » (Combessie, 2007). Si le chercheur reste trop accroché à cette aide, il ne pourra pas créer le lien nécessaire à la conversation avec l'enquêté. Ma grille d'entretien peut ainsi paraître très dense, mais dès son élaboration, elle n'a jamais été pensée pour que toutes les questions soient posées de façon exhaustive. J'ai plutôt considéré les nombreuses sous-questions qui accompagnaient chaque thématique comme des possibilités de relance lorsqu'un habitant s'avérait peu loquace. Elles me permettaient aussi d'estimer si j'avais pu plus ou moins faire le tour d'une thématique avant de passer à la suivante, ou au contraire de me rendre compte qu'il me manquait des informations importantes. Ainsi, bien que mes thématiques et les questions s'y rattachant soient clairement définies dans ma grille, il est arrivé qu'elles se mêlent dans les réponses des habitants. Par exemple, il est arrivé que lorsque j'interrogeais un habitant sur sa fréquentation des espaces verts il mentionne directement ses perceptions de tel ou tel parc. Il ne s'est alors pas agi de coller à la grille d'entretien, mais de recueillir les informations venues spontanément. Ce d'autant plus qu'au fur et à mesure je me suis rendue compte de certaines faiblesses de cette grille, sur lesquelles je reviendrai plus loin.

L'entretien semi-directif apparaît donc à nouveau comme un exercice nécessitant une certaine souplesse et une capacité d'adaptation aux circonstances. Malgré tout, lors de l'élaboration de la grille, l'ordre des thématiques abordées requiert une certaine importance. Cela ne signifie pas que cet ordre doive absolument être respecté : si l'habitant évoque une thématique importante, il appartient au chercheur de savoir rebondir. En revanche, le chercheur doit réfléchir à l'ordre des thématiques qu'il aborde. L'ordre des questions importe tout d'abord pour créer un lien avec la personne interrogée. Les premières questions « *ont pour objectif de mettre à l'aise l'interlocuteur. On pourra par la suite aborder des points plus délicats une fois la relation de confiance établie. Les questions les plus sensibles (domaines particulièrement intimes et sensibles ; pratiques informelles...)* seront d'ordinaire gardées pour la fin, et ne

seront posées que si un climat de confiance s'est instauré : l'enquêteur n'est pas là pour soutirer, coûte que coûte, des informations aux enquêtés » (Morane, Schmoll, 2016).

Par ailleurs, l'importance de la formulation des questions ne réside pas uniquement dans leur tournure ouverte ou fermée. Le choix du vocabulaire oriente également les discours, certaines formules se révèlent plus chargées de sens que d'autres. Il s'agit alors de ne pas « *aborder trop directement le sujet et notamment d'utiliser certains mots avant la fin de l'entretien. Par exemple, si l'on s'intéresse aux pratiques spatiales des femmes dans l'espace public, dans l'esprit de l'approche inductive, on attendra de voir si la question de la sécurité émerge spontanément ou pas au lieu de l'imposer à l'enquêté. On considère en effet qu'il est toujours préférable que les questions émergent d'elles-mêmes plutôt que de les susciter, dans la mesure où cela nous informe sur leur pertinence pour la personne interrogée » (Morane, Schmoll, 2016).* Ce n'est pas un hasard si les autrices que je cite évoquent la question de la sécurité en lien avec le sujet des espaces publics. Ce sujet se révèle en effet souvent très sensible, car souvent instrumentalisé, très médiatisé et au cœur de conflits.

Par ailleurs, j'avais à traiter de la question des perceptions et il m'a semblé d'emblée plus difficile d'interroger sur les perceptions que sur les pratiques. En effet, les pratiques sont effectives et se rattachent à des souvenirs factuels, alors que les perceptions relèvent de l'immatériel et du psychologique. Toute question sur les perceptions risquait davantage d'influencer les réponses des habitants. J'ai ainsi choisi d'organiser ma grille d'entretien en deux temps : le premier orienté sur les pratiques, le second sur les perceptions. L'objectif était alors de recueillir un maximum d'informations sur leurs perceptions en ne les interrogeant pas directement dessus, mais justement en les interrogeant sur leurs pratiques et en les encourageant à développer leurs réponses. Cette stratégie s'est parfois révélée payante, il est arrivé que des habitants me disent d'eux-mêmes qu'ils évitaient telle ou telle rue parce qu'ils la trouvaient sale ou mal fréquentée. Elle a cependant aussi comporté certains désavantages, notamment celui de créer une impression de redondance, lorsque par exemple j'interrogeais un habitant sur ses pratiques des espaces verts puis que j'étais plus loin amenée à lui poser des questions sur ses perceptions de ces espaces, alors même qu'il avait l'impression de m'avoir déjà beaucoup parlé de ce sujet.

Au fil de chaque entretien, j'ai donc été conduite à remodeler ma grille, à apprendre sur quelles questions il me fallait plus ou moins insister pour obtenir une réponse, quelles questions ouvraient généralement le plus la conversation... Je n'ai donc jamais exactement suivi ma grille, mais je l'ai toujours considérée comme « un outil évolutif dans lequel certaines questions présentes au début de l'enquête seront progressivement reléguées, tandis que d'autres apparaîtront ou s'étofferont. On ne pourra jamais « *rendre compte* » de l'enquête par entretien, comme dans l'approche quantitative, en exposant le questionnaire qui a structuré, d'un bout à l'autre, le recueil des données : la grille d'entretien accompagne l'exploration progressive d'un terrain et intègre, en même temps, les connaissances qui en sont issues » (Barbot, 2012).

- La question du support cartographique

Parallèlement aux entretiens, il m'avait paru intéressant de réfléchir à un dispositif cartographique permettant aux habitants de représenter les pratiques et les perceptions qu'ils

évoquaient. Au fil de mes lectures, j'ai d'abord été intéressée par les cartes mentales. En effet, « *pour analyser les pratiques et les représentations de l'espace d'un individu, les cartes mentales sont parfois utilisées (...). Cette démarche, inspirée de la géographie de la perception (...), consiste à demander à un individu de réaliser une carte, qui peut être exécutée à main levée ou sur un fond de carte. La personne interrogée fait figurer des lieux en fonction de sa fréquentation ou de son ressenti, ce qui l'amène à choisir et hiérarchiser des lieux, élaborant ainsi un discours sur le monde à travers le dessin* » (Blanchard, Estebanez, Ripoll, 2021). Ce dispositif me paraissait pertinent dans la mesure où il permet de ne pas imposer de cadre aux habitants interrogés et ainsi d'obtenir des données différentes sur leurs perceptions. Le but aurait alors été de se baser sur leur mémoire sensible (notamment visuelle) et l'image mentale qu'ils ont du quartier, ou du moins de la portion du quartier qu'ils fréquentent régulièrement. Ne pas imposer de fond de carte pouvait permettre, par exemple, d'en apprendre plus sur leurs perceptions des distances entre les différents secteurs du quartier.

J'ai cependant abandonné cette idée du fait des nombreuses difficultés qu'elle comportait. Tout d'abord, les cartes mentales invitent les habitants à surtout aborder les espaces qu'ils fréquentent assez régulièrement pour y penser spontanément. Or, notre quartier d'étude est assez large et comporte certains effets de coupures internes, si bien qu'une grande partie des habitants interrogés n'aurait probablement mentionné qu'une petite partie de l'ensemble de l'espace de recherche. Par ailleurs, le traitement des données obtenues se serait révélé délicat, car comment comparer des points de vue différents sans aucun support commun qui faciliterait cette comparaison ?

J'ai ainsi préféré privilégier un dispositif de cartographie participative. Cela me permettrait d'instaurer un support commun à tous les enquêtés pour recueillir, analyser et comparer plusieurs discours éminemment subjectifs, étant donné qu'il s'agissait notamment de travailler sur leurs perceptions. Par ailleurs, ce support me semblait plus « rassurant » pour les enquêtés. Ils avaient déjà une base sur laquelle appuyer leur discours, et les souvenirs pouvaient leur revenir au fur et à mesure qu'ils parcouraient la carte. Cela est de fait souvent arrivé pendant les entretiens. Lorsque j'interrogeais les habitants sur leurs mobilités, il arrivait par exemple que certains parlent de leurs trajets quotidiens et me communiquent des informations sur les rues où ils passaient au fur et à mesure qu'ils traçaient leurs parcours. D'autres ont réagi en voyant tel ou tel lieu, se rappelant que là aussi ils avaient leurs habitudes qu'ils avaient oubliées de me mentionner.

Cela me permettait en outre de proposer une vision de l'ensemble du quartier d'étude en obtenant des données non seulement sur les lieux pratiqués et/ou générateurs de perceptions marquantes, mais aussi sur les espaces peu, voire pas, pratiqués et/ou générant des perceptions peu marquantes pour les habitants. Il est par exemple arrivé que certains lieux ne soient pas pratiqués, non pas parce qu'ils sont particulièrement répulsifs mais simplement parce que les habitants ne les connaissaient pas. Il était alors intéressant de constater que certains habitants se rendaient compte de la présence de tel ou tel parc seulement en le repérant sur la carte. Cela m'a ensuite poussé sur la raison de cette méconnaissance : une coupure urbaine, un manque d'indications signalétiques, un autre espace public similaire plus attractif qui polarise les populations...

Cependant, si la carte s'est révélée un outil intéressant pour mener les entretiens et que j'ai donc décidé de la conserver jusqu'à la fin, les productions cartographiques qui en découlaient étaient souvent peu intéressantes. Il m'est arrivé de me retrouver avec des cartes où la plupart des points ne concernaient pas des espaces publics mais des magasins, des maisons d'amis ou de proches, et qui comportaient tellement d'informations qu'elles étaient illisibles. À l'inverse (dans la majorité des cas), certains habitants n'utilisaient quasiment pas le support ne pensant pas à dessiner dessus et traçant leurs trajets du doigt plutôt qu'avec un stylo malgré mes consignes répétées. Ces deux types de résultats sont probablement dus à mon manque de formation en cartographie participative et au manque de clarté dans mes consignes, plutôt qu'à la défaillance du dispositif. Par commodité, j'ai cependant décidé au fil des entretiens de ne plus me servir de ces cartes que comme support pour spatialiser mes questions (« Connaissez-vous cet endroit ? » « Comment me décririez-vous ce parc ? » « Que pensez-vous de ce secteur ? »...), et j'ai de moins en moins demandé aux habitants de cartographier leurs réponses.

II.2.b Préparer et mener les entretiens : du recrutement à la mise en pratique

- Du porte à porte à la rencontre fortuite, les différentes méthodes de recrutement

Afin de mener ces entretiens, il m'a d'abord fallu procéder au recrutement des enquêtés. Pour cela, je suis passée par plusieurs biais me permettant aussi d'avoir accès à une certaine diversité de publics. Diversité ne signifie pas nécessairement représentativité « *puisque la représentativité statistique n'est ni une priorité ni un prérequis dans l'enquête qualitative, il n'en reste pas moins que le choix des enquêtés répond à un certain nombre de critères. On cherchera à se rapprocher d'une certaine réalité sociale et à éviter les biais trop évidents* » (Morane, Schmoll, 2016).

Les deux premiers entretiens que j'ai réalisés ont eu lieu au Centre Paris Anim'Hébert avec de jeunes hommes qui fréquentaient l'Espace Dédié aux Jeunes. J'avais discuté avec un animateur du Centre qui m'avait informé que tous les mardis soirs cet espace était ouvert aux 18-25ans et qu'il était presque uniquement fréquenté par des garçons. Sachant que les femmes se rendent généralement plus disponibles que les hommes pour répondre aux enquêtes et qu'il me serait difficile de toucher des populations aussi jeunes, j'ai saisi l'occasion et je m'y suis rendue à deux reprises. Je me suis alors plutôt présentée comme stagiaire que comme membre d'un projet de recherche. Il est en effet souvent arrivé de me présenter quelque peu différemment en fonction de mon intérêt : parfois il me fallait me donner une certaine légitimité pour espérer être écoutée et obtenir un entretien, alors qu'à d'autres moments il était plus avantageux pour moi de créer une certaine sympathie. Cette approche s'étant révélée féconde au Centre Paris Anim'Hebert, j'ai tenté de la reproduire à la Villa Espace Jeune dans le secteur Gare des Mines-Fillettes. Les animateurs se sont cependant montrés plus réticents et je n'ai jamais reçu de réponses à mes mails, même après m'être rendue sur place et en avoir discuté avec certains d'entre eux.

J'ai ensuite pu obtenir des entretiens à la suite de rencontres avec des participantes aux cours de boxe organisés par l'association de quartier Amunanti. J'ai participé à trois cours, ce qui m'a permis de repérer quels profils d'habitantes m'intéresseraient et de créer un premier

lien avec les enquêtées. J'ai par ailleurs deux fois été confrontée au problème des limites du terrain, puisque deux femmes avec qui j'avais échangé et commencé à discuter dans la perspective d'un entretien m'ont ensuite appris qu'elles habitaient à une ou deux rues de notre quartier d'étude.

J'ai par ailleurs obtenu deux entretiens après avoir tenu un stand Urbasanté avec d'autres chercheurs (l'un lors d'une « Bonne Tambouille » dans le secteur Évangile, l'autre lors d'une « Rue aux Enfants » dans le secteur Gare des Mines-Fillettes). Si ces événements m'ont permis de recueillir beaucoup de contacts, je n'ai eu que peu de relances. Il est probable que, puisque nous étions clairement identifiés comme chercheurs, beaucoup de personnes m'aient donné leur numéro ou leur mail sur le moment par politesse (ou pour ne pas avoir à se justifier d'un refus), sans oser me dire non mais sans intention de me donner suite.

Nous avons aussi réalisé plusieurs sessions de porte à porte dans le quartier, notamment rue Raymond Queneau, en haut de la rue de La Chapelle, dans le secteur Chapelle International et dans la résidence Charles Hermite. J'ai obtenu six entretiens à la suite de rencontres avec des habitants qui acceptaient de nous ouvrir et de nous écouter. Ce ratio reste faible si nous considérons le nombre de portes auxquelles nous avons pu sonner et cela s'explique pour deux raisons. Premièrement, moins de la moitié des gens chez qui nous sonnions nous ouvraient, soit parce qu'ils ne souhaitaient pas être dérangés soit parce qu'ils n'étaient tout simplement pas chez eux (ou même quelque fois car ils étaient malades de la Covid-19...). En outre, parmi ceux qui acceptaient de nous écouter, je ne proposais un entretien qu'aux plus réceptifs et tous n'ont pas accepté. Par ailleurs, certains ne m'ont tout simplement pas relancé.

Enfin, j'ai parfois pu rencontrer des habitants à la suite de rencontres imprévues, où j'ai alors saisi la question pour leur proposer un entretien. J'ai par exemple ainsi rencontré un groupe de trois personnes lors d'une observation de terrain. Avec d'autres collègues, nous sommes passés par hasard devant un goûter organisé par des habitantes du quartier au pied de la résidence Charles Hermite où j'ai rencontré trois habitants avec qui j'ai convenu d'un rendez-vous en groupe.

Le tableau n°1 ci-dessous me permet de récapituler les 15 entretiens que j'ai menés au cours de ce stage. En bleu sont indiqués les 9 entretiens que j'ai menés seule, tandis qu'en gris sont indiqués les 6 entretiens que j'ai menés avec ma collègue, Roxane Caparros. Bien qu'elle travaille sur les questions alimentaires et non pas sur les espaces publics, nous avons parfois pu nous arranger pour mêler nos questions et obtenir des informations nous intéressant l'une comme l'autre. Par ailleurs, nous avons mutualisé les retranscriptions des entretiens que nous avons menés chacune de notre côté, afin de voir si certaines informations pouvaient éventuellement nous intéresser dans les entretiens que l'autre avait menés.

Enfin, il me faut préciser qu'il existe un entretien de groupe que je n'ai pas mentionné dans ce tableau. Il s'agit d'un entretien mené avec une dizaine d'habitants participant au jardin partagé du parc Chapelle Charbon sur lequel je reviendrai plus tard.

Tableau n°1 : Récapitulatif des entretiens

Secteur de résidence	Pseudonyme	Genre	Tranche d'âge	Statut/Métier	Ancienneté dans le quartier	Lieu de rencontre	Date, lieu et durée de l'entretien
Secteur Évangile (6 entretiens)	Yanis	Masculin	18 ans	Étudiant	18 ans	Centre Paris Anim'Hébert	31/05, Centre Paris Anim'Hébert, 45mn
	Gabriel	Masculin	18 ans	Étudiant	16 ans	Centre Paris Anim'Hébert	07/06, Centre Paris Anim'Hébert, 39mn
	Julie	Féminin	25-45 ans	Institutrice	5 ans	Cours de Boxe à Chapelle International	10/06, Café de la Gare, 45mn
	Laurence	Féminin	45-65 ans	Professeur de théâtre	31 ans	La Bonne Tambouille	15/06, Chez l'habitante, 1h01
	Maria	Féminin	La trentaine (pas d'âge exact)	Au chômage (communicante)	3 ans	Cours de Boxe à Chapelle International	20/06, Café de la Gare, 56mn
	Damien	Masculin	La cinquantaine (pas d'âge exact)	Cadre SNCF	1 an ½	Porte à Porte rue Raymond Queneau	05/07, Café de la Gare, 1h05
Secteur Charles Hermite (3 entretiens)	François Martine Nicole	Masculin Féminin Féminin	65 ans et plus	Retraités	? 35 ans 2ans	Fête de quartier de Charles Hermite	09/06, Café la Corvée, 1h15
	Liliane	Féminin	65 ans et plus	Retraitée	43 ans	Réunion d'information organisée par Paris & Métropole Aménagement	17/06, Café La Corvée, 1h38
	Laetitia	Féminin	33 ans	Maitre nageuse en arrêt maladie prolongé	33 ans	La Rue aux Enfants à Charles Hermite	24/06, un banc dans la rue, 42mn
Secteur Porte de La Chapelle (4 entretiens)	Nicolas	Masculin	La quarantaine (pas d'âge exact)	Cheminot	8 ans	Porte à Porte au 93 rue de La Chapelle	27/06, Café de la Gare, 1h
	Delphine	Féminin	31 ans	Au chômage (manageuse en restauration)	15 ans	Porte à Porte au 93 rue de La Chapelle	06/07, Café le Celtic, 1h15
	Jérôme	Masculin	La cinquantaine (pas d'âge exact)	Au chômage	12 ans	Porte à Porte au 93 rue de La Chapelle	06/07, Chez l'habitant, 1h45-
	Romain	Masculin	43 ans	Concierge	43 ans (avec des intermittences)	Porte à Porte au 93 rue de La Chapelle	21/07, Café-boulangerie

							vers Gare de Lyon, 1h12
Chapelle International (1 entretien)	Jocelyne	Féminin	65 ans et plus	Retraitée	1 an ½	Porte à Porte dans Chapelle International	15/06, Chez l'habitante 1h20
Valentin Abeille (1 entretien)	Maeva	Féminin	28 ans	En formation (?), Membre du projet Territoire zéro chômeur	5 ans	En pied d'immeuble	05/08, En pied d'immeuble, 1h35
		Masculins : 7 Féminins : 10	18-25 ans : 2 25-45 ans : 5 45-65 ans : 5 65 ans et plus : 5				



Entretiens menés seule



Entretiens menés avec Roxane Caparros

- Mener les entretiens, l'aller-retour permanent entre pratique et théorie

Lors des prises de rendez-vous, j'ai tenté de laisser le plus de marge possible aux enquêtés, consciente que « *les circonstances de l'entretien ont toujours un impact fort sur le comportement et les réponses de l'enquêté : l'actualité du jour de l'entretien, le cadre concret (lieu, horaires, etc.), influenceront les réponses et la disponibilité de l'enquêté. Il faut notamment prendre en compte la présence de tierces personnes qui peut influencer le déroulement de l'entretien* » (Morane, Schmoll, 2016). Les entretiens ont souvent eu lieu en fin de journée, après les horaires de travail, ou sur le jour off de la personne m'accordant l'entretien. Pour les personnes retraitées, la question s'est bien sûr posée différemment. Si j'ai pu laisser les habitants choisir les horaires de rendez-vous, certains attendaient que je leur propose un lieu. Je tentais de toujours proposer deux ou trois lieux à proximité de leur secteur de résidence : parc, bibliothèque, centre d'animation, café, voire chez eux.

Pour débiter l'entretien, il est souvent conseillé « *de présenter en quelques mots l'essentiel de la recherche : se présenter soi-même, présenter la personne ou l'organisme responsable de la recherche, le thème ou les thèmes sur le(s)quel(s) celle-ci sera centrée. Cette annonce initiale suffit parfois à amorcer l'entretien : la personne interrogée entre dans le sujet, parle d'abondance et assure d'emblée la dynamique de l'entretien* » (Barbot, 2012). Cependant, j'avais systématiquement déjà expliqué la recherche en détails avant de demander l'entretien. Je m'étais toujours présentée et je distribuais un flyer de l'étude Urbasanté en indiquant aux habitants qu'ils pouvaient également s'informer sur le site. Même si j'ai systématiquement demandé en début d'entretien si les enquêtés voulaient certaines précisions sur l'étude, leur réponse était presque toujours négative et cela ne suffisait pas à lancer la conversation.

Il me fallait donc trouver la question permettant d'introduire un véritable échange. Cela a le plus souvent été la deuxième ou la troisième question, lorsque je leur demandais depuis combien de temps ils habitaient à leur adresse actuelle ou ce qui les avait poussés à s'installer dans le quartier. S'ensuivait alors assez souvent un récit plus ou moins détaillé de leur parcours résidentiel. Ce récit n'avait beau pas être centré sur les espaces publics, il m'était précieux pour contextualiser la parole de l'habitant dans la mesure où « *la mobilité résidentielle n'est pas un simple déplacement. C'est un phénomène complexe qui interagit avec d'autres. Elle apparaît alors comme une expérience sociale totale, impliquant de tenir compte de l'ensemble des sphères de la vie et de leur intrication pour l'analyser, ces dernières s'influençant mutuellement* » (Clément, Dasré, 2021).

Une fois la conversation lancée, il me fallait bien sûr la faire durer et inviter l'enquêté à développer, tout en intervenant le moins possible. Lorsque je souhaitais inviter mon interlocuteur à développer ses propos j'usais de deux types de relances. J'employais d'abord des « *relances au sens le plus strict [qui] sont la répétition par l'enquêteur d'une partie (un mot, un élément de phrase, une phrase) de ce qui vient d'être dit. Cette répétition manifeste l'attention et l'intérêt de l'enquêteur et suscite des précisions supplémentaires, des confirmations ou des reformulations : elle a fonction d'encouragement* » (Combessie, 2007). Ces relances ne suffisent cependant pas toujours, et des relances plus incitatives et plus précises peuvent se révéler nécessaires pour obtenir une information. En ce cas le chercheur, « *au lieu de reprendre littéralement les propos tenus, les reformule et propose une autre façon possible de dire ce qui vient d'être énoncé : « Vous avez dit..., diriez-vous alors que... ? » « Vous pensez donc que c'est par hasard que... ? » Cette reformulation, traduction et donc interprétation des propos tenus, invite l'interlocuteur à se situer par rapport à elle* » (Combessie, 2007).

Si ce second type de relance permet d'obtenir des informations plus précises, elles peuvent aussi orienter l'enquêté, puisque le chercheur reformule ses propos avec d'autres mots. Par ailleurs, insister sur une information semblant importante peut être intéressant, mais peut aussi donner une place trop importante à une thématique par rapport à ce que ce sujet représente pour l'habitant. Par exemple, lorsque j'interrogeais certains habitants sur la propreté, s'ils changeaient rapidement de sujet parce que celui-ci ne leur paraissait qu'anecdotique, ce désintérêt signifiait quelque chose. Je pouvais alors choisir de relancer sur cette question ou considérer que cette absence de préoccupation pour la question de la propreté était déjà un élément de réponse en soi.

En écoutant mes entretiens pour les retranscrire, je me suis effectivement rendue compte que « *faire des relances s'apprend, le plus souvent par la pratique même, mais aussi par analyse rétrospective de la conduite des entretiens réalisés, analyse menée par l'enquêteur lui-même ou, mieux encore, à plusieurs* » (Combessie, 2007). Ces écoutes m'auront notamment appris à mieux prendre en charge les temps de silence et à relancer moins rapidement, à laisser plus de temps à mon interlocuteur pour réfléchir et reformuler sa pensée.

J'ai en effet pu réécouter mes entretiens car ceux-ci étaient systématiquement enregistrés. Si j'en avais l'occasion, je précisais que je souhaitais enregistrer dès mon premier contact avec l'enquêté. Dans tous les cas, je redemandais la permission avant de débiter l'entretien en expliquant quel était le but de cet enregistrement, c'est-à-dire qu'il ne serait

jamais utilisé tel quel mais uniquement à des fins de retranscriptions. Aucun habitant ne s'est jamais opposé à ce que je l'enregistre, certains ont juste eu peur d'être inaudibles en raison de leur manière de parler ou de leur accent (bien que cela ne m'ait jamais gênée pour les retranscriptions). Cela n'est qu'une supposition, mais le fait d'avoir enregistré ces entretiens avec mon téléphone a peut-être permis de rendre cet acte moins formel. Un enregistreur aurait en effet pu rendre cela plus impressionnant.

J'ai choisi de faire confiance à ma mémoire pour me souvenir des points sur lesquels je souhaiterais revenir et de ne pas prendre de notes pendant les entretiens. Je ne voulais pas à la fois écrire, écouter, relancer et tenter de suivre ma grille d'entretien, de peur de nuire à la qualité de l'échange. Cette stratégie s'est révélée payante pour créer de vraies conversations avec certains enquêtés, mais aurait parfois mérité d'être nuancée. Après réécoute, je me suis parfois rendue compte que deux trois notes m'auraient sans doute permis d'obtenir des précisions sur des points que j'avais oubliés au fil de l'échange.

- Deux entretiens de groupe : un exercice différent

À deux reprises, j'ai dû mener un entretien avec un groupe et non pas avec un seul individu. La première fois, je menais l'entretien seule face à deux habitantes et un habitant de la résidence Charles Hermite. La seconde fois, j'ai mené l'entretien avec Roxane Caparros, lorsque nous avons échangé avec un groupe de cinq/six habitantes et un habitant s'occupant du jardin partagé de Chapelle Charbon. Je me suis alors rendu compte de la difficulté à mener des entretiens de groupes : Comment répartir la parole lorsqu'un individu coupe celle des autres ? Que faire de ceux qui se contredisent ? Qui regarder en posant une question ? Comment conserver une adresse générale dans la formulation des questions ?....

Le premier groupe que j'ai interrogé était un groupe de trois amis, dont un couple, se connaissant bien et ne semblant pas se censurer les uns devant les autres. Le second groupe était réuni par des liens moins étroits mais l'entretien a uniquement tourné autour du jardin, sujet assez peu houleux et sur lequel les dires des uns et des autres se complétaient. Même s'il ne m'a pas forcément paru évident de mener des entretiens de groupe, je n'ai donc pas rencontré de difficultés majeures. J'ai en revanche pu découvrir une autre dynamique d'entretien où l'on « *saisit précisément sur le vif les phénomènes que l'informateur, seul, ne penserait pas à indiquer, ou dont il n'a pas toujours conscience (...). D'autre part, il se produit, malgré cette inhibition ou celle-ci étant résolue, une émulation, des rebondissements, des déclenchements de la mémoire, des recouplements du dire de l'un par les autres, qui permettent à la fois de vérifier l'unanimité ou son absence et d'atteindre à une "vérité" commune après hésitations* » (Maget, 1953).

Comprendre comment pouvait se former une parole commune m'a donc été utile, mais les entretiens en eux-mêmes n'ont pas forcément été cruciaux pour l'avancée de l'étude, notamment celui avec les membres du jardin partagé. Puisque je les avais rencontrés à ce titre et que l'entretien de groupe s'est révélé plus difficile à mener qu'un entretien avec un ou deux habitants, il n'a pas été possible d'élargir la discussion et les informations recueillies n'ont réellement porté que sur le jardin. Ces données ne seront donc mobilisées que très ponctuellement et je n'ai pas jugé cet entretien suffisamment général pour l'inclure dans le tableau n°1.

II.2.c Analyser les entretiens : Tenter d'établir une grille de lecture sans biaiser les informations obtenues

- La retranscription des entretiens : de la conversation à l'écrit

Une fois les entretiens menés, encore reste-t-il à les retranscrire, pour pouvoir ensuite les analyser. La retranscription est une condition de l'analyse, l'entretien doit être « *retranscrit le plus complètement et avec le plus de précision possible, non seulement de façon littérale, mais avec indication des hésitations, des silences, des rires... : les façons de dire peuvent être aussi importantes que le contenu des propos. Une retranscription précise, fidèle et exhaustive est particulièrement importante pour les premiers entretiens : elle est une condition de la qualité de l'analyse qui doit être menée rapidement pour conforter ou transformer le guide d'entretien* » (Combessie, 2007). La façon de dire importe notamment beaucoup et peut totalement modifier le sens du propos. Si par exemple un habitant emploie l'ironie, il peut alors littéralement dire une chose pour son contraire. Il revient au chercheur de prêter attention à ces nuances et de les préciser dans la retranscription, sans quoi le lecteur pourrait saisir un sens faussé.

Bien que parfois fastidieux, le travail de retranscription n'est donc pas purement mécanique, d'autant plus que ce temps de réécoute est déjà une prise de recul par rapport à l'entretien et permet de s'en saisir. Si bien que, pour certains, « *ce travail constitue l'occasion d'un retour réflexif, crayon en main, sur les entretiens pour esquisser les premières interprétations. On pourra par exemple surligner les passages qui nous semblent importants. Il s'agit d'un moment privilégié où l'enquêteur se retrouve face à ses données : il faudra impérativement noter les idées au fur et à mesure de la transcription et penser à référencer les passages concernés. De ce point de vue, la transcription est d'ores et déjà une forme d'interprétation* » (Morane, Schmoll, 2016). La retranscription permet donc déjà d'identifier les thèmes qui paraissent ressortir le plus évidemment de la discussion et de les relever en s'attachant pour un temps davantage au contenu des données qu'à la théorie.

- Théorie générale de la thématization, trouver l'équilibre entre les objectifs préexistants et les données obtenues

Ce premier temps ne reste cependant qu'une étape préalable à un véritable moment de thématization plus approfondi. La thématization permet de classer certains éléments des discours recueillis pour ensuite les analyser. Elle permet aussi de repérer la récurrence de certains sujets et les discours complémentaires ou contradictoires qui les accompagnent. S'il ne s'agit alors pas de lire les entretiens à travers des catégories trop restrictives, qui biaiserait la recherche en l'orientant a priori, il s'avère toutefois nécessaire de s'orienter théoriquement en amont. Nous pourrions ainsi définir la thématization comme « *la transposition d'un corpus donné en un certain nombre de thèmes représentatifs du contenu analysé, et ce, en rapport avec l'orientation de recherche (la problématique). L'analyse thématique consiste, dans ce sens, à procéder systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus* » (Mucchielli, Paillé, 2021). En effet, avec un

corpus de 15 entretiens de 15 à 20 pages chacun, savoir déjà plus ou moins ce que l'on cherche semble nécessaire pour s'orienter dans cette masse d'informations, surtout compte tenu du temps imparti pour l'analyse.

Avec cette méthode « *le codage de certains éléments du discours incite le chercheur à faire une première tentative d'organisation des données (à se les re-présenter d'une certaine façon qui peut être un premier schéma) et ensuite à retourner aux données mêmes pour en apprécier la pertinence, c'est-à-dire pour voir comment cette représentation se confirme, se modifie ou se contredit. Lors de ce retour aux données, le chercheur reprend sa codification et le processus itératif se poursuit jusqu'à ce qu'une organisation plausible et cohérente, assurant l'intelligibilité du discours, permette de conclure à la saturation des diverses significations codifiées* » (Desgané, 1994). En effet, si notre problématique et nos hypothèses orientent notre thématisation, elles ne doivent pas nous rendre sourds à ce qui ressort des entretiens. Certains thèmes auxquels nous n'aurions pas songer peuvent s'imposer à l'analyse ou, à l'inverse, nous pouvons nous rendre compte que nous avons surestimé l'importance de tel ou tel sujet et qu'il ne sera donc pas nécessairement central dans l'analyse. Un mouvement de va-et-vient entre les retranscriptions et la théorie permet de construire un codage théorique tout en continuant de s'attacher aux discours eux-mêmes.

Concrètement, il existe plusieurs façons de procéder à la thématisation. La thématisation dite continue « *consiste en une démarche ininterrompue d'attribution de thèmes et, simultanément, de construction de l'arbre thématique. Ainsi, les thèmes sont identifiés et notés au fur et à mesure de la lecture du texte, puis regroupés et fusionnés au besoin, et finalement hiérarchisés sous la forme de thèmes centraux regroupant des thèmes associés, complémentaires, divergents, etc., comme nous le verrons. Ce qui caractérise la démarche de thématisation continue, c'est que cet arbre est construit progressivement, tout au long de la recherche, et n'est véritablement parachevé qu'à la toute fin de l'analyse du corpus* » (Mucchielli, Paillé, 2021). Si nous pouvons choisir de représenter cette thématisation sous forme d'arbre, comme suggéré plus haut, il est aussi possible de la représenter sous la forme d'un tableau, comportant suffisamment d'entrées pour rendre lisible cette hiérarchisation.

Encore faut-il alors définir un thème pour pouvoir le repérer, que cela soit fait en partant du texte (codage ouvert) ou en le lisant à travers une grille thématique construite à partir des hypothèses et des objectifs de recherche (codage fermé). Dans les deux cas « *que le chercheur ait des catégories prédéterminées ou qu'il les laisse émerger, il recourt à deux procédés différents et complémentaires que sont la déconstruction d'abord et ensuite la reconstruction des données. Le codage (...) consiste à traiter, à transformer par découpage et étiquetage (au moyen des codes) des segments significatifs appelés alors des unités de sens* » (Couturier, Lacourse, Mukamurera, 2006).

Dans le cas de la thématisation continue telle que décrite plus haut, nous nous rapprochons plus d'un codage ouvert dans la mesure où les thèmes sont censés être identifiés au fur et à mesure. En effet, le chercheur employant un codage ouvert « *recherche alors les similitudes et les divergences en passant en revue toutes les séquences d'observation, tous les entretiens, les uns après les autres (...). Au final, il faudra agréger, comparer ou opposer tous les « cas » pour produire une analyse à partir de l'ensemble du corpus, sans nécessairement*

mobiliser tous les entretiens à chaque fois, ni la totalité des données » (Morane, Schmoll, 2016).

Cependant, une thématization continue par codage fermé reste envisageable. Dans ce cas de figure, le chercheur « *lit l'ensemble des entretiens ou des séquences d'observation à travers une série de thèmes, de questions, en fonction d'hypothèses de recherche ou de variables interprétatives retenues a priori. Ce codage restreint d'une partie des données, en fonction d'un schème principal, ne recouvre pas forcément la totalité des entretiens. Cette approche plus fermée laisse moins de place à l'induction qu'une approche ouverte qui part de la singularité des cas* » (Morane, Schmoll, 2016). Ce codage fermé peut être représenté sous forme de grille d'analyse, il est alors courant de construire la grille d'analyse au regard de la grille d'entretien par souci de cohérence.

D'autres méthodes, comme l'analyse par logiciel, pourraient permettre de repérer certains thèmes. Le logiciel permet de repérer des récurrences, il présente l'avantage de « coller au texte », mais ne doit pas pour autant donner l'illusion de l'objectivité. N'ayant cependant ni les compétences techniques ni le bagage théorique pour employer cette méthode de thématization en un mois, elle ne sera pas celle employée. La théorisation ancrée est une autre méthode qui aurait pu s'avérer pertinente pour mener notre analyse. Cependant compte tenu du caractère exploratoire de cette recherche, du temps qui m'est imparti et à nouveau de ma maîtrise des outils d'analyse, nous privilégierons l'analyse thématique.

- Construire la grille d'analyse comme outil principal de la thématization

Dans le cadre de ma recherche exploratoire, j'ai choisi de privilégier une thématization continue par un codage essentiellement fermé. Essentiellement fermé et non complètement fermé, car si au cours de la thématization certains passages des entretiens ne correspondent pas à l'un des thèmes de la grille d'analyse mais peuvent être regroupés sous un ou deux thèmes de façon récurrente, je n'exclus pas de réviser la dite grille en y ajoutant de nouvelles entrées. En cela, nous injectons un peu de codage ouvert dans un codage fermé pour repérer des thèmes en fonction de catégories tirées d'un cadre conceptuel préexistant, tout en conservant une certaine souplesse.

Notons par ailleurs que, bien que continue, notre thématization ne se veut pas nécessairement exhaustive. Certains passages des entretiens relèveront sans doute de l'anecdotique par rapport à notre sujet d'étude et ne seront donc pas répertoriés dans la grille d'analyse. Nous retiendrons ainsi le critère de pertinence pour repérer un thème ou « *une catégorie qui est adaptée au matériel d'analyse choisi et qui appartient au cadre théorique retenu. Il y a dans la pertinence (pertinens : qui concerne, relatif à...) une idée d'adéquation optimum. Le système de catégories doit refléter les intentions de recherche, les questions de l'analyste et/ou correspondre aux caractéristiques des messages* » (Bardin, 2013).

Pour construire la grille d'analyse, il faut donc repérer ces thèmes nous semblant pertinents, c'est-à-dire « *des « noyaux de sens » qui composent la communication et dont la présence ou la fréquence d'apparition pourront signifier quelque chose pour l'objectif analytique choisi. Le thème comme unité d'enregistrement correspond à une règle de découpage (du sens, non de la forme) qui n'est pas donnée une fois pour toutes, puisque le découpage dépend du niveau d'analyse et non de manifestations formelles réglées. Il ne peut y*

avoir de définition de l'unité thématique comme il y a définition des unités linguistiques » (Bardin, 2013).

J'ai donc sélectionné mes thèmes d'analyse à partir de ma grille d'entretien, elle-même construite à partir de mes hypothèses, mais aussi de mes lectures théoriques, et de mes premières réécoutes des entretiens (lors des retranscriptions). Une fois les thèmes sélectionnés, j'ai pu constituer une première grille d'analyse représentée dans le tableau n°2 ci-dessous.

Tableau n°2 : Première version de la grille d'analyse

Entretiens	Espaces publics internes au quartier	Espaces publics extérieurs au quartier	Espaces verts	Propreté et pollution	Indésirables	Aménagements, craintes et attentes
N°1						
N°2						
N°3						
...						

- Espaces publics internes au quartier : La grille d'entretien est pensée pour que l'entretien soit centré sur l'analyse des espaces publics internes au quartier en général, cette thématique se révèle donc centrale. Néanmoins, elle doit nécessairement être affinée pour se révéler pertinente (par types d'espaces publics, par secteur, par types de pratiques...) ou elle risque de constituer une catégorisation « fourre-tout » peu efficace lors de l'analyse.
- Espaces publics externes au quartier : Cette thématique apparaît de façon récurrente dans les entretiens en contre-point de la question des espaces publics internes au quartier de Porte de La Chapelle ; elle apparaît également de façon régulière dans la grille d'entretien. Elle s'avère souvent révélatrice de nombreuses problématiques plus ou moins clairement évoquées par les habitants : accessibilité et mobilités, ou encore attractivité des espaces hors du quartier - avec les représentations qui y sont associées. En évoquant les espaces publics qu'ils fréquentent hors du quartier et en expliquant ce qui les motive à s'y rendre, les habitants nous renseignent tant sur leurs attentes vis-à-vis d'un espace public pour qui leur semble attractif que sur les manquements des espaces publics internes au quartier, leur fréquentation, les défauts d'aménagement ou encore leur manque d'accessibilité et de visibilité.
- Espaces verts : En plus d'être présente dans la grille d'entretien, cette thématique se révèle au cœur des enjeux de l'UFS dans l'espace public. Nous noterons également que certains chercheurs relèvent des liens entre gentrification et espaces verts, comme les chercheurs d'Interact (étude que nous avons déjà mentionnée) qui relève ainsi que :

« *While these benefits are well documented, interventions aimed at increasing access to green space may contribute to gentrification processes, also called 'green gentrification'. A recent literature review suggests that green gentrification may displace, re-segregate, alienate, and exclude socially and economically vulnerable*

residents. While there is a perception among citizens that greening is a contributor to environmental gentrification, primary research points to an association only under specific circumstances. »

- Propreté et pollution : Les questions de propreté et de pollution se sont spontanément enchaînées dans plusieurs entretiens. Ces deux questions sont évidemment liées à celles du cadre de vie et de la santé, mais aussi à celles de la régulation des comportements individuels perçus comme déviants et donc du contrôle social. Elles peuvent ainsi parfois se révéler liées à des stratégies d'exclusion autant qu'à des logiques relevant de l'UFS.
- Indésirables : La question des populations perçues comme indésirables revient régulièrement dans les entretiens, notamment lorsqu'est abordée le thème de la sécurité. Le sujet s'avère sensible dans un quartier concentrant des individus dans une situation d'extrême précarité. Cette situation génère un contexte de tensions et confronte les habitants à une violence quotidienne qui pourrait se révéler délétère pour leur bien-être. Par ailleurs, la présence de populations jugées indésirables peut être un obstacle au développement territorial, en tant que cela nuira à l'attractivité du quartier. Si ces populations sont exclues lors des aménagements en vue de rendre le quartier plus attractif, dans une perspective d'UFS nous pouvons alors nous demander si cela signifie que l'état de santé de certaines populations importe plus que d'autres ?
- Aménagements, craintes et attentes : Au cœur de la problématique et présente de façon récurrente dans la grille d'entretien, la question de l'aménagement revient évidemment dans les discours. Si tous les enquêtés ont nécessairement conscience des travaux en cours, tous ne formulent pas forcément de réflexions sur les conséquences des aménagements une fois qu'ils seront achevés. Par ailleurs, si certains formulent des espoirs par rapport aux futurs effets des aménagements et les perçoivent comme des potentiels facteurs de bien-être, d'autres habitants émettent plus de réserves. Sans nécessairement nommer le phénomène, beaucoup évoquent alors des thématiques liées à celle de la gentrification notamment une potentielle hausse du loyer.

Une fois la liste des thèmes établie, il s'agit de les relever systématiquement en relisant les 15 entretiens. Cette démarche sera « *accompagnée, en aparté, d'un travail systématique d'inventaire des thèmes à mesure de leur formulation. Dans un document à part (...), l'analyste va donc progressivement inscrire les thèmes retenus, et, assez rapidement, il va pouvoir procéder à des fusions (deux thèmes auront dorénavant la même appellation), des subdivisions (un thème sera différencié en deux nouvelles appellations), des regroupements (un thème sera rattaché à un autre), des hiérarchisations (un thème sera considéré comme plus important, plus consensuel ou plus central)* » (Muchielli, Paillé, 2021). Les subdivisions et les hiérarchisations nous permettront de construire des sous-catégories, comme présentées dans le tableau n°3 ci-dessous. La difficulté de l'exercice consiste alors à trouver un bon équilibre entre la subdivision

apportant de la précision de l'analyse et celle particularisant tellement l'analyse qu'elle l'a fait sortir de l'approche thématique et retomber dans le particulier.

Tableau n°3 : extrait de la grille d'analyse des entretiens

Entretiens	Les espaces publics internes au quartier					Les espaces publics extérieur au quartier					...
	Porte de La Chapelle	Chapelle International	Chapelle Charbon	Chapelle Évangile	Gare des Mines-Fillettes	Quartiers frontaliers				Autres	
						Vers le 19 ^{ème}	Vers Marx Dormoy	Vers Porte de Clignancourt	Vers la banlieue		
N°1											
N°2											
N°3 (groupe) Femme 1											
...											



Thème significativement évoqué



Lieu de résidence

Considérant que relever des occurrences ne suffit pas à l'analyse, nous relèverons dans un second temps des verbatims. Un verbatim présente dans le tableau ne correspondra pas à la seule occurrence d'une thématique mais à celle jugée la plus pertinente.

Partie 3 : Présentation et analyse des principaux résultats

Chapitre 1 : Des pratiques et des perceptions des espaces publics hétérogènes selon les secteurs

Nous avons déjà mentionné dans le chapitre 1 de la partie 2 que l'unité du quartier s'avère parfois questionnable. Si cela se perçoit au niveau des coupures urbaines que forment certains obstacles (notamment le boulevard périphérique qui isole Valentin Abeille et les entrepôts Ney qui tendent à isoler Charles Hermite), nous pouvons nous demander dans quelle mesure ces facteurs influent ou non sur les perceptions et les pratiques des espaces publics des habitants. Plus largement, en étudiant ces pratiques et ces perceptions, nous tenterons d'analyser si certaines tendances ressortent en fonction des secteurs d'analyse et, auquel cas, de proposer quelques facteurs explicatifs.

I. Chapelle Évangile et Chapelle Charbon : deux secteurs formant un quartier et tournés vers le reste du 18^{ème}

I.1 Deux secteurs distincts, un espace de vie ?

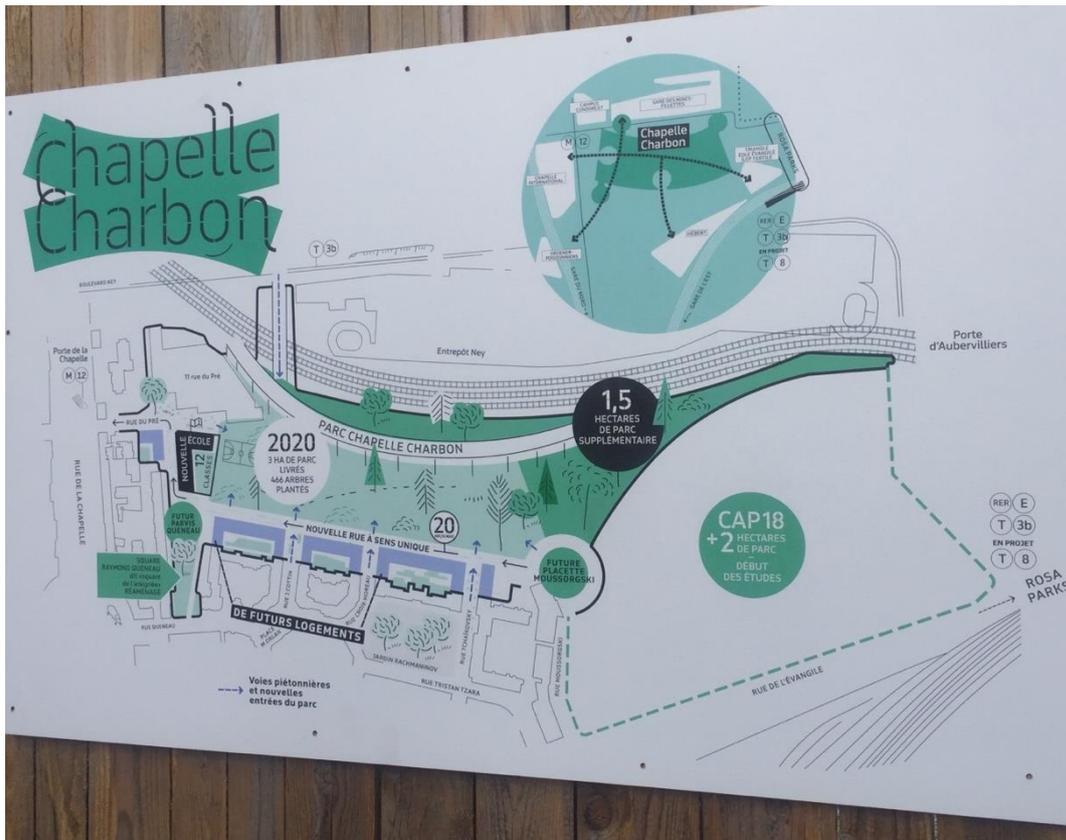
Le secteur Chapelle Évangile est censé servir de cas témoin à l'étude Urbasanté, dans la mesure où il s'agit du seul secteur qui ne sera concerné par aucun projet d'aménagement dans les années à venir. Seulement, ce secteur est frontalier du secteur Chapelle Charbon, qui, comme nous l'avons déjà mentionné, est pour le moment le moins densément peuplé du quartier, car essentiellement composé du parc Chapelle Charbon qui couvre déjà 3 hectares des 6,5 hectares de la ZAC Chapelle Charbon, et pourrait à terme couvrir jusqu'à 5,5 hectares (comme indiqué sur la carte 9 dans la présentation du terrain d'étude). Par ailleurs, cette ZAC ne contient aucun commerce et le projet d'aménagement ne prévoit pas d'y en implanter. En ajoutant à ces paramètres une forte continuité urbaine entre Chapelle Charbon et Chapelle Évangile, rien ne semble distinguer ces deux secteurs du point de vue des habitants avec lesquels j'ai pu échanger au cours des entretiens.

Par ailleurs, aucun des habitants interrogés n'a jamais employé l'appellation « Chapelle Évangile ». Quant au nom « Chapelle Charbon », il n'a été employé que pour désigner le parc. Cette sectorisation ne semble donc pas connue des habitants avec lesquels j'ai échangé, ou tout du moins elle n'est pas suffisamment usitée pour structurer leurs représentations de cet espace et le diviser en deux secteurs distincts. Si un nom est employé pour désigner une zone correspondant plus ou moins à ces deux secteurs, il s'agira de « Tristan Tzara » (entretiens 1, 2, 3, 4, 7, 11). L'espace est donc désigné par une rue qui traverse le secteur Chapelle Évangile et borde presque le secteur Chapelle Charbon.

Cette continuité s'entend également dans les discours d'habitants incluant directement le parc dans leur espace de vie quotidien. Julie, résidant dans le secteur Chapelle Évangile a ainsi déclaré « *le grand changement dans le quartier, c'est Chapelle Charbon. Sinon, les autres changements y en a pas qui... Y en a pas énormément.* » Plutôt que de penser son quartier comme un espace exempt de tout projet d'aménagement situé à côté d'un espace en travaux, elle inclut la ZAC Chapelle Charbon dans son espace de vie. Maria semble abonder en ce sens : « *Donc j'entoure ce que je considère comme mon quartier... Ça c'est le parc hein ? Ouais bah du coup grosso modo on va prendre le parc avec...* » L'hésitation qu'elle témoigne peut néanmoins interroger : peut-être est-ce parce que le parc est récent et donc encore moins intégré à ses pratiques ? ou parce que - plus ou moins consciemment - elle perçoit une discontinuité avec le reste du secteur Évangile ?

Lors de mes observations de terrain, ce sont les travaux et les barrières qui m'indiquaient la limite entre les deux secteurs. Sur ces barrières en bois, se trouvaient des explications quant à la ZAC, dont la carte visible sur la figure 19 ci-dessous.

Figure 19 : Photographie de panneaux informatifs sur la ZAC Chapelle Charbon



Observation de terrain, 20/03/2022

Les nouveaux logements prévus le long du parc seront adossés à ceux déjà existants. Le 20 mars 2022, lors d'une visite du quartier, Olivier Ansart président de l'ASA PNE⁵ nous a expliqué que ces immeubles doivent être construits en étagement afin de toujours garantir une certaine continuité urbaine. À terme, la sectorisation ne devrait donc pas devenir plus visible, mais encore faudra-t-il échanger avec des habitants de ces immeubles pour s'en assurer.

En dessinant les contours de son espace de vie, Laurence a souligné l'idée d'un intérieur et d'un extérieur, comme si ces deux secteurs formaient un espace plutôt refermé sur lui-même ou tout du moins préservé : « moi je considère que le quartier, c'est souvent l'intérieur, et les avenues c'est un peu ce qui sépare un quartier de l'autre ».

⁵ L'ASA PNE (Association pour le Suivi de l'Aménagement Paris Nord - Est) se présente comme « une structure indépendante, créée à l'initiative d'habitants du quartier la Chapelle dans le 18^e arrondissement de Paris. Elle a pour objectif d'accompagner l'aménagement urbain, paysager et environnemental du secteur Paris Nord -Est. L'association se propose de réunir habitants et riverains du nord-est parisien, désireux de réfléchir, d'analyser et de faire des propositions sur les projets d'aménagements urbains, soumis à concertation. »

I.2 Pour ceux qui y vivent : un centre vivant qui crée « une petite société »

Les habitants résidant dans le secteur Chapelle Évangile décrivent une vie de quartier qui rend l'endroit plutôt agréable. Les habitants y vivant depuis plus de 10 ans témoignent d'un attachement à ce lieu, notamment les deux jeunes hommes que j'ai interrogés et qui y ont grandi. Yanis l'a très explicitement formulé : *« Moi je pense que les gens qui habitent dans le quartier ils kiffent le quartier. Tout simplement, j'habite ici et moi je kiffe mon quartier. Je l'échangerai pour rien au monde. Y a tout ce qui nous faut. Y a Franprix, y a à manger, y a du foot, y a la pharmacie... Y a vraiment tout, tout, tout ce qui nous faut. Y a la ligne 12, qui nous donne accès forcément à tout Paris. Après y a les bus, qui nous donnent accès à la banlieue proche : Aubervilliers, La Plaine, le Stade de France... Donc forcément le quartier... Ceux qui habitent dedans peuvent en dire que du bien je pense. »* Le jeune homme n'est pas le seul à avoir ses habitudes de vie dans le quartier. D'autres profils très différents s'accordent aussi sur l'idée que la proximité des commerces et des services leur permet de créer un « vrai espace de vie » au sein du quartier. Julie, une jeune mère présente dans le quartier, m'a ainsi décrit les endroits où elle se rend au quotidien dans le quartier : *« ça c'est la crèche de ma fille. Je vais souvent là, parce que j'achète mes légumes ici. Y a la supérette ici, la pharmacie. Cette petite place qui est assez vivante. Je vais souvent au parc. Ici et ici. Si je te dis pas de bêtise. La bibliothèque, qui doit être là. Voilà je me suis fait tout un petit truc ici de vie, notamment avec ma fille. »*

Si le secteur « intérieur » est décrit comme plutôt calme, il n'est donc pas uniquement résidentiel, mais contient aussi des espaces de loisirs (parcs, terrains de sport, centre d'animation, piscine et bibliothèque comme le montrait précédemment la carte 10) et des commerces de proximité. Cela apparaît comme un atout propre à ce secteur, sachant que *« les données existantes sur l'équipement commercial des QPV attestent d'une plus faible présence des commerces de proximité et services marchands par comparaison avec l'ensemble des agglomérations dans lesquels ils s'inscrivent »* (Briot, 2016). Cette relative densité participe à créer un espace de vie, une cohésion entre ses habitants. Ils peuvent faire des courses dans le quartier, pratiquer des loisirs dans les parcs, se retrouver dans des cafés. En cela, *« outre les enjeux immédiats d'amélioration de l'approvisionnement de populations pour partie captives ou peu mobiles et disposant globalement d'un faible pouvoir d'achat, le maintien et le développement de l'activité commerciale dans les QPV contribuent, par surcroît et par déversement, en quelque sorte, à l'atteinte d'autres objectifs poursuivis par la politique de la ville. Un bon niveau d'équipement commercial, en effet, « cela change tout. Car avec les commerces, c'est la vie sociale qui s'anime, les rencontres quotidiennes qui se multiplient, et l'image du quartier qui change (...). »* (FCSF – QV, 2012). » (Briot, 2016).

Ce contexte participerait à la création d'interrelations au sein du quartier. Les alentours de la Place Pierre Marc Orlan, et dans une moindre mesure la place Hébert, sont identifiés comme des petites centralités. Laurence a elle-même souligné les liens entre les lieux de consommation et les espaces publics, constituant de véritables lieux de vie du quartier : *« Les gens maintenant se connaissent énormément dans ce quartier. Vraiment là Autour de la place Pierre Marc Orlan, ici vraiment. Donc on s'arrête pour discuter. Le marchand de journaux, le boulanger y a aussi des tables où on peut prendre un café. Donc c'est vraiment, on va dire... Une petite société. Et puis là place Hébert, y a des cafés donc là aussi on s'y arrête beaucoup.*

Y a trois cafés ici donc là aussi c'est un peu le deuxième centre. C'est-à-dire que les gens qui habitent ici vont dans ces cafés là en fait. Donc y a une circulation comme ça, très fréquente, entre ces deux pôles. » Cette habitante est présente dans le quartier depuis 31 ans et a eu des enfants qui y ont grandi, l'on pourrait donc se dire qu'il est normal qu'elle ait noué des liens avec d'autres habitants présents de longue date dans le secteur.

Cependant, même une personne comme Maria (présente dans le quartier depuis seulement 3 ans, sans enfant et ne connaissant personne du quartier avant de s'y installer avec son conjoint) mentionne cette convivialité : *« Ça reste quand même un petit quartier et tout le monde se connaît, tout le monde... Bon moi j'habitais avant la Goutte d'or. Ça reste un quartier que tout le monde se connaît avec tout le monde. C'est un peu à taille humaine du coup je sais pas si ça arrive dans les autres quartiers et arrondissements de Paris. »* Elle ne l'associe pas tant à la présence de commerces qu'à ce qui serait « la taille humaine » du quartier. Pourtant, la Goutte d'Or et le quartier de Porte de La Chapelle font partie des quartiers les plus densément peuplés du 18^{ème}, sachant que le 18^{ème} est plus densément peuplé que la moyenne parisienne (En 2019, l'INSEE comptabilisait 32 024 habitants/km² dans le 18^{ème} contre 20 544 en moyenne à Paris). Elle-même sait cela, puisqu'elle m'a ensuite expliqué que *« la Goutte d'Or apparemment c'est le quartier le plus densément peuplé de tout l'Europe. Un truc comme ça, j'étais étonnée quand j'ai appris ça. J'ai dit ok ouais, on le voit en tout cas. Et du coup voilà je pensais qu'il manquait un peu une certaine âme de quartier qu'on avait là-bas. C'est pour ça. Y a moins de commerces, logiquement, parce que c'est moins au centre... »* Si elle en revient finalement à la question des commerces, ces apparentes contradictions laissent à penser qu'il pourrait être intéressant de questionner plus avant les habitants sur leurs perceptions de cette convivialité lors des entretiens qui seront menés au cours des prochaines années : comment expliquer la vie de quartier ? quels sont selon eux les facteurs de cohésion ? même si certains affirment que « tout le monde se connaît » est-ce vraiment le cas ? Dans le cas contraire, qui ne se connaît pas et comment cela se fait-il ?...

1.3 « Entre métro Porte de La Chapelle et Marx Dormoy » : une continuité avec le reste du 18^{ème}

Outre la porosité entre le secteur Chapelle Charbon et le secteur Chapelle Évangile, les liens entre le secteur Chapelle Évangile et la zone située juste au sud peuvent aussi interroger les limites retenues pour l'étude. Les habitants du quartier ne définissent pas précisément les limites de cette zone, mais s'accordent à inclure les alentours de la station de métro Marx Dormoy dans leur quartier, les divergences de perceptions concernent plutôt la zone encore plus au sud, entre Marx Dormoy et La Chapelle. Sur six habitants résidant dans le secteur Chapelle Évangile, cinq m'ont expliquée qu'ils habitent entre Marx Dormoy et Porte de La Chapelle, et non pas juste à Porte de La Chapelle. Lorsque j'ai demandé à Gabriel comment il appelait son quartier, il m'a même répondu *« Ça dépend. En abrégé on dit Max Do, ou je dis Max Dormoy. Ou PLC pour Porte de la Chapelle. »* Il ne semble pas plus à s'identifier à la zone au sud qu'à celle au nord de sa rue de résidence (rue Tristan Tzara).

Yanis m'a ainsi expliquée que *« pour moi Marx Dormoy ça fait vraiment partie de mon quartier. Parce que tu vois là on est vraiment entre métro Porte de La Chapelle et Marx Dormoy. On est presque à équidistance (...). Après jusqu'à Marx Dormoy, y a la rue Riquet.*

Là au-delà de la rue Riquet ça rentre pas du tout dans le cadre de la carte. Mais pour moi ça continue jusqu'à La Chapelle. » Il étend donc assez loin son lieu de vie, car il perçoit une certaine continuité, notamment au sein des commerces alimentaires où il achète souvent à emporter, tout comme Gabriel. Si pour chacun d'eux leur quartier s'étend assez loin au sud, il est en revanche très clair qu'il s'arrête au métro Porte de La Chapelle au nord, et que le secteur Charles Hermite n'en fait pas partie. En me désignant les limites de son quartier, Gabriel a ainsi désigné la résidence en m'expliquant que « *Là c'est à Porte d'Aubervilliers c'est pas chez nous* », tandis que Yanis m'a dit que « *Là c'est la zone où on va pas.* »

Comme Julie et Laurence, Maria fait s'arrêter le quartier avant La Chapelle mais inclut également Marx Dormoy. Elle limite le quartier à la rue Riquet car « *dès qu'y a des avenues je considère pas trop quartier. (...). Pour moi le quartier ça arrive jusqu'à la rue... Je sais jamais si c'est Crimée ou Riquet. C'est 5 mn en plus à pied, 5-10 mn. Voilà.* » Toujours en filant son idée d'un intérieur du quartier bordé par de grands axes, dont notamment la rue de La Chapelle à l'ouest, Maria associe les limites de son quartier à des ruptures morphologiques. La proximité semble aussi être un facteur important dans la mesure où elle rend le quartier praticable à pied. Notons au passage que les enjeux de santé liés à la marchabilité d'un quartier sont nombreux et de plus en plus étudiés depuis les années 2000. Nous pouvons par exemple citer les liens de la marchabilité avec l'allongement de l'espérance de vie en bonne santé (Negron-Poblete, Lord, 2014), ou encore avec une baisse de l'obésité (Chibane, Gwiazdzinski, 2015). Au-delà de ces enjeux très directement liés à l'activité physique, et donc à la santé, nous pourrions nous demander dans quelle mesure la marchabilité d'un quartier joue sur d'autres déterminants de santé en permettant, par exemple, une plus grande cohésion sociale liée aux effets de proximité. Autrement dit, il s'agirait de nous demander dans quelle mesure les mobilités douces (et notamment la marche) favorisent les relations sociales, le fait de mieux connaître le quartier et donc de potentiellement mieux s'y intégrer.

Les quatre adultes résidant dans le secteur avec lesquels j'ai échangé ont mentionné le marché de l'Olive qui semble attirer une partie de la population vers Marx Dormoy. Julie m'a ainsi affirmé que « *mes petits lieux de vie du quotidien sont pas à Porte de La Chapelle. Je vais plus vers le marché de l'Olive etc. donc je dis plus Max Dormoy.* » Pour Laurence, « *on s'identifie plus du quartier Max Dormoy. Parce que c'est un quartier plus ancien, où y a le marché, y a pleins de cafés etc... C'est très vivant. Euh même pour venir chez nous, on descend à Max Dormoy alors que c'est un peu plus long en marchant. Parce que c'est plus sympa voilà on traverse le marché* ». En effet, le marché constitue un centre local plus important que la place Pierre Marc Orlan, si l'on définit un centre comme un lieu qui « *attire et/ou diffuse des flux humains, matériels ou immatériels. Il attire hommes et activités ; il diffuse production, connaissances, informations et décisions. Les interactions induisent des infrastructures destinées à rendre le centre plus accessible, et favorisent l'agglomération. Ainsi le centre résulte des interactions et crée des interactions* » (Bourdeau-Lepage, Huriot, Perreur, 2009). Nous pouvons aussi penser que le marché, entouré d'un habitat « plus ancien » et de cafés, cristallise les représentations que certains habitants se font d'un centre urbain agréable et vivant puisque « *l'idée de centre a inévitablement une dimension symbolique, elle traduit non seulement une observation mais des symboles, des représentations mentales qui engendrent une rhétorique littéraire et cartographique de la centralité où réel et imaginaire se confondent*

étrangement. » Dans la mesure où il se situe à la frontière de notre quartier d'étude, il pourrait être intéressant d'analyser plus en détail sa fréquentation, notamment en fonction des classes sociales qui le fréquentent.

L'imaginaire du marché, de la convivialité, de l'authenticité d'un quartier plus ancien... Tout cela nous rapproche de celui du village, et c'est d'ailleurs souvent en ces termes que le secteur m'a été présenté par des acteurs associatifs. Une telle ambiance contraste avec celle perçue à Porte de La Chapelle même, où les axes routiers, le passage des gens et l'agitation ne laissent pas de doutes quant au contexte ultra urbain. Laurence formule d'ailleurs clairement cette différence lorsque je lui demande si elle habite dans le quartier de Porte de La Chapelle : « **Laurence :** *Ouais, pas tout à fait parce qu'en fait quand on dit Porte de La Chapelle on situe vraiment à l'endroit de Porte de La Chapelle. Nous on dit « on est pas loin », « on est juste à côté de la Porte de La Chapelle », parce que c'est vraiment... C'est très différent : Y a des tours très hautes etc. Nous c'est un petit peu plus... C'est pas tout à fait... C'est très différent, même au niveau de la population. C'est pas tout à fait la même chose.*

Lamiel : *C'est-à-dire ?*

Laurence : *Euh bah... C'est ce que je vous disais la dernière fois. Il y a eu très très vite des migrants, des gens qui sont... Qui vivaient dehors. Très très vite. C'est un quartier qui est très... De plus en plus maintenant avec des populations très variées, puis des gens qui sont très... Qui vivent principalement dans la rue qui sont très pauvres. »*

Nous y reviendrons plus amplement, mais des liens avec l'étude de la gentrification de Saint Marthe (quartier situé dans le 10ème arrondissement de Paris) peuvent apparaître: « *Cette imagerie du « village » et de sa sociabilité, dans laquelle certains semblent parfois se complaire, doit être rapportée au contexte très particulier de ce quartier, de ses rapports sociaux empreints de violence, le plus souvent symbolique mais aussi réelle, de ses « trafics » en tout genre. Ce fonctionnement « villageois » constitue sans doute, pour ceux qui le mettent en place, une sorte d'antidote à la dérive qu'avaient connue ces immeubles et ces rues des années durant* » (Bidou-Zachariasen, Poltorak, 2008). Certains habitants plus critiques estiment d'ailleurs que le marché de l'Olive n'est pas destiné à l'ensemble des populations de Porte de La Chapelle. Jérôme, résident à Porte de La Chapelle, explique ainsi que c'est un marché « *qui est très cher, qui est pas super qualitatif par rapport qualité-prix c'est pas bon au marché de l'Olive (...) c'est toute la fiction du marché : ils vont au marché pour se dire oh ! Mais en fait non, c'est pas très très différent les marchés des supermarchés parce qu'ils vont s'approvisionner dans les mêmes trucs. Si on va à Rungis, où ils s'approvisionnent, on est sur des trucs qui ressemblent à ce qu'il y a en supermarché, c'est de la fiction mais les gens aiment se raconter qu'ils achètent plus local et tout. (...) Il y a un mec qui fait du bio, mais lui il est juste atrocement cher. Et là aussi c'est bon mais il survit comme ça : ils sont leur microsysteme à eux mais qui n'est pas si extraordinaire... mais ça permet effectivement à ceux qui sont gentrifiés, ou pour les bourgeois (parce qu'il y a toujours eu des bourgeois dans le quartier) de se dire qu'ils vont quand même au marché pour permettre de maintenir ce lien social essentiel.* »

1.4 Les habitudes des habitants de ce secteur dans le reste de Paris

Au-delà du fait que les habitants du secteur avec lesquels j'ai pu échanger investissent la zone Marx Dormoy, ils tendent également à sortir régulièrement du quartier plus loin dans Paris. À chaque fois que j'ai demandé s'ils fréquentaient régulièrement d'autres lieux dans Paris, tous m'ont parlé de leurs loisirs. Ils ne mentionnaient jamais de lieux associés à leur travail, à l'exception de Gabriel qui m'a dit se rendre fréquemment à la Bibliothèque François Mitterrand avec des gens de son BTS. Cela fait partie des questions que je n'ai pas spécialement approfondies dans la mesure où cela ne concernait pas directement le quartier, le temps de l'entretien n'étant par ailleurs pas illimité. Il m'a tout de même paru assez surprenant qu'aucun habitant de ce secteur ne me mentionne ne serait-ce qu'un parc où il prend parfois sa pause déjeuner ou un bar à proximité de son lieu de travail, ce qui me pousse à le relever.

Dans un premier cas, les habitants m'ont dit sortir du quartier pour fréquenter d'autres espaces verts et/ou se balader. Yanis tout comme Julie m'ont dit aller relativement souvent à La Villette. Les deux ont exprimé l'idée de changer d'air, de voir autre chose que le quartier. Julie tout particulièrement m'a expliqué que « *sinon on tourne vite en rond. Alors c'est vrai qu'il est chouette le parc (Chapelle Charbon) mais là-bas ça nous fait une marche, et la marche dans le parc, et la marche retour. Voilà, c'est une sortie on va dire. Alors que là c'est le quotidien.* » À nouveau comme Julie, Yanis m'a aussi parlé des balades qu'il fait parfois dans les rues de Paris. Cependant, ils ne vont pas dans les mêmes endroits, et Julie associe explicitement ses pratiques hors du quartier à un manque d'espaces plaisants autour de chez elle :

« **Julie :** *Je vais pas dire tiens je vais faire une sortie au niveau de la rue Tristan Tzara quoi.*

Lamiel : *Pourquoi ?*

Habitante : *Bah là c'est pas très joli hein. C'est que des immeubles tu vois quoi. Oui non c'est pas hyper bucolique. J'ai toujours un objectif si je me déplace là. (...) on fait souvent des balades... On voit autre chose aussi, c'est peut-être aussi parce que c'est notre quotidien donc on va ailleurs souvent pour se balader. »*

Yanis, lui, m'a dit parfois aller dans les « beaux quartiers » vers Notre-Dame de Lorette et Opéra. L'expression est sans doute au moins autant associée à un niveau de richesse qu'à l'esthétique des lieux, et révèle une opposition implicite avec le quartier de Porte de La Chapelle. Cette expression m'a conduit à me demander ce qui motive les habitants à se rendre dans un lieu plutôt qu'un autre. Pourquoi Yanis privilégie-t-il les quartiers chics alors que Julie privilégie les parcs ou que Damien va dans les forêts autour de Paris ? La question de savoir comment se structurent les liens entre les différents profils sociaux des habitants d'un même quartier et leurs pratiques des espaces publics hors du quartier mériterait sans doute d'être approfondie, mais elle excède ici le cadre de notre étude. Retenons que, dans ces deux cas, les habitants semblent plus sortir du quartier pour chercher un relatif dépaysement par rapport à leur quotidien que parce le quartier leur déplaît fondamentalement.

Dans un second cas de figure, les habitants m'ont expliqué sortir du quartier pour y chercher des cadres de consommation souvent perçus comme plus agréables, notamment pour sortir accompagné. Gabriel m'a expliqué que ce n'était pas tant le cadre du quartier qui le poussait à sortir avec ses amis dans le 19^{ème}, qu'un manque d'offres commerciales adaptées à ses envies : « *En vrai le quartier c'est quelque chose de sympa, c'est que tout le monde se*

connait. On est tous respectueux entre nous mais bon pour prendre des verres dans un bar je pense pas que ce soit approprié pour... Je pense pas. C'est plus en dehors du quartier, y a plus de bars sympas. On va dire comme ça. Parce que c'est plus... En vrai les bars qu'y a c'est plus où y a des personnes plus âgées qui se posent, qui s'assoient et qui discutent. Mais bon voilà, c'est pas trop pour les jeunes les bars comme ça. » Si Maria mentionne aussi l'intérêt qu'elle peut porter à l'offre commerciale, c'est pour elle avant tout le fait qu'elle côtoie des gens habitant ailleurs qui la pousse à se déplacer : *« Le canal c'est un bon plan pour se retrouver avec des amis qui habitent... Souvent les personnes qui habitent dans le douzième ou onzième de Paris ils ont la flemme de monter au dix-huitième ou au neuvième. Ça arrange pas trop. Du coup c'est un bon point pour se retrouver entre les deux. Et toute la partie restauration et ambiance aussi, parce que quand même ça reste très jeune et un peu branché. »*

Le réseau de relations des habitants apparaît donc sans grande surprise comme un facteur de mobilité. De même, le capital économique tient aussi un rôle important puisqu'il s'agit de sortir pour consommer. Ainsi plusieurs indicateurs peuvent être étudiés pour analyser des contextes de productions de mobilités : *« Certains sont d'ordre démographique comme le sexe, la position de l'individu dans le cycle de vie, la composition du ménage qui peut impliquer des rôles familiaux. D'autres sont d'ordre socio-économique (statut, profession, revenu, etc.). D'autres sont spatiaux, comme la taille de l'agglomération de résidence, la localisation de la résidence par rapport aux pôles d'activités et aux dessertes intra urbaines et interurbaines. Ces contextes permettant de construire des typologies de population et de mobilité sont souvent présentés comme autant de déterminants structurels de la mobilité individuelle, agissant comme variable explicative de l'intensité de la mobilité »* (Massot, Orfeuil, 2005). Dans la mesure où nous avons vu que la marche est un enjeu au cœur de l'UFS, il apparaît intéressant de réfléchir à la manière dont l'urbanisme peut ou non influencer ces différents facteurs, et non pas seulement rendre la ville « marchable » au sens de physiquement praticable.

1.5 Pour ceux qui n'y vivent pas

Les habitants du secteur Gare des Mines Fillettes que j'ai pu rencontrer se rendent assez peu dans le secteur Chapelle Évangile-Chapelle Charbon, ce qui souligne le caractère extrêmement local de la centralité de la place Pierre Marc Orlan et de la place Hébert. Aujourd'hui à la retraite, Liliane ne s'y rend plus depuis qu'elle n'a plus besoin de se rendre au centre Pole Emploi ni au bureau des impôts qui s'y trouve : *« c'est un peu loin de chez moi. Enfin un peu loin... Je peux y aller mais bon... Si je vais ici c'est par curiosité. Mais je crois qu'ils font des travaux par là. (...) Il est dévié rue d'Aubervilliers. Et rue des Fillettes, rue Jean Cottin... Je connaissais. Rue Boucry c'est où se trouve les impôts et c'est rue Jean Cottin où se trouvait Pole Emploi. »* Quant à Laetitia, elle m'explique qu'elle n'y va que *« quand y a besoin. Enfin, sortir de là Charles Hermite pour aller là-bas, vraiment pour moi c'est pareil. Autant sortir plus loin, parce que franchement sortir de là pour aller là-bas moi ça m'intéresse pas. »* Maeva, elle, se rend parfois rue Tristan Tzara pour le travail, mais confesse ne pas vraiment connaître les alentours. Romain, résidant lui à Porte de La Chapelle, émet un constat similaire puisqu'il confie aussi qu'il ne s'y rend *« quasiment jamais. Si la rue Boucry je la prends quand même... Celle-là, rue Tristan Tzara... Oui celle-là, mais c'est parce que j'ai pas l'occasion. Sinon bah non, ce quartier rue de l'Évangile et tout. Mais c'est même pas que j'ai pas envie.*

C'est que j'ai pas l'occasion. » En résumé, les habitants des autres secteurs que j'ai rencontrés ne se rendent dans le secteur Chapelle Évangile que s'ils ont quelque chose à y faire, ce qui semble rarement être le cas pour les habitants précédemment cités.

Certains habitants des autres secteurs se rendent cependant dans le secteur Chapelle Évangile-Chapelle Charbon pour aller au parc. Nicolas, résidant à Porte de La Chapelle, y accompagne ainsi souvent son fils. Si avant il fréquentait le square Rachmaninov, il préfère désormais le parc Chapelle Charbon : *« Chapelle Charbon c'est vrai qu'on y va plutôt le week-end en famille. On y va pour pique-niquer de temps en temps, quand il fait beau. On y retrouve d'autres amis, très souvent, avec leurs enfants. Disons que c'est plus... Il est un peu mieux aménagé que l'autre parc. »* Le fait d'avoir des enfants apparaît donc comme un autre facteur de mobilité.

À terme, il se pourrait que ce parc attire plus d'habitants des autres secteurs, qu'ils aient ou non des enfants. Cependant, il est pour l'instant encore mal connu des habitants et donc plutôt fréquenté par des gens de ce que Maria appelle « l'intérieur » du secteur. Sur cinq habitants de Charles Hermite avec qui j'ai pu échanger, seule Nicole en connaissait l'existence : *« Nicole : Moi je savais même pas qu'y avait un parc là.*

Martine : C'est le parc Charbon. C'est vrai qu'on peut pas y aller par là encore. Je pense qu'ils vont faire quelque chose. Et l'entrée pour l'instant elle est par là. Mais c'est vraiment sympa. »

Maeva a beau parfois se rendre parfois rue Tristan Tzara pour le travail (où elle aide une recyclerie), elle n'a jamais entendu parler de Chapelle Charbon :

Maeva : Euh... Y a un tabac juste à côté, justement la dernière fois je suis passée. Et après ça, j'ai été dans le parc... je connaissais pas le parc.

Lamiel : Le parc ? Charles Hermite ?

Maeva : Non celui-là. (Vers Tristan Tzara)

Lamiel : Ah ok.

Roxane : Le petit ou le grand ?

Maeva : Y en a deux ?

Lamiel : Y a un petit square avec de l'eau, là....

Maeva : Avec de l'eau ?... Y a pas de jeux pour les enfants... ?

Lamiel : Pas beaucoup quoi. Y a une espèce de cours d'eau au milieu.

Maeva : Ouais c'est celui-là. Mais y en a deux ?

Lamiel : Oui, y en a un grand là. Tu l'as jamais vu ? l'entrée est un peu cachée c'est pour ça.

Maeva : Ah non, j'ai jamais vu. »

Nous y reviendrons plus en détail dans la sous-partie dédiée aux espaces verts, mais cette méconnaissance du parc s'explique tant par des questions d'accessibilité que de communications. Il semble probable qu'au fur et à mesure de son agrandissement, le parc finisse par attirer plus d'habitants dans le secteur Évangile – Chapelle Charbon.

II. Chapelle International : un nouveau secteur d'habitation encore en émergence

II.1 Un secteur encore peu peuplé et qui peine à attirer des habitants

Je n'ai pu obtenir qu'un entretien avec une habitante de Chapelle International. Les autres habitants que j'ai pu rencontrer au parc ou devant l'école du secteur habitaient en fait à Porte de La Chapelle et je n'ai pas réussi à obtenir d'entretiens lors du porte à porte. Cela peut peut-être s'expliquer par le fait que j'ai été moins présente dans ce secteur, mais aussi par le fait que ce secteur est pour le moment moins densément peuplé que les autres. En effet, certains immeubles sont encore en construction et tous les appartements livrés n'ont pas encore trouvé preneur. Selon Espaces Ferroviaires (aménageur du secteur) les sept hectares du projet accueilleront à terme « 1 100 logements dont près de 700 logements familiaux à la programmation très diversifiée (logements sociaux, logements à loyer maîtrisé, logements en accession) et plus de 400 logements atypiques dédiés aux étudiants, aux chercheurs, aux jeunes actifs et aux travailleurs migrants ». Entre les immeubles construits et ceux en construction, se situe le petit square du 21 avril 1944 (2500 mètres carrés). Une école primaire et une crèche se trouvent rue Eva Kotchever, une halle abrite plusieurs magasins (un METRO, une agence de livraison, une école ou encore une salle de sport). À l'angle de l'allée Lydia Becker et de la rue Pierre Mauroy, un laboratoire d'analyses médicales (Cerballaince) a ouvert courant 2021.

Olivier Ansart, président de l'association ASA-PNE, nous a parlé de ce projet (construit sur un ancien site ferroviaire appartenant à la SNCF) comme d'un échec : les bureaux au sud du secteur n'attirent pas les entreprises, les logements en accès à la propriété ne trouvent pas preneurs et certains commerçants qui s'étaient installés en 2019 ont déjà mis la clef sous la porte. Le projet n'est cependant pas encore fini, plusieurs tours sont encore en construction, le projet de promenade plantée est en cours, comme le montre la figure 20 ci-dessous, un projet de pelouse au sud du secteur va débiter et une étude d'usages est lancée dans le square déjà livré pour éventuellement le réaménager.

Figure 20 : Photographies de la future promenade plantée de Chapelle International



Observation de terrain, 20/03/2022

Les acteurs d'Espaces Ferroviaires que nous avons pu rencontrer se sont montrés assez critiques quant au projet ; l'étude d'usages dans le square du 21 avril 1944 vise justement à

compenser certains manquements dont ils semblent avoir conscience. Plusieurs facteurs pourraient bien expliquer ce semi-échec. Les acteurs d'Espaces Ferroviaires que nous avons pu rencontrer mentionnent tout d'abord les représentations repoussoirs associées au quartier. L'image de Porte de La Chapelle constitue un frein à la venue de potentiels gentrificateurs, pourtant en partie visée par le projet, comme le prouvent les logements en accès à la propriété qui ne trouvent que rarement preneurs (contrairement aux logements sociaux). Nous pourrions par ailleurs émettre l'hypothèse que, pour l'instant, le manque de végétalisation ainsi que la présence de tours n'attirent pas les populations plus aisées visées par le projet. Selon l'un des membres d'Espaces Ferroviaires, cela s'explique en partie par le fait qu'au départ les aménagements ont en partie été pensés pour décourager l'installation de populations indésirables, notamment des crackers, puisque début 2019 la colline du crack n'avait pas encore été évacuée. Par ailleurs, lors de la balade urbaine du 20 mars, Olivier Ansart nous a expliqué que si Porte de la Chapelle est un quartier enclavé entre deux zones de voies ferrées, Chapelle International est « une enclave dans l'enclave », coincée entre la rue de la Chapelle et la voie ferrée. Cet enclavement pourrait bien entraîner un manque de visibilité pour les commerces, et ainsi constituer un autre frein à l'attractivité.

Jocelyne, l'habitante du quartier avec qui j'ai pu échanger, n'a pas manifesté une quelconque déception quant au secteur. Cette retraitée a obtenu son logement social en 2020 et en paraît très contente (bien qu'elle déplore qu'il soit trop petit pour que ses enfants ou ses petits enfants puissent lui rendre visite) : « *l'environnement ça ne me gêne pas trop. Parce que je suis dans mon coin, je fais mes trucs et voilà. J'étais très contente pour les voisines et ça me plait. Après, où j'habitais avant il n'y avait pas d'ascenseur, 7 étages. En plus avant, j'ai beaucoup la migraine, presque toutes les semaines. J'étais migraineuse et j'ai soigné par l'hôpital Salpêtrière, mais il y a des fois la nuit le médecin pour monter 7 étages. En plus il faut descendre pour ouvrir la porte, parce qu'il n'y avait pas l'interphone... Remonter. Et comme je vous ai dit il y avait beaucoup d'inconvénients. Et là quand ici je suis très contente.* » Le nouveau logement, qu'elle a trouvé avec l'aide d'une assistante sociale se révèle donc bien adapté à son âge et à son état de santé, elle ne regrette en aucun cas son ancien logement qui était situé dans le 16^{ème} arrondissement de Paris. L'accès aux soins et le confort semblent donc plus importants pour elle que la réputation du quartier.

Il est en revanche clair qu'il n'a pour elle qu'une fonction « dortoir » et qu'elle ne le pratique pas au quotidien. Lorsque je lui ai demandé s'il lui arrivait, par exemple, d'aller se balader dans Chapelle International, elle m'a répondu : « *Non, juste pour faire quand je sors, aller faire mes affaires, mais sans ça, sortir pour balader (...) je ne vais pas me balader ... pour quoi ? pour faire quoi ? il n'y a pas beaucoup de magasins, beaucoup de commerces, pour rentrer pour visiter, pour voilà... Même l'ambiance que je veux.* » Rien ne semble l'attirer dans ce quartier, et si elle fait quelques courses à Rosa Parks, l'essentiel de ses activités se déroulent loin du quartier ; le plus souvent elle retrouve des amis qu'elle a connus avant son déménagement, fait des achats ou retrouve des membres de son église : « *Oui, il y a beaucoup des endroits à Paris, beaucoup d'endroits qui sont intéressants. Le parc Montsouris, avec des amis. Avec des amis. Et après je vais une fois par mois, à l'Église Sainte Anne, il y a une messe mauricienne, on fait des repas partagés. Une fois par mois, tous les premiers dimanches.* » Depuis quelques mois, elle participe toutefois à des ateliers tricots organisés par l'association

Vivre au 93 Chapelle⁶. De fait peut-être s'intégrera-t-elle plus à terme dans la vie du quartier ? Nous pouvons par ailleurs émettre l'hypothèse que si Chapelle International gagne en attractivité, les secteurs Chapelle International et Porte de La Chapelle finiront par ne plus former qu'un seul espace de vie pour les habitants. Tout habitant de Chapelle International est conduit à passer par Porte de La Chapelle pour sortir du secteur.

D'autre part, si Chapelle International se développe, le secteur pourrait bien devenir un secteur concentrant des espaces publics aménagés, des commerces et des activités, ce dont certains habitant du secteur Porte de La Chapelle disent manquer. Enfin, bien que le secteur Chapelle International forme une enclave, les habitants des tours du côté impair de rue de La Chapelle ont désormais vu sur le secteur et ne peuvent donc pas en manquer les évolutions. Jérôme, résident de la tour située 93 rue de La Chapelle, m'a ainsi montré sa vue en m'expliquant que « *là, après c'est toute la banlieue nord de Paris et on avait Montparnasse sur la gauche. Maintenant on a les nouveaux immeubles Rires. Mais je trouve ça vertueux quand même, parce que pour le coup je n'ai rien contre les tours. J'habite dans une tour, je sais les bénéfices aussi, ça fait du logement, Paris est tellement cher... faire du logement je suis à fond pour. Je ne vais pas me plaindre d'avoir perdu ma vue, puis façon quand on est vraiment de gauche on n'aime pas le Sacré Cœur* »

II.2 Quel potentiel attractif pour les habitants des autres secteurs ?

Avec un grand hall logistique, une future promenade plantée, une future pelouse, une école, un square et des commerces à presque chaque pied d'immeuble, Chapelle International pourrait bien devenir une centralité locale plus importante que la place Pierre Marc Orlan, si des commerces s'y implantent de façon plus permanente. Les deux garçons avec qui j'ai échangé m'ont dit apprécier le secteur, visiblement en raison de son calme, de sa propreté et de sa nouveauté. Yanis m'a raconté qu'il lui arrive de faire un détour et de passer par Chapelle International plutôt que par rue de La Chapelle lorsqu'il rentre du foot. Il m'a expliqué que « *c'est joli. Ouais le quartier il est plus beau, il est nouveau.* ». Julie aussi fait quotidiennement un détour en vélo par Chapelle International pour éviter la circulation de la rue de La Chapelle lorsqu'elle se rend au travail. Le secteur semble donc offrir un espace plus apaisé et apparemment plus propice aux mobilités douces. Cette influence directe des perceptions sur les pratiques n'est pas très étonnante, dans la mesure où « *la gestion des situations de co-présence est une seconde caractéristique de la marche en ville. Or, et c'est l'hypothèse de Jean-Samuel Bordreuil, ces régimes d'attention visuelle à l'environnement ne sont probablement pas sans conséquence sur la « praticabilité sociale » des espaces publics urbains (Bordreuil, 2000, p. 121). En effet, selon leur mode d'investissement et de fréquentation, les lieux permettent (ou à l'inverse rendent problématiques) certains registres d'actions* » (Rachel, 2007).

⁶ Cette association se présente comme un « lieu de rencontre et de convivialité. Il permet de réunir les habitants de la tour et du quartier la Chapelle autour d'activités ludiques, d'échanges, d'animations et de rencontres à partir des idées ou des projets portés par les habitants. Il est géré par l'association Vivre au 93 chapelle. »

Pour le moment, les habitants résidant dans le secteur Chapelle Évangile et me disant se rendre le plus souvent à Chapelle International sont tous inscrits à la salle de sport (Basic Fit). Yanis, Maria et Damien y ont en effet un abonnement. Même si cela pourrait être lié à un biais de recrutement, il est intéressant de noter que tous trois ont, sinon des pratiques et des perceptions assez différentes du quartier, mais aussi des profils sociologiques peu semblables. Les commerces, les lieux de consommation ou les activités peuvent donc attirer différents profils de visiteurs. Maria m'a aussi expliqué qu'il « *y a un réparateur de vélo. Il est là. Je commence à y aller. Pareil pour faire tout ce qui est... Je fais... Vu que je suis au chômage je fais pas mal d'études de santé, vu que j'ai le temps je profite. Et je vais pas mal au laboratoire, pour me faire des prises de sang. Voilà. La même chose que Rosa Parks en fait. Tout ce qui est... Le quartier (Chapelle Évangile) vu que c'est à taille humaine, petit, ça se prête pas trop à Basic Fit à l'intérieur du quartier tout ça.* » Avec la salle de sport et le laboratoire d'analyse, nous pouvons donc constater que les externalités bénéfiques ne sont pas tant liées à l'espace publics qu'à des espaces privés et marchands.

Maria a ensuite précisé que « *c'est un peu la même raison qu'à Rosa Parks. C'est un bon épicerie et je pense que ça va se développer encore plus avec des commerces et tout. Du coup voilà c'est pour ça aller dans des commerces.* » Il est intéressant de noter qu'elle compare Chapelle International à Rosa Parks sachant que Rosa Parks est également situé à une porte de Paris (Porte d'Aubervilliers), au niveau d'un nœud de transports (à proximité du tramway, du RER et de plusieurs arrêts de bus), et est un quartier récent (livré en 2016) accueillant des bureaux, des logements et des commerces. Aujourd'hui, Rosa Parks est plutôt un succès si l'on considère que les 15 habitants avec qui j'ai pu échanger m'ont dit qu'il leur arrivait relativement souvent de s'y rendre. Il pourrait donc être intéressant d'étudier l'évolution à venir de Chapelle International au regard de celle qu'a pu connaître le secteur Rosa Parks.

Parmi les quatre habitants résidant à Porte de La Chapelle avec qui je me suis entretenue, deux m'ont dit se rendre régulièrement à Chapelle International pour profiter des espaces publics. Nicolas y emmène son fils pour jouer, mais le fréquente aussi car sa femme y organise des goûters gratuits le vendredi pour les enfants dans le besoin. Comme nous le verrons plus loin, les squares peuvent devenir des lieux de sociabilité dès lors que les habitants se les sont appropriés. Jérôme, lui, s'y rend pour promener son chien : « *Je fais deux voire trois balades par jour. Il y a en a une qui est un peu plus grande, sur l'ensemble du quartier, puis le soir (quand j'ai pas envie de me fatiguer) je fais juste le tour de chapelle international et je reviens.* » Encore une fois, la proximité entre Porte de La Chapelle et Chapelle International pourrait tendre à en faire un seul espace de vie pour beaucoup d'habitants. Pour promener son chien par exemple, le secteur offre un cadre plus tranquille que Porte de La Chapelle, nous revenons à la question des co-présences : les voitures y passent peu, le tram et le bus n'y passent pas du tout et il n'y a pas de station de métro (donc pas de passants qui changent de moyen de transports), pour le moment il n'y a aucun vendeur à la sauvette et lors de mes observations je n'y ai vu aucun consommateur de drogues (je ne m'y suis toutefois jamais rendue la nuit et Romain a mentionné le fait que dès qu'il faisait sombre l'endroit était moins accueillant). Si une promenade plantée et une pelouse y sont bel et bien aménagées, ce secteur pourrait donc offrir un cadre différent et plus attractif quoique collé à la rue de La Chapelle. Delphine m'a ainsi affirmée que « *derrière ils sont en train de faire une espèce d'allée verte, j'attends de voir*

comment ça va être, si c'est plutôt entretenu je pense qu'on la fréquentera parce qu'il y a le petite et on la sort régulièrement. »

Il paraît d'autant plus probable que ces deux secteurs finissent par se confondre, que cela est visiblement déjà le cas pour les habitants résidant à Porte de La Chapelle depuis longtemps. Romain, qui vit au 93 rue de La Chapelle m'a ainsi clairement dit « *Je sais que maintenant ça va être Chapelle International mais moi ça reste Porte de La Chapelle.* » Selon ses dires, avant que le secteur Chapelle International ne soit construit, les habitants de Porte de la Chapelle pratiquaient déjà cet espace, et Romain le considérait comme faisant partie de son espace de vie : « *Bah avant, notre immeuble derrière... Avant qu'ils fassent tout ça... notre immeuble derrière on avait un terrain de basket, bac à sable, balançoires, un petit terrain de pétanque et tout mais ils ont tout rasé. Enfin bon, je parle de ça y a pppfff... Vous étiez... Enfin si vous étiez née mais pas beaucoup.* » Nous pouvons donc émettre l'hypothèse que les habitants ont nécessairement perdu l'habitude de se rendre dans ce secteur durant toute la période où il leur était inaccessible, car en travaux, mais qu'ils pourraient à terme le réintégrer à leur espace de vie.

Jérôme m'explique aussi qu'il « *fréquente pas mal le resto Ardi. Mais qui pour l'instant a besoin qu'il y ait d'autres boutiques qui ouvrent, parce qu'elle est seule et pareil... C'est ce phénomène où il y a pas de passage, les gens ne rentrent pas pour rentrer dans Chapelle International quoi. Donc si elle est seule les gens n'iront pas chez elle, sauf pour quelques entreprises qui sont installées, mais il y en a trop peu. Mais pour ça il faudrait faire un truc plus clair pour les gens.* » En effet, pour le moment, les commerces peinent à s'implanter. Romain et Nicolas m'ont par exemple parlé d'une boulangerie bio située à l'entrée de Chapelle, tandis qu'Olivier Ansart nous a confié que plusieurs commerçants avaient dû quitter le quartier (selon lui par manque de clientèle). Nous pouvons nous demander si ce manque d'attractivité est davantage lié à l'enclavement du quartier qu'au type de commerces. La boulangerie bio, le restaurant, « *très bon un peu cher mais bon* » d'après Nicolas, ou l'école privée de tatouages... ces commerces ne visent en effet pas forcément les habitants du quartier de Porte de la Chapelle comme clientèle cible.

On ne peut toutefois pas nier que l'enclavement du quartier constitue certainement une barrière à l'entrée. Ainsi, Liliane - pourtant assez curieuse pour se rendre au terminus de chaque ligne de métro ou de tramway qu'elle prend régulièrement pour « voir où ça va » - m'a ainsi expliqué qu'elle n'était jamais allée à Chapelle International car elle ne savait pas vraiment qu'elle pouvait y entrer :

« **Liliane :** *Non, j'ai jamais... Parce que je ne sais même pas si y a une route quelque part là... (Elle regarde sur la carte.) Rue des Cheminots... Peut-être je passe à côté. Si, si, je passe à côté c'est Porte de La Chapelle.*

Lamiel : *Mais vous rentrez pas dedans ?*

Liliane : *Non. Parce que je ne sais même pas si on peut rentrer dedans. Je le vois et tout mais... Jamais entrée.* »

Laetitia quant à elle n'a jamais essayé d'entrer. Nicole, Martine et François eux n'y sont allés que pour regarder ce qui s'y était fait du point de vue de l'architecture. Cela ne leur a d'ailleurs visiblement pas plu :

« **Nicole :** *Surtout qu'ils ont fait un autre truc là c'est de ce côté. Ce jardin là... Vous avez vu ?*

Lamiel : *À Chapelle International ?*

Nicole : *Oui, c'est un jardin avec que des buildings autour. C'est glauque.*

François : *C'est que du béton.*

Martine : *Jardin-béton.*

François : *C'est ça qu'ils appellent urbaniser les cités. »*

En résumé, de Charles Hermite avec qui j'ai échangé ne connaissent pas ou peu le quartier et l'enclavement urbain semble participer à cette méconnaissance.

Nous pourrions nous demander dans quelle mesure cet enclavement a été souhaité par les aménageurs. S'il visait à préserver le calme du secteur, il se pourrait que l'objectif n'ait été que trop atteint. Il semble toutefois encore trop tôt pour arrêter notre jugement dans la mesure où un campus universitaire doit être construit de l'autre côté du boulevard Ney. Du fait de son enclavement entre les rails de Gare de l'Est, le boulevard périphérique et la sortie de l'A1, ce campus ne sera ouvert que sur le tram et Chapelle International. Ce nouvel afflux de population pourrait bien dynamiser le quartier, notamment du point de vue des commerces alimentaires.

III. Porte de La Chapelle : un secteur au carrefour des autres secteurs du quartier

III.1 Ceux qui passent, décrivant la Porte de La Chapelle comme un secteur de transit...

Même les habitants résidant à Porte de La Chapelle même m'ont confié ne jamais s'y arrêter, il s'agit d'un lieu extrêmement passant, un lieu de circulation et non de destination pour les habitants avec lesquels j'ai pu échanger. Jérôme explique que, pour lui, à Porte de La Chapelle, *« on est pas du tout sur un cœur de vie, en revanche c'est un hub. Vous le savez, on est l'entrée de Paris, on est à la croisée de tout, et c'est potentiellement un futur centre, on le sait aussi dans la manière où on va redéfinir le quartier pour l'avenir. »* En effet avec l'échangeur de l'autoroute A1, l'entrée sur le boulevard périphérique, le tramway, les bus, la ligne 12 du métro, ou même de manière plus anecdotique les pistes cyclables, la Porte de La Chapelle a tout d'un pôle d'échange : *« le pôle d'échanges se situe dans l'espace urbain et constitue un point d'attraction qui va articuler le réseau de transport en favorisant la mise en relation entre les différents modes de transport utilisés par les usagers. Les pôles d'échanges peuvent proposer une grande variété de modes de transport comme le vélo, les bus, la voiture, le tramway, le métro, le train, voire même parfois l'avion. Ainsi, l'objectif phare d'un pôle d'échanges est le principe d'intermodalité en assurant autant la fonction d'absorption que la fonction de redistribution des flux. Au-delà de son identité d'objet technique structurant du réseau, le pôle d'échanges joue aussi le rôle d'interface entre la ville et son réseau de transport, ce qui souligne l'importance de son insertion urbaine. Effectivement, en plus d'être un nœud de réseaux, il est également un lieu dans la ville et peut être perçu comme un pôle de vie vecteur d'urbanité et de l'identité urbaine »* (Defrance, Leducq, 2017). En reliant Paris à Lille, l'A1 porte le rayonnement de ce pôle d'échange à l'échelle nationale, mais avec le réseau RATP (bus, métro et tramway), il s'inscrit avant tout à l'échelle de la métropole.

Si les pôles d'échanges peuvent devenir des lieux de vie, et pousser les commerces à s'installer dans des lieux où passent quotidiennement de nombreux potentiels consommateurs, cela n'est pas du tout le cas à Porte de La Chapelle, d'après les dires des habitants que j'ai pu

rencontrer. Pour Romain, par exemple, « *Porte de La Chapelle en fait... Moins j'y suis, mieux c'est.* » Comme pour les autres habitants de Porte de La Chapelle, il ne peut éviter d'y passer puisque le secteur se situe au pied de son immeuble, mais il m'a avoué que lorsqu'il sort « *Porte de La Chapelle, c'est pour plonger soit dans le tram soit dans le métro. Parce que... Après je sais que c'est pas méchant.... Je sais que si je vais dans un pays où je parle pas la langue, ou même je suis dans un autre pays et je suis en galère bah j'essaierai de gratter. Mais le truc c'est que ouais en 30 mètres on arrive à se faire intercepter deux fois. C'est juste que c'est fatigant parce que dans le métro c'est pareil, machin c'est pareil. Après j'essaye de rester poli et autre mais ouais Porte de La Chapelle ça donne pas envie d'y trainer du tout.* » L'endroit apparaît désagréable aux habitants et n'est donc qu'un lieu de passage, qu'ils traversent le plus rapidement possible pour ne pas être confrontés « à la misère » comme cela m'a souvent été dit. S'ils ne flânent pas, les habitants que j'ai pu rencontrer n'y consomment pas non plus sur place. Pour Delphine « *c'est le quartier qui ne me plaît pas particulièrement, donc en fait je n'ai pas envie de me poser, même là vous voyez, jamais pour boire un café. Je ne me dis pas je vais m'arrêter je vais boire un café. J'irai ailleurs, parce que l'environnement ne me plaît pas je ne vais pas me dire je vais m'arrêter pour boire un verre.* » Les commerçants du quartier se sont parfois plaints de la présence des consommateurs de crack dans l'espace public, conscients de l'influence que cela peut avoir sur leur clientèle. Le patron du bar Le Celtic est ainsi apparu dans plusieurs reportages (en 2019 sur France 24⁷, sur Canal +⁸).

Leurs perceptions repoussoirs de Porte de La Chapelle semblent avoir conduit les habitants du secteur à adopter deux stratégies d'évitement : soit ils tendent à se rendre plus loin et à ne faire que passer au pied des tours, soit ils tendent à se replier dans l'espace privé (les deux stratégies pouvant être complémentaires). Alors, que dans les autres secteurs du quartier les activités associatives ont parfois lieu dans l'espace privé, mais essentiellement dans l'espace public, je n'ai assisté qu'à un seul événement associatif dans l'espace public à Porte de La Chapelle, et encore faut-il mentionner qu'il ne s'agissait que du passage d'un carnaval. Cela ne signifie pas que la vie associative n'existe pas dans ce secteur mais qu'elle a lieu en espace clos. Alors que dans les autres secteurs nous avons assisté à des moments de convivialité en extérieur (sur la place Pierre Marc Orlan, dans le parc Chapelle Charbon, dans le square du 21 avril 1944, rue Charles Hermite ou en encore dans le square Charles Hermite), à Porte de La Chapelle nous avons seulement pu nous rendre dans les locaux de Vivre Ensemble au 93, situés dans la tour. La cohésion sociale ne disparaît donc pas, mais se replie à l'intérieur des immeubles. Ce sentiment d'insécurité pourrait bien venir du fait que les habitants ont parfois eu des problèmes jusque chez eux. Delphine m'a ainsi informé que « *souvent il y avait des SDF et des drogués qui étaient dans les escaliers (...) avant elles étaient toujours fermées les portes et elles ont été cassées plusieurs fois. Je ne sais pas si c'est les habitants ou les gens dehors qui les ont cassées, je ne peux pas vous dire parce qu'il y en a qui n'ont pas leurs badges qui forcent et tout, il y en a qui ont leurs vélos qui cognent dedans. Il pourrait y avoir X raison je n'en sais rien et depuis ça les portes sont souvent ouvertes et ça c'est embêtant parce que quand il y a des gens qui*

⁷ France 24, « Focus : Un quartier de Paris dans l'ombre de la « colline du crack », 05/07/2019

⁸ Canal +, « Crackland », « L'info du vrai », « le Docunews », 25/10/2019

trainent dehors toute la journée, ils rentrent, ils urinent dans le premier hall, dans le premier sas, c'est déjà arrivé. »

Du fait de son statut de pôle d'échanges, aucun habitant ne m'a dit ne jamais passer par Porte de La Chapelle. Cependant, tous m'ont dit ne pas apprécier y passer et ne jamais s'y arrêter. Nicole le résume simplement en affirmant que « *Porte de La Chapelle c'est uniquement pour prendre les transports en commun sinon j'aime pas trop.* » Maria, Julie, Agnès et Damien, habitant tous à Chapelle Évangile, m'ont dit tous les quatre préférer parfois passer par le métro Marx Dormoy. Comme le dit Agnès « *on descend à Max Dormoy alors que c'est un peu plus long en marchant. Parce que c'est plus sympa voilà on traverse le marché donc...* » Il arrive cependant que le pratique l'emporte sur l'agrément et la contraigne à y passer : « *quand je suis un peu pressée c'est quand même plus proche Porte de La Chapelle. Ou le tram aussi, je prends le tram pour aller après la Porte de Clignancourt pour travailler.* » Yanis, lui, affirme qu'il ne fait jamais de détour pour éviter une rue désagréable car « *je prends le chemin le plus court, logiquement. Quand on marche on... Quand on se rend d'un point A à un point B, je prends le chemin le plus rapide.* » Cependant même lui concède que « *Ouais là-bas c'est relou. Après, moi je passe, ils me font rien. Ils m'ont jamais rien fait. Mais je sais que pour ma mère c'est un peu plus délicat, forcément.* » Par ailleurs, bien qu'il affirme ne jamais éviter un lieu car il le trouverait désagréable, rappelons qu'il m'a aussi mentionné qu'il lui arrive de passer par Chapelle International plutôt que par rue de La Chapelle car il trouve le quartier plus esthétique. Pour Maeva, la situation s'est améliorée depuis quelques années, non pas au point de stationner à Porte de La Chapelle mais au point de ne plus éviter de passer par là : « *Je remonte vers Porte de La Chapelle pour aller acheter au lieu d'aller là-bas comme j'allais avant. Ça va, c'est pas ça mais ça va. Rester sur place ça va me gêner mais en passant non.* » Si les degrés d'évitement sont variables, tous les habitants avec qui j'ai pu échanger perçoivent donc ce secteur comme un lieu où mieux vaut ne pas trop s'arrêter.

III.2 ...et ceux qui restent, occupant l'espace public de manière informelle

Cela ne signifie pour autant pas que ce secteur ne soit un lieu de destination pour personne. Au contraire, les vendeurs à la sauvette (de cigarettes ou de nourriture) et les groupes d'hommes à l'arrêt sont nombreux. Une erreur serait de considérer uniformément ces populations. Yanis et Gabriel ont par exemple insisté sur la différence entre les consommateurs de crack et les migrants en m'indiquant les différentes zones où se regroupaient les uns et les autres le long de la rue de La Chapelle. Du point de vue des commerces informels, Nicolas m'a expliqué qu'il existe aussi un réseau de « taxis illégaux » (sans licence), et j'ai pu constater que les vendeurs de nourriture à la sauvette sont organisés différemment en fonction de ce qu'ils vendent. Lors de mes observations, j'ai ainsi remarqué que ce sont le plus souvent les femmes qui vendent des arachides et qu'elles sont la plupart du temps assises, tandis que les hommes vendent des fruits et des légumes sur un étal improvisé, ou encore du maïs qu'ils font griller sur place, et restent la plupart du temps debout. Il y a donc bien des gens qui s'arrêtent et restent à Porte de La Chapelle, mais pas des populations avec lesquelles j'ai été conduite à échanger lors de mon enquête de terrain. Un chercheur rigoureux menant une étude des perceptions et des pratiques des espaces publics à Porte de La Chapelle, et tirant en grande partie ses sources

d'entretiens, devrait en toute logique tenter d'échanger avec ces populations. Seulement je n'ai pas cherché à étudier toutes les pratiques et les perceptions des espaces publics de Porte de La Chapelle, mais seulement celles des habitants du quartier. Deux critiques peuvent tout de même être émises après avoir posé cette affirmation. Premièrement, n'ayant échangé ni avec les groupes d'hommes ni avec les vendeurs ou les vendeuses à la sauvette, je ne peux être absolument sûre qu'aucun d'entre eux ne réside dans le quartier. Deuxièmement, il me faut alors questionner la définition retenue de l'habiter.

En effet, contrairement à ce que pourraient laisser penser certains partis pris d'enquête il me paraît difficile de réduire l'action d'habiter à la possession économique d'un logement (que cela soit de façon temporaire via la location ou semi-permanente via la propriété), et ce tout spécialement sur un territoire tel que celui de Porte de La Chapelle. En effet, même « *si l'on considère en général, à juste raison, que l'habitat des humains est fondé sur la résidence, point de la sédentarisation, se déploie à partir d'elle et « informé » par elle, il existe toutefois des habitats sans « logis » fixes : celui des sans domiciles par exemple, ou des nomades* » (Lussault, 2007). À Porte de La Chapelle, j'ai pu observer régulièrement différentes populations marginalisées (consommateurs de drogues, migrants, et/ou sans-abris) occuper les mêmes espaces publics, s'y installer tant bien que mal, y créer des habitudes et des interrelations, autant d'actions que nous pourrions considérer comme constitutives de l'habiter.

J'adhère ainsi à la définition de l'habiter comme étant cet ensemble d'actions qui investissent des lieux géographiques de sens et de significations, non pas de manière purement idéale car « *pour investir les différents lieux géographiques de sens et de significations, il faut faire quelque chose. C'est ce faire qui est au centre de la conception développée ici. Cela mène à une définition précise de l'habiter comme « faire avec » les dimensions spatiales des sociétés humaines ; habiter est défini comme l'ensemble des actes et manières de faire du point de vue de la mobilisation des distances, localisations, paysages, limites, qualités des lieux géographiques, arrangements spatiaux dans toutes les situations possibles dans lesquelles se trouvent les humains en tant qu'individus* » (Stock, 2015).

Ne pouvant nier la capacité à se constituer en tant qu'individus, des personnes quotidiennement présentes à Porte de la Chapelle, et leur capacité à habiter les lieux où elles vivent qui en découle nécessairement, je ne nierai donc par leur statut d'habitants du quartier. Cette conclusion révèle ce qui me semble être la plus grosse lacune de ma recherche. Pour des raisons pratiques, je n'ai pas inclus ces populations dans mon enquête : de la barrière de la langue, pour certaines populations migrantes, à la mise en danger de soi, lors de l'entrée en contact avec des consommateurs de drogues, en passant par une difficulté globale à entrer en contact avec des populations marginalisées, et les nombreux problèmes éthiques que cela pourrait soulever. Toutes ces raisons, ajoutées aux contraintes temporelles (inclure ces populations m'aurait demandé un travail supplémentaire qui aurait été plus chronophage que celui déjà mené, alors même que j'ai souvent eu l'impression de manquer de temps) font que je n'ai pas échangé avec ces populations, bien qu'il me semble primordial de le faire pour mener une étude rigoureuse des pratiques et des perceptions des espaces publics de La Porte de La Chapelle.

Cette question me paraît d'autant plus essentielle à traiter que ces populations marginalisées subissent des inégalités de santé. La population qui semble la plus évidemment

concernée est d'abord celle des consommateurs de crack. Les témoignages recueillis par le dispositif Tendances Récentes et Nouvelles Drogues (TREND)⁹ depuis 1999 et les suivis médicaux permettent de mettre en évidence les conséquences sanitaires désastreuses de la consommation de crack qui crée : *« un épuisement, une dénutrition et des carences nutritionnelles, sources en particulier d'affections dentaires et gingivales visibles, auxquels s'ajoutent les troubles somatiques divers liés au manque d'hygiène et aux conditions de vie : infections, plaies aux pieds, aggravées par la marche intense et le port de chaussures usées ou à la taille non adaptée, (...) affections cardio-vasculaires et pulmonaires, troubles psychiatriques (troubles de l'humeur, troubles anxieux, etc.). La symptomatologie psychiatrique fait notamment partie du quotidien de ces usagers de crack : impressions paranoïdes particulièrement intenses, hallucinations, agressivité, délires de persécutions, angoisses physiquement douloureuses, insomnie succédant à l'épuisement »* (Cadet-Taïrou, Pfau, 2018). Par ailleurs, la symptomatologie psychiatrique se révèle un facteur accru de mise en danger des consommateurs eux-mêmes, mais aussi de ceux qui les entourent et, lorsqu'ils se retrouvent dans l'espace public, cela peut poser des problèmes de sécurité pour les autres habitants.

Il ne s'agit pas non plus là d'une grande nouveauté : l'état de santé des populations de migrants est souvent moins bon que l'état de santé global des pays d'accueil européens : *« Une fois arrivés dans le pays d'accueil, les migrants cumulent des difficultés pour se nourrir, s'habiller et se loger. (...) L'accès à l'eau, en particulier, n'est pas toujours garanti, ce qui entraîne des problèmes d'hygiène. Les fréquentes situations de promiscuité peuvent provoquer une prolifération de certaines formes de parasitisme, telles que la gale. Ces conditions de vie affectent durement la santé, mais les difficultés du quotidien n'incitent pas à considérer le recours aux soins comme une préoccupation prioritaire. (...) Lorsque le lieu de vie est temporaire et précaire, la prise en charge sanitaire est plus compliquée et le suivi du patient plus aléatoire (...). À défaut, les retards dans la prise en charge peuvent non seulement aggraver la situation, complexifier les soins, mais aussi, combinés avec la précarité des conditions de vie, générer des séquelles qui rendront l'intégration sociale plus difficile »* (Simon-Combes, 2019).

Enfin, si tant est qu'il soit nécessaire de le rappeler, les personnes sans-abris en France souffrent également d'inégalités de santé majeures. Ainsi, *« la plupart des maladies sont retrouvées dans cette population avec une fréquence et une gravité accrue par rapport à la population générale. Il s'agit notamment des affections dentaires, respiratoires, infectieuses, dermatologiques ou encore traumatiques (...). En plus de constituer une exposition plus importante à des risques de santé, la vie dans la rue aggrave particulièrement les maladies chroniques qui deviennent alors plus complexes à prendre en charge. Il en va ainsi, pour ne citer que quelques exemples, du diabète, de l'hypertension artérielle, des infections au VIH, aux virus des hépatites, ou encore des cancers »* (Chauvin, Estecahandy, Girard, 2010).

⁹ TREND est un réseau créé en 1999 par l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives pour guider les décisions publiques et les professionnels de santé par rapport aux drogues illicites, et les professionnels. Pour ce faire, il mène notamment des états des lieux territoriaux réguliers dans plusieurs grandes villes, dont Paris.

Si l'objectif de l'UFS consiste à réduire les inégalités de santé, alors il semble logique de prendre en compte ces populations. Seulement, les populations marginalisées du quartier (surtout localisées à Porte de La Chapelle et à Gare des Mines-Fillettes) ne sont que rarement incluses dans les projets d'aménagements. Nous reviendrons plus loin sur la notion d'indésirables, afin de souligner comment elles tendent, au contraire à être rejetées hors du quartier. Cette exclusion participe à un phénomène d'invisibilisation qui rend la recherche sur ce sujet d'autant plus nécessaire, puisqu'une fois ces populations exclues du quartier, il ne sera plus possible de penser comment ces projets d'aménagement ont influé sur leur état de santé à partir de l'étude de ce terrain.

III.3 Un lieu qui cristallise les représentations négatives au-delà desquelles existent de véritables enjeux de bien-être et de cohésion sociale

Tous les habitants que j'ai pu rencontrer m'ont fait part de la mauvaise image de leur quartier. Selon Romain, « *quand on dit Porte de La Chapelle (Rires) ça fait peur.* » En effet, depuis 2018 le quartier a surtout été médiatisé à propos de ses problèmes de sécurité, le plus souvent ceux en lien avec les consommateurs de crack, mais aussi au sujet du campement de migrants. Les discours médiatiques ne sont sûrement pas étrangers à ce qu'évoque Nicolas lorsqu'il explique qu'il « *y a beaucoup de fantasmes.* » Les représentations du quartier sont très négatives pour la plupart des gens qui n'y vivent pas, et cela peut engendrer une stigmatisation pour certains habitants. Yanis m'a ainsi expliqué qu'au départ il ne voulait pas mettre son adresse sur son CV : « *Si par exemple, je sais pas dans un entretien on me demande où j'habite, je dis Paris 18^{ème}, tout simplement et je précise pas forcément où parce qu'y en a ils ont certains préjugés sur le fait d'habiter Porte de la Chapelle. C'est un peu connu. Ils peuvent avoir des préjugés comme quoi j'ai grandi dans un milieu compliqué. Du coup en entretien, je dis Paris 18^{ème}.* » Gabriel m'a parlé de stigmatisation, lorsque je lui ai demandé par qui il avait eu l'impression d'être stigmatisé il m'a répondu « *Bah on va dire la police. La police ici, on va dire certains bobos. Après c'est pas pour critiquer mais c'est souvent le cas. À chaque fois que j'ai dit que je venais de Porte de La Chapelle on m'a tout de suite pris de haut. On m'a tout de suite dit « ah ouais toi tu viens de Porte de La Chapelle, nananinanin ».* » Quant à Maria, elle m'a expliqué que si elle voulait que ses amis lui rendent visite, elle avait plutôt intérêt à leur dire qu'elle habite à Marx Dormoy qu'à Porte de La Chapelle, quitte à les faire marcher un peu plus.

Si certains habitants du quartier s'indignent de cette stigmatisation, refusant que leur quartier soit caricaturé en zone de non droit, tous s'accordent à dire que le quartier connaît des difficultés, spécialement dans le secteur de Porte de La Chapelle, mais aussi dans celui de Gare des Mines-Fillettes. Les habitants du secteur le fréquentant au quotidien m'ont tous parlé tant des problèmes de sécurité que d'insalubrité. Nicolas admet que « *c'est un quartier qui est parfois compliqué... Spécialement juste en bas de notre tour qui est un lieu très très passant où y a grosso modo une concentration de trafics. Y a un moment c'était le trafic de crack, maintenant c'est les cigarettes. Y a des gens qui vendent à manger sur le trottoir...* » Les difficultés sont donc associées aux populations marginalisées que nous venons d'évoquer, et plus spécifiquement à la présence des consommateurs de drogues. D'après Romain « *c'était en 2003 que ça a commencé à changer. Parce qu'y a un centre... Je sais pas comment on dit...*

toxico ou anti toxico... Bah en face des terrains. Euh... Et voilà on faisait des soirées et avant amis masculins ou féminins, ou petite amie, pouvaient partir tranquillement. Et un jour y en a une qui a appelé « Je suis pas bien, je suis pas bien ! Je suis en train de me faire agresser ! » On est descendus, on a couru à 6. » Delphine constate aussi une évolution dans le temps même si, selon elle, elle serait plus récente : « je dirai que ça fait 5 ou 6 ans que ça s'est dégradé. Nous quand on est arrivé c'était quand même propre, ce n'était pas réputé pour être un bon quartier, la drogue tout ça, on ne le voyait pas. Ça ne veut pas dire qu'il n'y en avait pas, on ne le vivait pas au quotidien et je veux dire quand on rentrait chez nous ça ne sentait pas les gens qui avaient uriné partout. Parce que là c'est quand même tous les jours c'est comme ça. »

Les habitants ne résidant pas dans le secteur ont souvent émis des critiques similaires, la différence étant à nouveau qu'eux peuvent plus facilement l'éviter, notamment à la nuit tombée. Liliane m'a ainsi expliqué : « y a des coins que j'évite. C'est vers Porte de La Chapelle mais quand on va vers... Vers rue de La Chapelle je crois. Je trouve que y a beaucoup de monde, beaucoup de gens qui te demandent de l'argent. Je ne suis pas tellement... Je vais pas passer là le soir. » Même chose pour Maria qui m'a raconté que « des fois ça m'est arrivée de passer par là. Je me sentais pas très en sécurité en fait. Y a trop de monde, trop de personnes qui restent là dans la rue on sait pas qu'est-ce qu'ils font. Du coup j'évite de passer. » Lorsque je leur demandais s'il y avait des lieux sales, désagréables ou dans lesquels ils se sentaient en insécurité Porte de La Chapelle a toujours été le premier secteur cité (juste avant le boulevard Ney).

Il ne s'agirait donc pas de nier les difficultés induites par la présence de populations marginalisées, notamment dans le cas des consommateurs de drogues. Les habitants du quartier doivent en effet cohabiter quotidiennement avec des consommateurs de crack non pris en charge par des professionnels de santé, et nous avons déjà rappelé que la consommation de cette drogue peut rendre violent et entraîner des crises de démences. Même les habitants n'ayant jamais été directement exposés à des violences subissent alors un stress quotidien lié au sentiment d'insécurité (qu'il soit plus ou moins amplifié par des représentations médiatiques alarmistes). Certains événements auxquels les habitants me disent avoir assisté sont réellement violents et ont de quoi traumatiser. Malgré cela, je postule que la stratégie d'évictions du quartier en vue des travaux (et liée à l'objectif d'accroître l'attractivité du quartier dans une logique de métropolisation) ne saurait être satisfaisante. Une responsable d'association active à Chapelle International, résidant par ailleurs dans le 18^{ème} arrondissement, m'a témoigné du « balayage qu'ont fait les flics à Porte de La Chapelle, ils les bougent juste plus loin. » Certains habitant eux-mêmes m'ont expliqué que cette stratégie ne saurait être satisfaisante, dans la mesure où elle ne fait que repousser le problème dans d'autres quartiers, où d'autres populations souffriront aussi de cette cohabitation.

Outre cette première limite, nous pourrions aussi considérer les conséquences de ces évictions sur les consommateurs de drogues expulsés hors du quartier. Car tous consommateurs qu'ils puissent être, rappelons qu'ils n'en restent pas moins concernés par la Constitution de l'OMS qui précise que « la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain. » Or, « les évacuations des squats

en particulier, non seulement rompent les liens établis par les équipes de réduction des risques et des dommages (RdRD) avec des usagers qu'il faut « aller chercher », pour mettre en œuvre une prise en charge socio-sanitaire, mais annulent également le bénéfice du travail réalisé autour de ces squats : concertation avec les autorités politico-administratives, organisation des interventions médico-sociales, dispositifs de maintien de l'hygiène (accès à l'eau potable, évacuation des déchets), création du lien avec les usagers pour faciliter la transmission de pratiques de RdRD. » Il apparaît donc clairement que ces évacuations ont encore dégradé les conditions socio-sanitaires, déjà mauvaises, des usagers de drogues.

En septembre 2019, est mis en œuvre le Plan Crack dans les 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements, faisant collaborer la préfecture de la région Île-de-France, la préfecture de police de Paris, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), l'agence régionale de santé (ARS), la Ville et le parquet de Paris mais aussi des acteurs associatifs. Officiellement, le Plan doit dépasser la seule logique répressive et permettre l'accompagnement des usagers de drogue. Deux mois après son lancement, en novembre, la Colline a pourtant été évacuée sans que les consommateurs ne soient véritablement pris en charge, les travaux d'aménagement pour l'Aréna II prévue pour les JO 2024 ont alors pu commencer. Aujourd'hui, même la Cour des Comptes d'Ile-de-France concède que le Plan crack a produit des « *résultats inégaux* », et si la plupart des actions devaient se situer « *sur le terrain de la prise en charge sanitaire et sociale avec, d'une part, le renforcement des dispositifs existants – telles que les maraudes –, et d'autre part, l'expérimentation de dispositifs d'accompagnement* », le manque de places d'hébergements, la trop faible étendue géographique du plan, le manque de suivi, le manque de coordination entre acteurs associatifs et acteurs publics, mais aussi les difficultés liées à la crise de la Covid-19 n'ont pas permis d'atteindre ces objectifs. Dans une interview accordée à Actu Paris en avril 2021, François Dagnaud - maire du 19^{ème} - plaide désormais pour l'ouverture de salles de repos, mais aussi pour une action policière renforcée. Selon lui, le démantèlement de la Colline a été un échec, qui a seulement permis de disperser les crackers : « *Plusieurs marches ont été franchies : d'abord, il y a eu le démantèlement raté de la Colline du crack (...), qui a eu un effet de redistribution et d'amplification de la présence de ce public à Stalingrad, Éole et Porte d'Aubervilliers. Ensuite, le confinement n'a rien arrangé. Il n'y avait plus qu'eux dans la rue.* » Toujours selon le rapport de la Cour des comptes, il y aurait encore environ 700 à 800 « *consommateurs précaires* » « *en errance dans la rue* », c'est-à-dire toujours présents dans les espaces publics mais plus disséminés.

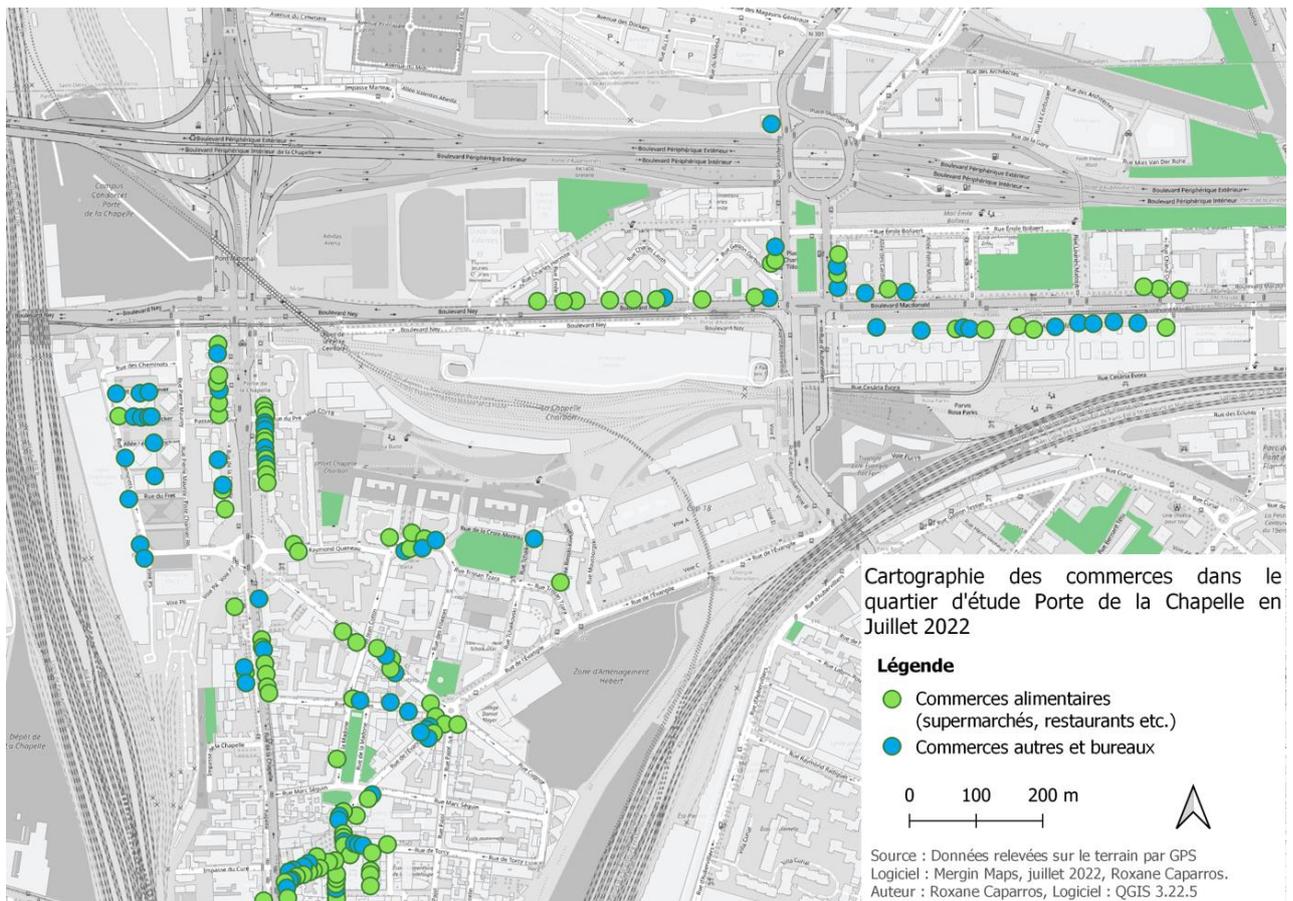
IV. Gare des Mines Fillettes : un secteur globalement en marge du reste du quartier et comportant lui-même des disparités internes, plutôt tourné vers le 19^{ème}

IV.1 Un enclavement admis par les habitants des autres secteurs...

Parmi les onze habitants ne résidant pas à Gare des Mines Fillettes, seul un m'a dit qu'il lui arrivait de se rendre relativement régulièrement dans ce secteur, et aucun ne l'a inclus dans son espace de vie. Il existe donc ici une véritable coupure urbaine au sein du quartier. Lorsque je leur ai demandé pourquoi ils ne s'y rendaient jamais, les habitants m'ont souvent retourné la question en me demandant pourquoi ils s'y rendraient. Laurence m'a par exemple répondu :

« Je vois pas ce que je pourrais y faire et ça m'attire pas du tout. J'ai rien à y faire de particulier. » Plus ou moins implicitement, l'idée est souvent revenue que l'absence de commerce et d'activité n'en faisait pas une zone attractive. Yanis m'a ainsi expliqué que « Là c'est juste qu'en fait y a rien à faire. C'est que des bâtiments, du coup voilà. » Pourtant, la figure 21 ci-dessous montre qu'il existe des commerces répartis dans tout le quartier, y compris dans cette zone.

Figure 21 : Carte de la répartition des commerces au sein du quartier d'étude



Peut-être est-ce en partie parce que l'offre commerciale n'est pas celle recherchée par les clients des autres secteurs qu'ils n'en connaissent visiblement pas l'existence ? Pour le savoir, il faudrait mener une étude approfondie à ce sujet.

Dans tous les cas, nous pouvons émettre l'hypothèse que la morphologie urbaine du quartier constitue l'un des facteurs d'isolement de ce secteur. En effet, la cité Charles Hermite est bordée au nord par le boulevard périphérique, au sud par le boulevard Ney, à l'est par un complexe sportif (actuellement en travaux), et à l'ouest par la Porte d'Aubervilliers. Les coupures au nord et au sud sont les plus importantes : au nord le périphérique en fait une limite difficilement franchissable, tandis qu'au sud la rupture créée par le tram est redoublée par celle des entrepôts Ney (barre de bâtiments sans aucun passage). Ces entrepôts constituent un véritable obstacle dont les aménageurs ont bien conscience. Lorsque nous avons rencontré des acteurs de Paris et Métropole Aménagement responsables de la ZAC Chapelle Charbon, ces derniers nous ont fait part de leur difficulté à rendre le parc accessible pour le secteur Gare des

Mines – Fillettes. En effet, ils ne peuvent créer un passage à travers les entrepôts et réfléchissent donc à une entrée permettant de passer par au-dessus ou par en-dessous. Ces bâtiments rendent donc la création d'un passage coûteuse et technique, alors même que la distance à vol d'oiseau est assez faible. D'autant plus que cette coupure va, à terme, être à nouveau amplifiée par le passage du Grand Paris Express au Sud des entrepôts et donc au Nord du parc.

À ces facteurs d'isolement du secteur, s'ajoute la question de l'insécurité et de l'insalubrité : cette zone est souvent perçue comme particulièrement désagréable. Maria m'a ainsi expliqué qu'elle aime bien marcher, mais préfère éviter de passer à pied par cette zone qu'elle trouve « glauque » et qu'elle prend donc le tramway. Gabriel a un ami qui habite dans ce secteur, mais lorsque je lui ai demandé s'il leur arrivait d'y rester il m'a répondu « Non jamais. Je le rejoins ici et on bouge. » Ils préfèrent se rendre ensemble vers la Villette, également en tramway. Les seules fois où Romain se rend dans le secteur, c'est pour commander à emporter dans un restaurant asiatique. Il m'a expliqué que la plupart du temps il s'y arrête lorsqu'il rentrait chez lui en tramway (le restaurant étant situé le long des rails sur le boulevard Ney). Sinon « j'y vais à pied... Bon quand y a le tram qui arrive dans 1 mn, je prends le tram et j'évite le coin toxico tout ça. Si le tram arrive dans 7 mn et qu'il fait encore jour je trace à pied sans problème. J'avoue que de nuit non, je m'amuserai plus à le faire. » Les habitants y emploient donc les mêmes stratégies qu'à Porte de La Chapelle, en traversant le plus rapidement possible, grâce aux transports. Le tramway crée en quelque sorte un effet tunnel qui permet aux passagers de se sentir plus en sécurité.

J'ai donc été relativement étonnée quand Damien m'a dit s'y rendre assez souvent avec ses enfants, alors même qu'il est peut-être l'habitant qui m'a le plus parlé des problèmes d'insécurité dans le quartier et qu'il réside à Chapelle Évangile. Il s'y rend pour aller à l'Espace Glisse 18, c'est-à-dire un skate parc situé derrière la cité Charles Hermite. Lorsque je lui ai témoigné mon étonnement, il m'a répondu « c'est pas compliqué ! Après les gens qui aiment pas marcher, qui aiment pas se bouger effectivement c'est compliqué pour eux. Parce que déjà de faire 1km ça les fatigue donc... Non, non. Non, parce qu'après côté Rosa Parks y a quand même une multitude de boutiques, de restos... Voilà y a quand même des coins sympas. Ici derrière c'est pareil. Lorsque vous passez finalement les voies de chemin de fer, vous arrivez ici. Y a pleins d'endroits sympas où vous allez manger. Tac tac tac (il fait signe sur la carte de passer par la rue de l'Évangile, par la Porte d'Aubervilliers puis par la rue Charles Hermite). » Il ne passe donc pas par la rue de La Chapelle et le boulevard Ney, mais prend un chemin plus long. Il associe ainsi le skate parc à Rosa Parks, hors de notre quartier d'étude, situé dans le 19^{ème}. En effet, la bordure est du quartier constitue peut-être moins un effet frontière d'après les dires des habitants du secteur.

IV.2 ...Et qui pour les habitants du secteur se double d'un sentiment d'abandon

De fait, lorsque j'ai demandé à Martine si elle se sentait appartenir au quartier de Porte de La Chapelle, elle m'a répondu « Quartier de Porte de La Chapelle... Moi je l'appellerais pas quartier Porte de La Chapelle déjà. Si c'était Porte de La Chapelle ce serait par là. (Elle montre le haut de la rue de La Chapelle.) Porte de La Chapelle, (Elle entoure du doigt la cité Charles Hermite et Rosa Parks) Porte d'Aubervilliers. » Liliane, également à la retraite et résidente du secteur, m'a expliqué qu'elle se rendait bien plus souvent vers le 19^{ème} que vers Porte de La

Chapelle : « Je fais ici, je vais jusqu'au parc de La Villette... Cité des sciences... Je descends toute la rue de Patin. Je descends le Canal de l'Ourcq. Je fais tout ce trajet. Mais c'est vrai que je fais beaucoup Rosa Parks, je fais boulevard Macdonald... Parce que comme y a pas de commerces dans le coin... pas trop, c'est plutôt dans le 19^{ème}... bon je vais plutôt côté 19^{ème}. Plus souvent. Et si je pars ici, par le tram, et je descends dans un arrêt et après je marche. » Notons que la question des commerces revient à nouveau, mais cette fois, du point de vue des résidents du secteur. Plus largement, Liliane m'a confié qu'elle préfère se rendre au square Rosa Parks qu'au square Charles Hermite, se promener dans les rues du 19^{ème} que dans celles du quartier. Ses perceptions négatives du quartier la poussent à se rendre plus loin, et la proximité de Rosa Parks en fait son espace de vie quotidien, peut-être plus que Charles Hermite.

Tous les habitants ne s'accordent cependant pas sur ce point, puisque pour Laetitia « Si tu regardes bien : y a la délimitation là (Le stade Gare des Mines-Fillettes) et la délimitation à Rosa Parks. Et les gens en fait ils circulent là-dedans. Et c'est vrai que même le centre social Rosa Parks, on sait qu'on a le droit d'y aller mais les gens c'est compliqué pour eux de traverser la rue. C'est pas chez nous, c'est le 19^{ème}. » Si tous ont conscience de l'enclavement, pour certains habitants ayant grandi dans le quartier comme Laetitia, s'ajoute un entre-soi social qui dure depuis plusieurs années. En me parlant du secteur, Romain m'a ainsi expliqué que quand il était adolescent, lui qui n'était pas exactement de Charles Hermite mais de Porte de La Chapelle, il ne circulait pas comme il l'entendait dans le secteur : « j'avoue que là pour le coup le soir c'était bien tendu. Charles Hermite on rentrait pas et on sortait pas comme on avait envie le soir. Après ça s'est dégradé autrement, mais y avait des mecs. Ce qu'on appelait les grands frères mais pas ceux qui s'occupent des jeunes maintenant, grand frère qui tient le quartier et t'as pas à être là quoi. Et là c'était pas un histoire de couleur de peau, c'était une histoire de t'habites pas le quartier, qu'est-ce que tu fais là ? Mais par contre ils empêchaient pas les pompiers, la police ou le facteur de rentrer. C'était pas comme y a pour les trafics de drogues. C'était t'habites pas là, tu rentres pas donc ça pouvait craindre. » Liliane, qui n'a pas grandi à Charles Hermite, m'a fait part du même phénomène chez les jeunes du secteur : « Parce que vous savez ils aiment bien défendre le quartier. « Tu ne dois pas venir là, parce que tu n'habites pas là. C'est mon quartier. » C'est juste pour ça hein. « C'est mon quartier. Moi je suis né là, tu dois pas venir. » Bah si, tout le monde peut passer où on a envie. (Rires). Sinon le 19^{ème} nous dit de ne pas faire des courses chez eux hein... »

Le contraste perçu par les habitants entre le secteur Rosa Parks et le secteur Charles Hermite leur donne parfois l'impression d'être laissés de côté. Lorsqu'elle me parle des équipements urbains présents dans le 19^{ème}, Liliane s'enthousiasme : « Le 19^{ème} c'est oh ! Et puis le maire qui se trouve là ! il fait des choses très bien pour ses habitants ! Wahou ! Les jeunes ici ils en ont des trucs par rapport à nous... Les enfants du 18^{ème}. Oui il y a très peu de choses pour les enfants par rapport à ceux du 19^{ème}. Ils ont des terrains de foot, de basket, de truc, de machin... Ah oui c'est énorme ! » En comparaison, non seulement son quartier lui semble délaissé, mais en outre elle affirme avoir l'impression que les habitants ne sont pas écoutés : « Y a une seule personne qu'on a pas rencontrée, c'est monsieur Lejoindre, le maire du 18^{ème}. On l'a vu sur papier mais il est jamais venu dans notre quartier hein. Jamais pour nous rencontrer ou nous demander nos difficultés, rien. Tout le monde attend. Pour savoir un peu Porte d'Aubervilliers qu'est ce qui se programme ? Qu'est-ce qu'on peut demander ? qu'est-ce

qui nous manque ? Rien, ils en ont rien à faire. C'est comme ça. » Ce contraste serait d'autant plus frappant selon Martine qu'au départ le centre social n'aurait pas dû être implanté à Rosa Parks, mais à Charles Hermite : « Y avait un projet, puisque évidemment j'étais là en 2000, on avait travaillé beaucoup pour un projet de centre social et culturel ici à Charles Hermite. Puis les politiques ont laissé tomber, ils ont pas acté alors qu'on avait bossé dessus deux ans. (...) On avait fait des tas d'ateliers. Ils avaient commencé à ouvrir un local, je crois que c'était par là. Oui, pour parentalité tout ça. Et puis pouf ! Tout s'est arrêté d'un coup. (...) Ils ont décidé brutalement d'arrêter et en fait ils avaient sans doute en tête l'idée de faire, de l'autre côté à la diagonale, le grand centre social Rosa Parks qui est magnifique. »

L'impression d'une inégalité de traitement s'accroît encore lorsqu'est évoquée la question de la gestion des consommateurs de crack. Cette fois, ce n'est pas l'inégalité entre le 18^{ème} et le 19^{ème} arrondissements qui est soulignée, mais celle entre le nord de Paris et les arrondissements les plus riches. Lorsque j'ai mené l'entretien avec Laetitia, nous étions assises sur un banc dans la rue. Un passant à vélo s'est arrêté car il l'a reconnue ; il l'avait vue dans un reportage où elle dénonçait la mise en danger que la présence des consommateurs de drogues représentait pour les habitants et ils ont eu l'échange suivant :

« **Homme à vélo** : Quartiers populaires ils mettent moins de fric et ça décourage. Je veux dire, ils restent pas cinq jours dans le 16^{ème} ou dans le 5^{ème}.

Laetitia : Exactement, c'est ce que j'étais en train de dire. La salle de shoot qui devait y avoir dans le 16^{ème}, ils ont tous dit non. Et bah ils ont dit c'est bon on l'a fait pas. »

Laetitia m'a plusieurs fois fait part de l'impression que la parole des habitants de Charles Hermite n'a pas la même importance que celle des habitants des quartiers plus riches. En découle un sentiment d'injustice. Les habitants du secteur ont l'impression qu'ils n'ont pas été pris en compte lors du démantèlement de la colline du crack, comme s'ils n'existaient pas ou que du moins leur mise en danger n'était pas un problème. Liliane récapitule : « Parce que si vous voulez tous ces gens-là étaient Porte de La Chapelle, et comme y avait des travaux, ils nous ont ramené tout ce monde. Et sans rien nous dire quoi. Ça y est Porte de La Chapelle... Porte d'Aubervilliers y a personne qui habite et donc vous envoyez tout ça. Non ! y a des enfants, y a du monde, des personnes âgées... Y en a pas mal qui se sont fait agresser. »

Laetitia insiste sur cette absence de considération des pouvoirs publics : « Franchement, pour vous dire le ressenti des gens, j'ai l'impression qu'on est la poubelle du 18^{ème}. Sans être méchant, le foyer à SDF... J'ai absolument rien contre les SDF, ils ont le droit d'être logés, ils sont pas embêtants, ça me dérange pas. Mais après on a des migrants, après on a des toxicos... Là sans être méchant, quand je vois qu'il devait y avoir une salle de shoot dans le 16^{ème} que tout le monde a dit non et qu'ils ont dit « bah ok, on la met pas. » J'ai envie de dire, quand c'est dans le 10^{ème} ou dans le 18^{ème} et qu'on dit « Non, on en veut pas » on nous dit « Bah ouais mais on s'en fout. » » Plus que les consommateurs de crack c'est le regroupement des populations marginalisées qui semble la déranger, surtout lorsqu'elles ne sont pas prises en charge et que cela entretient un cercle vicieux : « En fait justement les problèmes ils sont arrivés là : c'est quand ils ont mis à Porte de La Chapelle la bulle des migrants. Les toxicos et les migrants se sont rencontrés. Ça a fait des carnages. Sauf qu'à un moment, ils ont décidé que Porte de La Chapelle ça devait être propre et beau pour faire les travaux. Donc ils les ont lâchés. Sans solution, ils les ont lâchés dans la nature. Eux ils se sont mis sur le périple, à Porte

d'Aubervilliers. Sur le périph qui est collé à notre école. » D'autres habitants ont émis l'hypothèse que la proximité entre les campements de migrants et les consommateurs de crack n'était pas une bonne idée car elle risquait de faire tomber les migrants dans la consommation de drogues et les exposait à une violence accrue. Sans jamais sauter le pas de l'amalgame entre populations migrantes et usagers de drogues, comme cela peut trop souvent être le cas dans les discours médiatiques, il serait malhonnête de ne pas constater que ces deux catégories d'« indésirables » peuvent parfois se mélanger, et sont en tout cas souvent amenées à cohabiter dans les mêmes espaces.

Laetitia m'a par ailleurs expliqué qu'il y avait toujours eu des consommateurs de drogues dans son quartier, mais que c'était à partir du moment où il y en avait eu une forte concentration que cela a commencé à devenir problématique : « Après des toxicos, y en a toujours eu ici. Mais on les connaissait. On les connaissait, on les appelait par leur prénom. Y en a deux qu'habitaient dans le square et on avait pas peur d'eux parce qu'on savait qui c'était. Et ils se droguaient pas devant nous. C'est pas les mêmes consommateurs. (...) Mais franchement, jamais avant on aurait vu X et Y (Elle les appelle par leur prénom, témoignant d'une certaine familiarité) à poil ou en train de fumer du crack devant nous. Jamais. » Comme l'illustre l'expression de Laetitia de « poubelle du 18^{ème} », ce qui pose problème semble surtout être l'accumulation, l'impression d'être une marge jamais prise en considération. Comment comprendre ce phénomène de concentration des populations marginales à Porte de La Chapelle ? Serait-ce parce que les plaintes des habitants sont moins écoutées comme ils le suggèrent ? Mais alors comment expliquer que la parole de ces habitants soit moins prise en compte que celle des habitants du 16^{ème} ou du 5^{ème} ?

Ces questions nous renvoient à des problématiques de l'ordre des sciences politiques, qu'il serait sans doute pertinent d'éclaircir, dans la mesure où la capacité d'un groupe à faire entendre ses revendications lui permet au niveau local de garantir un cadre de vie agréable. Lorsque les considérations des habitants sont écoutées, les pouvoirs publics agissent de façon à améliorer leur environnement, et donc agissent sur les déterminants de la santé. À Charles Hermite, les habitants ont dû davantage batailler qu'ailleurs pour être entendus. Après plusieurs mobilisations, dont le blocage du tramway, Laetitia m'a expliqué que « *c'est à partir de ce moment-là, qu'y a eu un collectif qui s'est créé. Bah en fait c'est à partir de ce moment-là que, malheureusement pour eux, ils ont démantelé la colline et ils les ont juste envoyés un peu plus loin. Parce que nous c'est pas ce qu'on demande. Nous on demande pas que « ah bah Charles Hermite on est tranquilles, on va les foutre là-bas. » Là-bas aussi y a des enfants. »*

Nous pourrions aussi nous demander si cette différence de traitement entre les différents quartiers de Paris n'est pas en partie due à une volonté d'invisibiliser ces populations marginalisées. La périphérisation progressive des campements de migrants pourrait être un indice allant en ce sens. Alors que les pouvoirs publics tentaient de lutter contre l'installation de migrants dans le 10^{ème} arrondissement, au Sud de notre quartier et donc plus au centre de la capitale, un Centre de Premier Accueil (CPA) a ouvert à Porte de la Chapelle en 2017, sur le futur site du campus de Condorcet. Ce CPA de 450 places « *visait à formaliser les usages informels qu'avaient les exilés de l'espace public alentour pour empêcher la création de campements* » (Piva, 2021). Il a cependant eu l'effet inverse car il « *s'est révélé quotidiennement saturé et les files d'attente sont très vite devenues des campements boulevard*

Ney, porte des Poissonniers et porte de la Chapelle » (Piva 2021). La périphérisation des campements ne s'est cependant pas arrêtée là, puisqu'en 2019, les campements de Porte de la Chapelle ont été évacués par les forces de l'ordre afin de commencer les travaux du campus Condorcet et de l'Aréna II en vue des Jeux Olympique 2024. S'ils ont été évacués de l'espace public de la capitale, les migrants vivant dans ces campements n'ont cependant bien sûr pas disparu et se sont réinstallés de l'autre côté du périphérique, en marge de la commune parisienne. Laetitia m'a ainsi expliqué « *qu'à un moment, ils ont décidé que Porte de La Chapelle ça devait être propre et beau pour faire les travaux.* » D'autres habitants partagent cette impression que le « *ménage* » est fait en vue des Jeux Olympiques, et certains, comme Damien, en attendent même davantage : « *Donc là y a un gros ménage qui doit être fait. Est-ce que les Jeux Olympiques vont résoudre le problème ? Peut-être parce que c'est un peu ce qui s'entend dans le quartier mais c'est pas forcément sûr que ça se fasse.* » Le lien entre sécurisation de l'espace public et événements olympiques a déjà été étudié dans d'autres métropoles et semble justifier ces appréhensions, mais nous y reviendrons plus en détail dans la sous-partie dédiée au contrôle social des espaces publics.

IV.3 Une tout autre définition de l'esprit de village

À la vue de l'isolement du quartier, des problèmes de sécurité et d'insalubrité qui m'ont été rapportés, il pourrait sembler étonnant que la cité Charles Hermite soit le second endroit, avec Chapelle Évangile, à propos duquel les habitants comparent la vie de quartier à la vie d'un village. Lors de mes entretiens, il m'a cependant semblé que les habitants n'attachaient pas la même signification à ce qui fait village et que le seul point commun entre ces deux appellations et qu'elles désignent un certain niveau d'interconnaissance (et de bonne entente entre voisins).

Comme à Chapelle Évangile, le secteur s'avère assez actif du point de vue associatif. J'ai pu assister à une fête de quartier organisé par le centre social Rosa Parks dans le square Charles Hermite et à deux « Rues aux enfants » dans la rue Charles Hermite. Par ailleurs, Liliane m'a parlé de l'association « *Ney Village, qui fait des sorties. Parce que je suis sortie avec eux l'année dernière. (...) Ils font aussi des ateliers pendant l'hiver. Y a céramique, chant, y a danse, y a la couture aussi on nous apprend la couture et tout le reste. (...) Ils font des sorties pour les enfants. Ils les emmènent au cinéma, ils les emmènent voir le Roi Lion... Si, si, ils font beaucoup de choses. Des trucs sportifs aussi, pour les enfants. Ils font des repas de voisins, mais j'ai pas assisté encore.* » Malgré les problèmes d'insécurité relevés, les associations parviennent donc à créer du lien social. Aujourd'hui, et ce malgré les critiques qui peuvent être émises à juste titre sur la montée d'une logique individualiste dans le milieu associatif (Roudet, 2004), les associations restent « *les organisations qui (hors familles) mobilisent le plus d'individus. Dans tous les domaines de la vie sociale, de la santé à la formation, l'information ou la culture, les loisirs, le temps libre, et bien sûr l'animation ou l'aide sociale, les associations sont devenues des acteurs sociaux majeurs* » (Sue, 2001). Les associations sont donc vectrices de lien social et participent à le créer en allant vers des espaces publics, ouverts à tous dans le secteur.

Les habitants de Charles Hermite m'ont fait part d'un fort niveau d'interconnaissance dont ils semblent très heureux. À part Nicole (devenue amie avec François et Martine), il faut

tout de même relever que je n'ai échangé qu'avec des habitants installés dans le secteur de longue date (plus de trente ans), ce qui participe forcément en partie à leur capital relationnel au sein de Charles Hermite. Liliane m'a ainsi beaucoup parlé de ses voisines, notamment celle qui est venue la voir lorsqu'elle était malade, lui apportant de la compagnie et même parfois des soins de base (preuve que les relations sociales peuvent directement influencer sur la santé des habitants), mais aussi de son amie de plus de 90 ans à qui elle rend souvent visite, et à laquelle elle propose régulièrement de l'accompagner faire ses courses en raison de ses difficultés à se déplacer (offre que la vieille dame refuse cependant systématiquement). Nicole, qui vivait auparavant dans le 11^{ème} arrondissement, s'étonne même de cette convivialité :

« **Nicole** : *Bah je suis pas là depuis longtemps mais je suis surprise par les gens : tout le monde se connaît, tout le monde se dit bonjour.*

François : *C'est un petit village.*

Nicole : *Oui, c'est comme un village. Et maintenant que je connais un petit peu plus de personnes (...) je m'aperçois que les gens sont là depuis très, très longtemps et ils sont bien. C'est comme si c'était un village. J'ai l'impression d'être dans un village dans Paris. Enfin, je me sens pas dans Paris d'ailleurs, parce que je trouve que bon... Mais je me sens un peu en banlieue, enfin à l'écart... Mais c'est comme si on était dans un village. Et les gens sont d'une gentillesse incroyable moi je trouve. J'ai vécu ailleurs et j'ai pas rencontré cette chaleur que je rencontre ici. Dans la rue, les gens se disent bonjour, on se croise spontanément.*

François : *On est pas chez les bourges c'est pour ça.*

Nicole : (Rires) *C'est possible oui. »*

Comme le mentionne Nicole, ce « *village* » est à l'écart du reste de Paris. Nous pouvons alors nous demander dans quelle mesure cette mise à l'écart ne participe justement pas aussi à cette interconnaissance, notamment pour ceux qui y grandissent. Laetitia est née et a grandi dans le quartier, comme sa mère et sa grand-mère de 86 ans : « *Mes parents sont nés dans le quartier. Ma grand-mère est née dans le quartier. Ma grand-mère, elle est née là* (Elle me montre un des immeubles), *au sixième étage.* » Pour elle le quartier « *C'est fonction village.* » Mais le village n'est pas associé à l'idée de se retrouver au marché et d'aller boire des cafés Place Hébert, il est lié à cet isolement, qui semble parfois frôler l'enfermement lorsqu'on l'écoute : « *Comme je dis on a l'impression qu'y a deux barrières, parce que Porte de La Chapelle c'est un peu loin quand même. Mais là-bas Porte d'Aubervilliers je vous dis c'est pas chez nous. (...) La plupart, ça fait des années qu'ils vivent ici. Les gens... En fait on se marie tous entre nous. Non mais c'est vrai. (Rires) Quand vous regardez bien, tous les couples on a tous grandi en ensemble en fait. (...) La plupart du temps, les gens ils se marient entre gens d'ici. Ça fait vraiment village. Moi mon mari je l'ai connu ici. Mon cousin sa femme il l'a connue ici. Mon autre cousin, sa femme il l'a connue ici. Mes copains leurs femmes ils les ont connues ici. (...) Et aussi ce qui fait village c'est que c'est un peu mal vu, comme je te dis... Une fille qui ramène un garçon d'un autre quartier, ça se fait pas ici en fait.*

Lamiel : *Pourquoi ?*

Laetitia : *Ça a toujours été comme ça en fait. Je me pose même pas la question pourquoi. »*

Outre les barrières liées à l'enclavement du quartier, il existe visiblement des barrières sociales, que nous pouvons peut-être mettre en lien avec les discours des autres habitants m'ayant expliqué que tout le monde ne rentre pas comme il le veut dans le quartier de nuit. Je

nuancerai cet apparent enfermement en précisant que je n'ai eu l'occasion de discuter avec aucun jeune du quartier, mais seulement avec des habitants de plus de 30 ans. Je me suis donc demandée dans quelle mesure ces constats sont encore d'actualité. Lors de mes observations de terrain (jamais de nuit), je n'ai jamais été confrontée à un quelconque problème lié au fait que je ne sois pas du quartier, et ce même quand il m'est arrivé de rentrer dans les bâtiments avec des collègues pour faire du porte-à-porte. Lors de mes observations de terrain, j'ai aussi pu constater que des jeunes qui n'étaient pas du quartier se rendent à l'Espace Glisse ; Damien m'a par ailleurs dit y aller avec ses enfants, et Yanis comme Gabriel m'ont dit qu'ils s'y rendaient occasionnellement plus jeunes. Sans nier la parole des habitants du secteur, il me semblerait donc pertinent d'approfondir la question pour mieux évaluer à quel point cette impression d'enfermement et cet isolement se sont transmis aux jeunes générations de Charles Hermite.

Nous pouvons par ailleurs nous demander dans quelle mesure cet ancrage peut aussi parfois se transformer en ressource collective. En effet, « *l'ancrage des milieux populaires se révèle autant subi que porteur d'attachement, contraint par des processus de ségrégation que support d'agrégations électives et de solidarités* » (Fol, Miot, Vignal, 2016). Nous avons déjà mentionné Liliane et ses voisins, mais encore faut-il préciser que le réseau d'entraides est multiple dans le secteur Charles Hermite, allant du plus informel et individuel (échanges de services entre voisins), au plus officiel et collectif (organisation d'une manifestation par un collectif d'habitants).

Les habitants ont évoqué beaucoup de nuisances dans les espaces publics du quartier, dont certaines qui continuent de les déranger une fois chez eux, notamment le bruit. « *Parmi les conséquences du bruit sur la santé figurent des effets cardiovasculaires directs allant jusqu'à une mortalité accrue, ainsi que les nuisances sonores et les troubles du sommeil, mais également les troubles de l'apprentissage chez les enfants. D'après de récents résultats, les maladies psychiques, telles que les dépressions, sont également plus souvent diagnostiquées chez les personnes exposées au bruit* » (Zeeb, 2019). Liliane m'a ainsi mentionné le problème de jeunes du quartier qui faisaient des rodéos en moto dans le quartier. Le bruit alors occasionné était visiblement très dérangeant. Sans avoir recours à la police, c'est une mère de famille qui a mis fin au problème au bout de plusieurs semaines, faisant jouer son statut de mère et l'interconnaissance entre les jeunes et les parents du quartier :

Liliane : *Ils faisaient du rodéo le soir, c'est soit voiture soit moto. Et c'est une dame qui avait rencontré le jeune homme qui faisait le rodéo. Il faisait tout le tour, il passé rue Charles Hermite, le tour, il retournait de l'autre côté. Il commençait à 21h et il faisait... Wouh ! 2h du matin. (Ironique) Y a personne qui dort, on travaille pas. Allons-y ! (...) Et donc c'est cette dame-là qui a été vers ce jeune homme. Qui lui a dit « ce que vous faites n'est pas bien. » Parce qu'elle m'a dit « je connais tous ces jeunes qui font ça. » (...) Et depuis : plus rien ! elle a dit « oui y a du monde qui travaille, vous passez dans les rues des habitants... Rue Gaston Darboux et tout le reste. « Y a des enfants qui peuvent traverser et vous faites quoi ? Et si vous ratez le tournant ? »*

L'interconnaissance joue aussi parfois dans la protection des gens du quartier, comme cette fois où, selon Nicole, une voisine a été protégée par un groupe de jeunes du quartier : « **Nicole :** *C'est des jeunes qui tiennent le mur comme on dit. Ils sont toujours devant La Pomme bah ils ont protégé notre voisine, X, d'un mec qui la suivait et ils ont dit « tu touches pas ». Ils*

sont tous... On se connaît. Ils restent dans la rue chez nous. Ils regardent la télé, ils regardent le foot. Ils sont carrément assis avec leur machin là, narguilé. Mais là c'est pas du crack, des trucs normaux. Ils nous connaissent et effectivement ils sont intervenus pour protéger. Ils ont dit ça au fils de X « tu sais on a vu ta mère passer, y avait un mec qui la suivait. On l'a intercepté. »

François : *Ils protègent les anciens.*

Martine : *C'est ça qui a un côté village. Voilà comme on est connus on peut dire qu'on est un peu protégé. »*

De façon plus frappante que l'entraide et la gestion des conflits, « bien qu'intrinsèquement ambivalent, l'ancrage local demeure une forme possible de rempart défensif des groupes sociaux dominés. En cela il est « directement lié aux enjeux de luttes dans l'espace social » (Ramadier, 2007, p. 132). Le quartier peut constituer une ressource politique pour ses habitants » (Fol, Miot, Vignal, 2016). À titre d'exemple, les habitants excédés par la présence de consommateurs de crack ont fondé le collectif ONJM (on n'est jamais mieux servis que par soi-même) et ont bloqué le tram à plusieurs reprises en 2020. C'est justement ces blocages qui auraient conduit à l'évacuation de la Porte d'Aubervilliers. Nous pourrions aussi citer le collectif DAL (Droit Au Logement) que venaient juste de fonder Martine, Nicole et François lorsque je les ai rencontrés, leur objectif étant notamment d'obtenir plus d'informations sur les aménagements à venir dans le secteur Gare des Mines-Fillettes et de faire entendre les intérêts des habitants. Ainsi, lorsque les habitants s'organisent collectivement pour porter leurs revendications face aux pouvoirs publics et aux aménageurs, l'ancrage territorial facilite la mobilisation.

IV.5 Valentin Abeille : un secteur cumulant tous les facteurs de défavorisation

Gare des Mines-Fillettes n'a beau être considéré comme une seule zone d'aménagement, elle comporte actuellement deux espaces distincts : Charles Hermite, que nous venons de décrire, ainsi que Valentin Abeille. Si Charles Hermite est un secteur relativement enclavé par rapport au reste du quartier, Valentin Abeille est complètement coupé des autres secteurs par le boulevard périphérique. Enclavé entre l'A1 à l'ouest, un cimetière au nord, un stade à l'est (qu'il faut entièrement contourner pour y avoir accès) et le périphérique au sud, le secteur est pour ainsi dire isolé.

Lors de mes entretiens, lorsque les habitants des autres secteurs ne se sont pas indignés des conditions de vie des habitants de Valentin Abeille, c'est qu'ils ne connaissaient tout simplement pas ce lieu. À part Maeva qui y réside, aucun habitant n'a inclut le secteur dans ce qu'il considère comme étant son quartier. Parmi les six habitants du secteur Chapelle Évangile avec qui j'ai pu échanger pas un ne connaissait le secteur, je n'ai pas eu l'occasion de mentionner ce secteur avec l'habitante de Chapelle International mais elle ne l'a jamais évoqué. A Porte de La Chapelle en revanche, seul Jérôme l'a évoqué. Pour Jérôme, « *Valentin Abeille c'est encore pire que Charles Hermite, je les confonds parfois, parce que justement il y a cette projection d'eux ils sont de l'autre côté. Mais Valentin Abeille c'est un cauchemar pour eux, en termes de sociabilité. Après il y a justement des choses qui sont faites pour qu'ils permettent de vivre malgré tout, mais ils sont vraiment coincés avec le nez sur le périph et derrière c'est le cimetière. C'est fou quoi. C'est complètement fou et à côté il y a quoi les deux hôtels et*

machins, mais c'est spécial quand même. » Il insiste ensuite sur le fait que malgré tout « *il y a un travail qui est fait d'inclusion de cette zone, mais c'est vraiment la partie la plus exclue du quartier en réalité. Et de fait, en pratique, on ne franchit pas vraiment cette zone. Donc eux ils sont vraiment super isolés, même s'il y a beaucoup d'assos de truc qui font un travail en lien, mais en réalité ils sont isolés.* » En effet, j'ai pu assister à plusieurs événements associatifs dans la cour de Valentin Abeille et y croiser à deux reprises un responsable du développement local de la Mairie du 18^{ème}. Ces actions visent sans doute à décloisonner Valentin Abeille, espace qui n'a par ailleurs aucun espace public où se regrouper puisque les associations s'installent dans la cour et non pas en extérieur. Toutes les associations que j'ai pu voir intervenir dans cet espace commun, je ne les ai vu intervenir que dans des espaces publics ailleurs dans le quartier (la Bricollette et les LAACS sur la place Pierre Marc Orlan, La Caravane qui passe au jardin Rachmaninov ou encore 1001 images au parc Chapelle Charbon). La cour, visible sur la figure 22 ci-dessous, constitue un espace suffisamment grand pour accueillir des habitants mais qui peut être fermé par une grille (donc protégé des intrusions d'éventuels consommateurs de crack). Nous pouvons donc faire le lien avec la vie associative de Porte de La Chapelle qui se replie dans des espaces privés.

Figure 22 : Photographies de la cour de Valentin Abeille lors d'un événement associatif



Les habitants de Charles Hermite avec qui j'ai pu échanger semblaient eux un peu mieux connaître le secteur, ce qui s'explique sûrement du fait de la proximité géographique (malgré le boulevard périphérique), mais aussi du fait que l'école de secteur pour les habitants de Valentin Abeille soit celle située rue Charles Hermite. Cependant, malgré le fait que son fils ait été scolarisé dans cette école dans les années 1990, Liliane n'a découvert Valentin Abeille qu'avec la mise en place de la Traverse en 2007 :

Liliane : *Voilà, parce qu'y avait La Traverse et je voulais savoir qu'est-ce qui se trouve là. Donc je l'ai pris et j'ai été au terminus. J'ai dit « ah y a des bâtiments » ! parce qu'on le sait pas.*

Lamiel : *Avant La Traverse vous en aviez jamais entendu parler ?*

Liliane : *Non. Parce que comme c'est après le périph donc on ne sait pas qu'y a des gens qui habitent ici. Et c'est La Traverse qui m'a fait découvrir. J'ai dit d'accord.*

Lamiel : *Et les habitants de Valentin Abeille vous les connaissez pas ? Vous les croisez jamais vers Charles Hermite ?*

Liliane : *Non. Peut-être qu'on les croise parce que je les connais pas. »*

La Traverse est un bus qui représente le seul transport en commun permettant de se rendre directement à Valentin Abeille. Plus petit que les bus habituels, les habitants parlent aussi de navette pour le désigner. S'il rend Valentin Abeille un peu plus accessible, cela n'est pas suffisant selon Martine « *C'est le long du périph. Sinon il y a une petite navette qu'ils ont réussi à avoir mais tous les 107 du mois. (...) Tous les 107 du mois et jusqu'à 20h le soir. Donc les gamins et les jeunes qui veulent sortir. C'est hyper dangereux de rentrer là, ils passent par là. Moi j'avais... Comme j'anime un truc de chant, une petite chorale... Bah Y, qui habitait là, quand il rentrait soir... Tout petit... Je lui ai dit « Tu t'es jamais fait agresser ? ». Il m'a dit « Si, si ». Je sais pas par où il passe. »* Si le bus est plutôt censé passer toutes les demi-heures, il est en revanche vrai qu'il ne circule qu'entre 7h30 et 20h45. Cela pose la question de l'accessibilité et du temps de trajet pour les habitants devant partir tôt au travail (ou rentrer tard) comme pour les habitants souhaitant sortir le soir.

D'autant plus que les deux trajets qu'il est possible de faire à pied ne sont pas des plus agréables. Le premier passe par Porte d'Aubervilliers et longe ensuite le périphérique. Lorsque je l'ai emprunté, j'ai pu constater qu'absolument tous les lampadaires étaient cassés : ils avaient été ouverts au niveau de la base et les fils arrachés. Le trajet n'est donc pas éclairé la nuit ce qui peut renforcer l'insécurité réelle ou perçue. Sur les trois fois où j'ai emprunté ce chemin, j'ai pu observer deux fois des hommes stationnant sur le talus séparant le chemin du périphérique que j'ai cru identifier comme des consommateurs de crack (sans certitude, je reste moins douée que les habitants du quartier pour les reconnaître). L'autre chemin possible pour rejoindre Valentin Abeille passe par Porte de La Chapelle et longe encore plus littéralement le périphérique. Il ne s'agit pas d'un chemin mais d'une sorte de trottoir délimité par une barrière, le trajet est sans doute d'autant plus mal indiqué que les travaux de l'Arena sont en cours comme nous pouvons le voir sur la figure 23 ci-dessous.



Figure 23 : Photographies de l'accès à Valentin Abeille depuis Porte de la Chapelle

Observation de terrain, 05/08/2022

Ce trajet n'est donc pas non plus des plus agréables, même si cela s'est amélioré depuis 2019 puisqu'il longeait auparavant la colline du crack. Même une fois la colline démantelée, les habitants de Valentin Abeille n'en ont pas tout de suite fini avec les campements de consommateurs de crack puisque lorsqu'ils sont se sont installés à Porte d'Aubervilliers leur campement était situé à l'endroit où passe le premier chemin que nous avons décrit. Maeva m'a d'ailleurs expliqué que le talus entre le chemin et le périphérique n'est pas là par hasard : « *Ils ont essayé de faire monter la terre un peu pour que ça puisse faire une petite côte pour qu'ils puissent pas venir tout ça.* »

Maeva est la seule habitante du quartier avec qui j'ai eu un entretien. Il s'est avéré qu'elle sortait bien plus vers la Plaine-Saint Denis que vers Porte de La Chapelle. Lorsqu'elle se rend dans Paris pour sortir, elle préfère aller jusqu'à Châtelet plutôt que dans le quartier, où elle ne se rend que parfois pour travailler dans une recyclerie située rue Tristan Tzara. Elle m'a expliquée que, durant une certaine période, elle ne s'était rendue pas trop rendue vers Porte de La Chapelle, notamment suite à une agression qu'elle avait subi de la part d'un consommateur de crack. Elle considère donc plus Saint-Denis comme son espace de vie, d'autant qu'elle y a trouvé des endroits pour sortir, alors que vers Porte de La Chapelle « *là y a pas d'activités* ». La continuité avec Saint-Denis semble logique dans la mesure où, même si Valentin Abeille n'appartient pas à cette commune, la discontinuité urbaine semble moindre entre le 93 et la cité

qu'entre la cité et Paris. Pour se rendre vers Saint-Denis il suffit en effet de longer le cimetière par l'avenue du Président Wilson, nul besoin de traverser un axe routier aussi important que le périphérique. N'ayant cependant pu échanger qu'avec une habitante, je ne peux avancer que cela tend à tourner l'espace de vie des habitants de Valentin Abeille vers la Plaine Saint-Denis plutôt que vers Paris.

Maeva m'a tout de même confié qu'elle commencer à retourner vers notre quartier d'étude : « *mais je m'habitue plus à Porte de La Chapelle. Même là, j'ai commencé à y aller...* » Toutefois cela reste pour se rendre au travail ou au Franprix de Porte de La Chapelle, elle ne fréquente donc que peu les espaces publics de notre terrain d'étude.

Cet aperçu général des pratiques et des perceptions des habitants du quartier dans les certains thèmes récurrents. Ne pouvant tous les traiter, j'ai choisi d'en retenir trois me semblant particulièrement importants au vu des enjeux de santé en lien avec les aménagements de Porte de La Chapelle que je traiterais dans l'ordre suivant : les espaces verts (II), la sécurité et la propreté (III) ainsi que les attentes et les craintes des habitants quant à l'évolution du quartier (IV).

Chapitre 2 : Les espace vert, un type d'espaces publics tendant à cristalliser les tensions entre bien-être et gentrification

Comme nous l'avons établi dans la sous-partie dédiée à l'UFS, la création d'espaces verts peut considérablement améliorer la santé des habitants. Sachant cela, il paraît pertinent de proposer une analyse plus fine des différents espaces verts du quartier, après avoir présenté une vue d'ensemble des espaces publics secteur par secteur dans le chapitre 1. Ce d'autant plus que les aménageurs tendent à prendre conscience de cet enjeu, comme le révèle l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) bioclimatique de Paris. Parmi les quatre thématiques retenues pour dresser le diagnostic territorial, la troisième s'intitule « Environnement, nature et santé ». Selon le diagnostic territorial de l'APUR réalisé en 2021 en vue de la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) bioclimatique de Paris, « avec 17,4 % de sa surface couverte de végétation (environ 104 ha), le 18^e arrondissement est moins végétalisé que la moyenne parisienne » (31% en moyenne à Paris si l'on inclut le bois de Vincennes et le bois de Boulogne).

I. La création du Parc Chapelle Charbon : un espace vert encore inachevé qui modifie déjà le quartier

I.1 Le parc Chapelle Charbon : un espace vert récent cherchant à répondre aux enjeux de bien-être

La volonté affichée d'accroître le taux de végétalisation à Paris, et notamment dans les espaces les moins bien dotés, laisse à penser que le parc Chapelle Charbon pourrait à terme couvrir 6 hectares (2 hectares étant encore à l'étude). Pour le moment 3 hectares ont déjà été aménagés par Paris & Métropole Aménagement sur un ancien site de friche. Alors qu'il n'était

initialement pas prévu d'aménager un aussi grand parc, en 2018 le Parti Europe Écologie les Verts a fait peser ses accords politiques avec A. Hidalgo pour que le projet soit revu en ce sens.

Lors d'une conférence à propos de Chapelle Charbon au Pavillon de l' Arsenal en mars 2022, Jacques Baudrier - adjoint à la mairie de Paris - a affirmé la volonté de « *maximiser la végétalisation et la pleine terre, c'est à ce prix qu'on pourra construire à Paris* ». Cette opération affiche donc une volonté dans une logique « *durable* ». A l'heure du changement climatique, la végétalisation est en effet pensée comme l'un des moyens de s'adapter à des phénomènes météorologiques de plus en plus extrêmes, comme les inondations ou, plus encore dans le cadre de notre étude, les vagues de chaleur. En effet, la végétalisation des sols permet de réduire les îlots de chaleur urbains, soit des zones urbaines où la température est plus élevée que la moyenne, « *la plupart des études relevées dans la littérature mettent en évidence les impacts positifs de la végétation urbaine en termes d'amélioration du microclimat, et par conséquent du confort des piétons et de consommation d'énergie des bâtiments. La végétalisation des villes apparaît donc comme une stratégie pertinente pour la mitigation des effets urbains et l'adaptation au changement climatique* » (de Munck, 2013). En termes de santé publique, il s'agit d'un enjeu primordial puisque « *les canicules constituent un risque marqué par une évolution rapide au cours de la dernière décennie et par un impact sanitaire qui demeure conséquent malgré les efforts de prévention engagés. Cela se traduit par un fardeau économique conséquent pour le système de santé et la société française, dont la part majoritaire associée à la mortalité prématurée représente un poids sociétal souvent sous-estimé et invisible* » (Adélaïde, Chanel, Pascal, 2022).

Lors de cette même conférence notons cependant qu'Éric Lejoindre (Maire du 18^{ème} et président de Paris et Métropole Aménagement) n'a pas uniquement souligné les qualités écologiques et environnementale de ce projet. Lors de sa présentation, il a également souligné que ce projet permettrait de retenir les « *classes moyennes* » dans une perspective de « *mixité sociale* ». Nous pourrions même nous demander s'il ne s'agirait pas d'attirer ces dites « *classes moyennes* », qui par définition ne sont pas majoritaires en zone de QPV. Dès lors, si la volonté de créer des espaces verts dans une zone sous-dotée et cumulant les facteurs de risques (exposition à la pollution atmosphérique, à la pollution sonore ou encore îlots de chaleur) est louable, nous pouvons souligner le risque du « *phénomène de gentrification verte apportée par le verdissement. Le terme de "gentrification verte", ou "embourgeoisement vert" est utilisé pour "décrire les processus de gentrification urbaine facilités en large partie par la création ou la restauration d'un aménagement environnemental"* (Gould et al, 2012). La gentrification, également appelée embourgeoisement, est "le remplacement de population aux revenus plus inférieurs par une population aux revenus supérieurs à travers la combinaison de trois formes de nivellement vers le haut : économique, physique, social" (Marcuse, 2016) » (Jabbour, 2018). Sans décrire un projet qui n'est pas encore abouti, il me semble que cela pourrait être un risque pour les classes populaires du quartier d'étude à prendre en compte dans l'étude Urbasanté. En effet, si les populations cumulant les facteurs de défavorisation (notamment sur le plan socio-économique et sur le plan de la santé) devaient quitter le quartier et être remplacées par des populations en meilleure santé attirées par le renouvellement urbain, cela n'aurait pas le même sens que si les populations déjà présentes sur le territoire accèdent à un meilleur niveau de santé grâce à l'UFS. Pourtant, dans les deux cas, l'état global de santé des habitants de Porte de La Chapelle serait meilleur à la fin des projets d'aménagement.

Les trois premiers hectares du parc Chapelle Charbon ont été livrés en 2020, la Mairie de Paris le présente en valorisant « *une palette végétale essentiellement francilienne formant prairies, vergers ou jardins favorisant la biodiversité. Le parc offre une diversité d'usages, entre promenades oisives, parcours à thèmes, structures sportives et de loisirs.* » Dans les faits, la végétation est encore relativement jeune, ce qui n'est pas au goût de tous les habitants. Laurence m'a par exemple déclaré : « *Toutes les plantations sont encore très basses, voilà c'est vraiment un parc tout jeune. Il est très dénudé pour le moment. Voilà donc j'ai fait le tour mais ça me donne pas encore envie d'y aller.* » Puisqu'il s'agit d'un jeune parc, la végétation s'avère nécessairement moins développée que dans un parc plus ancien, ce qui conduirait certains à ne pas s'y rendre.

D'autres habitants se révèlent plus indulgents, comme Julie pour qui la pousse de la végétation n'est qu'une question de temps. En attendant, cela n'enlève pas certains avantages à ce parc où elle se rend souvent avec sa fille en bas âge : « *il va se développer il manque encore un peu de verdure pour quand il fait chaud et tout. Mais sinon il a plein d'intérêts, le fait qu'elle puisse marcher à quatre pattes sur toute la structure des petits ça c'est vachement bien. Et les deux espaces différenciés pour les petits les grands en termes de jeux c'est vachement bien.* » En outre, même s'il est vrai que les arbres sont globalement encore trop petits pour produire, il existe un auvent traversant le parc, comme le montrent la figure 24.

Figure 24 : Photographies du parc Chapelle Charbon



Observations de terrain, 30/04/2022

Lorsque je me suis rendue dans ce parc durant la période de canicule en juillet, j'ai ainsi pu constater que les enfants se regroupaient sous l'auvent pour jouer à l'ombre. Par temps plus pluvieux, il permettait aussi aux enfants de jouer à l'abri.

Globalement, d'après les entretiens, le parc plaît tout de même aux habitants qui le connaissent. Les équipements sont variés et permettent une multiplicité d'activités : pelouses, transat en bois, hamac, terrain de basket/foot, trois aires de jeux pour les enfants (une structure

en bois, une aire de jeux sous l'auvent, une aire de jeux devant le terrain), ou encore agrès sportifs. L'espace est donc dédié à la détente et aux activités sportives, deux facteurs d'amélioration du bien-être. Maria m'a expliqué qu'elle s'y rendait pour lire, « *pour se poser* » ou pour marcher dès qu'il faisait un peu beau. Yanis, comme Gabriel, y accompagne ses frères et sœurs pour y jouer. Quand ils ne jouent pas sous l'auvent, il les emmène sur le petit terrain de foot au fond du parc. Damien lui m'a dit qu'il « *y a de quoi jouer, y a des aires de jeux, mais y a aussi des aires de pique-nique. (...) Après pour les adultes c'est bien aussi parce que y a des tables de ping-pong, ils peuvent courir, ils peuvent manger...* »

En plus de ces équipements, le parc semble séduire les habitants par sa propreté et sa fréquentation. Yanis m'a par exemple indiqué qu'il préfère ne plus se rendre au square Rachmaninov avec ses petits frère et sa sœur car il serait « *infesté de rats* », désormais il « *préfère les emmener au nouveau parc. Il est clean le parc, il est propre, il est grand* ». Pour Damien « *c'est assez sécurisé. On voit des agents de la Mairie qui sont là. Ce qui fait que derrière voilà c'est pas encore un endroit qu'est dégradé.* » Gabriel aussi mentionne la sécurité, même s'il est moins insistant : « *Les gardiens sont très sympas et ça se passe très, très, bien. Y a pas de débordement, aucun.* » Avec une seule entrée, en permanence surveillée par des gardiens, les allées et venues dans le parc sont en effet plus surveillées qu'ailleurs (je n'ai par exemple jamais vu de gardien au jardin Rachmaninov ou au square Charles Hermite). De ce fait, les populations jugées indésirables (du consommateur de crack à la personne sans-abri) n'y sont que peu (voire pas) présentes. Le parc est en outre très bien entretenu et les équipements sont neufs. Cela crée la sensation d'un espace préservé des nuisances habituellement présentes dans les autres espaces publics du quartier : ni circulation automobile, ni rassemblements de populations jugées indésirables (et parfois perçues comme potentiellement dangereuse), ni problème de salubrité.

Les habitants apprécient cet écrin et certains craignent justement que la construction d'immeubles autour ne nuise un peu à sa qualité. Ce qu'apprécie Julie c'est justement qu'« *il est encore assez secret je pense. Ya pas beaucoup de monde, on sent que c'est vraiment des gens du quartier, fin je trouve ça vraiment cool d'avoir un si grand espace pour nous dans le quartier quoi.* » Damien aime aussi ce calme mais craint que « *compte tenu des constructions qui vont arriver aussi le long de la voie, bah forcément ça va... Là la population sur le quartier je sais pas si elle va doubler mais elle va être conséquente.* » Maria, elle, voit même plus loin puisqu'elle pense que ce qui pourrait augmenter la fréquentation du parc serait « *tous les bâtiments qu'ils sont en train de faire là, les trucs ici vers Rosa Parks.* » J'ai pu retrouver cette crainte de la densification lors du conseil de quartier auquel j'ai assisté. Certains habitants redoutent que le quartier (notamment les espaces publics) ne soient saturés, et qu'en outre la bétonisation et la construction de tours ne créent des îlots de chaleur. Avec 6 hectares de parc, là où se trouvait auparavant une friche ferroviaire, gageons cependant qu'à l'échelle du quartier les îlots de chaleur ne seront probablement pas plus importants qu'avant les aménagements. Quant à la gestion du parc et de sa tranquillité, cela dépendra grandement de la gestion de sa sécurité, mais aussi de celle mise en place au niveau du quartier. Nous y reviendrons donc dans le chapitre 3 de la partie III, dédié à ce sujet.

1.2 Un espace public propice à la création de lien social

Le parc Chapelle Charbon s'avère par ailleurs un espace public favorisant le lien social entre les habitants du quartier qui le fréquentent. Il serait ainsi intéressant d'étudier qui fréquente ou non ce parc avec un échantillon d'habitants plus important et représentatif du quartier, les questionnaires mis en place dans le cadre de l'étude pourrait y aider (selon le nombre de répondants).

Le parc permet tout d'abord de favoriser le lien social dans la mesure où il permet à de grands groupes de se retrouver. Si Damien mentionne les grandes tables (pouvant en effet accueillir plus de 10 personnes) sous l'auvent, nous pouvons aussi y ajouter les larges pelouses. Maria, Julie et Nicolas m'ont tous les trois expliqués y faire parfois des pique-niques entre amis. Lors d'une observation de terrain, j'ai pu assister à un goûter d'anniversaire réunissant une bonne vingtaine d'enfants et des parents.

Plus que les aménagements, ce qui m'a paru être un facteur de lien social est l'investissement associatif du parc. J'ai pu assister à plusieurs événements de quartier (fête de la Terre, inauguration officielle du jardin partagé, projection en plein air, feu d'artifice, cours de sports...) organisés par le Centre Social Torcy, des Associations de quartier ou bien la Mairie. De plus ou moins grande ampleur, ces événements permettent à des groupes de se retrouver ponctuellement et parfois de nouer des liens. Les organisées m'ont particulièrement semblée être vectrices de lien social, qu'il s'agisse des cours de sport ou de l'entretien du jardin partagé, visible sur les photographies 11 et 12 ci-dessous.

Figure 25: Photographies du jardin partagé de Chapelle Charbon



Observations de terrain, 20/03/2022, 13/05/2022

J'ai pu me rendre compte des liens que créent les activités sportives en me rendant à certains cours. Les liens de groupe créés autour du jardin partagé m'ont cependant paru plus importants. J'ai pu échanger autour d'un verre avec les habitantes, et l'habitant présent ce jour-

là, qui entretiennent ce jardin. En effet, elles ont pour habitude de se retrouver au Café de la Gare les mercredi après-midi, après s'être occupées du jardinage.

À nouveau, une étude approfondie des jardins partagés du quartier d'étude permettrait d'infirmier ou de confirmer cette hypothèse, mais la présence du jardin partagé de Chapelle Charbon pourrait bien être interprétée comme un signe avant-coureur de gentrification verte. Alors que certains habitants se félicitent de la sécurité qu'offre le parc (sans population indésirable), d'autres se félicitent du lien social et du savoir qu'engendre le jardinage. Cela n'est pas sans rappeler d'autres études menées sur les jardins partagés au cours desquels les chercheurs ont analysé l'effacement des classes populaires dans certains espaces publics : *« Leur investissement par les classes moyennes cultivées, encouragé par les municipalités, vient renforcer la présence et la visibilité de ces catégories dans l'espace public au détriment d'autres populations dont les activités sont moins valorisées »* (Adam, Mestdagh, 2019). En ce cas, la pratique du jardinage *« conduit à une unification du groupe des nouveaux usagers qui partagent alors des représentations communes de leur territoire et de leur action. Ils ne peuvent définir précisément les acteurs qu'ils remplacent et critiquent puisqu'il s'agit d'un groupe hétérogène avant tout défini par son appartenance sociale et ses pratiques réelles ou supposées »* (Adam, Mestdagh, 2019).

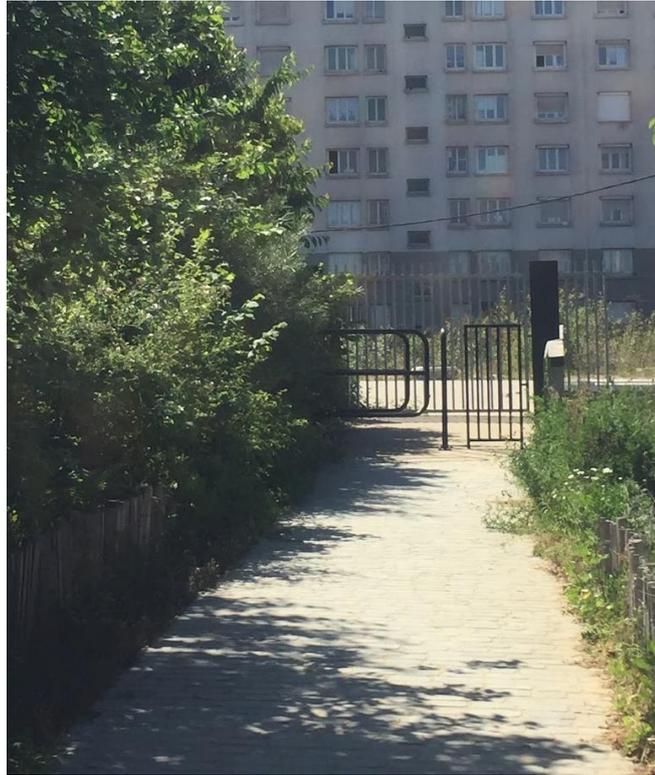
Si une étude approfondie venait à mettre au jour des pratiques, des perceptions et des discours similaires dans les jardins de Porte de La Chapelle, cela ne serait pas pour simplement pointer du doigt des acteurs du quartier, en les accusant de nuire au quartier par la pratique du jardinage. Évitions la caricature et rappelons que, de fait, ces habitants cohabitent quotidiennement avec des situations sociales pour le moins difficiles, et que la présence de consommateurs de drogues peut être une source de stress, voire de danger. Par ailleurs, la *« littérature suggère que les jardins collectifs (...) en agissant sur de multiples déterminants, auraient le potentiel d'améliorer différentes dimensions de la santé, et notamment, du fait de leur caractère collectif, la santé sociale. (...) Les revues de la littérature existante soulignent la multifonctionnalité des jardins collectifs, qui permet l'accès à des fruits et légumes frais tout en offrant des espaces de loisirs, de détente et de cohésion sociale »* (Darmon, Tharrey, 2021a). Même si les réelles vertus des jardins partagés sont aujourd'hui remises en question (Darmon, Tharrey, 2021b), plutôt que de remettre totalement en question une activité qui semble permettre des externalités positives sur la santé, il me semble intéressant d'ouvrir la réflexion sur ces pratiques, permettant éventuellement d'éviter la gentrification verte en amont. Car ce n'est pas la pratique du jardinage en soi qui crée ou renforce la gentrification, mais *« Ce mécanisme [qui] rationalise l'absence de ces groupes aux contours mal définis et justifie les attitudes ségrégatives en dehors de toute considération raciale ou sociale. Le double processus d'invisibilisation / stigmatisation a donc pour effet d'euphémiser les rapports sociaux en gommant leur caractère structurel et potentiellement agonistique. Il permet à nos enquêtés de rationaliser leurs positions morale et sociale. »* (Adam, Mestdagh, 2019)

1.3 L'accessibilité en question

Notons que toutes les considérations précédentes ont été faites à propos des habitants qui pratiquent le parc Chapelle Charbon. Or, malgré l'espace conséquent qu'il occupe déjà dans le quartier, cela ne concerne pas tous les habitants. Sur les dix-huit personnes avec qui je me suis entretenue, seules sept disent le fréquenter régulièrement (dont cinq résidant dans le secteur Chapelle Évangile), et seuls deux parmi les onze habitants ne le fréquentant pas m'ont dit le connaître. Nous l'avons déjà évoqué, le manque de communication et d'accessibilité peut expliquer cette méconnaissance du plus grand parc du quartier. Delphine m'a par exemple expliqué que : « *Chapelle Charbon en plus en vrai je trouve qu'il y a pas eu beaucoup de communication parce que je l'ai découvert au hasard en vélo. J'allais ailleurs et a un moment donné le GPS m'a fait tourner en rond et je me suis retrouvé devant le parc, c'est comme ça que je l'ai découvert, je savais même pas qu'il y avait un parc.* » Après coup, la jeune femme s'est pourtant rendu compte qu'elle pouvait le voir depuis la fenêtre de sa cuisine, mais elle n'y avait jamais prêté attention. Lors de mon entretien avec Maeva, cette dernière m'a également dit ne pas connaître l'existence du parc Chapelle Charbon, alors même qu'elle venait d'expliquer s'être rendue une fois au jardin Rachmaninov. L'entrée de ce parc de trois hectares est pourtant située à une centaine de mètres de ce jardin de 5000m².

L'entrée est en effet située au bout d'une allée, entre deux immeubles et n'est pas forcément évidente à trouver pour quelqu'un qui ne passe pas souvent devant. En plus du manque de visibilité de cette entrée, nous pouvons souligner qu'elle représente pour l'instant le seul moyen d'accès au parc. Cela peut être frustrant pour ceux des habitants qui le connaissent et résident à Porte de La Chapelle ou à Charles Hermite. Nicolas m'a par exemple expliqué qu'« on attend impatiemment, apparemment y aura une entrée rue du Prè, on attend l'entrée rue du Prè. Pour éviter d'être obligé de faire tout le tour du quartier pour y aller. » En effet, il est prévu d'y construire un accès, comme au niveau de la rue Mussorgski. Lors de mes observations de terrain, j'ai pu constater que certains portails ne menant nulle part étaient déjà construits, comme celui sur la figure 26.

Figure 26 : Photographie d'une future entrée du parc Chapelle Charbon



Observation de terrain, 13/05/2022

Le secteur Gare des Mines-Fillettes est celui depuis lequel le parc est le moins accessible, et aussi celui où il est le moins connu des habitants, d'après les quelques échanges que j'ai pu avoir. En effet, même s'ils sont très proches du parc à vol d'oiseau, ils doivent faire un détour pour s'y rendre. D'après Google Maps, un habitant partant du 36 boulevard Ney mettrait 19 minutes à s'y rendre à pied, alors que le parc se situe juste de l'autre côté des entrepôts Ney. Cet échange entre Nicole et Martine résume assez bien la situation :

« **Martine** : *Moi je savais même pas qu'y avait un parc là.*

Nicole : *C'est le parc Charbon. C'est vrai qu'on peut pas y aller par là encore. Je pense qu'ils vont faire quelque chose. Et l'entrée pour l'instant elle est par là. »*

Lors de la conférence à propos du parc Chapelle Charbon, Éric Lejoindre a semblé conscient de cette problématique puisqu'il a affirmé sa « *volonté de retourner cette ZAC vers le nord, de faire en sorte qu'on ait plus cette espèce d'énorme mur pignon qui clôt la ZAC d'Évangile* ». Il pousse même l'idée plus loin, puisque selon lui, il serait possible « *d'ouvrir le quartier grâce à ce projet* » et de le désenclaver en attirant également des habitants de Rosa Parks. S'il pourrait en effet être potentiellement bénéfique de désenclaver les habitants de Charles Hermite grâce au parc, les acteurs de Métropole & Aménagement que nous avons rencontrés dans le cadre du projet Urbasanté nous ont pourtant témoigné leurs difficultés face à la barrière que constituent les entrepôts Ney. Ils nous ont alors expliqué que la seule solution serait de créer un tunnel passant en dessous ou une passerelle passant au-dessus. Dans les deux cas cela sera techniquement complexe et économiquement coûteux pour franchir une aussi faible distance. En outre, je n'ai entendu personne mentionner la future barrière que va constituer le Grand Paris Express. Pourtant les travaux sont déjà en cours et les rails passent entre les entrepôts Ney et le parc Chapelle Charbon, redoublant la coupure et la rendant d'autant plus difficile à franchir.

II. Le square du 21 avril 1944, le square Charles Hermite et le jardin Rachmaninov : des espaces verts plus ou moins récents et plus ou moins appropriés par les habitants du quartier

II.1 Le jardin Rachmaninov : un espace vert relativement ancien auquel les habitants sont assez attachés

Le jardin Rachmaninov est situé entre le secteur Chapelle Charbon et Chapelle Évangile, à proximité du nouveau parc. Si Yanis m'a affirmé que « *depuis que celui-là il est ouvert (Chapelle Charbon), les gens ils vont plus trop ici* », les habitants du secteur Évangile m'en ont tous parlé avec un certain attachement. Chapelle Charbon ne tient ainsi pas la comparaison pour Laurence : « *Alors que celui-là (Rachmaninov) c'est vraiment un des plus vieux parcs du quartier, et y a des arbres qui sont très grands, on a de l'ombre. Y a une intimité dans ce parc là qu'y a beaucoup moins dans Chapelle Charbon.* » Des observations que j'ai pu mener et des entretiens que j'ai pu conduire, il ressort que ce parc plaît particulièrement aux adultes car il serait plus verdoyant, mais aussi plus calme et plus petit. Si ce calme peut s'expliquer par la taille du parc, nous pouvons également mentionner le fait qu'il est interdit d'y jouer au ballon ou d'y promener son chien. Laurence a ainsi plusieurs fois insisté sur son ancienneté, sur le cadre reposant qu'il offre et sur le fait qu'il n'était fréquenté que par des gens du quartier.

Yanis, Maria, Julie et Laurence, tous les quatre, m'ont dit appeler ce parc « *le parc de l'eau* », et non pas le jardin Rachmaninov. Le cours d'eau qui traverse le parc de part en part est en effet central et perçu comme un des atouts principaux de cet espace vert

« **Julie :** *Et bah du coup je le trouve à taille humaine il est chou il est arboré, y a des fleurs, y a cette structure y a l'eau il est assez chouette.* »

« **Maria :** *Mon parc préféré c'est celui-là, j'adore Rachmaninov. Y a un peu tout, y a un peu d'eau parce qu'y a un petit canal, y a du soleil.* »

L'eau est citée tant pour ses qualités visuelles que sonores (au même titre que le chant des oiseaux) ; en résumé le parc est décrit comme des plus bucoliques. Il s'agit sans doute du seul lieu du quartier où l'ambiance sonore ait été spontanément évoquée en termes mélioratifs, sinon, lorsqu'elle est mentionnée, c'est plutôt pour relever des nuisances. Or, « *l'ambiance sonore est intrinsèquement liée à l'espace ; l'espace public se caractérise par une ambiance, variable temporellement. Ces ambiances, socialisantes (ou a-socialisantes) de l'espace public sont le propre de l'urbanité. La connaissance fine d'un espace passe par celle de ses ambiances sonores, révélatrices de pratiques individuelles et collectives. La notion même d'espace public est particulièrement porteuse de sens et intrinsèquement liée à celle d'espace sonore* » (Marry, Delabarre, 2011). Il est donc intéressant de constater que le parc Rachmaninov soit le seul espace où l'ambiance sonore est décrite comme propice à la détente, et correspond à une ambiance socialisante. Cela pourrait en partie expliquer l'attachement des habitants du secteur Chapelle Évangile à ce parc.

L'eau peut avoir comme autre atout de permettre aux habitants de se rafraîchir en été. Lors de la canicule, j'ai pu observer des enfants s'amuser dans le cours d'eau. Nicolas m'a également raconté que son fils s'y baignait parfois en été. Il m'a précisé que cet été,

contrairement aux précédents, les agents de la Mairie avait nettoyé le cours d'eau juste avant la période de fortes chaleurs. Il semble que le cours d'eau ne soit pas pensé pour les baignades d'enfants, faut-il donc y voir une coïncidence ou une adaptation à un usage de fait à un moment où les températures s'annonçaient difficilement supportables ?

II.2 Le square du 21 avril 1944 : un nouvel espace vert situé au cœur de Chapelle International que les habitants peinent à s'approprier

Si les habitants semblent assez attachés au parc Rachmaninov, presque tous ceux que j'ai rencontrés s'accordent en revanche pour décrier le square du 21 avril 1944, situé dans le secteur Chapelle International. Les reproches portent surtout sur son aspect, perçu comme trop urbain et pas assez végétalisé. Pour Maria « *Ça fait trop parc de ville en fait c'est ça. (...) Tu vois ? Les parcs parisiens où tu peux pas te mettre par terre, où tu peux mettre de nappe parce que c'est poussiéreux. T'as une espèce de terre, je sais pas, j'aime pas trop. Et du coup ça ça fait plus parc de ville pour moi. J'aime pas trop.* » Martine résume la situation avec son expression « *jardin-béton* ». Il faut bien accorder aux habitants que ce parc, visible sur la figure 27, n'est pas des plus bucoliques : la végétation y est encore basse, un sol blanc recouvre la majorité de la surface.

Figure 27: Photographie du square du 21 avril 1944



Observation de terrain : 30/03/2022

Les acteurs d'Espaces Ferroviaires (principal aménageur de Chapelle International) que nous avons rencontrés ont eux-mêmes reconnu que ce square n'est pas un franc succès. Une étude d'usage a ainsi été lancée pour reconsidérer les aménagements. Ils se montrent donc conscients que le square ne correspond pas aux attentes de « *nature en ville* » des habitants. Les acteurs d'Espaces Ferroviaires plaident aussi en faveur du temps : les arbres vont croître au fil des années. Des solutions que nous pourrions considérer comme relevant de l'urbanisme

provisoire ont par ailleurs été mises en place courant juillet. De grandes jardinières en bois ont été ajoutées au milieu du parc, entourées d'un rebord pour s'asseoir et agrémentées de plantes ainsi que d'un brumisateur.

Nous pouvons donc émettre l'hypothèse que l'aménagement de ce parc va progressivement évoluer pour de moins en moins tendre vers une logique de sécurité (en ne laissant pas d'angles morts permettant à des populations marginales de s'installer à l'abri des regards, ou encore en mettant des barrières très hautes qui peuvent donner une sensation d'enfermement, redoublée par l'encadrement des immeubles), pour progressivement privilégier la question du bien-être. Il faudra à nouveau attendre quelques temps avant de pouvoir valider ou invalider cette hypothèse.

III. Le square Charles Hermite : un espace vert délaissé depuis quelques années tant par les pouvoirs publics que par les habitants

Étant donné l'enclavement du secteur Gare des Mines-Fillettes que nous avons déjà mentionné, il semble logique que le square Charles Hermite ne soit pas très fréquenté par les habitants des autres secteurs. La plupart ne le connaissent d'ailleurs pas. Seul Nicolas (résidant à Porte de La Chapelle) l'a mentionné, pour me préciser qu'il ne s'y rend jamais car le parc a mauvaise réputation et n'est pas bien entretenu. Les gens du secteur eux-mêmes ne s'y rendent pas beaucoup et le parc m'a souvent paru assez vide lors de mes observations de terrain, comparativement aux autres parcs du quartier. J'ai aussi régulièrement pu y voir quelques adultes seuls assis sur des bancs, sans toujours pouvoir identifier s'il s'agissait ou non d'individus appartenant à des groupes marginalisés.

Toujours est-il que les habitants que j'ai rencontrés ne voyaient globalement pas l'intérêt de se rendre dans ce parc, à moins d'avoir des enfants. Ainsi, quand j'ai demandé à François s'il lui arrivait d'y aller, il m'a répondu « *Bah non, on a pas de chiens à faire pisser, on a pas de gosse à sortir...* ». Même chose pour Liliane qui n'y va plus depuis que son fils a grandi. Elle fréquente des espaces verts, mais ailleurs dans Paris, ne se sentant pas très à l'aise dans celui-ci : « *J'aime pas le coin aussi triste. Y a pas beaucoup de choses. Je préfère Rosa Parks par exemple. Voilà. Parce que c'est plus clair, y a un peu plus de choses. Là ici c'est isolé. C'est pour ça c'est isolé. À l'époque j'allais avec mon enfant, y avait pas trop trop de trucs qui se passaient dans le coin. On était plus tranquille comme je disais. Mais là non. Je me vois pas aller là.* » Situé derrière la cité, entre la rue Charles Hermite et le boulevard périphérique, n'étant entouré d'aucune habitation, le square est en effet assez isolé malgré sa proximité avec l'Espace Glisse 18. Sa mauvaise réputation s'explique en outre par le fait qu'il a été assez fréquenté par des consommateurs de crack lorsque la Colline a été démantelée. À cela s'ajoute le fait qu'un migrant y a été retrouvé pendu en juillet 2019, ce qui constitue un épisode traumatique pour certains habitants du quartier.

Ainsi, lorsque Laetitia m'explique que si elle ne sortait pas avec ses enfants, elle ne s'y rendrait pas, elle précise que ce n'est pas tant par manque d'intérêt pour les espaces verts que du fait du manque d'attractivité de celui-ci : « *Après, personnellement j'aurais pas les enfants j'irais pas au square. Y a rien à faire, il est pas attractif ce square. (...) Déjà, niveau jeux y a pratiquement rien. Là, ça fait un mois qu'un jeu est cassé personne va le réparer. Ils nous ont*

mis des brumisateurs. Super. Ils ont pas commandé de bouton donc y a pas de bouton. En pleine canicule, le truc il a jamais fonctionné. Il a fonctionné quelques heures le vendredi soir. Et le samedi qu'il faisait canicule rien. » Le manque de jeu et les installations qui ne sont qu'à moitié terminées peuvent donc donner une certaine impression d'abandon. À cela s'ajoute une végétation bien moins entretenue que dans les autres parcs, comme on peut le voir sur la figure 28.

Figure 28 : Photographie de la végétation du square Charles Hermite



Observation de terrain, 13/05/2022

Bien que ce côté sauvage puisse avoir un certain charme, il témoigne d'une moindre intervention des jardiniers de la Mairie. La végétation prolifère au point de devenir l'exact opposé du square du 21 avril 1944, et d'offrir de nombreux recoins à l'abri des regards, qui s'avèrent de fait parfois occupés par des consommateurs de crack et/ou des personnes sans abri.

Laetitia m'a expliqué que c'est pour cette raison qu'elle ne laisserait pas son fils y aller seul, même s'il était plus grand : « *pendant une fête de quartier y a eu une petite fille qui s'est piquée avec une seringue. Genre elle était en train de jouer et elle s'est piquée avec. L'autre fois, j'étais au square, je voyais les enfants en train de regarder, courir de partout... Mon fils il vient, il me dit « oui machin il m'a dit là-bas y a des gens ils font des trucs bizarres.* » Je suis partie, une toxico et son client, ils étaient en train de faire ça normal. (...) Ici on enlève l'innocence de nos enfants en fait. » L'idée selon laquelle on retire leur innocence aux enfants du quartier en les confrontant à ce genre de scène est fréquemment revenue dans le discours de Laetitia. De fait, cela peut créer certains traumatismes chez les enfants, voire créer une violence psychologique dans les cas les plus extrêmes, ce qui porte atteinte à leur santé mentale. Quant aux seringues, il ne semble pas nécessaire de s'étendre sur l'important risque sanitaire que cela représente.

Certains habitants continuent pourtant de se rendre dans ce parc. Nous pouvons postuler que la proximité du parc les conduit tout de même à continuer de le fréquenter, d'autant plus qu'il se situe dans la même rue que l'école primaire. En outre, nous avons vu dans la partie 1 que certains habitants ne sortaient que très peu du secteur. La barrière psychologique que forme Porte d'Aubervilliers évoquée par Laetitia explique sans doute qu'ils ne se rendent pas au parc de Rosa Parks mentionné par Liliane (alors même qu'il est à moins de 10 minutes à pied). Si malgré les difficultés mentionnées dans la partie II.1.c un passage était construit depuis le boulevard Ney vers le parc Chapelle Charbon, il serait alors intéressant d'étudier dans quelle mesure cette barrière psychologique entrerait toujours ou non en compte.

Tous ces facteurs nous montrent que la seule présence d'un espace vert ne suffit pas à améliorer le bien-être des habitants. Encore faut-il le confronter « *aux politiques sectorielles connexes : espace public (infrastructures de transport, stationnement), habitat et politique de la ville (gestion urbaine de proximité, sécurité), activités économiques (dont loisirs et tourisme), santé publique (parcours de santé, pratique de la marche). Il n'y aurait rien de pire que de continuer à s'en tenir au concept d'espace vert ornemental qui, faute d'entretien et de valeur d'usage, tourne d'autant plus vite au « délaissé », ajoutant ainsi à la déqualification de l'espace urbain adjacent et au mépris implicite de leurs résidents.* » (Guet, 2014).

En dépit de tous ces points négatifs, Martine relève qu'avant « *y avait beaucoup de dealers et tout ça mais ils ont mis le paquet pour changer le regard sur ça. Ils ont fait le nécessaire, ils ont aménagé. Je sais pas si vous avez regardé y a un truc de basket.* » En effet, si l'entretien du square laisse à désirer sur certains points, il n'en demeure pas moins qu'il dispose d'un certain nombre d'infrastructures : tables de ping-pong, terrains de baskets, ou encore des agrès sportifs assez récents. Quant à la gestion des populations indésirables, mes observations m'ont permis de constater que du mobilier « anti-SDF » avait été installé (des bancs sur lesquels il est impossible de s'allonger, voire de s'asseoir confortablement pour certains, situés autour du terrain sportif).

En outre, des activités sont mises en œuvre par les associations et les pouvoirs publics pour tenter de revitaliser le parc. Martine m'a ainsi expliqué « *qu'ils font de la gym tous les dimanches. Le dimanche, pour tout le monde dans le square. Ils ont lancé ça.* » J'ai aussi pu observer la présence d'une ludothèque durant le mois de mars (container mobile contenant des livres et des jeux de société), et j'ai eu l'occasion de me rendre à une fête de quartier coordonnée par le centre social Rosa Parks et des associations comme l'AFP-18 (club de foot situé dans le quartier). Bien que relativement délaissé comparativement aux autres espaces verts du quartier, le square n'est donc pas totalement laissé à l'abandon.

III. La végétalisation ponctuelle des espaces de voirie : des initiatives plus ou moins probantes selon les secteurs du quartier

Plus largement que les espaces verts à proprement parler, nous pouvons également mentionner la question de la végétalisation des places et des rues, qui ont également un impact sur les perceptions, la santé et les îlots de chaleur. Dans le diagnostic de l'APUR pour le PLU bioclimatique il est indiqué que « *la part de cette végétation dont la hauteur dépasse 3 m, offre un ombrage qui participe à la réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbaine. Cet ombrage est*

calculé sous la forme d'un « indice de canopée » qui évalue la part de surface couverte par la surface de feuillage de ces arbres. » Comme pour les espaces verts, le diagnostic permet d'établir que le 18^{ème} est moins doté par rapport à la moyenne parisienne : l'indice de canopée des rues de l'arrondissement est de 14,6% alors que celui des rues parisiennes est estimé à 18,2 %.

Dans le quartier de Porte de La Chapelle, des projets sont mis en place pour compenser ce manque. Si les habitants mentionnent souvent le manque de verdure de Chapelle International, les aménageurs font un effort notable pour corriger ce défaut, comme dans la rue Eva Kotchever où des arbres ont été plantés avec des pieds végétalisés. Les projets de promenade plantée et de pelouse mettent aussi en avant une volonté de verdir le secteur comme le montrent la figure 29.

Figure 29 : Photographie de panneaux informatifs sur la végétalisation de Chapelle International



Observations de terrain, 05/04/2022

À Chapelle Évangile, les initiatives sont plus individuelles ou associatives. En plus des jardinières installées par l'association Vergers Urbains (également en charge du jardin partagé de Chapelle Charbon), nous pouvons retrouver celles de la rue Jean Cottin. Comme me l'explique Laurence : « Ça a été végétalisé, oui végétalisé, y a eu des bacs de fleurs rue Jean Cottin. Quasiment de là à là y a eu des bacs qui ont été installés et c'est une association de riverains de cette rue là. » J'ai pu rencontrer l'une des initiatrices de ce projet, puisqu'elle faisait aussi partie des habitantes participant au jardin partagé. Malgré les incivilités et les délits dont elle m'a fait part (des entreprises du BTP y cachant leurs gravats pour ne pas avoir à payer la décharge aux passants qui volent des fleurs), la végétalisation se maintient depuis plusieurs années et les habitants continuent de l'entretenir.

Cela n'est en revanche pour l'instant pas le cas dans le secteur Gare des mines- Fillettes au niveau du boulevard Ney, où Vergers Urbains a tenté de végétaliser les pieds d'arbres en juin. Lorsque j'ai discuté avec Laetitia quelques jours après qu'ils ont eu fait les plantations, elle a loué l'initiative tout en m'expliquant que cela ne servirait à rien parce qu'ils seraient rapidement dégradés, à raison. Nous pouvons nous demander si cette différence est uniquement due aux comportements des populations qui fréquentent le boulevard ou si ce n'est pas aussi en

partie lié au fait qu'il ne s'agisse pas d'une initiative partant directement des habitants mais d'une association venue dans le secteur.

Chapitre 3 : La question du contrôle social et de la gestion des espaces publics à travers les discours sur l'insécurité ou l'insalubrité : améliorer le cadre de vie de tous ou exclure les indésirables ?

Si le chapitre 1 nous avait déjà permis de cerner la question de la sécurité des espaces publics comme une thématique revenant de façon récurrente dans les discours, l'étude du square Charles Hermite nous a conforté dans cette perspective. Bien que la question de la sécurité puisse parfois être reliée à des enjeux de santé et de bien-être, nous verrons qu'elle reste en même temps souvent liée à celle du contrôle social. Dans une perspective foucauldienne, nous ne réduirons pas la question du contrôle social au sujet de la sécurité. Nous verrons ainsi comment le contrôle social peut aussi s'imposer à travers des normes régissant l'ensemble des comportements des individus dans l'espace public. Ces normes permettent alors de pointer du doigt les individus déviants, allant parfois jusqu'à les définir comme des indésirables.

I. La question sensible de l'insécurité dans un quartier habité par des populations « indésirables » peinant souvent à cohabiter avec les populations « légitimes »

I.1 Qui sont les « indésirables » et pour qui le sont-ils ?

Si nous considérerons les habitants légitimes comme ceux dont la présence est souhaitée dans un quartier par les acteurs dominants, il existe aussi des populations jugées indésirables. Les populations qualifiées d'indésirables peuvent s'avérer très diverses et « *n'ont en commun que de contrevenir aux normes dominantes du capitalisme urbain contemporain* » (Koepke, Anonyme, 2022). C'est justement parce qu'elles contreviennent à ces normes qu'elles ont aussi en commun d'être « *soumises à de multiples formes de contrôle social formel ou informel* » (Koepke, Anonyme, 2022).

L'indésirabilité ne désigne donc aucun groupe social en soi, mais se définit toujours par rapport à ceux qui correspondent à ces normes et au système de valeur correspondant. Notons qu'il existe un gradient d'indésirabilité, allant des populations les plus explicitement désignées comme telles, et dont la présence n'est tout simplement pas souhaitable, à des populations qui ne sont pas explicitement nommées mais associées à des comportements jugés déviants. Cette désignation « *révèle des rapports de pouvoir asymétriques qui se traduisent notamment par le pouvoir de définir qui est indésirable ou légitime dans l'espace urbain* » (Koepke, Anonyme, 2022). Autrement dit, en reprenant un vocabulaire relevant de la perception, les auteurs de l'article permettent de situer ce regard et de mettre au jour des rapports de domination. Cela conduit alors à se demander aux yeux de qui des populations sont indésirables et qui a le pouvoir de formuler cette indésirabilité.

En considérant que les populations « *légitimes* » résidant dans le quartier de la Porte de la Chapelle ne sont pas les seules à habiter le quartier, c'est-à-dire à y vivre et à l'investir

quotidiennement, nous nous concentrerons donc sur trois grandes catégories d'indésirables : les usagers de drogues, les populations à la rue ne consommant pas de crack (notamment les populations de migrants). Il s'agit de catégories de populations où l'indésirabilité est pour ainsi dire poussée à l'extrême, à tel point que certains de leurs membres sont parfois dépourvus des formes de légitimation les plus basiques, ne serait-ce que des papiers d'identité ou un livret de famille. Les reconnaître comme habitants revient déjà à leur reconnaître une certaine légitimité : ils sont des acteurs de fait de ce quartier, et sont donc aussi concernés par les transformations urbaines. Étant donné le manque de données statistiques, et les difficultés à recenser des populations aussi marginalisées, il apparaît plus complexe de proposer un état des lieux de leur présence au sein du quartier mais cela n'en reste pas moins nécessaire pour comprendre son contexte sociodémographique.

En effet, ces deux groupes d'indésirables ont été, jusqu'à il y a peu, fortement présents dans le quartier et restent associés aux représentations de La Chapelle, quoique leur concentration tende à décroître du fait de politiques volontaristes mises en œuvre depuis quelques années. Ces politiques ne sont pas sans rapport avec les aménagements en cours et ont déjà commencé à fortement modifier *a minima* les pratiques, mais aussi sûrement les perceptions, des espaces publics occupés par des indésirables.

I.2 Les consommateurs de crack, des indésirables par excellence ?

Que cela soit dans les discours des habitants ou dans les représentations médiatiques, la question de l'insécurité dans le quartier de Porte de la Chapelle est avant tout liée à la présence des consommateurs de crack. Même si, comme le dit Nicolas, il existe une part de « *fantasmes* » dans ces représentations, il est indéniable que le nord-est de Paris concentre plus d'usagers de crack que dans le reste de la capitale. L'habitant précise ainsi que « *la Porte de La Chapelle souffre beaucoup de sa réputation réelle ou fantasmée. Puisque ça a été pendant des décennies un haut lieu de distributions de stupéfiants. On a encore un des rares lieux avec un distributeurs de seringues qui fonctionne, qui est encore utilisé. J'ai encore vu quelqu'un aller chercher une seringue y a pas une semaine. Y a eu la colline du crack, y a eu quelque chose qui a beaucoup repoussé les gens on va dire.* » Une rapide mise en perspective historique des consommateurs de crack dans l'espace public semble nécessaire pour mieux comprendre cette situation, et tenter d'y voir plus clair à propos d'un sujet souvent instrumentalisé par les discours politiques et médiatiques.

Alors que depuis les années 1980, le trafic et la consommation de crack avaient plutôt lieu dans des squats, à partir de 2004, un nouveau type de revendeurs émerge dans le Nord de Paris, en particulier dans le quartier de la Goutte d'Or. La cité Reverdy, dans le 19^{ème} arrondissement, devient un des plus gros points de revente mais ce « *four* » est démantelé en juin 2014. Ce démantèlement représente un « *tournant capital dans le paysage du trafic et des scènes de consommation de crack, entraînant de nombreux changements dont les conséquences étaient encore observables en 2017 : une reprise du trafic parisien intramuros par des dealers de type modous, un report vers des lieux d'usage/revente déjà installés et une dissémination du trafic avec l'investissement marqué du métro parisien* » (Cadet, Taïrou, 2018). La Rotonde de Stalingrad, mais aussi la Porte de la Villette, les Jardins d'Éole, la Gare du Nord et la Gare de l'Est deviennent de nouveaux points d'approvisionnement connus du grand public pour la

présence de consommateurs de crack. Le quartier de la Porte de la Chapelle est donc progressivement entouré par ces points de revente. Par ailleurs, la vente et l'usage de crack tendent à s'intensifier dans le métro parisien, notamment sur les lignes 12 (qui dessert le quartier d'étude) et 4 (à deux stations du quartier d'étude). La concentration de ces pratiques dans le métro a, entre autres conséquences, d'exposer les acteurs du trafic, puisque ce « *sont des lieux où les consommations, comme les reventes, sont très visibles ; et ce, même si certains usagers ne possédant pas de lieu pour s'abriter sont gênés de devoir consommer dans l'espace public* » (Cadet, Taïrou, 2018).

Progressivement, quelques usagers de drogues se regroupent à la « Colline du crack » au cours de cette période. La colline est située à côté de la Porte de la Chapelle, entre le boulevard et une bretelle du périphérique. Ce lieu, où s'étaient développés des habitats informels tels qu'on peut en observer sur la figure 30, est fréquemment évacué par les forces de l'ordre, mais les crackers s'y réimplantent. Si certains y restent de façon permanente, les vendeurs et une bonne part des consommateurs ne sont que de passage.

Figure 30 : Photographies des habitats informels de la Colline du crack en 2018



Sources : Photographie 1 (à gauche) : Radio France, Benjamin Mathieu, 2018 ; Photographie 2 : Photo PQR, *Le Parisien*, Max PPP, 2018

À la suite d'une de ces évacuations en 2017, un second talus est investi par les usagers de drogues, entre deux axes du périphérique. Les personnes qui y sont alors implantées parlent de la « *Petite Colline* ». Sur la « *Grande* » ou sur la « *Petite* », dans les deux cas, les conditions de vie sont particulièrement dures : à l'insécurité engendrée par un contexte social difficile s'ajoutent l'insalubrité, le danger que représentent le trafic automobile, une forte promiscuité ainsi qu'un terrain particulièrement pentu et accidenté. Le lieu est connu en mal de tous, au point que « *certain usagers de crack ne fréquentent pas ce lieu de vente, même occasionnellement du fait de sa mauvaise réputation* » (Cadet, Taïrou, 2018).

L'évacuation définitive des deux Collines a lieu en novembre 2019, les consommateurs de crack vont alors se réinstaller sur une autre entrée du périphérique, au niveau de la Porte d'Aubervilliers. Ce nouveau campement est situé derrière l'école Charles Hermite et à proximité d'un campement de migrants. Il sera lui aussi évacué en janvier 2020 à la suite des protestations des habitants du secteur, déjà évoquées par Laetitia.

Malgré un contexte plus que difficile, les Collines sont aussi des lieux de sociabilités, parfois tendues, souvent intéressées, mais qui n'en demeurent pas moins une forme de lien social pour des individus particulièrement désaffiliés : « *Ces moments de sociabilités semblent à tel point importants que certains consommateurs, ayant obtenu un hébergement pour une ou plusieurs nuits, témoignent en faire un usage sporadique pour éviter de se sentir seuls* » (Cadet, Taïrou, 2018). Le crack opère « *comme un créateur et catalyseur de liens dans la vie de ces personnes aux marges d'une société qui leur est particulièrement hostile. Reconnaître de tels aspects n'efface pas la « galère » ou la véritable souffrance sociale que cette drogue, associée à d'autres facteurs, génère pour les acteurs qui se livrent à sa consommation* » (J. Costa, 2021). L'évacuation rompt donc ces sociabilités et précarise encore davantage des individus extrêmement désaffiliés.

Si les habitants s'accordent sur le fait qu'il était nécessaire d'évacuer le campement pour des raisons de sécurité et de bien-être, certains déplorent l'absence de prise en charge qui a suivi. Pour eux la solution apportée n'est pas viable, le problème a juste été repoussé plus loin. Alors qu'il faudrait mettre en place des solutions à long terme pour soigner les consommateurs, ils ont juste été repoussés vers Porte de la Villette ou disséminés dans Paris :

« **François** : Bah parce que ça fait chasse, c'est la police, la mairie... Elle veut pas de ça chez soi quoi. C'est le jardin du voisin, on pousse.

Martine : Y a aucune solution qui est amenée.

François : Y a pas de dispensaire. C'est ça qu'il faut, il faut ouvrir des dispensaires et puis les soigner. »

Tous ne sont cependant pas aussi clairs dans leurs discours. Laetitia, parfois poussée par l'exaspération, oscille entre compréhension et rejet. À certains moments de l'entretien elle suggère bien une prise en charge : « *Mettez-leur des médecins et aidez-les en fait, ça aidera tout le monde. Et c'est pas impossible ! Je pense pas que ce soit impossible, je sais pas l'État ce qu'ils attendent en fait.* » À d'autres moments, elle penche en revanche du côté de la stigmatisation : « *moi je conçois plus le discours « c'est des gens malades. » Pour moi, les gens malades c'est des gens qui ont pas choisi leur maladie. Après on nous dit des fois « ouais, vous avez pas de cœur. » Mais c'est pas des gens qu'ont un cancer. Dans un sens pour moi l'addiction ils l'ont choisi.* » Il semblerait donc que la confrontation à des consommateurs de crack au quotidien épuise cette habitante, au point de créer des contradictions dans sa perception des consommateurs de crack. Si d'une part elle ne nie pas leur humanité et les perçoit comme des individus en détresse, d'autre part elle recourt parfois à l'argument de la responsabilité individuelle.

Lors des entretiens que j'ai pu avoir, les discours les plus culpabilisants vis-à-vis des indésirables étaient toujours dirigés contre des consommateurs de crack. Même si certains discours peuvent être stigmatisants vis-à-vis des jeunes du quartier ou des migrants, certains propos tenus sur les consommateurs de crack sont particulièrement virulents. Une responsable associative est même allée jusqu'à me dire lors d'une discussion informelle qu'elle comprenait que certains habitants puissent vouloir « *tirer dans le tas* ». Contrairement aux autres indésirables, il est plus courant dans les discours que l'entière responsabilité de leur situation leur soit incombée. Cela n'est pas étonnant si l'on considère que « l'usage de substances

psychoactives illicites est communément perçu comme une conduite aliénant l'autonomie de pensée et d'action du sujet (Bergeron, 2010) : l'utilisateur serait sous « l'emprise de la drogue », dans un « détachement » égoïste à l'égard du monde (Ogien, 1991) et une quête morbide d'annihilation de la pensée, « c'est-à-dire de ce qui crée le lien au monde et à autrui » (Le Breton, 2000) » (Hoareau, 2016).

Incomber aux consommateurs de crack l'entière responsabilité de leur addiction revient à en faire des indésirables par excellence. Puisqu'en « choisissant » de consommer ils choisissent de dévier des normes dominantes, cela légitimerait aux yeux de certains habitants de les exclure de l'espace public, soit des lieux communs à tous ceux qui acceptent de respecter ces normes. L'espace public est implicitement défini comme accessible à tous, sous réserve de ne pas adopter une attitude trop déviante. Or les consommateurs de crack (du fait leur addiction et de ses conséquences) ne sont plus en capacité de respecter les normes sociales établies. Plus encore que de justifier leur exclusion de l'espace public, considérer que les consommateurs sont responsables de leur addiction revient à prendre position sur ce qu'il doit advenir d'eux une fois qu'ils en seront écartés. Si le soin n'est plus considéré comme une option, deux solutions restent alors possibles. Dans un premier cas, les consommateurs peuvent être repoussés toujours plus loin et devront toujours trouver de nouveaux lieux où se réfugier. Nous l'avons vu précédemment, les habitants avec qui j'ai pu échanger à ce sujet sont d'avis que ce cas de figure est la solution actuellement adoptée par les pouvoirs publics et qu'elle n'est pas satisfaisante. Dans un second cas, il s'agirait de radicalement les supprimer de tout espace public, le caractère inhumain de ce cas de figure (qui nécessiterait « au mieux » un enfermement sans prise en charge médicale) fait qu'il n'a jamais été évoqué. Si ni la première ni la seconde solution ne semble envisageable, nous concluons donc que la responsabilisation individuelle des consommateurs est tout simplement une impasse.

Sans déresponsabiliser les acteurs ayant pu tenir ce type de discours, nous ne pouvons adopter un regard manichéen et considérer que le caractère parfois violent de leurs propos ne s'explique que par un manque de réflexion ou d'humanité. Nous avons déjà mentionné les conséquences de la consommation de crack sur la santé mentale et l'insécurité que pouvait générer la présence de consommateurs dans le quartier.

Malgré les évacuations à Porte de La Chapelle et à Porte d'Aubervilliers, certains consommateurs restent présents dans le quartier. Les observations de terrain et les entretiens m'ont permis d'établir qu'ils se regroupaient notamment dans trois espaces situés au nord du quartier. Le premier lieu de regroupement (et sans doute le plus important) est localisé sur le boulevard Ney, en face de la future Arena II. Le deuxième, plus diffus, s'étend de la Porte d'Aubervilliers à la cité Charles Hermite. Enfin, le troisième, et le moins visible, se situe autour de l'ancienne colline du crack, au niveau du boulevard périphérique. Les habitants les plus confrontés aux consommateurs sont donc ceux des secteurs de Porte de La Chapelle et de Gare des Mines-Fillettes, ce qui corrobore les analyses que nous avons déjà réalisées dans les parties I.3, I.4 et II.2.c.

I.3 Les populations sans abris non-consommatrices de crack

En dehors des consommateurs de crack, d'autres catégories d'indésirables occupent l'espace public de Porte de la Chapelle. Pour l'observateur extérieur, il est évidemment difficile de faire la distinction entre les consommateurs de crack lorsqu'ils ne sont pas sous l'emprise de la drogue (ou en train de la consommer) et les autres indésirables. Pour certains habitants la différence semble pourtant extrêmement claire. Yanis m'a ainsi affirmé que « *le crack ça... Ça salit. C'est une drogue dure, c'est une drogue sale. Ça veut dire forcément tu le vois. Tu sais il a le pantalon baissé, des fois ils peuvent baver un peu. Là tu vois que c'est un cracker. Mais des fois tu vois que c'est des Afghans, ils viennent chercher leur bouffe ici. C'est pas dérangeant. C'est les crackers le problème. (...) Faut pas confondre : y a les Afghans et les crackers, c'est deux choses différentes.* » Si certains indices peuvent en effet permettre de distinguer les consommateurs de crack, nous nuancerons en affirmant qu'il est parfois difficile de les distinguer d'une personne sans-abri particulièrement avinée, en ajoutant que tous les usagers de drogues n'en sont pas au même stade de dépendance.

En dehors des comportements des indésirables, les lieux où ils se regroupent peuvent aider à les distinguer, même si plusieurs populations peuvent parfois se mélanger à un même endroit. Dans le discours des habitants avec qui j'ai pu échanger, il semble par exemple clair pour eux que le renforcement avant l'angle de la rue de la Chapelle et de la rue Raymond Queneau est davantage occupé par des migrants que par des consommateurs de crack. À l'inverse, il apparaît dans les discours que les individus se regroupant en face de l'Arena sont le plus souvent des usagers de drogue.

Par ailleurs, il est encore plus difficile pour celui qui observe de faire la distinction entre les différents groupes constituant les indésirables non-consommateurs de drogue. Pourtant, cette distinction importe dans la mesure où « *la population sans-abri, en tant que catégorie sociale située « à la marge des cadres sociaux ordinaires et de tout groupe social [...] positivement construit* » fait l'objet de différents « *traitements* » de la part des institutions sociales, des pouvoirs publics, et des médias (Pichon, 2010, p. 72). Pascale Pichon alerte sur les dérives de la traduction médiatique d'un problème social qui reconstruit le réel en le rendant homogène. Basée sur le constat d'une situation administrative et d'une expérience partagée, cette catégorisation crée l'illusion d'une « *classe vagabonde* », à l'encontre de la diversité des parcours de désinsertion sociale vécus par les individus » (Achard, 2016). En effet, la situation administrative et sociale d'un migrant sans papier ne sera pas la même que celle d'une personne née en France se retrouvant à la rue.

Dans les conditions du stage déjà évoquées, je n'avais cependant pas les moyens d'affiner ces distinctions, qui auraient nécessité d'échanger avec ces populations. Mes observations de terrain m'ont parfois laissé penser que les populations indésirables non-consommatrices de drogues présentes dans les espaces publics de Porte de la Chapelle n'étaient pas toujours des migrants. Cependant, ne pouvant que m'appuyer sur les discours des habitants pour obtenir des informations complémentaires, mon analyse tournera essentiellement autour de cette catégorie d'indésirables.

En effet, lors de mes échanges, la question des migrants est beaucoup revenue. Ces populations étaient souvent perçues de manières très différentes des usagers de drogue. Pourtant, sans jamais sauter le pas de l'amalgame entre populations migrantes et usagers de drogues (comme cela peut trop souvent être le cas dans les discours médiatiques), force est de

constater que ces deux catégories d'indésirables peuvent parfois se mélanger, et sont en tout cas souvent amenées à cohabiter dans les mêmes espaces. Dans le quartier de Porte de la Chapelle, migrants et usagers de drogues n'ont pas pour seul point commun d'être perçus comme indésirables par les acteurs dominants, mais aussi de fréquenter les mêmes espaces publics. Laetitia le déplore d'ailleurs en expliquant que cette cohabitation a fait sombrer certains migrants dans la consommation de drogues : « *En fait ce qui s'est passé c'est que les toxicos c'est que les modous au départ ont donné de la drogue gratuitement, cachée dans les cigarettes aux migrants. Sauf qu'apparemment c'est une drogue qui est très très addictive. Donc vous en prenez une fois, c'est foutu. Moi, j'ai vu des migrants qui étaient vraiment à la base des migrants devenir des toxicos. Et ils ont eu la très bonne idée de mélanger toutes ces populations en fait.* »

Dans ces discours, les migrants qui se mettent à consommer sont bien plus déresponsabilisés que les autres usagers de drogues. Martine parle ainsi des « *pauvres migrants, c'est des tous jeunes ils sont dehors. Ils étaient beaucoup devant le centre social France Terre d'Asile et tout ça. Mais ils sont la cible des dealers.* » Globalement, les discours des habitants semblent bien plus indulgents à leur égard, nous retrouvons donc le gradient de l'indésirabilité précédemment évoqué. Ce gradient n'est pas sans rappeler certaines représentations du sans-abrisme en général : « *Entre pauvreté méritée (liées aux défaillances personnelles), et pauvreté méritante (attribuée aux défaillances du système socio-économique), la figure du « sans-abri » oscille entre l'image du coupable qui dérange et celle de la victime qu'il faut secourir. (...) Il en résulterait une forme de « hiérarchisation des souffrances »* » (Hachard, 2016). Notons toutefois que cette hiérarchisation des souffrances est aussi liée à une hiérarchisation des nuisances vécues. Les critiques émises vis-à-vis des consommateurs de crack étaient souvent liées aux comportements violents et/ou déplacés qu'ils pouvaient avoir dans l'espace public. Ainsi, « *les représentations sociales légitiment des pratiques pouvant être assimilées à une tentative de contrôle social : tolérer la souffrance tant qu'elle n'impacte pas la vie sociale et tenter de contenir les déviances considérées comme indésirables* » (Achard, 2016).

Malgré tout, les populations de migrants restent perçues comme des populations indésirables dans l'espace public, ce que nous pouvons percevoir tant dans les discours des habitants dénonçant les incivilités que dans la manière dont les pouvoirs publics tentent de réguler leur présence (ce que nous verrons dans la partie III du chapitre 3).

Les attroupements peuvent tout d'abord être perçus comme dérangeants. Nicolas m'a ainsi expliqué qu'« *en général c'est 99,99% d'hommes, bruyants, nombreux... Très honnêtement je peux comprendre que ça puisse paraître oppressant... Pas forcément pour une femme. Même moi, très honnêtement je suis pas très craintif et j'ai jamais eu de problèmes avec des gens dans la rue. Même moi, parfois, je trouve ça oppressant.* » Plus qu'une question d'insécurité, c'est alors une sensation d'inconfort et de malaise qui est évoquée. En mentionnant les populations présentes à l'angle de la rue Raymond Queneau (associées à des populations de migrants dans les discours des habitants), Julie m'a ainsi dit : « *ça grouille plus, ça zone. J'ai pas peur, c'est absolument pas une question de peur mais c'est vrai que c'est pas un endroit agréable, t'as l'impression que tu rentres chez d'autres gens fin c'est très... c'est squatté.* » Dans sa sémantique, l'expression « *squatté* » remet déjà en question la légitimité de ces populations à occuper ces espaces. Leurs comportements sont dépeints comme impropres à un

partage apaisé de l'espace public. Implicitement se dessine l'idée qu'ils ne sauraient pas cohabiter dans un espace pourtant dédié à la cohabitation.

La question de l'insalubrité (sur laquelle nous reviendrons plus en détail dans la partie IV du chapitre 3) est aussi associée à celle du comportement déviant de ces populations, les désignant implicitement comme indésirables. Gabriel manifeste ainsi son exaspération en affirmant « *Porte de La Chapelle. Ouais malheureusement, c'est sale, ouais très sale. Les migrants jettent partout leur nourriture, c'est... On peut rien faire. De toute façon on peut rien y faire. On veut bien les aider mais bon... S'ils veulent pas de l'aide tant pis pour eux.* » Nous pouvons donc saisir le point auquel la compassion trouve ses limites dans les discours. Comme pour les consommateurs de crack, ressurgit l'idée qu'il faut aider ceux capables de respecter les espaces communs (publics) et de s'adapter aux normes de la vie en société. Les migrants sont ainsi associés aux consommateurs de crack dans les discours sur la propreté du quartier :

« **Delphine** : *on est arrivé il n'y avait personne, il n'y avait jamais personne. Depuis je crois qu'il y a eu une vague de migrants, il y a eu un centre qui a été détruit, mais depuis ça les gens sont restés là et vendent des choses à la sauvette etc. Et depuis c'est devenu dégeulasse, il y a de l'urine partout, ça sent c'est sale. En fait il y a un mélange entre des drogués, des migrants, des sans-abris, c'est un mélange de gens qui restent souvent là toute la journée.* »

II. Vers une gestion sécuritaire des espaces publics qui repousse les conflits hors du quartier ?

II.1 Repousser les indésirables avec les forces de l'ordre

L'indésirabilité ne se résume pas à la stigmatisation des populations dominées dans les discours et les représentations. Cette stigmatisation peut aussi servir à justifier des politiques de contrôle et d'éviction des populations désignées comme indésirables.

Il n'est pas anodin que dans l'article « Indésirables, entre le capital et le « droit à la ville », la mise en ordre des espaces urbains », les auteurs choisissent de commencer en analysant le discours de réélection d'Anne Hidalgo en janvier 2020 à Porte de la Chapelle. Du fait de la présence de populations migrantes et d'usagers de drogues, cependant moins importantes qu'il y a quelques années, les représentations associées à ce quartier ont souvent un lien étroit avec l'idée d'indésirabilité. Lors de ce discours, la Mairesse de Paris a justement affirmé sa volonté de contrer ces représentations en réinvestissant ce quartier, notamment à travers une politique d'aménagement. Selon les chercheurs, ce discours annonce en creux « *la disparition de présences corporelles dites indésirables au nom d'une amélioration urbaine et d'une « spectacularisation » de la ville à travers des événements spéciaux comme les Jeux Olympiques* » (Koepke, Anonyme, 2022). Il y aurait donc une volonté plus ou moins explicite d'exclure certaines populations des espaces publics, voire plus largement d'un espace urbain donné. Il semble en effet que spectacularisation et attractivité des espaces publics soient incompatibles avec la présence d'indésirables.

Pour exclure les indésirables, les acteurs dominants ne se contentent souvent pas d'une seule méthode, mais peuvent les multiplier, parfois d'un commun accord, parfois sans même avoir réellement conscience de poursuivre un objectif commun. « *Cette gestion élastique de l'indésirabilité se traduit par des effets complexes qui correspondent à trois grands types : les*

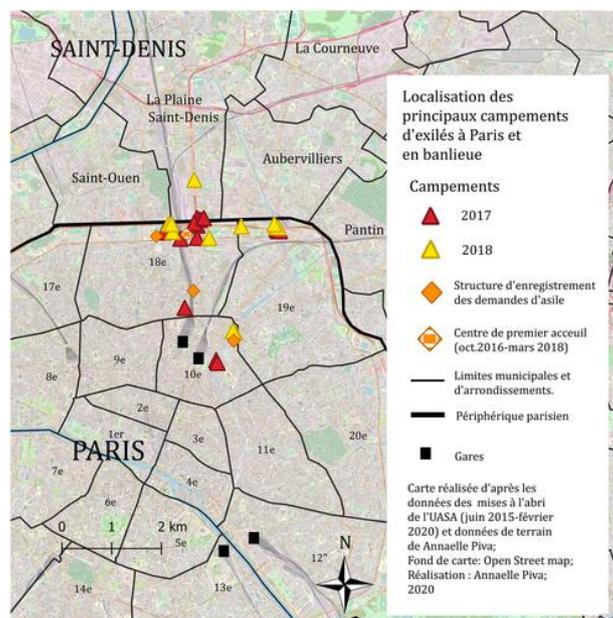
logiques de mise en circulation, de déguerpissement ou d'invisibilisation » (Koepke, Anonyme, 2022). Ces méthodes peuvent être plus ou moins coercitives - des expulsions de migrants organisées par la police à l'installation de mobilier urbain anti-SDF -, et plus ou moins conscientisées - de la visée sécuritaire au projet affiché de mixité sociale (Giroud, 2015). Dans tous les cas, elles visent à l'expulsion des indésirables, ce qui a des conséquences sur leurs conditions de vie, et donc sur leur état de santé, qui peuvent être plus ou moins dramatiques.

La façon la plus radicale d'évincer les indésirables du quartier reste l'expulsion par les forces de l'ordre. Nous avons déjà mentionné plusieurs fois le démantèlement de la Colline du crack, puis des campements de Porte d'Aubervilliers, mais il faut aussi mentionner les démantèlements des campements de migrants qui ont existé au sein même du quartier.

De 2016 à 2018, face aux campements qui occupent l'espace public, est installé un dispositif d'accueil à Porte de la Chapelle, sur le futur site du Campus Condorcet. La capacité d'accueil de ce dispositif provisoire est de 400 places, et il se retrouve vite saturer. En 2018, le campement est démantelé et cinq centres sont ouverts pour le remplacer. L'un se situe toujours dans le 18^{ème} (boulevard Ney), les quatre autres sont éparpillés en banlieue (dans l'Essonne, le Val-d'Oise, les Hauts-de-Seine et la Seine-et-Marne). Certains militants signalent alors que ces dispositifs sont voués à l'échec, comme Gaël Manzi - membre d'Utopia-56 - qui explique que « *Ce système ne marchera jamais car les 'dublinés' ne voudront pas y aller. Ils savent qu'en se présentant dans ces centres, ils seront ensuite renvoyés dans le premier pays européen où ils ont déposé leurs empreintes, souvent l'Italie, et ils ne le veulent pas.* »

De fait, un campement informel se réinstalle à Porte de la Chapelle, à proximité de la Colline du crack, puisque le site du futur Campus Condorcet n'en est séparé que par la voie d'accès au périphérique. En 2019, à la même période que l'évacuation, ce campement est expulsé. Migrants et consommateurs de crack se retrouvent alors à cohabiter à Porte d'Aubervilliers, comme nous l'a déjà expliqué Laetitia, en le déplorant. Analyser les évolutions spatiales de ces campements nous permet alors de constater la périphérisation progressive de ces indésirables, comme l'illustre la figure 31. La chercheuse A. Piva explique que cette périphérisation renforce la marginalisation de populations déjà précaires. Or cette marginalisation tend à accentuer la « *dégradation des conditions de vie dans les campements, telle que l'illustre la cohabitation des exilés et des toxicomanes dans des espaces adjacents dès 2017, à la porte de la Chapelle* » (Piva, 2021).

Figure 31: Carte de la périphérisation des campements de migrants entre 2017 et 2018



Source : A. Piva, 2021

Nous l'avons dit, la périphérisation des campements ne s'est cependant pas arrêtée là, puisqu'en 2019, les campements de Porte de la Chapelle ont été évacués par les forces de l'ordre, afin de commencer les travaux du campus Condorcet et de l'Aréna II en vue des Jeux Olympique 2024. Dans leurs discours, les habitants du quartier établissent explicitement le lien entre les projets d'aménagements et les expulsions des migrants comme des consommateurs de crack, notamment dans le cas du projet de l'Arena, mais aussi plus largement :

« **Nicolas** : *Je pense que y a une volonté un peu de la Mairie... que ce soit d'arrondissement ou de Paris... avec les nouveaux aménagements qui vont arriver, que ce soit l'Arena ou le campus Condorcet, y a une volonté de... Entre guillemets de nettoyer le quartier. C'est quelque chose qu'on entend beaucoup dans le discours. (...) Les résident en parlent en disant y a forcément un moment où y aura une super salle de concert, un campus universitaire, les JO... Voilà on va pas s'imaginer que les JO se passent là quoi... Je pense qu'en effet la création de Chapelle Charbon et de Chapelle International ça participe un peu à tout ça aussi. Je pense qu'y a l'idée bah de dépopulariser le quartier. »*

Si certains - comme Nicolas - redoutent cette sécurisation des espaces publics du quartier, nous devons noter que d'autres l'attendent avec impatience. Damien, lui, va jusqu'à redouter que les actions mises en place ne soient pas assez sévères : « *Est-ce que les Jeux Olympiques vont résoudre le problème ? Peut-être parce que c'est un peu ce qui s'entend dans le quartier mais c'est pas forcément sûr que ça se fasse. »*

À travers les aménagements eux-mêmes, les aménageurs empêchent ensuite leur réinstallation, « *l'aménagement urbain sur le long terme, à travers la valorisation des friches de la Porte de la Chapelle et de la Plaine Saint Denis, soutient un front de gentrification et régule certains usages alternatifs de l'espace (habitats en friches, jardins partagés, campements, etc.)* » (Piva, 2021). Ainsi, avant même leur réalisation, les projets d'aménagement du quartier de la Porte de la Chapelle ont déjà pu avoir des conséquences néfastes sur la santé des populations indésirables qui y résidaient de fait. En effet, malgré des

conditions de vie insalubres et indignes, ces campements situés dans Paris offraient un certain capital spatial aux personnes migrantes. Or, avec cette périphérisation, elles se retrouvent désormais reléguées « *dans des espaces de plus en plus éloignés des lieux ressources principalement situés dans Paris et beaucoup voient s'aggraver leurs pathologies physiques (gales, maladies pulmonaires, blessures, problèmes dentaires, etc.) et mentales (dépressions, décompensations, etc.) du fait d'une errance qui leur apparaît insoluble.* » (Piva, 2021).

Plus généralement, les campements permettent d'éviter l'éparpillement, et donc de créer des réseaux de solidarités - tant entre migrants qu'entre acteurs associatifs -, mais aussi de visibiliser leurs habitants. D'une part, les campements permettent à leurs habitants de répondre tant bien que mal à des difficultés qu'ils rencontreront de toute façon tant qu'ils sont à la rue et en situation irrégulière : difficultés d'accès aux soins, manque d'hygiène ou encore précarité alimentaire. D'autre part, grâce à la visibilité que leur donnent ces regroupements, ils peuvent plus facilement prétendre à améliorer leurs conditions de vie (et donc leur état de santé) à travers des mobilisations collectives et un plus fort soutien associatif. Ainsi « *la présence collective, visible et perçue comme problématique des exilés dans l'espace public fait du campement un espace de résistance à l'invisibilisation et engendre un rapport de force* » (Piva, 2021).

Cela, les collectifs de migrants et les acteurs associatifs l'ont bien compris. Comme le prouve l'occupation symbolique organisée par Utopia-56 sur la place de la République en novembre 2020. Cette occupation peut s'appréhender comme la revendication d'un « *droit à la ville de fait* », au cours de laquelle « *la mise en visibilité des campements par les exilés est un acte intrinsèquement politique car il vient perturber l'ordre des places, les exclus venant revendiquer un espace central au nom du principe d'égalité* » (Piva, 2021). Plus récemment, ce n'est pas un hasard si le Collectif la Chapelle Debout a choisi d'occuper « un bâtiment vide dans les beaux quartiers parisiens », au cœur du 9^{ème} arrondissement, pour se mobiliser contre l'extrême-droite et revendiquer les droits des personnes sans-papiers, plutôt que de s'installer dans le 18^{ème}, où il est pourtant implanté et où les potentiels lieux d'occupation ne manquent pas. Dans son communiqué du 19 avril 2022, le collectif est on ne peut plus clair : « *Ce lieu est une arme. Ce lieu est un outil.* » Il réaffirme ainsi que la visibilité offerte par un emplacement au sein de la capitale peut permettre l'amélioration des droits, et donc des conditions de vie, des populations migrantes qu'on cherche aujourd'hui à reléguer hors de Paris.

En plus des évictions, la police assure un contrôle social au quotidien de notre terrain d'étude, classé « Quartier de reconquête républicaine » depuis 2019. Ce dispositif vise à augmenter les effectifs de police des secteurs concernés pour y instaurer une « police du quotidien ». Par ailleurs, les interventions de police y sont facilitées, et ainsi encouragées, interrogeant parfois les limites du pouvoir policier et les droits des citoyens qui y sont confrontés. Parmi ces mesures, nous retrouvons par exemple « l'anonymisation des policiers et des gendarmes dans les procédures judiciaires sensibles », ou encore « la suppression de l'obligation de présentation des personnes gardées à vue dans le cadre de la première prolongation ». Les Quartiers de Reconquête Républicaine sont censés concerner des « *quartiers qui cristallisent d'importantes difficultés liées à la sécurité (délinquance, trafic de drogue, violences, rodéos, appropriation de la voie publique par des groupes....) ou liées à des problématiques sociales (pauvreté, chômage, habitat dégradé, repli communautaire,*

radicalisation...). » Cette description semble en effet correspondre à un tableau alarmiste du quartier de Porte de la Chapelle et à ses représentations médiatiques.

Ce texte précise néanmoins que *« la reconquête républicaine engagée par le gouvernement ne concerne pas seulement la sécurité. C'est une condition nécessaire mais pas suffisante. La reconquête républicaine concerne aussi l'éducation, le social, l'aménagement urbain, la solidarité, la lutte contre toutes les formes de communautarisme. »* Sans commenter le dernier des objectifs, il semble que les moyens mis en œuvre pour les atteindre aient été insuffisants, puisque *« la « police du quotidien », mise en place en 2018 dans des « quartiers de reconquête républicaine », s'est limitée à des expérimentations et résumée souvent à des augmentations d'effectifs, avec peu d'effet sur les partenariats locaux en matière de sécurité ou la relation de confiance police-population »* (Giudicelli, 2020).

Malgré ces augmentations d'effectifs, certains habitants, comme Romain, trouve que la police n'est présente dans le quartier *« qu'aux moments des élections »*, pour donner une illusion de sécurité aux habitants. Damien, lui, note la présence de caméras dans le quartier, mais déplore tout de même l'inaction des forces de l'ordre :

« Damien : Mais les caméras on se demande à quoi elles servent parce que, si on regarde dans la rue, vous avez pleins de caméras qui filment en permanence les dealers et ces caméras sont reliées directement aux services de police. Donc ils ont quand même les images, ils savent qui sait. Parce que moi quand je les appelle ils me disent « non mais vous inquiétez pas, on les a en visuel ». Donc ce que je vous dis, je l'invente pas parce que c'est eux qui me le disent. »

Si cela est loin d'être le cas de tous les habitants avec lesquels j'ai échangé, j'ai tout de même pu rencontrer plusieurs habitants (dans le cadre des entretiens ou de façon plus informelle) réclamant un renforcement des actions de police. Dans la mesure où nous avons vu que les mesures prises en ce sens semblent inefficaces, malgré les investissements financiers qu'elles nécessitent, que les actions de police tendent à repousser les populations indésirables dans d'autres quartiers sans régler les nuisances, et que par ailleurs les évictions nuisent à la santé des populations indésirables, il nous sera permis de douter d'une telle logique sécuritaire.

II.2 Du GPIS au mobilier urbain, les autres outils du contrôle des espaces publics du quartier

Les forces de l'ordre ne sont cependant pas le seul instrument de régulation des indésirables à disposition dans le quartier. Romain m'a notamment mentionné la présence de membres du GPIS-GIE. Le site internet de ce service de sécurité le présente en expliquant qu' *« eu égard à l'imbrication de l'habitat social et aux problématiques de sécurité et de tranquillité similaires d'un patrimoine à l'autre, les principaux bailleurs sociaux parisiens, avec le concours actif de la Ville de Paris, ont conçu un modèle innovant de prise en compte et de traitement des incivilités en temps réel, en créant en 2004 un groupement d'intérêt économique : le Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS-GIE). »*

Bien que les agents ne soient censés intervenir qu'au sein des parcs sociaux, Romain m'a expliqué qu'il arrivait qu'ils jouent un rôle de surveillance au pied des immeubles. Même s'il reconnaît que cela a pu rassurer certains habitants, lui-même ne fait qu'à moitié confiance à ce service : *« J'ai pas une confiance infinie, parce que c'est ceux soit que la police a pas voulu, soit ils veulent... Soit, ils sont rentrés là-dedans parce qu'ils aiment bien que ça se frite*

un peu... Et donc le GPIS, j'ai aucune confiance. Après je sais que ça a aidé certains parce que ça faisait une présence quand même. Le GPIS quand justement à un moment donné... À Porte de La Chapelle... Certains, ils n'osaient même plus sortir de chez eux. Justement quand il faisait nuit. Donc forcément ça rassurait un peu. Après, ils ne sont pas policiers ni machin, donc y a des choses qu'ils ne peuvent pas faire quoiqu'il arrive. » Malgré la relative sécurité que la présence du GPIS semble avoir apporté, l'habitant reste donc plus méfiant à leur égard qu'envers les dispositifs de police.

De manière encore moins officielle, certains habitants de Charles Hermite ont mentionné très rapidement le fait que d'autres habitants du quartier s'organisaient parfois eux-mêmes pour en exclure les indésirables. S'ils semblaient très critiques quant à ces actions, je ne suis pas parvenue à relancer ce sujet par la suite :

« **François :** *Et puis les mecs de la cité-là ils faisaient la chasse aux migrants. Ici, y a eu la chasse aux migrants.*

Martine : *Ici c'est très extrême droite. Mais tu parles des flics, de la police ?*

Habitant 2 : *Non, non, les loubards.*

François : *Ah les loubards. La nuit, il se passe des trucs. Moi je suis un peu plus loin. »*

Ces propos interrogent, dans la mesure où si ces faits se révélaient avérés, cela signifierait qu'un nouveau cap aurait été franchi dans l'indésirabilité. Pour exclure ces populations des espaces publics (ou plus largement du quartier), certains seraient donc prêts à faire usage de violence et à outrepasser les limites de la loi.

Nous devons aussi mentionner le contrôle de la présence des indésirables par l'espace. Nous pouvons alors, par exemple, mentionner la clôture de l'impasse Raymond Queneau, dont l'accès est désormais clôturé par un portail, avec un code. Il s'agit pourtant au départ d'un espace public de voirie, mais son actuelle inaccessibilité remet en cause ce statut. Outre la semi-clôture de ces espaces en pied d'immeuble (tout de même prévus pour laisser passer les résidents), nous pouvons mentionner la clôture totale de certains secteurs de la colline du crack. Puisqu'elle habite à Valentin Abeille, Maeva passe régulièrement devant et a bien remarqué cette fermeture (visible sur la figure) : « *tu peux pas t'installer là. Y a les barrières, le flic quand il va venir derrière toi tu vas courir pour aller où ?* »

Figure 32 : Photographies des barrières à l'ancien emplacement de la Colline du crack



Observation de terrain, 05/08/2022

En dehors des dispositifs de clôture, le mobilier urbain « anti-SDF » peut aussi être un outil spatial de régulation de la présence des indésirables dans l'espace public. Nous avons déjà mentionné les bancs empêchant de s'allonger, et parfois même de s'asseoir totalement, du square Charles Hermite. Ces bancs empêchent les personnes à la rue de s'installer trop longtemps, en rendant impossible toute position allongée confortable. Face à ce constat, nous pouvons partager l'interrogation qu'exprime N. Jouenne en analysant des dispositifs similaires : « *Les indésirables, comme les appelle Julien Damon, sont à la fois indifférenciés et stigmatisés au point de représenter l'agresseur potentiel qu'il faut à tout prix chasser du décor urbain. Sauf que ce décor est leur lieu de résidence et de vie. N'y a-t-il pas lieu de s'interroger sur une certaine maltraitance vis-à-vis des personnes à la rue, qui, faute de pouvoir s'allonger sur une banquette sont acculés à découvrir des endroits toujours plus repoussés, toujours plus inconfortables, et visant à amoindrir leurs capacités, en termes de santé, de résistance et de vie ?* (Jouenne, 2007).

III. L'enjeu de la propreté : entre dénonciation des incivilités et sentiment d'abandon

La question de la propreté des espaces publics urbains est étroitement liée à de nombreux enjeux de santé : l'insalubrité favorise la transmission de certaines maladies, la prolifération de parasites, ou peut plus simplement créer une sensation de gêne et d'inconfort qui nuit au bien-être. Néanmoins, la question de la propreté peut, elle aussi, être rapportée à la question du

contrôle social à travers la question des incivilités et des populations perçues comme contrevenant le plus aux règles d'hygiène et de civilité.

Romain m'a par exemple expliqué que, dans le quartier, il porte autant le masque pour protéger sa mère et se préserver de la pollution que pour se tenir à distance des toxicos, nous pouvons déjà percevoir qu'« *en ce qui concerne le pôle propreté / saleté, il renvoie au sentiment d'insalubrité que les personnes vivant de la rue susciteraient sur le plan des normes urbaines ambiantes. Qu'il s'agisse de l'allure vestimentaire, de l'odeur qui se dégage parfois en les croisant ou des traces de leur passage (graffitis, boîte de carton usagée servant d'abri, détritiques laissés sur place, seringues usagées, etc.), c'est la crainte d'une contamination réelle et symbolique dont il est question ici. L'expression « nettoyage » dans le sens de « nettoyer le secteur de ces nuisances publiques » est d'ailleurs le terme qui cristallise le sens de ce pôle où l'appel à la propreté exige des mesures de régulation urbaine* » (Parazzelli, 2009).

Le discours de Delphine à propos de l'insalubrité dans le secteur de Porte de la Chapelle corrobore cette analyse, en associant clairement saleté et indésirables : « *C'est sale, il y a des mecs qui ont uriné par terre, des fois il y a des bouts de seringues, des fois c'est de la nourriture écrabouillée par terre. (...) C'est vrai qu'ici, juste devant chez nous, on est arrivé, il n'y avait personne. (...) Depuis, je crois qu'il y a eu une vague de migrants. Il y a eu un centre qui a été détruit, mais depuis ça les gens sont restés là et vendent des choses à la sauvette etc. Et depuis c'est devenu dégelasse. Il y a de l'urine partout, ça sent, c'est sale. En fait il y a un mélange entre des drogués, des migrants, des sans-abris, c'est un mélange de gens qui restent souvent là toute la journée.* » Même si elle concède plus loin que cela n'est pas toujours de leur faute, étant données les conditions difficiles dans lesquelles ils vivent, il n'en demeure pas moins que ces populations sont tenues pour principales responsables de la saleté du quartier.

À nouveau, qu'elles soient fondées ou non, « *ces accusations permettent de remettre en cause la présence de ces Autres dans le quartier, la légitimité de leur statut de voisins ou de simples usagers, au motif qu'elle est source de dégradation des espaces publics, donc de trouble à l'ordre public, voire de menaces sanitaires et sécuritaires. En miroir, le groupe majoritaire dans l'espace de voisinage – par son ancienneté de résidence, ou son statut socio-économique ou politique- s'octroie la légitimité de l'occuper en y imposant ses normes de propreté et en intervenant dans son entretien* » (Guitard, Milliot, 2015).

Pour nuancer ce constat, nous pouvons tout de même évoquer le cas de Romain qui oscille entre stigmatisation des indésirables (notamment des populations qu'il ne nomme pas, mais pour qui il serait, selon lui, « culturel » de cracher par terre et qui ne comprennent pas que cela ne se fait pas en France) et une analyse qui pourrait s'apparenter à la théorie de la vitre brisée : « *Après, on me donne plein de pouvoir. Je prends des karchers, j'équipe les mecs de la Mairie et je fais le quartier tous les jours. Après je sais que c'est pas réalisable mais bon... Je suis sûr qu'à force de voir le quartier propre, les gens par eux-mêmes... ou au moins une bonne partie... arrêteraient de jeter par terre, de cracher, de machin. Mais voilà, c'est sale.* »

Dans les discours des habitants, les indésirables ne sont cependant pas tenus pour seuls responsables de la saleté du quartier. La question de l'action des équipes de propreté de la Ville de Paris est aussi souvent avancée, que cela soit pour évoquer le potentiel découragement des éboueurs ou pour mentionner avec amertume un sentiment d'abandon de la part des services publics. En effet, « *les ordures non évacuées, les rues non nettoyées remettent en question la*

légitimité du pouvoir, dans sa capacité à prendre en charge le bien public. Un espace public dégradé est considéré comme un espace abandonné des autorités » (Guitard, Milliot, 2015).

Pour Gabriel par exemple, les éboueurs seraient légitimement poussés à bout par les incivilités des indésirables, si bien qu'ils ne nettoieraient plus autant certains espaces publics du quartier que d'autres, notamment au niveau de la rue de la Chapelle. Cela engendrerait alors selon lui un cercle vicieux rendant ces espaces de plus en plus sales : *« les éboueurs, ce qui s'occupent de l'installation et du rangement quoi, ils en ont marre. Moi je pense qu'ils en ont marre. Parce qu'à chaque fois ils devront ramasser des seringues, ça les amuse pas du tout, ils devront ramasser des ordures. Par exemple, ça m'écœure, mais ils devront ramasser du papier avec du caca. C'est pas propre quoi. Déjà que c'est pas un métier facile, alors qu'en plus on leur complique la tâche tout le temps. Je peux comprendre qu'à un moment ils en ont marre, qu'ils se soient dit « bon voilà, maintenant vous vous démerdez moi j'arrête de ramasser ici ».* »

Pour d'autres habitants, notamment ceux résidants dans le secteur Charles Hermite ou dans le secteur Porte de la Chapelle (soit les deux secteurs globalement perçus comme les plus sales du quartier par les habitants avec qui je me suis entretenue), il ne s'agit pas simplement de découragement mais tout simplement de désengagement, voire d'abandon. Lilian remarque avec une pointe d'amertume que *« la Ville de Paris, ils passent pas souvent. Ils passent pas souvent du tout. Donc hein. Ils passent de temps en temps. J'ai remarqué quand il pleut ils passent nettoyer je ne sais pas pourquoi. (Rire.) Donc c'est un peu sale. (...) Quand je suis arrivée... C'était toujours propre. C'était un quartier propre. C'est peut-être parce qu'y a beaucoup d'habitations maintenant, plus de gens peut-être. Ils s'en foutent de la propreté. Et Porte d'Aubervilliers pourquoi on viendrait nettoyer ? Rires. On sait, parce qu'on est rien pour eux donc... »* Romain relève également que la présence des services de propreté n'est pas la même dans des quartiers plus aisés comme ceux du 16^{ème} arrondissement : *« quand on repart oh ! c'est ramassé ! Et c'est pas des proprios. Et là on en revient... C'est pourtant des blancs qu'ont un gros salaire et tout qui ont fait chier leur chien sur le trottoir et tout, et qui ont pas ramassé. Mais quand on revient c'est ramassé. Mais en même temps je trouve plus de merde de chiens si je vais au stade dans le 16^{ème} que dans le 18^{ème}. »*

IV. La pollution sonore et atmosphérique : la question clé de la circulation automobile

Si la dégradation de la qualité de l'environnement de Porte de la Chapelle peut être traitée tant sur le plan de la saleté des espaces publics que de la pollution automobile, les deux questions n'ont pas été spontanément associées dans les discours des enquêtés. Nous pouvons supposer que cela est en partie lié au fait que ce ne sont évidemment pas les mêmes populations qui sont le plus rattachées à ces nuisances dans les représentations dominantes.

Pourtant, ces nuisances ne sont pas des moindres et ont bel et bien été mentionnées au cours des entretiens. D'après le diagnostic de l'APUR réalisé en 2021 en vue de la révision u plan bioclimatique, *« le boulevard périphérique, présent dans le 18^e arrondissement, constitue la source la plus importante de nuisances et pollutions à Paris. Elles sont notamment marquées au niveau des portes, en particulier la Porte de la Chapelle et son échangeur routier. »* En outre, *« ponctuellement, des logements situés le long des faisceaux ferrés de la gare de l'Est et*

de la gare du Nord peuvent être soumis à un cumul de nuisances sonores et de niveaux élevés de pollution de l'air. » En effet, il faut aussi mentionner les nuisances liées aux trains de part et d'autre du quartier. Toutefois, les voies ferrées ne relevant pas des espaces publics, contrairement à la voirie, nous ne nous attarderons pas sur cette question.

Nicolas affirme ainsi que *« la qualité de l'air elle est vraiment déplorable. »* En plus de s'appuyer sur ses perceptions, il justifie sa remarque en s'appuyant sur un critère qui semble relativement objectif lorsqu'il mentionne *« l'état des VMC dans les appartements, on a des entretiens tous les six mois mais en trois semaines on a des couches de poussière comme ça sur les VMC. »* Les autres habitants en revanche ont tous hésité lorsque je leur ai demandé ce qu'ils pensaient de la pollution dans le quartier. S'ils savent théoriquement que le quartier est pollué, du fait de la proximité avec de grands axes routiers, beaucoup m'ont dit ne pas spécialement souffrir de la pollution. Laurence, elle, m'a dit surtout remarquer la pollution atmosphérique lorsqu'elle rentrait de vacances, mais pas au quotidien. Maeva aussi ne semble percevoir les conséquences de la circulation automobile que lorsqu'elle procède par comparaison : *« Pollué... Hum non pas vraiment. Moi avant quand je suis venue habiter ici, la fenêtre, c'est pas que je l'ouvrais pas, mais c'était... Si je l'ouvrais c'est parce qu'il faisait trop chaud dans la maison. Parce que je sais qu'on habite au-dessus de la périphérique donc du coup c'est pollué, c'est ça le truc. L'air il est pollué. Parce que de passer du 91, alors que j'étais près de la campagne et y avait la Seine, les bateaux qui passaient... Là c'est pollué mais tu dois faire avec. »*

Les habitants semblent, en revanche, dans leur grande majorité, très sensibles à la question de la pollution sonore. Notamment ceux de Charles Hermite, alors même que la circulation y est relativement moins importante que dans le secteur de Porte de la Chapelle. Cela pourrait être dû au fait que je n'ai échangé qu'avec des habitants résidant assez haut dans la tour du 93 rue de la Chapelle. Cette hauteur, en éloignant les appartements des espaces publics de voiries, les préserverait d'une partie des nuisances sonores. À Charles Hermite, en revanche, les appartements ne font qu'entre cinq et six étages. Les bruits résultant de la circulation automobile dans l'espace public serait donc plus dérangeant pour eux dans leur espace privé car plus audibles.

Si les débats autour de l'usage de la voiture peuvent aussi tourner autour de la question écologique, la question de la santé demeure centrale du fait d'une part des externalités négatives de la voiture, d'autre part des externalités positives des mobilités actives sur la santé. Lors d'un discours à propos du PLU en 2021, Anne Hidalgo semble ainsi associer la question de la dépollution (et donc ici notamment de la circulation automobile) à des enjeux de bien-être : *« Nous devons également restaurer certains espaces qui sont aujourd'hui inaccessibles aux Parisiennes et aux Parisiens. Ces espaces, d'ailleurs, qui dysfonctionnent et nous séparent les uns des autres. Je pense, bien sûr, à Bercy-Charenton, à la porte de la Villette, à la porte de la Chapelle, (...). Nous devons repenser ces espaces, les réparer, les dépolluer, car beaucoup d'entre eux sont très pollués. Nous devons y créer du lien avec nos voisins, permettre aux familles et aux jeunes de se les approprier, d'y vivre, de s'y promener, d'y faire du sport, de s'y retrouver. »* De l'activité physique à la création de liens sociaux, en passant par la qualité de l'environnement, la Maire de Paris mentionne ici plusieurs déterminants de la santé en les associant implicitement à la question de la circulation automobile.

Jérôme, lui, associe les nuisances générées par les voitures à sa fréquentation du quartier : « *Moi, je suis hyper anti bagnole mais encore une fois c'est pas possible de l'être. Bref tout ça pour dire que quand je peux éviter les voitures je suis content, parce que c'est une nuisance sonore. Ici, il y a un café ici j'y suis allé qu'une fois parce que voilà...le volume sonore de fou ! Ça va être supprimé, ça va être vivable. Avec le pendant que ce sera pour le coup un accélérateur de gentrification.* » Son confort personnel ne l'empêche pas de faire de preuve de lucidité. En effet, « *les conséquences de ces politiques sont également discutées au regard de leurs effets environnementaux et sociaux. Brenac, Hernandez et Reigner (2014) montrent par exemple les liens entre les projets de piétonnisation et les processus de gentrification des quartiers concernés. Le caractère inégalitaire de certaines mesures de mobilité durable, qui pénalisent en particulier les habitants de classes populaires des centres et des périphéries éloignées est également pointé.* » (Berroir et al., 2020)

Malgré ces discours, la question de la piétonnisation du quartier de Porte de la Chapelle semble encore loin de pouvoir se poser, et pourrait même aujourd'hui sembler absurde à la vue du flux automobile quotidien qui passe par la rue de la Chapelle, mais aussi le boulevard Ney ou la rue de l'Évangile. La plupart des habitants s'accordent pour définir la circulation des voitures comme chaotique, et beaucoup mettent justement en cause la gestion de la Mairie de Paris. C'est d'ailleurs souvent lorsque j'ai évoqué ce sujet que même les habitants les plus formels avec moi ont relâché leur langage sous le coup de l'exaspération, comme Laurence qui m'a expliqué que « *c'est un bordel total, pardon c'est un bordel. C'est-à-dire que maintenant les voitures arrivant de là sont obligées (...) de se démerder dans l'entrelas des petites rues qui sont généralement à sens unique, pour pouvoir retrouver le carrefour (...). On passe par la rue de l'Évangile. C'est-à-dire qu'on fait comme ça : rue Jean Cottin tac, la rue de l'Évangile et on passe par la Porte d'Aubervilliers si on veut prendre le périphérique. Pas par la Porte de La Chapelle, non jamais parce que c'est complètement bouché. On peut passer un quart d'heure Porte de La Chapelle. C'est l'enfer.* »

Yanis, qui réside à Chapelle Évangile et prend parfois la voiture avec son père pour se rendre en banlieue, passe aussi par le même chemin lorsqu'il sort de Paris en voiture. Pour lui, cette situation « *C'est à cause d'Hidalgo. Pourquoi ? (...) Parce qu'avant nous avec mon père, quand on revenait du centre commercial nous on faisait ça : là y a le périph à Porte d'Aubervilliers. Du coup on passait par là, et après PAF rue de l'Évangile. (...) Et comme ça hop là ! on est arrivés à bon port. Sauf que : travaux, piste cyclable, je sais pas quoi. Maintenant c'est que dans ce sens là. Du coup, soit on passe par là-bas, on fait un détour et on repasse par Pajol, soit on sort à Porte de La Chapelle et c'est la merde.* » De toute évidence, la question de la circulation semble donc encore loin d'être résolue - que cela soit dans l'objectif de fluidifier la circulation ou de supprimer les voitures des espaces publics de Porte de la Chapelle.

Chapitre 4 : Des habitants formulant plus ou moins consciemment leurs attentes et leurs craintes quant aux projets d'aménagements

En analysant la question de la sécurité et des comportements déviants dans les espaces publics, nous avons vu comment les discours qui les entourent peuvent être reliés autant à un

désir de bien-être et de cohabitation qu'à une volonté d'exclure les indésirables du quartier. Si les habitants cautionnent plus ou moins l'exclusion des indésirables et les conditions dans lesquelles elle s'opère, tous m'ont expliqué qu'elle s'intensifie ou va s'intensifier en vue des projets d'aménagements, et notamment de l'Arena.

En effet, ces aménagements s'inscrivent dans le projet de métropolisation du Grand Paris et doivent participer à renforcer l'attractivité du territoire. Or, présence d'indésirables et attractivité territoriale semblent s'opposer dans les discours. Pour ceux qui habitent de fait dans le quartier de Porte de la Chapelle mais sont considérés comme des indésirables à exclure, l'équation est alors simple : si externalités positives des aménagements urbains sur la santé il y a, dans tous les cas, ils n'en bénéficieront pas s'ils sont repoussés du quartier.

Pour les habitants officiellement domiciliés dans le quartier, la question est plus ambiguë. Ne nous risquant pas à des analyses prospectives, nous nous contenterons d'analyser comment ces derniers expriment leurs attentes et leurs craintes vis-à-vis des projets d'aménagements et de leurs potentiels effets sur le quartier.

I. Les commerces, un facteur majeur d'attractivité pouvant modifier les pratiques et les perceptions des espaces publics

Nous l'avons vu, dans les discours des habitants, les fréquentations des espaces publics peuvent être liées à de multiples facteurs, parmi lesquels la présence d'offres commerciales semble être l'un des plus importants. En effet, il existe « *un lien étroit entre les activités économiques et sociales, ludiques et culturelles (Soumagne, 2013). Pour sa part, Alain Metton, professeur de géographie à l'Université de Paris, dit qu'un véritable paysage commercial inséparable du paysage urbain, serait créé essentiellement dans les centres villes où l'activité commerciale est la plus dense. Cette dernière forme un spectacle permanent au sein de l'espace public urbain, et suscite une intense animation de clients ou de chalands, touristes ou promeneurs* » (Alkama, Chaabna, 2021).

Lorsque les habitants des autres secteurs disent ne pas se rendre à Gare des Mines-Fillettes, une de leur justification a souvent été qu'ils n'avaient aucune raison de s'y rendre parce qu'il n'y avait rien à y faire mais aussi (surtout ?) aucun commerce. Dans le secteur, les commerces sont en effet peu nombreux et ne correspondent pas forcément aux attentes des habitants, ce que déplore Laetitia lorsqu'elle m'explique que cela n'a pas toujours été le cas « *qu'avant on avait un marché, on avait des commerçants...* ». Cette offre commerciale participait pour elle à maintenir une vie de quartier qui lui manque aujourd'hui, mais aussi à maintenir des présences dans la rue et donc à contribuer à la sûreté du quartier. Les habitants de Charles Hermite expriment donc le désir de nouveaux commerces qui pourraient aider à rompre leur isolement.

Martine, quant à elle, dit qu'il « *faut espérer qu'y aura plus de commerçants. Parce qu'y a pas tellement de commerçants à part la pharmacie, y a des petites épiceries.* » Car pour l'instant, elle sort plutôt faire ses courses vers Rosa Parks. Tout comme Liliane, qui en plus d'y faire ses courses se rend souvent dans le parc juste à côté car elle le trouve plus animé. En attirant du monde grâce à ses commerces, ce quartier du 19^{ème} arrondissement polarise le secteur Charles Hermite. Ce cas est quelque peu différent de celui du secteur Chapelle Évangile, tourné vers le secteur Marx Dormoy (dont l'attractivité s'explique entre autres, selon le discours des

habitants, par la présence du marché, des cafés et des restaurants à emporter). En effet, même si Chapelle Évangile est tourné vers le sud du quartier, il y demeure suffisamment de commerces pour que nous ayons pu définir de petites centralités autour de la place Pierre Marc Orlan et de la place Hébert.

D'après Jérôme, ces souhaits pourraient bien être réalisés. Étant donné la desserte dont dispose le quartier, il estime que sa centralité va s'affirmer au fil des prochaines années : *« c'est un hub, vous le savez, on est l'entrée de paris, on est à la croisée de tout, et c'est potentiellement un futur centre, on le sait aussi dans la manière où on va redéfinir le quartier pour l'avenir. Avant on était à la marge, maintenant tel que c'est en train de se construire, c'est vraiment en train de devenir un quartier central à l'avenir. »* Il prend en compte le fait que les projets d'aménagement s'inscrivent tout autour de ce nœud de transports, bénéficiant du métro, du tramway, des bus et de axes routiers.

Il est vrai que certains projets d'aménagements incluent des espaces commerciaux, comme Chapelle International, qui bénéficieront tant d'un cadre urbain rénové que de l'offre de transports. Cette situation peut nous interroger sur le rôle des commerces comme potentiels vecteurs de gentrification. Dans cette perspective, M. Chabrol a étudié *« la transformation des paysages commerciaux dans les quartiers en gentrification s'inscrit dans des stratégies de « régénération urbaine » »*. Dans ces cas, les projets urbains s'inscrivent dans des stratégies de croissance et de rayonnement (telles que celles du Grand Paris) que la chercheuse inscrit *« dans un contexte de compétition interurbaine croissante. Dans l'optique de rehausser l'attractivité des centres, tant à l'échelle métropolitaine (par rapport aux périphéries) qu'à l'échelle interurbaine (pour capter les flux touristiques notamment), il s'agit d'attirer des enseignes moyen et haut de gamme (habillement, culture, loisirs...), plus rarement des indépendants (créateurs, artisans d'art...). (...) Ces stratégies s'articulent parfois à la réalisation de grands projets associant commerces, logements, bureaux et équipements culturels. »*

Étant donné le lien entre vie de quartier, sociabilité, fréquentation des espaces publics et commerces d'une part, et celui entre commerces et gentrification d'autre part, il pourrait sembler pertinent d'approfondir cet axe d'étude. Notre enquête portant cependant avant tout sur les espaces publics, nous nous contenterons de proposer cette réflexion.

II. Des représentations repoussoirs d'un quartier « malfamé », aux perspectives d'opportunités qui attirent d'éventuels gentrificateurs

II.1 Des projets qui peinent parfois à attirer et à retenir des populations plus aisées

À Chapelle International, il est prévu de livrer *« environ 1 100 logements dont près de 700 logements familiaux à la programmation très diversifiée (logements sociaux, logements à loyer maîtrisé, logements en accession) et plus de 400 logements atypiques dédiés aux étudiants, aux chercheurs, aux jeunes actifs et aux travailleurs migrants. »* À Chapelle Charbon, il est également prévu de créer différents types de logements sociaux et des logements en accès à la propriété. Nicolas l'affirme, il observe déjà *« deux types de population à Chapelle International. Le contraste entre les gens qui sont en accès à la propriété et les gens qui sont*

en logement social est vraiment, vraiment, frappant. C'est-à-dire que... C'est pas vraiment des CSP+ mais on sent... On voit des fois des gens qui sortent de là et on se dit on voit qu'ils sont de Chapelle International. C'est marqué sur leur visage. (Rires.) (...) On commence à sentir la.. On va dire la gentrification, gentiment. »

Pourtant, même si de nouveaux habitants s'installent, il me confie que certains partent assez rapidement. Via leurs enfants, il avait ainsi rencontré une de ces nouvelles propriétaires « *qui avait un des commerces de Chapelle International, qui avait mis son fils un an à l'école et qui... au bout de huit mois... a enlevé le gamin de l'école, déménagé le gamin dans le privé, elle est plus jamais revenue et elle a fermé la boutique. »* Il est possible que la boutique ait pu tout simplement fermer par manque de fréquentation. Cependant, en précisant le fait que cette dame ait dans le même temps déménagé et mis son enfant dans le privé, Nicolas semble souligner qu'elle n'a pas apprécié son expérience dans le quartier de Porte de la Chapelle.

Par ailleurs, rappelons que les logements en accès à la propriété peinent à trouver preneurs dans le quartier, notamment du fait des représentations négatives qui l'entourent. Selon Jérôme, cet échec s'explique du fait du prix du mètre carré : « *c'est tellement cher... Même pour les gens qui ne sont pas du quartier c'était trop chers, (...). Les deux immeubles d'entreprises, ça fait deux ans qu'ils sont construits : il n'y a toujours pas d'entreprises dedans. Donc bravo le plantage en termes de calcul ! Et les Soho, il y en a combien qui ont ouvert et qui ont déjà fermé parce que c'est trop cher pour eux ? Donc aussi un plantage. Et des familles qui sont installées ? Il n'y a pas de famille, parce que c'est trop cher pour les familles donc c'est des couples sans enfants ou célibataires. »* Une rapide vérification sur les sites d'agents immobiliers (Figaro immobilier) permet de constater qu'en août 2022, un 82m² coûte 687 000€, soit un peu moins de 8 380€ par mètre carré. Sachant qu'en février 2022, le prix moyen du mètre carré à Paris était de 10 550€, les prix de Chapelle International restent donc légèrement inférieurs à la moyenne du marché. Ils demeurent cependant très élevés si l'on considère que, toujours en février 2022, le prix moyen du mètre carré est de 4 080€ en Seine-Saint-Denis (département limitrophe de notre quartier d'étude).

Même si les prix restent très élevés, ils ne le sont pas plus que le marché parisien, et ils ne suffisent pas à expliquer pourquoi le secteur Chapelle International n'attire pas. Plus que les prix en soi, nous pouvons penser que c'est l'idée selon laquelle un appartement dans ce quartier ne devrait pas valoir aussi cher qui repousse les potentiels gentrificateurs. Du fait de sa desserte et des logements récents, ainsi que des nombreux projets de renouvellement urbains qui l'entourent, le secteur pourrait apparaître comme un lieu à investir pour les gentrificateurs. Nous émettrons ainsi l'hypothèse selon laquelle ce sont en grande partie les représentations et les perceptions qu'ils ont du quartier de Porte de la Chapelle qui les maintiennent à distance. Si, en plus de cela, les rares à oser s'installer finissent par partir rapidement du fait de la fréquentation des espaces publics et des pratiques des autres habitants, l'objectif de mixité sociale semble dès à présent plutôt compromis.

Les représentations des espaces publics du quartier de Porte de la Chapelle, souvent associées à la drogue et l'immigration, peuvent alors apparaître comme des repoussoirs. Évoquons alors le travail de A. Clerval, qui analyse la manière dont les occupations populaires des espaces publics peuvent constituer des freins à la gentrification lorsqu'ils « *se traduisent par une intense fréquentation de la rue, tant par les habitants que par d'autres personnes n'y*

habitant pas ou plus, et une grande visibilité des immigrés, au point que la gentrification en cours est à peine perceptible. S'il n'existe pas de résistance ouverte à l'éviction des classes populaires de Paris par la gentrification, ces usages populaires de l'espace public constituent un frein à ce processus d'appropriation des anciens quartiers populaires par les classes moyennes et supérieures » (Clerval, 2011).

II.2 L'impression d'investir dans un quartier « qui a de l'avenir »

Malgré ces freins à l'accroissement de l'attractivité, les acteurs publics affichent leurs ambitions pour le quartier. Dans son discours sur le PLU de Paris, A. Hidalgo mentionne ainsi les « *aménagements sur le grand site tour Eiffel, ou au travail qui s'engage autour de la cathédrale Notre-Dame, ou encore, bien sûr, à ce projet emblématique dans le 18^e arrondissement, autour de la porte de la Chapelle.* » Il n'est pas anecdotique que la Maire de Paris mentionne le projet de l'Arena à la suite de projets qui concernent des lieux aussi emblématiques que la Tour Eiffel et Notre-Dame (soit parmi les sites patrimoniaux les plus touristiques du monde). Nous pouvons postuler que cet effet rhétorique vise à souligner la volonté de faire du quartier un lieu de rayonnement et d'attractivité sinon majeur, du moins important à l'échelle de la métropole. Ainsi, ce discours illustre la manière dont « *dans l'actuel contexte de mondialisation et d'affirmation du processus de métropolisation culturelle – qui est l'une de ses principales traductions –, la destination Paris est amenée à redéfinir son offre touristique dans les décennies à venir. La Capitale Parisienne consciente de la mise en concurrence intensive des territoires, dessine ainsi progressivement une politique culturelle et touristique innovante allant dans le sens de sa métropolisation* » (Pagès, 2015).

Sans aller jusqu'à porter le quartier de Porte de la Chapelle aux côtés du quartier de l'Île de la Cité ou de celui des Champs de Mars, certains habitants sont d'avis qu'investir aujourd'hui dans le quartier de Porte de la Chapelle est une bonne affaire sur le long terme. C'est notamment le cas de Maria qui a « *décidé d'investir dans ce quartier-là. Au début je suis arrivée j'étais pas trop emballée. Mais j'ai commencé à voir un peu les projets qu'y avait au long terme dans le quartier. Du coup l'aménagement des parcs par exemple Chapelle Charbon : ce qu'ils ont fait, ce qu'ils vont continuer à faire. L'Aréna de Paris à Porte de La Chapelle... Voilà ça me disait bien, je pensais que c'était un bon quartier pour investir vu les projets et surtout pour le côté Jeux Olympiques, le campus universitaire qu'ils vont faire et autre. J'ai dit ok, ça peut être intéressant au long terme d'acheter là.* » L'habitante ne mentionne pas si elle investit pour pouvoir plus tard profiter d'un cadre urbain qui lui paraîtra plus attrayant - avec des espaces publics restaurés, animés par la présence de services comme l'enseignement supérieur, et potentiellement dynamisés par de nouveaux commerces -, ou si cet investissement est d'ordre financier - avec la hausse potentielle de la valeur de son appartement.

Damien, lui, mentionne plus directement ces enjeux immobiliers en m'expliquant que « *le 18^{ème} c'est quand même... C'est un arrondissement qui pourrait monter en gamme si y avait pas tous ces problèmes d'insécurité. Parce que moi de tout ce que j'ai entendu, par le biais de collègues, c'est qu'y a même des gens qui ont vendu parce que l'insécurité à un moment donné elle était trop forte. Et ils ont quitté. Sauf qu'aujourd'hui, avec du recul, bah ils regrettent un peu finalement d'avoir vendu leur appartement à un prix en dessous du marché.* » Même s'il identifie les questions d'insécurité comme un frein à la hausse de la valeur du foncier, liée à

l'attractivité territoriale, l'habitant note que certains finissent par regretter d'avoir vendu « *trop tôt* ». Autrement dit, de ne pas avoir su attendre la gentrification car « *au cours de ce processus, le prix des logements situés dans les quartiers concernés, réhabilités ou non, augmente fortement. Un tel processus de transition des quartiers implique en règle générale un certain degré de transformation des statuts d'occupation, de la location à la propriété occupante* » (Hamnet, 1984).

La gentrification ne serait alors plus qu'une question de temps pour certains habitants. Pour Julie, qui constate déjà des changements d'ambiance dans le secteur Chapelle Évangile, le processus est d'ailleurs déjà amorcé : « *J'étais assez surprise de voir ce genre de... fin c'est plus des personnes qui vivaient sur les Canal St-Martin, qui sont dans le design etc, j'étais assez surprise de voir ce genre de personne investir le quartier, et ils s'y sentent très bien et voilà. Bah parce que eux pareil ils ont voulu acheter plus grand et ils sont arrivés là quoi. C'est une gentrification.* » Cette institutrice m'avoue même qu'« *à la limite je commence à me sentir déclassée. En fait dans ce quartier, y a de plus en plus de gros bobos. Plus que tu penses. Y a beaucoup d'argent etc. Et tu te dis, ils étaient pas là y a 5 ans ceux là, ou 4 ans, ou 3 ans quoi.* » Bien que n'étant pas à proprement parler une privilégiée, Julie n'en demeure pas moins propriétaire de son appartement avec son mari, et exerce une profession dite intellectuelle. Même si nous nous entendons sur le fait que le spectre des salaires est large dans cette catégorie de profession et que les institutrices sont loin d'être les mieux payées, cela la dote à minima d'un certain capital culturel, associé à une propriété foncière. Si elle-même se sent déjà déclassée, nous pouvons alors nous demander ce qu'il en est pour les habitants plus précaires du quartier.

III. Pour les populations précaires, la crainte d'une hausse du loyer et de ne plus pouvoir habiter le quartier est souvent formulée

Dans les discours, les habitants de Charles Hermite ont semblé être les plus inquiets des projets d'aménagements. Notons que cela s'explique en partie du fait que ces habitants seront *a priori* les seuls à être concernés par des travaux jusque dans leur domicile, ce qui peut expliquer cette inquiétude. En effet, des travaux de rénovation sont prévus dans les bâtiments. Ainsi Liliane m'a expliqué qu'à cette occasion les habitants seront provisoirement relogés ailleurs : « *apparemment ils vont nous déplacer, on sera plus dans cet appartement. Ils vont nous mettre ailleurs. Donc les gens ils ont peur de ne pas revenir dans leur appartement. Et surtout, ils sont entrain de recenser tous les gens qui sont seuls dans les appartements de trois pièces. Si tu es seul et bah tu dois pas rester.* » Si ces relogements semblent logiques sur fond de crise du logement social à Paris, il faut pourtant noter qu'en parallèle, beaucoup de logements « *sont vides, des gens qui sont décédés, qui sont partis (...)* y en a un c'est depuis... 2015 je crois. Et c'est fermé. C'est un cinq pièces. Ils ont mis une grosse porte blindée. »

Ces apparentes incohérences ont de quoi nourrir les craintes de Laetitia qui y voit une stratégie économique et politique mal dissimulée : « *Quand tout le monde craquait « je veux déménager* ». Bah « *on a pas de logements, on en a pas.* » Donc ils nous ont bien fait péter un plomb et là ils nous ont ouvert une agence pour les demandes d'échanges de logements. Là, à l'école maternelle, on est à deux doigts de la fermeture de classe. Parce qu'on était à 125

élèves, là à la rentrée y a 92 élèves. Mais le but, on va pas se mentir, c'est que quand tout ça ça va être bien, quand tout ça ça va être beau, le même appartement qu'ils nous louent à 400€ ils vont le louer à 800. Voilà. Donc je pense aussi qu'y a une stratégie là-dedans. (...) Quand tout le monde craquait « non y a pas de logements. Non, y a pas de logements. » Et là, d'un seul coup, y a des logements. » L'impression de ne pas être considérée revient donc à nouveau dans le discours de l'habitante. Selon elle, les travaux dans les espaces publics et privés vont certes améliorer la situation du quartier, mais ces améliorations ne sont pas destinées aux actuels habitants du secteur Charles Hermite.

Sans aller aussi loin, Martine, Nicole et François constatent en effet qu'il existe une volonté des acteurs des aménagements de redorer l'image de Charles Hermite, soit en agissant directement sur l'espace (grâce aux travaux d'aménagement), soit en influant sur les représentations de l'espace (grâce aux discours) :

« **Martine** : Alors, intéressant, je sais pas comment ça résonne pour vous mais on ne parle plus de cité Charles Hermite, on parle de « résidence » Charles Hermite. Vous avez vu le...

Habitant 2 : Bah c'est un standing au-dessus. Ça veut dire qu'on est associés à une résidence ça fait mieux.

Lamiel : Les habitants aussi emploient le terme résidence ?

Habitante 1 : Bah non. Non je pense pas parce que tout le monde dit quand on demande « vous habitez où ? », « Cité Charles Hermite » ou « quartier ». Nous c'est vrai que sur le comité on a mis comité DAL HLM, parce que c'est la branche HLM, « quartier Charles Hermite ». Parce que c'est carrément un quartier.

Habitante 2 : Oui, c'est un vrai quartier.

Habitante 1 : Non mais résidence... Ça vaudra le coup de poser la question en termes urbains de qu'est-ce que ça veut dire. C'est pas la même résonnance. C'est un autre standing quoi. »

Le terme de « résidence » ne renvoie effectivement pas au même imaginaire que ceux de « cité » ou de « quartier », souvent associés à des représentations bien plus péjoratives. Ces mêmes représentations qui jusqu'ici tendent à repousser les gentrificateurs hors du quartier de Porte de la Chapelle. Pour autant, cela ne suffit pas à affirmer que l'objectif est d'attirer des populations plus aisées. Pour le savoir, il faudrait se pencher sur les projets d'aménagements des logements et les actions menées par les bailleurs, en étudiant les raisons qui les poussent à ne pas relouer certains logements vacants depuis parfois plusieurs années, et à favoriser les départs, ou encore les types de logements et les loyers qui seront proposés après réhabilitation.

De telles analyses pourraient être mises en perspective avec ce travail d'enquête, car si les habitants se retrouvent exclus du quartier du fait de loyers trop élevés, ils ne pourraient alors pas bénéficier des éventuelles externalités positives des aménagements sur la santé. En fonction du lieu où ils seraient alors relogés, ces aménagements pourraient donc même indirectement contribuer à accroître les inégalités de santé.

Pour les acteurs des autres secteurs se disant méfiants vis-à-vis des projets d'aménagements, les craintes se concentrent surtout autour de l'Arena. En effet, pour Nicolas « le campus Condorcet ça peut être que bénéfique ça peut faire marcher les petits restaurants, les petits commerces. » Tandis que « l'Arena ça me paraît plus inquiétant parce que ça nécessite plus de gentrification justement. » Pour les habitants se disant plutôt hostiles à ce projet et ne résidant pas à Gare des Mines-Fillettes, les peurs évoquées résident davantage dans

la perspective d'une gestion sécuritaire accrue du quartier que dans celle d'une hausse du prix du loyer et d'un changement de l'offre commerciale. Il m'est en revanche difficile de dire si ces préoccupations sont plutôt liées à la sensation de ne pas être concernés, à l'impression d'avoir la capacité de s'adapter ou à une attention aigüe portée aux questions de contrôle social, de sécurité et de gestion des espaces publics.

Postuler sur la gestion des espaces publics du quartier une fois les travaux terminés, sur les dynamiques de gentrification dans les années à venir ou encore sur l'attractivité que l'Arena apportera au quartier dépasse mes compétences. Je me contenterais donc de laisser le mot de la fin à Jérôme, qui résume ses craintes vis-à-vis de la gentrification, tout en soulignant que rien n'est gagné d'avance pour ceux qui souhaiteraient uniquement accroître l'attractivité du quartier sans considération pour ceux qui y vivent actuellement :

« Jérôme : Ça résiste. Et ça résiste aussi pour des raisons d'infrastructures, notamment le logement social. Heureusement. Mais le logement social il est aussi maintenu parce que, de fait, il y a des pratiques de vote dans le quartier qui correspondent (...). Je dis pas que ça résistera éternellement, c'est pas facile. On a quand même les JO qui s'installent en face. Il y a une journaliste du Parisien (...) qui m'a interrogé, parce que justement ils inaugurent le truc. Et j'ai essayé d'exprimer ce que je vous exprime longuement en quelques phrases : (...) on sait que les JO c'est pas un truc qui est fait spécialement pour respecter ce genre de quartier. Je lui ai parlé de Rio. Effectivement, on est pas à Rio donc on a pas les mêmes pratiques politiques, moins violentes. Disons qu'on est obligé de mettre une façade ici, alors qu'eux peuvent y aller plus franco. Mais fondamentalement, il y a quand même cette menace permanente. »

Conclusion

Ce mémoire avait comme objectif de comprendre comment les pratiques et les perceptions actuelles des espaces publics des habitants du quartier d'étude influent dès à présent sur leur santé, tout en nous demandant comment sont perçus par les habitants les aménagements en cours ou encore à l'état de projet. En réfléchissant à ce premier axe d'analyse, nous souhaitons par ailleurs esquisser une réflexion sur la tension intrinsèque aux projets d'aménagements entre la volonté d'accroître l'attractivité du quartier et le souci de réduire les inégalités territoriales, notamment les inégalités de santé.

Il nous a d'abord fallu présenter le cadre conceptuel nécessaire à la compréhension de ces enjeux. Nous avons ensuite pu poser le contexte de recherche, en présentant le terrain d'étude et en nous intéressant à ses inscriptions dans des dynamiques spatiales à plus petites échelles. Cette présentation nous a ensuite permis de déterminer une méthodologie d'enquête adéquate au terrain et aux objectifs de recherche.

En privilégiant une approche qualitative, nous avons déterminé quatre grands axes d'analyses - présentés en quatre chapitres - en croisant les données obtenues grâce aux entretiens et aux observations de terrain avec une revue de la littérature sur les perceptions et les pratiques des espaces publics, mais aussi sur les enjeux de l'urbanisme et de la santé.

Le premier chapitre visait à analyser les perceptions et les pratiques des espaces publics en fonction des différents secteurs du quartier, tant du point de vue des habitants y résidant que du point de vue des habitants des autres secteurs.

Le deuxième chapitre avait pour but d'analyser les perceptions et les pratiques des différents espaces verts du quartier, catégorie d'espaces publics particulièrement rattachée aux enjeux de bien-être dans la littérature scientifique.

Le troisième chapitre nous a permis d'analyser les liens entre les problématiques de sécurité, de contrôle social et de propreté dans les espaces publics, en tentant de questionner comment ces thématiques peuvent s'articuler à la fois avec des enjeux de santé et de bien-être et des enjeux de domination et d'exclusion sociale.

Enfin, l'objectif du quatrième chapitre était d'étudier les craintes et les attentes des habitants quant aux futurs aménagements, non pas dans une perspective prospective, mais avec la volonté de placer leurs perceptions au centre de l'analyse, afin d'éventuellement ouvrir des futures pistes de recherche.

À travers ces quatre chapitres, nous avons tenté de mettre en jeu nos hypothèses de recherche. La première hypothèse selon laquelle l'aménagement des espaces publics influe sur les perceptions et les pratiques des habitants semble avoir été partiellement validée. Seuls deux aménagements majeurs ont déjà été partiellement aboutis dans le quartier : Chapelle International et Chapelle Charbon. L'analyse de ces deux secteurs nous a permis d'établir que la création et l'aménagement d'un nouvel espace public ne suffit pas à modifier les pratiques des habitants, encore faut-il que cet espace soit connu et accessible. Lorsque cela s'est avéré être le cas, nous avons tout de même pu vérifier l'influence de ces aménagements sur de nouvelles pratiques, notamment des pratiques corroborées à des déterminants de santé (activités physiques et sportives, création de liens sociaux, fréquentation des espaces verts).

La deuxième hypothèse portait sur l'idée qu'en influant sur les perceptions et les pratiques des espaces publics, leur aménagement risque de reléguer certaines populations (parmi les plus précaires) hors de ces espaces, qu'elles occupaient pourtant avant, et cela pourrait alors augmenter les inégalités de santé. Cette hypothèse semble être validée dans le cas des populations clairement désignées comme indésirables encore présentes dans le quartier, mais subissant des politiques d'exclusion qui risquent de se renforcer à l'occasion des Jeux Olympiques 2024.

Dans les cas des populations précaires domiciliées dans le quartier, il semble en revanche encore trop tôt pour valider ou invalider notre deuxième hypothèse. Si un phénomène de relégation se produit, il sera probablement lié à un phénomène de gentrification qui pourrait survenir une fois les aménagements achevés. Cette deuxième hypothèse est donc étroitement liée à la troisième, selon laquelle l'aménagement des espaces publics autour de Porte de la Chapelle va modifier les perceptions et les pratiques qu'en ont les habitants du quartier, mais aussi les habitants de Paris en général, ce qui pourrait générer un processus de gentrification. Si ce phénomène de gentrification, redouté par certains habitants, a bien lieu, alors faudra-t-il encore étudier son influence sur l'état de santé des populations reléguées. La validation ou l'invalidation de la troisième hypothèse sera donc liée à la validation ou l'invalidation de la deuxième.

Ce mémoire représente donc une première analyse qui ne peut valider ou invalider toutes nos hypothèses de recherche. Cette étude nous permet en revanche de contribuer à la première étape d'un diagnostic plus large, visant à établir si les aménagements des espaces publics dans le quartier de Porte de la Chapelle vont modifier les perceptions et les pratiques des habitants, ainsi que leur santé. L'intérêt des données obtenues au cours de ce stage de recherche trouvera certainement une nouvelle portée une fois mises en perspective avec les données obtenues lors des prochaines phases d'enquêtes de l'étude Urbasanté, qui correspondront aux différentes phases d'aménagement du quartier.

Par ailleurs, cette analyse gagne aussi en intérêt lorsque nous considérons qu'elle ne constitue qu'un volet d'une recherche plus globale sur le quartier. Nous l'avons vu, la santé est une notion multidimensionnelle et les aménagements urbains agissent sur plusieurs de ces dimensions de manière plus ou moins directe. Les recherches menées par mes collègues sur les pratiques et les commerces alimentaires (Roxane Caparros), la qualité de l'air et la pollution sonore (Antoine Leydier), ainsi que sur l'analyse des processus d'aménagements (Mathieu Benazeraf) contribueront donc à élargir la réflexion ; la mise en lien de nos différents travaux permettra sans doute d'enrichir nos enquêtes respectives.

Bibliographie

- **Littérature scientifique :**

- Achard C., 2016, « Sans-abrisme et errance : entre causes et conséquences », *Le Sociographe*, (N° 53), p. 85-96
- Adam M. et Mestdagh L., 2019, « Invisibiliser pour dominer. L'effacement des classes populaires dans l'urbanisme contemporain », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*, n°43
- Adélaïde L., Chanel O., Pascal M., 2022, « Des impacts sanitaires du changement climatique déjà bien visibles : l'exemple des canicules », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, (N° 106), p. 42-47
- Alkama D., Chaabna A., 2021, « Qualité des espaces publics : L'offre commerciale principale motrice de l'attractivité des espaces publics à El khroub », *Architecture et environnement de l'enfant*, Vol. 6, N°2
- Anonyme, Koepke Melora, 2020, « Indésirables, entre le capital et le « droit à la ville », la mise en ordre des espaces urbains », dans *Le Capital dans la Cité, une encyclopédie critique de la ville*, Éditions Amsterdam

- Angot L., Hagel Z., 2017, « Danser pour explorer *l'habiter*, l'exemple de la *permanence chorégraphique* Porte de la Chapelle à Paris », *Les places des pratiques dans la recherche en danse*, 2017
- Barbot J., 2012, « 6 – Mener un entretien de face à face », dans : Serge Paugam éd., *L'enquête sociologique*. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Quadrige », p. 115-141
- Bardin L., « Chapitre III. La catégorisation », *L'analyse de contenu*. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Quadrige », 2013, p. 150-168
- Barles S., 2021, « L'aménagement et l'urbanisme : disciplines de l'interface, interdisciplines », *Revue européenne des sciences sociales*, 56-1
- Bernard C., 1865, *Introduction à la méthode expérimentale*, Première partie « Du raisonnement expérimental », Chapitre 1 : de l'observation et de l'expérience, pp 39-72, Éditions Flammarion Champs Classiques
- Berroir S., Debrie J., Maulat J., 2020, « Les politiques urbaines face à l'automobile : objectifs, outils et controverses de l'action publique dans les métropoles de Bruxelles et Paris », *Flux*, (N° 119-120), p. 102-120
- Berry-Chikhaoui I., Bridier S., Dorier E., 2022, "Fermeture résidentielle et politiques urbaines, le cas marseillais", *Articulo - Journal of Urban Research*
- Bertrand M., Blot F., Dascon J., Gambino M., Milian J., et al., 2006, « Géographie et représentations : De la nécessité des méthodes qualitatives. » 1er colloque international francophone sur les méthodes qualitatives, Montpellier, France. pp.316-334
- Bidou-Zachariasen C., Poltorak J.-F., 2008, « Le « travail » de gentrification : les transformations sociologiques d'un quartier parisien populaire », *Espaces et sociétés*, 2008/1-2 (n° 132-133), p. 107-124
- Blanchard S., Hancock C., 2017, « Enjeux de genre et politiques urbaines : les enseignements d'une recherche à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) », *Géocarrefour*, n°91/1
- Blanchard S., Estebanez J., Ripoll F., 2021, « Chapitre 3. Les méthodes en géographie sociale », dans : *Géographie sociale. Approches, concepts, exemples*, Paris, Armand Colin, « Cursus », p. 51-73
- Bourgeois-Gironde S., Monnet É., 2017, « Expériences naturelles et causalité en histoire économique. Quels rapports à la théorie et à la temporalité ? », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2017/4 (72e année), p. 1087-1116

- Braouezec P., Kontos M., Pelloux P., Prieur J., 2017, Table ronde animée par Burgel G. et Perelman M. « Les jeux Olympiques, stratégies urbaines et vigilances citoyennes ». In: *Villes en parallèle. Documents*, n°5, La ville dans le débat public. Séminaire Analyse et Politique de la Ville - année 2017-2018. pp. 44-46
- Briot E., 2016, « Chapitre 3. Le rôle de l'État : agir pour améliorer les conditions de consommation. Le cas des quartiers de la politique de la ville », dans : Dominique Roux éd., *Protection des consommateurs. Les nouveaux enjeux du consumérisme*. Caen, EMS Editions, « Versus », p. 47-62
- Cadet Taïrou A., Pfau G, 2018, « Usages et ventes de crack à Paris, un état des lieux 2012-2017 », Observatoire français des drogues et des toxicomanies, Théma Trend
- Chabrol M. et al., 2014, “Commerce et gentrification.: Le commerce comme marqueur, vecteur ou frein de la gentrification. Regards croisés à Berlin, Bruxelles et Paris.”
- Charreire H., Feuillet T., Hercberg S., Oppert J.-M., Salze P., Simon C., 2019, « Pour une géographie régionale des spécificités locales. L'exemple des liens entre environnement urbain et comportements individuels de santé », *Santé et territoire, une réflexion géographique*, Université Lyon 3, pp. 13-23
- Chauvin P., Estecahandy P., Girard V., Pierre Chauvin, 2010, « La santé des personnes sans chez soi. Plaidoyer et propositions pour un accompagnement des personnes à un rétablissement social et citoyen : La santé des personnes sans chez soi » La Documentation française, pp.231
- Claval P., « La géographie et la perception de l'espace », *L'Espace géographique*, 1974, pp. 179-187
- Clarimont S., Vlès V., 2010, « Espaces publics touristiques urbains et développement durable : principes d'aménagements, usages et tensions. Une analyse à partir du cas de Barcelone (Espagne) », *URBIA. Les Cahiers du développement urbain durable* (ISSN : 1661-3708)
- Clerval A., Fleury A., 2009, « Politiques urbaines et gentrification, une analyse critique à partir du cas de Paris », *L'Espace Politique*, 2009
- Clerval A., 2010 « Les dynamiques spatiales de la gentrification à Paris », *Cybergéo, Rubriques*, « Espace, Société, Territoire »
- Clerval, A., 2011, « L'occupation populaire de la rue : un frein à la gentrification ? L'exemple de Paris intra-muros », *Espaces et sociétés*, vol. 144-145, n°1, p. 55-71

- Combessie J.-C., 2007, « II. L'entretien semi-directif », dans : Jean-Claude Combessie éd., *La méthode en sociologie*. Paris, La Découverte, « Repères », 2007, p. 24-32
- Costa J., 2021, « Incursions ethnographiques sur les territoires du crack à Paris », *Revue Swaps – Santé, réduction de risques et usages de drogues*
- Couturier Y., Lacourse F., Mukamurera, J., 2006, « Des avancées en analyse qualitative : pour une transparence et une systématisation des pratiques », *Recherches qualitatives*, 26(1), 110–138
- Cuzin Y., Potelon J.-L., Roué-Le Gall A., 2014, « Agir et pour un urbanisme favorable à la santé. Concepts et outils », Direction Générale de la Santé
- Darmon N., Tharrey M., 2021, « Participation à un jardin collectif urbain et santé : revue systématique de la littérature », *Cahiers de Nutrition et de Diététique*, Volume 56, pp. 300-320, 2021
- Darmon N., Tharrey M., 2021, « Les jardins partagés peuvent-ils promouvoir des modes de vie plus durables ? », So What? 13, Chaire Unesco Alimentation du monde
- Debailly R., Dubois M., 2011, « Chapitre 18. Sentiments de justice en matière de santé », dans : Michel Forsé éd., *Les Français face aux inégalités et à la justice sociale*. Paris, Armand Colin, « Hors collection », p. 190-195
- Defontaine G., Labrue L., 2021, « La politique de la ville permet-elle de renforcer l'attractivité des quartiers prioritaires ? », *Regards croisés sur l'économie*, 2021/1 (n° 28), p. 200-208
- Defrance C., 2017, « Urban design et image de la ville : Les nœuds de transports intermodaux comme lieux privilégiés de l'identité urbaine », Projet de fin d'études : École d'ingénieurs de l'université Polytechnique de Tours
- Delabarre M., Marry S., 2011, « Naturalité urbaine : l'impact du végétal sur la perception sonore dans les espaces publics. » *VertigO*, 11(1)
- De Munck C., 2013, « Modélisation de la végétation urbaine et stratégie d'adaptation pour l'amélioration du confort climatique et de la demande énergétique en ville », thèse, Institut polytechnique de Toulouse
- Desgagné S., 1994, « À propos de la « discipline de classe » : analyse du savoir professionnel d'enseignantes et d'enseignants expérimentés du secondaire en situation de parrainer des débutants. », Thèse de doctorat, faculté des sciences de l'éducation, Université Laval

- Diallo T., Lemaire N., Pascal M., Roué Le Gall A., 2022, « Urbanisme Favorable à la Santé : agir pour la santé, l'environnement et la réduction des inégalités », *La Santé en action*, n°459
- Diaz F., 2005, « L'observation participante comme outil de compréhension du champ de la sécurité. Récit d'un apprentissage de l'approche ethnographique pour tenter de rendre compte de la complexité du social », *Varia*, Vol. II
- Di Lascio F., 2014, « Espace public et droit administratif », *Philonsorbonne*, 8 | 2014
- Donzelot, J., 2004, « La ville à trois vitesses : relégation, périurbanisation, gentrification », *Esprit (1940-)*, 303 (3/4)
- Epstein R., 2020, « Chapitre 8. Fragmentation socio-spatiale et fragmentation communale. La politique de la ville dans la métropole parisienne », dans : Patrick Le Galès éd., *Gouverner la métropole parisienne*. Paris, Presses de Sciences Po, « Académique », p. 231-247
- Fleury A., Froment-Meurice M., 2014 « Embellir et dissuader : les politiques d'espaces publics à Paris », *Qualité urbaine, justice spatiale et projet. Ménager la ville*, Presses polytechniques et universitaires romandes, pp.67-79
- Fol S., 2010, « Mobilité et ancrage dans les quartiers pauvres : les ressources de la proximité », *Regards Sociologiques*, n°40, 27-43
- Frémont A., 1974, « Recherches sur l'espace vécu », *Espace géographique*, tome 3, n°3, 1974. pp. 231-238
- Fol S. (dir), Miot Y. (dir), Vignal C. (dir), *Mobilités résidentielles, territoire et politiques publiques, 2016*, Presses universitaires du Septentrion, 2014
- Fournier J.-M., Sabot E., 2011, « Comparer : une démarche de recherche stimulante et risquée », 2011, URL : http://eso.cnrs.fr/_attachments/n-16-decembre-2001-travaux-et-documents/FOURNIER-SABOT.pdf
- Gaillet A. « La loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public et les limites du contrôle pratiqué par le Conseil constitutionnel », *Société, droit et religion*, 2012/1 (Numéro 2), p. 47-71
- Gilli F., 2014, « Conclusion. Faire vivre l'unité et la diversité de la métropole », dans : *Grand Paris. L'émergence d'une métropole*, sous la direction de GILLI Frédéric. Paris, Presses de Sciences Po, « Nouveaux Débats », p. 89-94

- Giroud M., 2015, « Mixité, contrôle social et gentrification », *La vie des idées*
- Giudicelli J., 2020, « Comme un vide à l'intérieur », *Esprit*, n°468, p. 16-19
- Ghorra-Gobin C. (dir.), 2001 *Réinventer le sens de la ville : les espaces publics à l'heure globale*, p.7, éditions L'Harmattan, Presses Universitaires de Grenoble
- Grisot Sylvain, *Manifeste pour un urbanisme circulaire, pour des alternatives concrètes à l'étalement de la ville*, Partie 2 : « », Chapitre 7 « Transformer l'existant », « (Mieux) densifier la ville », pp 115- 122, Édition Apogée, 2021
- Guet J.-F., 2011, « Ville désirable ou ville durable : quelle place pour les espaces verts ? », *Métropolitiques*
- Guitard É., Milliot V., 2015, « Les gestes politiques du propre et du sale en ville », *Ethnologie française*, (Vol. 45), p. 405-410
- Gumuchian H., Marois C., 2000, *Initiation à la recherche en géographie : aménagement, développement territorial, environnement*, Chapitre 4 : Méthodes et matériaux en géographie : diversité et choix des matériaux, pp 185-238, Presses de l'Université de Montréal, pp. 185-238
- Goreau-Ponceaud A., 2018, « La Chapelle : un quartier pour qui ? », *Metropolitiques*, « Débats »
- Gwiazdzinski L., Ramzi Chibane S., 2015, « Importance d'une analyse spatialisée de la « marchabilité ». Le cas de l'agglomération grenobloise », *Géocarrefour*, 90/3p. 203-216
- Habermas J., *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la sphère bourgeoise*, trad Marc B. de Launay, éditions Payot, 1978
- Hancock C., Lieber M., 2017, « Refuser le faux dilemme entre antisexisme et antiracisme. Penser la ville inclusive », *Annales de la Recherche urbaine*, n°112 : « À propos de la manière dont certains discours instrumentalisent la lutte féministe pour justifier la discrimination des hommes racisés. »
- Hamnett C., 1984, « Gentrification and residential location theory: a review and assesment » pp. 283-319 in Herbert D.T. & Johnston R.J. (eds), *Geography and the urban environment. Progress in research and applications*, vol.6
- Hoareau E., 2016, « Stigmatisation de l'usager de substances illicites et enjeux de l'entretien individuel », *Nouvelle revue de psychosociologie*, (N° 21), p. 33-48

- Hugo J., 2018, « populations défavorisées et verdissements : la mobilisation des personnes défavorisées dans les projets de verdissement de l'éco-quartier Villeray », *Maitrise en Sciences de l'environnement*, Université du Québec à Montréal, 2018
- Huriot J.-M., Bourdeau-Lepage L., Perrur J., 2009, « À la recherche de la centralité perdue », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, p. 549-572
- Imbert G., 2010, « L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie », *Recherche en soins infirmiers*, 2010/3 (N° 102), p. 23-34
- Jouenne N., 2007, « De la contorsion dans l'espace public au déni de la personne ou comment se débarrasser proprement des sans-logis. » *De l'effacement de la personne. Rencontres Thomas More 7*, L'arbresle, Couvent de la Tourette, France
- Joseph I., 1998, *La ville sans qualité*, éditions de l'Aube, p.14
- Kestens, Y., Winters, M., Fuller, D. *et al.*, 2019, "INTERACT : A comprehensive approach to assess urban form interventions through natural experiments". *BMC Public Health*, 51
- Lefebvre H., 1974, « La production de l'espace », *L'Homme et la société*, N. 31-32, *Sociologie de la connaissance marxisme et anthropologie*, pp 14-32
- Levy A., 2022, "L'intégration de la santé dans l'éco-urbanisme. 'Prendre soin du territoire'", *Scienze del Territorio*, vol. 10, n. 1, pp. 111- 124
- Lussault M., 2007, « 2. Habiter, du lieu au monde. Réflexions géographiques sur l'habitat humain », dans : Thierry Paquot éd., *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoire et philosophie*. Paris, La Découverte, « Armillaire », 2007, p. 35-52
- Maget M., 1953, *Guide d'étude directe des comportements culturels*, « Civilisations du Sud », SAEF
- Mahar A., McComber T., Montelpare W.J., Read E., Ritchie K., 2016, *Applied Statistics in Healthcare Research*, Part I "Basic princips", Chapter 7 "John Snow and the natural experiment", pp. 36-40, University of Prince Edward Island
- Massot M.-H., Orfeuil J.-P., 2005, « La mobilité au quotidien, entre choix individuel et production sociale », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 118, p. 81-100
- Merlin P., 2018, « Chapitre III. Le statut de l'urbanisme », *L'Urbanisme*. Paris cedex 14, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2018, p. 51-56

- Mucchielli A., Paillé P., 2021, « Chapitre 12. L’analyse thématique », dans : *L’analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, « Collection U », p. 269-357
- Morange M., Schmoll C., 2016, « Chapitre 3. L’observation », dans : *Les outils qualitatifs en géographie. Méthodes et applications*, Avec la collaboration de Tourelle Étienne. Paris, Armand Colin, « Cours », pp. 61-85
- Morteau A., 2021, « Attirer les capitaux : le cas des Jeux Olympiques », *Regards croisés sur l’économie*, (n° 28), p. 101-109
- Negron-Poblete, P., Lord, S., 2014, « Marchabilité des environnements urbains autour des résidences pour personnes âgées de la région de Montréal : application de l’audit MAPPA. » *Cahiers de géographie du Québec*, 58(164), 233–257
- Nicolle-Mir L., 2019, « Espaces verts et santé : focus sur la cohésion sociale », *Environnement, Risques & Santé*, (Vol. 18), p. 296-297
- Ottaviano, Gianmarco I. P., and Giovanni Peri G., 2012, “Rethinking the effect of immigration on wages” *Journal of the European Economic Association*, vol. 10, no. 1, pp. 152–97
- Paquot T., 2009, *L’espace public*. Paris, La Découverte, « Repères », pp. 3-9, 2009
- Parazelli M., 2009, « Existe-t-il une « morale globale » de la régulation de la rue ? », *Géographie et cultures*, n°71
- Pinson D., 2018, « L’urbanisme, ou le refoulement de la normativité », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*, 39-40
- Piva A., 2021, « Les campements urbains parisiens à la marge du politique : quelle articulation du contrôle de la police et de l’émancipation politique ? », *The Canadian Geographer / Le Géographe canadien*, Volume 65, Issue 4
- Reyburn S., 2010, « L’urbanisme favorable à la santé : une revue des connaissances actuelles sur l’obésité et l’environnement bâti ». *Environnement Urbain / Urban Environment*, d1–d26
- Rican S., Vaillant Z., Bochaton A. *et al.*, « Inégalités géographiques de santé en France », *Les Tribunes de la santé*, 2014/2 (n° 43), p. 39-45
- Rican Stéphane, Vaillant Zoé, 2017, « Intégrer le rôle du territoire dans les inégalités socio-spatiales de santé », « Les inégalités sociales de santé, Actes du séminaire de

recherche de la DREES 2015-2016 », « Troisième séance : Les inégalités sociales et territoriales de santé »

- Roseau N., 2020, « Du Périph à l'aéroport - Les temporalités du Grand Paris des infrastructures » *Inventer le Grand Paris, Regards croisés sur l'histoire des métropoles, 1970-2000*
- Roudet B., 2004, « Entre responsabilisation et individualisation : les évolutions de l'engagement associatif », *Lien social et Politiques*, (51), 17–27
- Simon Combes J.-B., 2019, « 2. Quelles conditions de vie et de santé en migration et en terre d'accueil ? », dans : Jean-Marie André éd., *La santé des migrants en question(s)*. Rennes, Presses de l'EHESP, « Débats Santé Social », p. 27-37
- Soderstrom O., 1991, « Vers une géographie de l'espace public », *Arch. & Comport*, Vol. 7, no. 1, p. 47-60
- Soulé B., 2008, « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches qualitatives*, vol. 7, pp 127-140
- Stock M., « Habiter comme « faire avec l'espace ». Réflexions à partir des théories de la pratique », *Annales de géographie*, (N° 704), p. 424-441
- Thomas R., 2007, « La marche en ville. Une histoire de sens », *L'Espace géographique*, (Tome 36), p. 15-26.
- Viala L., « Contre le déterminisme de la forme urbaine, une approche totale de la forme de la ville », *Espaces et sociétés*, 2005/3 (n° 122), p. 99-114.
- Weil M., 2015, « Les espaces publics : un déterminant du bien-être des populations », *La Santé en action*, n°. 434, pp. 40-41
- Weil M., 2016, « Urbanisme, santé et politiques publiques », « Colloque Santé et Société : quels déterminants de santé et quel système de soins pour la santé de toute la population ? » Toulouse, 11–13 mai 2015, mis en ligne le 23 mars 2016
- Zeeb H. 2019, « La recherche interdisciplinaire confirme les effets du bruit », Éditorial, *Swiss Medical Forum*
- **Littérature grise :**
 - Awada F. et alt., 2021, « Intégrer la santé dans les documents d'urbanisme », *Les Carnets pratiques d'Institut PARIS Région*, N° 13

- Anzivino L., 2022, « Quartiers défavorisés : la rénovation urbaine pour lutter contre les inégalités de santé », *La Santé en action*, n°459
- APUR, Cartographie interactive, 2022, « Data Portraits Paris/Grand Paris - arrondissements, communes, territoires – données », <https://www.apur.org/dataviz/portraits-metropole-grand-paris-donne>
- APUR, « Les derniers chiffres du logement social à Paris », 2022. <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/derniers-chiffres-logement-social-paris>
- APUR, Alba D. (dir), 2019, « Les quartiers de la Politique de la ville 18^{ème} arrondissement : Évaluation à mi-parcours du contrat de Ville de Paris 2015-2020 - Volet 1 »
- APUR, *Le diagnostic territorial du PLU*, 2021, « Révision du Plan Local d'Urbanisme parisien », « Synthèse du diagnostic territorial du 18^{ème} arrondissement », https://www.apur.org/sites/default/files/15_plu_diagnostic_territorial_18e_arr.pdf?token=dGUsrrnr
- APUR, Diagnostic territorial du 18^{ème} arrondissement réalisé en vue de la révision du PLU bioclimatique de Paris, 2021, <https://www.apur.org/dataviz/plu-diagnostic-territorial/>
- APUR, Alba Dominique (dir.), 2019, « Les mutations récentes et à venir des portes du 18^{ème}. Les évolutions des portes et des projets d'aménagements inscrits dans le périmètre du NPNRU », https://www.apur.org/sites/default/files/evolutions_renouvellement_urbain_portes_18e.pdf?token=GBolIy4A
- APUR, Rapport, 2017, *Les lieux singuliers de l'espace public à Paris, une stratégie de la petite échelle*, https://www.apur.org/sites/default/files/documents/publication/documents-associes/Espace-public_Lieux-singuliers.pdf?token=adJpBzNW
- APUR, « Paris 21^{ème} siècle, 18^{ème} arrondissement », 2008. https://www.apur.org/sites/default/files/documents/publication/etudes/18_arr.pdf
- Cour des comptes, 2021, « La mise en œuvre du « plan crack » à Paris »
- INSEE, Godonou C., Martinez C., 2014, « Paris et l'ouest de la région concentrent les revenus les plus élevés d'Ile-de-France », INSEE Ile-de-France, 19/11/2014

- INSEE, « Comparateur de territoires, Département de Paris », 2022, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=DEP-75>
- INSEE, « Dossier complet, département de Paris (75) », 2022, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-75>
- INSEE, « Comparateur de territoires, Commune de Paris 18^{ème} arrondissement », 2022 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=COM-75118>
- INSEE, « Dossier complet, Commune de Paris 16^{ème} arrondissement (75116) », 2022, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-75116>
- INSEE, « Dossier complet, Commune de Paris 11^{ème} arrondissement (75111) », 2022, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-75111>
- INSEE, « Dossier complet, commune de Saint-Denis (93066) », 2022, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-93066> Insee, « Dossier complet, Commune de Paris 18^{ème} arrondissement (75118) »
- Mairie de Paris, 2022, Plan Local d'Urbanisme, V Le cadre de vie et l'environnement quotidien, version 52
- Mairie du 18^{ème} arrondissement, 2020, « Embellissons votre quartier. La Goutte d'OR- Château Rouge. Diagnostic », <https://cdn.paris.fr/paris/2021/01/26/e9cb06d98debda35773e16dcce777027.pdf>
- Métropole du Grand Paris, Carte de la métropole du Grand paris, URL : <https://www.metropolegrandparis.fr/fr/carte>
- Métropole du Grand Paris, « Attractivité et rayonnement », <https://www.metropolegrandparis.fr/fr/attractivite-et-rayonnement-69>
- OMS, Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé, préambule, juin 1946, <https://apps.who.int/gb/bd/PDF/bd47/FR/constitution-fr.pdf?ua=1>
- OMS, Barton H., Tsourou C., 2004, *Urbanisme et Santé, Un guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants*, « Deuxième partie : Lignes directrices pour un urbanisme favorable à la santé », « 5. Politique d'urbanisme dans les quartiers : équilibrer la tendance au manque d'espace et les intérêts des futurs habitants », « espaces publics et espaces extérieurs », S2D-Association internationale pour la promotion de la Santé et du Développement Durable

- OMS, GreenH-City, RfVS de l'OMS, 2020, « Éléments de préconisation, espaces verts urbains, promouvoir l'équité et la santé »
- Ville de Paris, Présentation du parc chapelle Charbon <https://www.paris.fr/lieux/parc-chapelle-charbon-19577>
- Ville de Paris, « Concertation publique sur l'aménagement de la porte de la Chapelle », Actualités, mise à jour le 17/03/2021. URL : <https://www.paris.fr/pages/participez-a-la-concertation-sur-l-amenagement-de-la-porte-de-la-chapelle-15531>
- Ville de Paris, 2022, « Ce qu'il faut savoir sur la future Arena Porte de la Chapelle », <https://www.paris.fr/pages/decouvrez-la-future-arena-porte-de-la-chapelle-7833>
- Paris & Métropole Aménagement, Rencontre filmée du vendredi 11 mars 2022 avec Paris & Métropole Aménagement au Pavillon de l'Arsenal, <https://www.pavillon-arsenal.com/fr/conferences-debats/cycles-en-cours/hors-cycle/12381-chapelle-charbon.html>
- Paris & Métropole Aménagement, « Gare des Mines-Fillette (Paris 18^e), Un projet local et métropolitain », « Opérations », « Gare des Mines », <https://www.paris-et-metropole-amenagement.fr/fr/gare-des-mines-fillette-paris-18e>
- Vie publique, La rédaction, 2021, « Grand Paris : un projet de développement pour une métropole de rang mondial », [vie-publique.fr](https://www.vie-publique.fr), Actualités, Éclairage, <https://www.vie-publique.fr/eclairage/19461-grand-paris-projet-de-developpement-dune-metropole-de-rang-mondial>
- **Législation :**
 - Article L102-1, *Code de l'urbanisme*, Partie législative (Articles L101-1 à L610-4), Livre Ier : Réglementation de l'urbanisme (Articles L101-1 à L175-1), Titre préliminaire : « Principes généraux » (Articles L101-1 à L105-1), Chapitre II : « Objectifs de l'État » (Articles L102-1 à L102-15), Section 1 : Projet d'intérêt général (Articles L102-1 à L102-3), version en vigueur depuis le 01/01/2016
 - Article L. 2111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques
 - Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains
 - Garraud J.-P., 2010, « Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

sur le projet de loi (n°2520), *interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public* », enregistré à la présidence de l'Assemblée Nationale le 23 juin 2010

- Loi n°2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public, Articles 1 et 2

- **Discours politiques :**

- Colomb G., 2018, « Lancement des quartiers de reconquête républicaine, pour une présence renforcée sur le terrain, une action accrue contre les trafics et une nouvelle relation à la population »
- Edmon A. (coord.), 2010, *Cadre conceptuel de la santé et de ses déterminants, Résultats d'une réflexion commune* », Santé et services sociaux Québec
- Hidalgo A., 2015, « Paris 2024 : discours d'Anne Hidalgo aux côtés du monde sportif », communiqué de presse, <https://cdn.paris.fr/presse/2020/03/23/d4d76cff541f1c29382e3134ebc73a69.pdf>
- Saccage 2024, « Petite encyclopédie de l'héritage à venir en Seine-Saint-Denis », Préambule, p.6, janvier 2021, <https://saccage2024.noblogs.org/files/2021/03/saccage-2024-argumentaire.pdf>

- **Presse :**

- Baumard M., 2018, « Le centre humanitaire pour migrants, une occasion manquée pour Anne Hidalgo », *Le Monde*
- Carretero L., 2018, « France : que va-t-il se passer après la fermeture du centre humanitaire La Chapelle », *Infomigrants*
- Cosnard D., 2021 (Article de presse), « Espaces verts : de nouveaux standards parisiens en matière d'urbanisme », *Le Monde*
- Errard G., 2022, « Les prix à Paris plongent sous leur niveau pré-Covid », *Le Figaro Immobilier*
- Louvet S., 2020, « Reportage, Porte d'Aubervilliers, l'indignité : « c'est dangereux ici pour migrants et riverains » », *Actu Paris*
- Louvet S., 2021, « À Stalingrad, la « guerre contre la drogue » patine et le plan crack ne suffit pas », *Actu Paris*

- Meyze C., 2018, « La « bulle », dispositif d'accueil des migrants, cède la place à 5 centres », *Franceinfo*

- **Sitographie :**

- Espaces Ferroviaires « Chapelle International », <https://espacesferroviaires.sncf.com/chapelle>
- Site d'Amunanti : <https://amunanti.com>
- Site de l'ASA PNE : <https://asa-pne.over-blog.com/page-8435731.html>
- Site de Vergers Urbains : <http://vergersurbains.org>
- Site de Vivre Ensemble au 93 Chapelle : <https://vivre-au-93-chapelle.business.site/#summary>

- **Reportages et vidéos**

- France 24, 2020, « Au nord-est de Paris, les riverains excédés par la présence de toxicomanes, Focus », <https://youtu.be/UNhUP4SBRV8>
- France 24, 2019, « Focus : Un quartier de Paris dans l'ombre de la « colline du crack », 05/07/2019
<https://www.france24.com/fr/20190705-focus-paris-colline-crack-drogue-chapelle-dealers-insecurite-campement-migrants-habitants>
- Canal +, 2019, « Crackland » L'info du vrai, le Docunews, <https://youtu.be/1fpMLWMLfG4>

Annexes

	... Propriété				
	... Ambiances sonores				
Fréquentation	... Par groupes de populations	... Par classes d'âge	... Enfants (environ moins de douze ans)		
			... Jeunes adultes (environ douze à vingt-cinq/ trente ans)		
			... Adultes (environ vingt-cinq/ trente à soixante ans)		
			... Personnes âgées (environ plus de soixante ans)		
			... Par expression de genre	... Femmes	... Avec enfants
			... Hommes	... Accompagnées	
				... En groupe (au moins 3 adultes)	
				... Seules	
				... Avec enfants	
				... Accompagnés	
				... En groupe (au moins 3 adultes)	
				... Seuls	
				... Par assignation raciale	... Personnes racisées
	... Personnes blanches	... Voiture			
... Par activités	... Mobiles	... Mobilités douces (vélo, skate, roller, trottinette...)			
		... Marche			
		... Jogging			
		... Autres			
		... Statiques			
		... Regroupement entre pairs			
		... Personnes seules			
		... Vendeurs à la sauvette			
		... Mendicité			
		... Autres			
	... Importance	... du flux de voitures			
		... du flux de mobilités douces			
		... du flux de piétons			
Usages des aménagements	... Conventionnels				
	... Délissés				
	... Contournés				

Annexe n°2 : Grille d'observation n°2 : Observations des espaces verts et des espaces publics ouverts dédiés à la pratique sportive

	... Propriété					
	... Ambiances sonores					
Fréquentation	... Par groupes de populations	... Par classes d'âge	... Enfants (environ moins de douze ans)			
			... Jeunes adultes (environ douze à vingt-cinq (rente ans)			
			... Adultes (environ vingt-cinq (rente à soixante ans)			
			... Personnes âgées (environ plus de soixante ans)			
		... Par expression de genre	... Femmes	... À deux		
			... Hommes	... En groupe (au moins 3 adultes)		
		... Par assignation raciale	... Personnes racisées	... Seules		
			... Personnes blanches	... En groupe (au moins 3 adultes)		
		... Par activités	... Institutionnalisées	... dans le cadre scolaire	... Seuls	
				... en association sportive/club	... À deux	
				... autres		
		... Autres	... Sport en groupe			
			... Sport seul			
			... Regroupements entre pairs			
... Adultes accompagnant des enfants						
... Refuge des "Indésirables"						
Usages des aménagements	... Importance du nombre d'usagers					
	... Conventionnels					
	... Délaisés					
	... Contournés					

ANNEXE N°3 :
Annexe n°3 : Grille d'entretien semi-directif

I. Les pratiques :

A. Où l'habitant réside-t-il dans le quartier ?

Quelle est son adresse ? Y est-il installé depuis longtemps ? Si non, vivait-il déjà dans le quartier avant ? Dans quel secteur du quartier dit-il habiter actuellement (parle-t-il par exemple parle-t-il de Cottin ou de Chapelle Charbon ?) ? (En fonction de là où il réside) Connait-il le secteur Charles Hermite et où le situe-t-il ? le considère-t-il comme éloigné de son lieu de résidence ? Connait-il le secteur Chapelle International et où le situe-t-il ? le considère-t-il comme éloigné de son lieu de résidence ? Connait-il le secteur Hébert et où le situe-t-il ? le considère-t-il comme éloigné de son lieu de résidence ? Connait-il le secteur Chapelle Charbon et où le situe-t-il ? le considère-t-il comme éloigné de son lieu de résidence ? Connait-il le secteur Valentin Abeille et où le situe-t-il ? le considère-t-il comme éloigné de son lieu de résidence ? Ce que nous définissons comme le « quartier de Porte de la Chapelle » a-t-il un sens pour lui ? À quoi correspond « espace vécu »¹⁰ ? Parle-t-il spontanément d'un ou plusieurs espace(s) public(s) à proximité ?

B. Où l'habitant passe-t-il régulièrement dans le quartier ? Où se rend-il ?

Quels sont ses trajets quotidiens ? Effectue-t-il des trajets réguliers dans le quartier ? Emprunte-t-il souvent les grands axes structurants du quartier (boulevard Ney et rue de la Chapelle notamment) ? Passe-t-il souvent par les deux Portes qui délimitent le quartier (Porte de la Chapelle et Porte d'Aubervilliers) ? Quelles sont ses modalités de transport habituelles (Vélo, voiture, à pied, transports en commun... ?) ? S'il prend les transports en commun, prend-il plus souvent le tramway, le bus ou le métro ? Lesquels de ces trajets considère-t-il comme relevant de la nécessité (travail, courses...) ? Lesquels sont assimilés à des temps de loisirs ? Y a-t-il des stratégies plus ou moins conscientes derrière ses trajets (par exemple aller au plus rapide ou au contraire privilégier un trajet plus long mais agréable en évitant les principaux axes mentionnés ci-dessus) ?

C. Quelles sont ses pratiques de l'espace public ayant une autre fin que la mobilité ?

Fréquente-t-il certains espaces publics à des fins de loisirs ? Quels types d'activités y pratique-t-il et comment les qualifie-t-il : activités sportives, de détente ? Fréquente-t-il par exemple le Parc Chapelle Charbon ou le Square Charles Hermite ? S'est-il déjà rendu dans les espaces publics fermés comme la bibliothèque Maurice Genevoix ou le centre Paris Anim'Hébert ? Y pratique-t-il des activités de consommation (les réponses pourraient varier au cours de la période d'observation avec l'ouverture de la buvette au parc Chapelle Charbon) ? Se sert-il des équipements installés dans l'espace public (agrès, aires de jeux, bancs, fontaines, toilettes...) ? (En fonction de là où il réside) se rend-il parfois dans le secteur Charles Hermite ? À quelle fréquence ? Dans les espaces publics de ce secteur ou dans des espaces privés ? Lesquels ? Se rend-il parfois dans le secteur Chapelle International ? À quelle fréquence ? Dans les espaces publics de ce secteur ou dans des espaces privés ? Lesquels ? Se rend-il parfois dans le secteur Chapelle Charbon ? À quelle fréquence ? Dans les espaces publics de ce secteur

¹⁰ Il ne s'agit bien sûr pas d'employer ce genre de terminologie lors des entretiens, j'emploie provisoirement le jargon géographique le temps de trouver des termes plus compréhensibles pour tous mais toujours en adéquation avec l'idée initiale.

ou dans des espaces privés ? Lesquels ? A-t-il déjà entendu parler d'événements tels que la Bonne Tambouille ou la Rue aux enfants ? D'autres événements organisés dans l'espace public ? Si oui, y est-il allé ? S'il n'y est pas allé, pourquoi ? S'il y est déjà allé peut-il raconter son expérience ?

D. L'espace public et son entourage

Se rend-il plus souvent dans l'espace public seul ou en groupe (en famille ? entre amis ? dans un cadre associatif ?) ? Y a-t-il des endroits où il ne se rend qu'en groupe ou à l'inverse des endroits qu'il ne fréquente que seul ? S'il a des enfants, les accompagne-t-il souvent au parc ? Quelqu'un d'autre s'en charge-t-il ? Les laisse-t-il y aller seul ? Connait-il des gens qui ne fréquentent pas du tout les espaces publics du quartier alors qu'ils y habitent ? Saurait-il dire pourquoi ? Connait-il au contraire des gens qui s'y rendent souvent ? Quels espaces fréquentent-ils la plupart du temps et qui font-ils ?

E. Constate-t-il une évolution dans ses pratiques de l'espace public ?

Dans les pratiques évoquées ci-dessus (déplacements et statiques), y en a-t-il qui soient plus récentes que d'autres ? Se rendait-il plus souvent ou au contraire moins souvent dans certains espaces publics déjà mentionnés ? Y a-t-il des lieux où il se rend plus souvent qu'avant ? Si oui, à quelle fréquence s'y rendait-il auparavant ? et maintenant ? Pourquoi s'y rend-il plus désormais ? Y a-t-il des lieux où il se rend moins souvent qu'avant ? Si oui, à quelle fréquence s'y rendait-il auparavant ? et maintenant ? Pourquoi s'y rend-il moins désormais ? Si désormais il se rend souvent au parc Chapelle Charbon, où se rendait-il avant son ouverture ?

II. Perceptions :

A. Dans les espaces verts (à adapter selon s'il se rend parfois ou non dans ce secteur)

Comment trouve-t-il les espaces verts du quartier ? Que pense-t-il du Square du 21 avril 1944 ? Le trouve-t-il agréable ou non ? Pourquoi ? Que pense-t-il du Parc Chapelle Charbon ? Le trouve-t-il agréable ou non ? Pourquoi ? Que pense-t-il du jardin Rachmaninov ? Le trouve-t-il agréable ou non ? Pourquoi ? Que pense-t-il du square Charles Hermite ? Le trouve-t-il agréable ou non ? Pourquoi ? Parmi tous ces espaces, lequel préfère-t-il ? Pourquoi ? Y en a-t-il certains qu'il trouve plus agréable que d'autres ? Pourquoi ? Y en a-t-il qu'il trouve particulièrement désagréable ? Trouve-t-il que les ambiances y diffèrent ? En quoi ? Trouve-t-il certains espaces verts plus agréables que d'autres pour pratiquer une activité physique ? Lesquels et pourquoi ? Les espaces verts du quartier lui paraissent-ils très fréquentés ? Lesquels le sont le plus ? Lesquels le sont le moins ? Pourquoi selon lui ?

B. Dans les espaces publics de voirie

Se sent-il plus à l'aise dans certaines rues que d'autres ? Lesquelles ? Pourquoi ? Y a-t-il des rues qu'il trouve particulièrement agréables ? Lesquelles et pourquoi ? Y a-t-il des rues où il se sent en insécurité ? Si oui lesquels et pourquoi ? Y a-t-il des rues qu'il cherche à éviter ou au contraire à se réapproprier ? Si oui lesquelles et pourquoi ? Pense-t-il que certaines rues sont plus polluées que d'autres ? Lesquelles et sur quoi se base-t-il pour affirmer cela ? Que pense-t-il de la circulation automobile dans le quartier ? À Porte de la Chapelle ? À porte d'Aubervilliers ? Trouve-t-il certaines rues plus belles que d'autres ? Pense-t-il qu'une rue agréable pourrait l'inciter à faire du vélo ou de la marche ? si oui, a-t-il un exemple de rue où cela a été le cas ? Les rues du quartier lui paraissent-elles

très fréquentées ? Lesquelles le sont le plus ? Par qui (voitures, vélos, piétons...) ? Lesquelles le sont le moins ? Pourquoi selon lui ?

C. Pense-t-il que les espaces publics peuvent exercer une influence bénéfique ou néfaste sur sa santé et son bien-être ?

Selon lui, sa pratique des espaces publics peut-elle influencer sa santé (fait-il par exemple du sport dans une perspective de pur loisir entre amis ou aussi dans une optique de bien-être ? Prend-il le vélo par agrément ou pour se maintenir en forme ? ...) ? S'il pratique une activité physique dans le quartier, est-ce plutôt en intérieur (gymnase Gare des mines, piscine Hébert, Centre Paris Anim...) ou en extérieur (terrain de foot Chapelle Charbon, Espace Glisse, terrain de basket Charles Hermite...) ? Dans quelle mesure pense-t-il que les aménagements influent sur sa fréquentation des espaces publics dédiés au sport et/ou à la détente ? A-t-il par exemple l'impression que la création du Parc Chapelle Charbon le pousse à se rendre plus souvent dans les espaces verts ou encore que la création de pistes cyclables rue de la Chapelle le motiverait à faire plus de vélo ? Que pense-t-il de la pollution dans le quartier ? Y a-t-il des zones où l'air lui paraît plus sain que d'autres ? Plus généralement y a-t-il des espaces publics qui lui paraissent sains et si oui saurait-il expliquer pourquoi (espaces calmes ? végétalisés ? piétonnisés ? aérés ? spacieux ? ...) ?

D. Constate-t-il une évolution de ses perceptions ?

A-t-il l'impression que l'ambiance du quartier a changée ou est en train de changer ? Si oui, pourrait-il qualifier cette évolution ? Le quartier lui paraît-il plus agréable qu'avant ? Si cette évolution se poursuit, pense-t-il se sentir plus à l'aise ou plus mal à l'aise dans le quartier ? A-t-il connaissance des projets d'aménagements du quartier et si oui qu'en pense-t-il ? Imagine-t-il que cela va le pousser à d'avantage fréquenter certains espaces ou au contraire à s'en exclure ?